

RAPPORT ALTERNATIF SUR L'AFRIQUE



# Les SOUVERAINETÉS des sociétés AFRICAINES face à la MONDIALISATION

# RASA



NUMÉRO 1 - ÉDITION 2020

# UN RAPPORT POUR L'AFRIQUE ET PAR L'AFRIQUE

## Les souverainetés des sociétés africaines face à la mondialisation



© 2020 RASA/AROA

© Décembre 2020 - RASA/AROA

Citation : *Numéro Un*. Les souverainetés des sociétés africaines face à la mondialisation  
Dakar, Sénégal, Juin 2018, 126 pages

**Responsable de la publication** : Secrétariat permanent RASA

**Équipe de rédaction** : Dr Cheikh Guèye, Pr Abdourahmane Ndiaye, Moussa Mbaye

### Ont contribué à ce Numéro Zéro du RASA :

Pr Adébayo Olukoshi, Dr Muhammad Bâ, Pr Malika Benradi,  
Pr Patrick Bond, Dr Ted Boulou, Falilou Mbacké Cissé,  
Hameda Deedat, Dr Mariteuw Chimère Diaw, Dr Cheikh Tidiane Dièye,  
Joomay Ndongo Faye, Dr Cheikh Guèye, Pr John Igué, Aliou Kane,  
Moussa Mbaye, Pr Abdourahmane Ndiaye, Dr Amadou Ndiaye,  
Pr Anthony Obeng, Pr Sylvestre Ouedraogo, Pr Alioune Sall,  
Pr Babaly Sall, Dr Ebrima Sall, Aldiouma Sow, Pr Chérif Salif Sy,  
Dr Ndongo Samba Sylla, Riaz Tayob, Dr Maréma Touré, Dr Gilles Yabi

**Infographe-Design** : Alloudiop

**Coordination**: Doudou Ndiaye

**Photos** : RASA

**ISBN** 978-9938-882-42-1 (imprimé) **ISBN** 978-9938-882-45-2 (électronique)

Rapport disponible auprès de RASA-AFRICA S/C ENDA TIERS MONDE :

Complexe SICAP-Point E - Avenue Cheikh Anta Diop

**BP** : 3370 - DAKAR (Sénégal)

**Tél.** : +221 33 869 99 61

+221 33 869 99 48

**Email** : sp@rasa-africa.org - cheikh@endatiersmonde.org

**Web** : www.www.rasa-africa.org.

### Institutions initiatrices :

Enda Tiers Monde, Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales (CODESRIA),  
Forum du Tiers Monde (FTM), International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA),  
Institut des Futurs Africains (IFA), Association des Femmes Africaines pour le Recherche et le  
Développement (AFARD), Fondation Rosa Luxembourg, Legs Africa, Institut Panafricain pour le  
Développement / Afrique de l'Ouest et Sahel (IPD-AOS), West African Think Tank (WATHI),  
TRUSTAFRICA, Alliance pour la Refondation de la Gouvernance en Afrique (ARGA)

*Les opinions et les arguments exprimés ici ne réfèrent pas nécessairement les vues officielles des institutions initiatrices du Rapport Alternatif sur l'Afrique, de leur Conseil d'administration ou des pays qu'il représente. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.*

*Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer ce rapport pour votre propre usage, et inclure les extraits de cette publication dans vos propres documents, présentations, blogs, sites Web, réseaux sociaux et matériaux pédagogiques, pour autant que les institutions initiatrices comme étant la source et les titulaires du droit d'auteur.*

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

**Le Rapport alternatif sur l'Afrique (RASA) Numéro Un interroge la situation et les évolutions souhaitables du continent africain sous le prisme de la souveraineté. Sa publication survient dans un contexte marqué par une lourde crise sanitaire et économique.**

Les impératifs de la gestion de la pandémie ont, une fois de plus, mis en évidence les difficultés des pays africains dans leurs capacités à transformer la situation et à garantir le bien-être du plus grand nombre de leur population. Le rapport estime, à juste titre, que la problématique de la souveraineté de l'Afrique réactualise la question cruciale du droit à l'autodétermination.

Cette quête de souveraineté s'inscrit dans un contexte de mondialisation où les pays sont enserrés dans des règles et des principes du droit international qu'ils ont du mal à maîtriser, alors que les firmes transnationales les transgressent avec la complicité des élites politiques. Ce qui rend les stratégies africaines en termes de souveraineté pas toujours lisibles, si tant est

**Dans le premier axe, les auteurs montrent que la souveraineté est aux prises avec l'impérialisme et l'hégémonie extérieurs d'une part, et en conflit avec ses dimensions nationale et populaire par le bas.**

Les pays d'Afrique sont davantage concernés par les limites déstabilisatrices du libre-échange que par ses bienfaits. Les préceptes de la doxa néolibérale, outre le fait de réduire les maigres revenus des pouvoirs publics, renforcent les places subalternes des pays en développement.

À la différence de la littérature « classique » sur la souveraineté qui met l'accent sur la souveraineté nationale, ce rapport mobilise le concept de souveraineté populaire, afin d'avoir une compréhension plus poussée des mécanismes réels à la base des transformations sociales. La raison de la prise en compte de la souveraineté populaire dans la définition renvoie à la part inviolable de la souveraineté que détient

qu'elles soient définies. Dans cette perspective, la souveraineté est appréhendée dans ses dimensions populaire et nationale.

**Toujours fidèles à leur ambition initiale, les initiateurs de ce rapport cherchent à positionner et à approfondir une approche radicalement nouvelle qui met les dynamiques socioéconomiques réelles, les innovations populaires, les ressources immatérielles, la centralité de la culture, le lien bioéconomique avec la nature, les pouvoirs de proximité au centre de la perspective.**

**Le Rapport est articulé autour de sept grands axes, visitant chacun des dimensions de la souveraineté des sociétés africaines face à la mondialisation.**

chaque citoyen et au potentiel des groupes qu'elle lui permet de mettre en œuvre.

Ce qui la différencie de la souveraineté nationale qui est abstraite et fictive.

Sous ce rapport, la crise du Covid-19 a été un analyseur de par ses impacts et une opportunité de rupture à saisir pour mettre en exergue les enjeux de cette quête de souveraineté. Après avoir mis en évidence ses conséquences économiques, sanitaires et sociales, les auteurs montrent que l'option dictée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), est celle d'un retour à la croissance fondée sur une stratégie d'émergence au travers de la promotion des Investissements

directs étrangers (IDE), du développement des Zones économiques spéciales (ZES), de la baisse des droits de douanes, etc.

Ce retour à la « normalité » est synonyme d'un maintien dans un système économique mondialisé qui s'est révélé incompatible avec une souveraineté économique et politique des

**Le deuxième axe porte sur la souveraineté économique.**

Dans un premier temps, il est rappelé que les orientations de politique économique de l'Afrique continuent d'être prescrites par les institutions internationales comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale (BM), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'OCDE, le Forum économique mondial, entre autres. Dans un second temps, les auteurs démontrent que la forte dépendance aux IDE a facilité l'offensive des firmes transnationales que les États africains cherchent à attirer, traduisant un effet d'aubaine. Cette voie n'est pas un gage d'une souveraineté économique puisque les multinationales disposent d'un grand pouvoir qu'elles mettent en œuvre pour dicter les politiques économiques qui renforcent leur pouvoir économique et financier au détriment du bien-être du plus grand nombre des Africains. Ce rapport soutient également que l'Afrique est beaucoup plus dépendante du monde extérieur pour ses idées sur la signification opérationnelle du développement socioéconomique et sur la manière dont il devrait être réalisé.

Dans ce sens, il postule que « le développement dans sa dimension économique ne saurait s'amorcer sans insister sur l'importance de l'articulation à trouver avec le « capital relationnel », qui est une des focales par lesquelles nous devons penser la soi-disante « informalité » dans les dynamiques productives africaines et l'urgente nécessité d'augmenter la production et la diffusion des savoirs intrinsèques à l'Afrique ». En avançant une telle thèse, le RASA plaide pour la construction de nouveaux paradigmes, la valorisation des savoirs endogènes, l'élaboration d'un nouvel appareillage méthodologique et la rupture avec la linéarité qui enferme le continent dans le carcan conceptuel et méthodologique du néolibéralisme économique.

Cependant, face à l'offensive capitaliste néolibérale, les États africains tentent d'organiser des résistances au travers d'initiatives panafricaines. Le lancement de la ZLECA le 1er janvier 2021 est apprécié avec réserves

pays africains. C'est en ce sens qu'il a été conclu dans ce rapport que pour l'Afrique à venir, une voie lucide est celle de la déconnexion telle que préconisée par Samir Amin. En fait, l'exercice de la souveraineté ne peut se faire sans une stratégie de déconnexion vis-à-vis du système capitaliste mondialisé.

dans ce rapport. Les auteurs estiment que la ZLECA doit être un instrument de décolonisation économique et peut permettre d'amortir les effets des accords de partenariat économique signés avec l'Union Européenne, à condition que les accords précédemment conclus soient rendus caducs. Une initiative comme la Vision Minière Africaine demeure marquée par une démarche néocoloniale et a soulevé plus de pessimisme du fait de sa vision étriquée et peu ambitieuse comme levier de changements structurels.

Au niveau des pays, ce rapport recommande quelques voies pour retrouver une souveraineté alimentaire, un tissu industriel fort et autonome et une gestion des ressources minières moins extraverties. Ainsi, pour la souveraineté alimentaire, il est recommandé de favoriser un développement agricole qui reposera sur quatre piliers : une réforme radicale du foncier agricole ; une garantie de prix agricoles durablement rémunérateurs ; la promotion des systèmes de production agro écologiques ; la compensation des hausses de prix agricoles pour les consommateurs et le changement de leurs habitudes alimentaires. Dans le domaine de l'industrie, le rapport propose d'explorer une stratégie qui consiste à renoncer à l'insertion dans les chaînes de valeurs mondiales. Dans cette perspective, plus spécifiquement les pays africains devraient se focaliser sur le développement de l'industrie textile qui a été la base de l'industrialisation de la plupart des pays du Sud pour approvisionner le marché intérieur. Toutefois, il faudra, par un protectionnisme éducatif, accompagner cette industrie naissante. Enfin, pour inverser l'extraversion néocoloniale, la gestion des ressources extractives et foncières doit suivre une approche systémique de transformation qui exige d'activer trois leviers politiques : développer les pôles stratégiques d'entreprises ; favoriser les réseaux régionaux de production et ; renforcer l'aptitude des entreprises à prospérer sur de nouveaux marchés.

Enfin pour évaluer la souveraineté économique, les auteurs ont passé en revue la coopération Chine-Afrique en se demandant si l'Afrique était condamnée à rester dans un rôle de réservoir de matières premières et de débouchés pour l'hégémonie industrielle chinoise. Ils estiment que l'Afrique doit trouver les moyens de tirer

un meilleur profit de ses ressources naturelles en réinventant les stratégies de valorisation locale. Le premier pas à franchir pour l'Afrique est ainsi de gagner son autonomie financière et de compter sur ses propres infrastructures en promouvant son secteur privé.

### **La souveraineté monétaire qui est l'objet du troisième axe de ce rapport a été appréhendée dans la perspective de l'après franc CFA, mais aussi sous l'angle des mobilisations des ressources réelles, base d'un développement souverain.**

Cette analyse s'articule autour d'un diagnostic de l'existant dans l'UMOA en matière de souveraineté monétaire et d'une prospective de la création d'une monnaie unique de la CEDEAO : l'Eco.

La zone UMOA est d'abord analysée comme étant une zone monétaire non optimale. Par la suite, une vision beaucoup plus critique a mis l'accent sur la question de la souveraineté monétaire au prisme de la théorie monétaire moderne. Celle-ci définit la souveraineté monétaire à partir des quatre conditions suivantes à satisfaire : disposer d'une monnaie nationale ou fédérale émise par sa propre banque centrale, lever les impôts et taxes dans sa propre monnaie, absence de dettes libellées en monnaie étrangère et flexibilité du taux de change. Sur la base de cette théorie les pays de l'UMOA n'ont pas une souveraineté monétaire. D'ailleurs, cette zone est d'après ce rapport un handicap pour la mobilisation des ressources réelles de ses pays membres. En plus du fait que le fonctionnement de la zone franc soit tributaire du maintien/renforcement de la dépendance vis-à-vis de la France et de l'Union Européenne, la focalisation sur les déficits publics dans la zone UMOA implique une contribution marginale des gouvernements à l'accumulation de richesses financières du secteur privé. Idéalement, le déficit public devrait être financé en monnaie nationale et dirigé vers le secteur privé national dans l'optique de booster les capacités productives domestiques. Mais cette option est un angle mort pour une zone monétaire défendant une parité fixe pour une monnaie sous la tutelle d'un pays étranger.

Pour ce qui est de l'analyse des options éventuelles de la mise en place de l'ECO, monnaie unique de l'espace CEDEAO, deux démarches ont été analysées dans ce rapport. Une première s'inscrit dans un certain pragmatisme et analyse les différents scénarii d'un passage à l'ECO. Partant, le premier scénario envisage

l'ECO comme un simple avatar du franc CFA. Dans ce cas, le périmètre de la zone monétaire s'élargit sans impacter la souveraineté qui reste confisquée par le « garant » qui est la Banque centrale européenne.

Le deuxième scénario suppose un « ECO-réel » fondé sur la convergence réelle, celle du PIB/tête et non plus, comme dans le cas de l'ECO-CFA, sur le respect des critères nominaux de convergence. Dans ce cas de figure, les économies de la CEDEAO auraient l'obligation de converger vers le trio de tête constitué du Cap-Vert, du Nigeria et du Ghana. Le troisième scénario repose sur l'hypothèse d'un retour à la philosophie de la ZMAO telle qu'envisagée en 2000 à Accra (Ghana). Six pays ouest-africains anglophones (Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria, Sierra Leone) ont annoncé leur intention de créer une seconde zone monétaire en Afrique de l'Ouest avec comme monnaie l'ECO, à côté de l'UMOA. Cette configuration se solderait par la création d'un « ECO-Naira », sous la houlette du Nigeria piqué au vif par l'initiative francophone d'un « ECO-CFA » pouvant passer en force. Enfin le dernier scénario stipule la création de l'ECO comme monnaie commune, à partir des monnaies nationales.

Quant à la question de la convergence des économies, le RASA conclut qu'elle n'est « ni un préalable, ni une conséquence » à la création d'une monnaie unique. Néanmoins, la réussite de ce saut sans filet de sécurité dans l'inconnu, suppose l'effectivité d'un certain nombre de facteurs dont : l'intensification des échanges commerciaux au sein de la CEDEAO, un accroissement des mécanismes de partage des risques et une conviction profonde et partagée d'une communauté de destin.

Une seconde démarche plus critique estime que la monnaie unique de la CEDEAO, telle qu'elle a été conçue jusqu'ici, ne serait qu'une alternative symbolique au franc CFA. Elle ne permettrait

pas une meilleure mobilisation des ressources domestiques puisqu'étant basée sur la même logique monétariste que le franc CFA – avec la priorité accordée à la lutte contre l'inflation sur fonds de scission entre la politique monétaire et

la politique budgétaire. De plus, sans le préalable du gouvernement fédéral (ou au moins de formes avancées de solidarité budgétaire), une éventuelle monnaie unique CEDEAO poserait des problèmes similaires à ceux du franc CFA.

### **La souveraineté culturelle a été l'objet du quatrième axe de ce rapport.**

Une approche transversale panafricaniste est retenue pour mettre en évidence la relation culture-économie, qui a été développée en trois étapes. Une première étape a consisté à constater les échecs des modèles développementistes néolibéraux, à la fois exogènes, aculturels et occidental-centrés, en mettant en perspective les défaillances du « tout-marché » et les coûts d'une certaine aliénation culturelle. De ce point de vue, il s'avère que le coût des modèles économiques aculturels et d'un certain mimétisme colonial de la connaissance a été la dépréciation de la très ancienne attractivité des produits culturels africains dans le monde. Dans une deuxième étape la culture est envisagée comme une ressource idiosyncrasique stratégique pour l'économie africaine.

Dans ce cas de figure, sur la base des savoirs endogènes, en amont des artefacts, des mentifacts et des sociofacts, doivent être exploités de façon judicieuse et à des fins d'applications potentiellement vertueuses pour l'artisanat, l'agriculture, la santé, la pharmacopée,

l'architecture et les usages de la biologie. Les secteurs comme la mode, le design, les cosmétiques, ou la construction sont concernés. Enfin, une dernière étape propose de culturaliser le panafricanisme en acte ce qui apporterait un indispensable écot à l'enracinement des souverainetés. Au demeurant, la version économique du panafricanisme, qui décline la quête de solidarité, d'unité, d'émancipation, en promotion de l'intégration économique, monétaire africaine et diasporique, devrait accentuer sa stratégie dans les industries et artisanats culturels. En culturalisant davantage le paradigme du panafricanisme économique par un redimensionnement significatif des chapitres dévolus aux langues, à l'économie de la culture qui pourrait se targuer des meilleures performances africaines à l'international (artisanat, œuvres d'art, musique, gastronomie, jeux de société, textiles africains, ...), les chances de réussite d'un projet panafricain authentique et crédible s'en trouveraient substantiellement multipliées.

### **Dans un contexte de développement des réseaux informatiques, de l'avènement de l'Internet et de la naissance du cyberspace, le RASA a jugé nécessaire d'examiner la notion de souveraineté au prisme de la révolution numérique.**

La souveraineté numérique, objet du cinquième axe de ce rapport, est perçue comme la faculté dont doivent jouir les acteurs et utilisateurs de l'Internet, d'exercer leurs activités en toute liberté, loin du diktat de l'État ou des grandes sociétés transnationales. L'Afrique est certes en situation de dépendance dans le domaine du numérique et des technologies, mais le RASA pense qu'elle peut relever le défi et pour cela il faudra investir dans différentes dimensions de la souveraineté numérique. Premièrement, la gestion autonome des noms de domaine de premier niveau nationaux, plus connus sous l'appellation anglaise de Country Code Top Level Domains ou ccTLD par les structures nationales et régionales doit promouvoir l'adressage de serveurs web ou de messagerie au profit de leurs noms et non de ceux des noms de premier

générique (gTLD) en « .com », « .net » ou « .org ». Deuxièmement, le RASA préconise de rompre avec l'utilisation de logiciels propriétaires en mettant en place de politiques publiques rendant obligatoire l'utilisation des logiciels libres dans le secteur public et parapublic, notamment dans le secteur éducatif.

Troisièmement, en ce qui concerne l'utilisation du cloud computing, loin de promouvoir la limite de son utilisation, les auteurs de ce rapport proposent aux États africains de se donner les moyens de créer leur propre cloud en investissant dans la création des centres de données capables d'héberger les applications, les données et les services dont ils ont besoin pour leur sécurité et leur environnement. Quatrièmement, la souveraineté numérique doit aussi prendre en charge la question

préoccupante de la sécurité informatique. Celle-ci ayant toujours été traitée en parent pauvre au moment où les pays africains sont invités à ratifier la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel afin de la rendre applicable en tant que cadre juridique visant à mettre en place « un espace numérique de

confiance pour les transactions électroniques, la protection des données à caractère personnel et la lutte contre la cybercriminalité ». Aussi en plus des onze pays africains qui disposent déjà d'équipes d'intervention en cas d'urgence informatique, les autres pays du continent devraient s'y mettre.

**Le sixième axe a porté sur la souveraineté politique et pour le RASA, il appert que l'État fédéral est la condition sine qua non pour une souveraineté interne et externe récupérée.**

Ainsi la souveraineté interne passera nécessairement par la mise en place d'un État fédéral politiquement centralisé et dirigé sur une base collégiale. Pour assurer l'intégrité territoriale du grand ensemble créé, ce nouvel État disposera de forces armées continentales. Sur le plan économique, l'Afrique étant le « centre énergétique et de matières premières du monde » selon Cheikh Anta Diop, l'État fédéral, conçu sur le modèle de l'ex-Union soviétique et des États-Unis, va pouvoir gérer judicieusement ces ressources au profit des Africains. Ce macro-État, unifié, battra sa propre monnaie, avec un institut d'émission unique.

La primauté sera donnée à l'industrialisation et à la mécanisation de l'agriculture. Enfin cet État fédéral permettra de recouvrer la souveraineté interne à condition qu'il soit viable. Pour cela il est important, d'après le RASA, que les liens qui unissent les différents États soient contraignants. En outre, dans la même veine que Cheikh Anta Diop, il est important de souligner que l'unification politique des pays africains devra précéder sa régionalisation économique. En ce qui concerne la souveraineté extérieure, le RASA pense qu'il est nécessaire à l'État fédéral de se doter de l'arme nucléaire. Celle-ci l'autoriserait à s'occuper du développement économique sans crainte de déstabilisation. Aussi, l'État fédéral devrait se constituer en bouclier contre les velléités d'invasion d'États qui considèrent l'Afrique comme leur terrain d'expansion idéologique, pour mettre fin à toute forme de paternalisme. Sur le plan économique, un État fédéral fort devra orienter les investissements selon les nécessités de réalisation de son plan d'industrialisation et

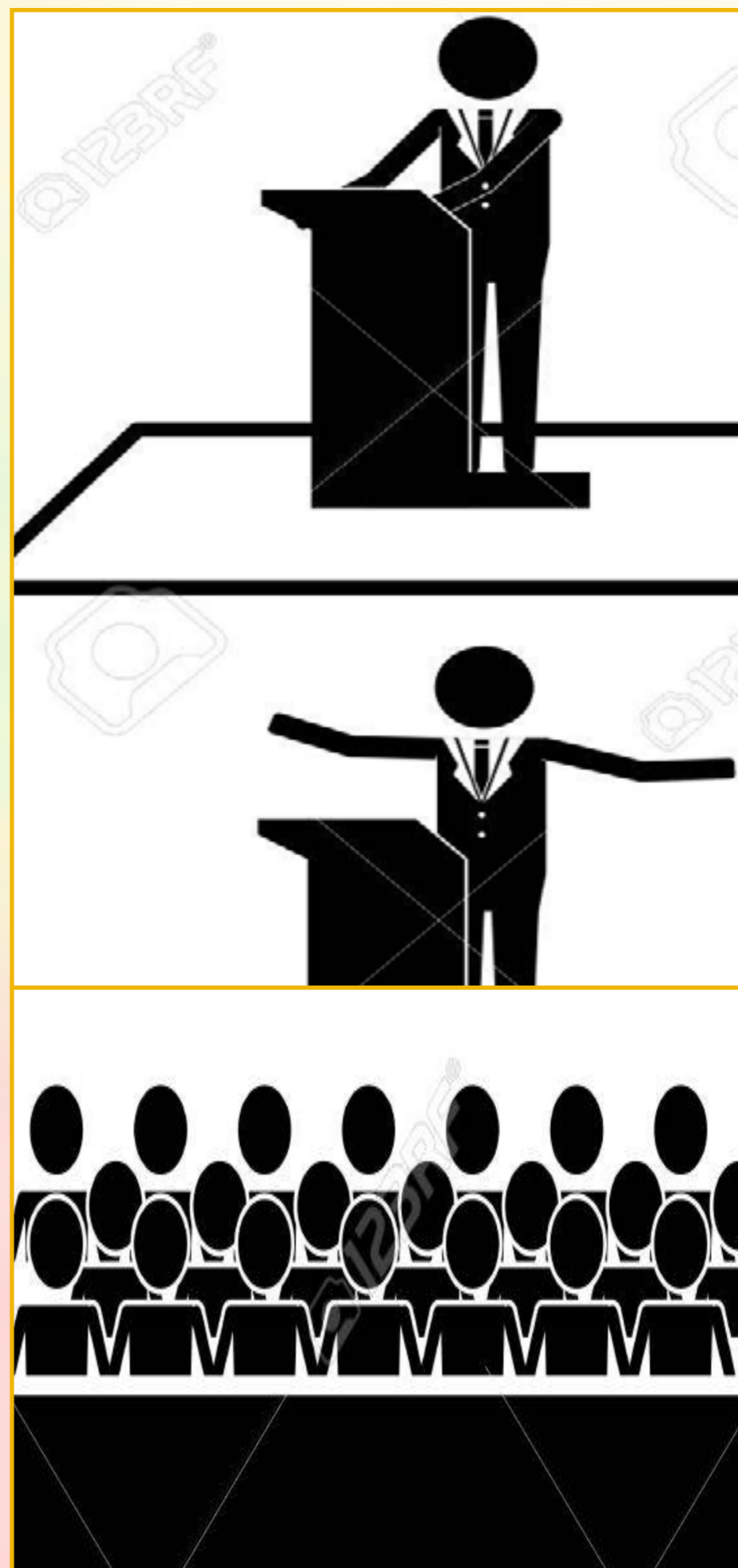
donc de son développement.

La souveraineté politique a été aussi examinée en passant en revue le bilan de l'intégration continentale et de l'état actuel de la gauche et du mouvement panafricaniste. Les obstacles se nomment, entre autres, la réticence des États africains à céder une portion de leur souveraineté aux principaux organes de l'Union Africaine, la persistance des conflits dans certaines régions du continent, l'étroitesse des marchés, la médiocrité des réseaux d'infrastructures, etc. Deuxièmement, après avoir passé en revue les expériences fort prometteuses vers une transition postcoloniale en Afrique, notamment en revisitant l'histoire de Thomas Sankara, le constat est que la vision panafricaniste doit être approfondie par une réflexion sur la nature du cadre organisationnel le plus apte à mener à bien un projet de transformation radicale des sociétés africaines. Dans ce sens, le RASA appelle à la construction d'un large front progressiste, adossé à un projet de société alternatif de transformation radicale de l'ordre capitaliste et néocolonial. Ceci nécessite, de se départir de nos convictions dogmatiques qui souvent empêchent la recherche de consensus autour de l'essentiel, tout en contribuant à déstabiliser des initiatives louables ou en exacerbant de façon disproportionnée des contradictions secondaires voire mineures. Enfin, le RASA préconise la rupture avec le mimétisme consistant à vouloir plaquer systématiquement des expériences issues d'environnements déterminés ayant des réalités historiques différentes, même si certaines pratiques peuvent avoir une dimension universelle.

**Le RASA a également esquissé les fondements et les contours d'une vraie puissance pour des États africains décomplexés et souverains.**

À cet effet, il s'est avéré important de déconstruire la vision de la puissance à l'heure où les crises de toute nature ne cessent de révéler

l'« impuissance des puissants ». La puissance de demain sur laquelle devraient miser les pays africains serait celle qui articule le court, moyen



et long termes dans la pensée et dans l'action, ainsi que dans leurs effets et impacts combinés. En plus, la puissance doit incarner une « manière d'être » et une « manière d'agir » fondées sur des valeurs, des principes et une méthode qui en garantissent la légitimité, l'efficacité et la durabilité. Dans ce sens, le concept de smart power ou la puissance intelligente devrait être davantage travaillé. En fait, la puissance intelligente que le RASA appelle de ses vœux pour les pays africains n'est pas celle qui délire, mais qui relie :

- le développement matériel et le développement immatériel ;
- les acteurs, les problématiques et les échelles ;
- la réinvention de la puissance à la refondation de la gouvernance mondiale ;
- la complexité du monde et l'intelligence décisionnelle.

Pour conclure, ce rapport a souligné les enjeux et perspectives d'une transition post-capitaliste africaine. Ces derniers résultent d'une analyse qui a permis de subodorer que l'utilisation des progrès technologiques déterminera, dans une large mesure, la nature de la vie sociale dans l'ère post-capitaliste. Il convient dès lors, pour les africains, de renouer avec les traditions radicales de luttes, à l'échelle nationale et globale, pour l'émergence d'une société nouvelle. Renouer avec les solidarités au long cours pour faire avancer la lutte des classes populaires. Ainsi, pour l'Afrique, il urge d'approfondir et d'élargir les expériences panafricaines devant mener vers la création de l'État fédéral, qui, seul, sera capable de contrecarrer les stratégies de domination actuelle prenant appui sur la fragmentation de nos peuples dans des États néocoloniaux faibles, incapables, pris individuellement, à garantir les conditions de leur propre survie, ou d'avoir une marge de manœuvre suffisante pour bien négocier, de façon souveraine, les termes de leur insertion dans le système mondial.

## SOMMAIRE

- I-/ SOUVERAINETÉS DES SOCIÉTÉS AFRICAINES : QUEL CADRE D'ANALYSE ?
- Impérialismes et souveraineté
  - Covid-19 et souveraineté : les ruptures économiques souhaitables
  - L'impact économique de la première vague du Covid-19
  - L'option d'un retour rapide à une croissance extravertie adoptée par l'Union africaine
  - La souveraineté des périphéries passe-t-elle par une déconnexion du système capitaliste ?
  - Échanges commerciaux et investissements directs étrangers : indicateurs pertinents du modèle de développement non souverain
- Encadré 1. Afrique du sud : résistances multiformes**
- II-/ SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE : UNE AFRIQUE DÉPENDANTE MAIS EN RÉSISTANCE
- II-1-/ La souveraineté, un objectif poursuivi depuis les mouvements de libération nationale**
1. Politiques économiques de la mondialisation : des instruments à réinventer
  2. Dépendance aux investissements : offensive des firmes multinationales
  3. Dépendance idéologique
  4. Politiques et initiatives d'intégration africaine : un bilan mitigé
- Intégration régionale et zone de libre-échange continentale africaine
  - La vision minière africaine de 2009 : un outil de sécurisation du prolongement de l'exploitation coloniale
- II.2-/ L'affrontement de deux stratégies de développement agricole en Afrique après la première vague du Covid-19**
- Déconnecter les politiques économiques africaines du néolibéralisme et refonder les politiques agricoles sur la souveraineté alimentaire
  - L'insertion industrielle dans les chaînes de valeur mondiale, une stratégie à explorer ?
  - Refonder le développement agricole sur quatre piliers :
    1. Une réforme radicale du foncier agricole
    2. Garantir des prix agricoles durablement rémunérateurs
    3. Promouvoir des systèmes de production agroécologiques
    4. Compenser les hausses de prix agricoles pour les consommateurs et changer leurs habitudes alimentaires
- II-3-/ La gestion des ressources naturelles extractives et foncières : une condition pour inverser l'extraversion néocoloniale**
1. Développer les pôles stratégiques d'entreprises
  2. Favoriser les réseaux régionaux de production
  3. Renforcer l'aptitude des entreprises à prospérer sur de nouveaux marchés

#### II-4-/ La coopération Chine-Afrique : entre promesses et réalités, où en sont les économies africaines ?

- Quid de la percée de la Chine en Afrique ?
- Une coopération dévastatrice pour l'Afrique

#### III-/ SOUVERAINETÉ MONÉTAIRE : UN LEVIER INDÉPASSABLE

- Sortir du franc CFA, et après ?

#### III-1-/ L'économie politique de la transition du Franc CFA à l'ECO

- La CEDEAO n'est pas une zone monétaire optimale (ZMO)
- Le développement du marché régional en Afrique de l'Ouest : condition préalable ou postérieure à la mise en place d'une monnaie unique pour la CEDEAO à partir des enseignements de la zone UEMOA ?
- Une monnaie unique pour la CEDEAO ?
- Quelles options de transition du franc CFA à l'ECO ?

#### III-2-/ Souveraineté monétaire et mobilisation des ressources

- L'UMOA est un handicap pour la mobilisation des ressources
- La monnaie unique CEDEAO ne pourra pas permettre une mobilisation souveraine de ressources

#### IV-/ LA DIMENSION CULTURELLE : ENRACINER LES SOUVERAINETÉS POUR CULTURALISER LE PANAFRICANISME ÉCONOMIQUE

- Économie et culture : un changement de paradigme dans les articulations
- Les PAS ou l'échec des modèles « aculturels » de développement
- Le Consensus de Washington ou les stagnations africaines
- Les coûts économiques de l'aliénation culturelle
- Culture : les ressources idiosyncrasiques de l'économie
- La culture dans les nouvelles stratégies de prospérité et d'influence
- Les savoirs endogènes, des ressources stratégiques idiosyncrasiques
- Culturaliser le panafricanisme économique, enraciner les souverainetés
- La culture dans les grands textes du panafricanisme
- Imaginaires, industries culturelles et souverainetés

#### **Encadré 2. Témoignage de Dorcy Rugamba : Pourquoi le récit littéraire doit changer d'adresse**

#### V-/ SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE : QUELS ENJEUX POUR L'AFRIQUE ?

- Le cyberspace est-il compatible avec l'idée de souveraineté ?
- Aux origines de la souveraineté numérique
- La souveraineté numérique, une question posée en Afrique dès les débuts de l'Internet
- Logiciels propriétaires vs logiciels libres
- Cloud computing : un enjeu stratégique
- La sécurité informatique et la sécurité nationale en question

#### VI-/ SOUVERAINETÉ POLITIQUE ET FÉDÉRALISME PANAFRICAIN : UNE QUÊTE DIFFICILE MAIS PROMETTEUSE

- L'État fédéral : cession de souverainetés et accélérateur de progrès
- Souveraineté interne de l'État fédéral
- La souveraineté extérieure de l'État fédéral africain
- La réalité de l'intégration continentale
- L'état actuel de la gauche et du mouvement panafricaniste
- L'expérience de Sankara
- Sécurité et souveraineté panafricaine : une Afrique sans défense

#### ***Cartographie des principales zones d'activités terroristes en Afrique de l'ouest***

#### ***Cartographie de la présence militaire étrangère en Afrique***

#### VII-/ QUELLE FORME AURA LA PUISSANCE DE DEMAIN ? VIATIQUE POUR DES ÉTATS AFRICAINS DÉCOMPLEXÉS EN PERSPECTIVE DE LEUR SOUVERAINETÉ VÉRITABLE

- Des puissances « impuissantes » face aux défis spécifiques et globaux
- Pour de « vraies puissances », aujourd'hui pour demain
- Relier le développement matériel et le développement immatériel
- Relier les acteurs, les problématiques et les échelles
- Relier la réinvention de la puissance à la refondation de la gouvernance mondiale
- Relier complexité du monde et intelligence décisionnelle

#### CONCLUSION GÉNÉRALE : ENJEUX ET PERSPECTIVES D'UNE TRANSITION POST-CAPITALISTE AFRICAINE

**RASA** 

**RAPPORT  
ALTERNATIF  
SUR L'AFRIQUE**  
NUMÉRO 1-ÉDITION 2020





## INTRODUCTION GÉNÉRALE

**LE** Rapport Alternatif sur l'Afrique (RASA), après un Numéro Zéro exprimant la nécessité d'une démarche rendant compte de la réalité des sociétés africaines et de leur projection pour le futur, interroge la situation et les évolutions du continent sous le prisme des souverainetés. Il s'agit de mesurer par un nouveau paradigme, les défis réels, les gains et les écarts des sociétés africaines ainsi que leurs résistances face à un système capitaliste et néolibéral largement impérialiste. Dans un contexte où l'anthropocène montre plus que jamais des signes de basculement dramatique (changements environnementaux globaux, disparitions d'espèces, destructions de milieux naturels, apparition de pandémies, etc.), l'Afrique doit se repenser sans cesse par rapport à son devenir interne et en articulation avec le monde.

De ce point de vue, la pandémie à Coronavirus (Covid-19) a eu un impact sanitaire et économique substantiel. Il a constitué un révélateur de l'état réel du continent et un marqueur de toute analyse économique, sociale, culturelle ou politique en 2020. Sa gestion a semblé indiquer une prise de conscience des véritables priorités des pays africains et des efforts à faire pour des gains de souveraineté réellement profitables aux sociétés africaines et aux communautés pour lesquelles la réinvention d'un nouveau récit est incontournable.

Elle a donné l'espoir pendant toute l'année 2020 d'un nouveau départ, moins touchée par la pandémie et tentant d'amorcer des changements majeurs comme l'accord pour une zone de libre échange continentale africaine (ZLECA) et la naissance d'une nouvelle monnaie (ECO). Est-ce le début d'une souveraineté retrouvée ? Depuis l'aube des temps, le concept de souveraineté est mobilisé pour caractériser à la fois l'autorité de l'État et celle du peuple. Pour les États, elle est l'affirmation des principes de plénitude et d'exclusivité : le droit de choisir librement leur système politique, économique, social et d'exercer leur pleine autorité sur leur territoire. En Afrique, la « Charte du Manden » aussi appelée « Serment du Manden »,

« Kurukan Fuga<sup>1</sup> » a régi l'espace mandingue après la victoire de Soundiata Kéita et de ses alliés sur Soumaoro Kanté, en 1236 participe de ce paradigme<sup>2</sup>.

La Charte a été formellement et officiellement adoptée par une Assemblée constituante tenue sous l'injonction de Soundiata Keita. Elle définit un ensemble de principes, énoncés et normes structurant la vie des Mandingues du XIII<sup>e</sup> siècle en vue de fonder une paix durable dans l'empire<sup>3</sup>. Cette Charte a consacré le principe de la souveraineté extérieure des États qui peuvent nouer des relations et revendiquer légitimement leur indépendance par rapport aux puissances extérieures, amenant à considérer les versants interne et externe de cette genèse. Selon Djibril Tamsir Niane (2009), « dans son Énoncé n° 5 la Charte dispose : « Chacun a droit à la vie et à la préservation de son intégrité physique ». Cet énoncé est certainement celui qui a eu le plus de résonance dans nos sociétés modernes.

*Il montre qu'avant l'Europe, les Africains ont proposé l'expression la plus achevée du droit à la vie, ce que les Anglais appelleront « **habeas corpus** » dans la Grande Charte ou Magna Carta promulguée en 1297 mais qui ne fut effectivement appliquée qu'à partir de 1325, soit 89 ans après l'Assemblée de Kurukan Fuga. C'est bien ce principe qu'affirmera à son tour la déclaration des droits de l'homme de 1789 en France<sup>4</sup> ».*

Pionnière dans la formalisation des traités définissant les deux versants de la souveraineté (interne et externe), la Charte du Manden a été promulguée et appliquée des siècles avant la signature des traités de Westphalie, la Révolution américaine, la Révolution française et l'adoption de la Charte universelle des droits humains par les Nations Unies.

1 Voir Youssouf Tata Cissé, 2015, La Charte du Manden, : Du Serment des chasseurs à l'abolition de l'esclavage (1212-1222). Tome 1, Éditions Triangle Dankoun.

2 La Charte du Manden a été élevée au rang de patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2009 par l'UNESCO.

3 Djibril Tamsir Niane, 2009, La Charte de Kurukan Fuga : Aux sources d'une pensée politique en Afrique. Leçon inaugurale Université Gaston Berger, Saint-Louis (Sénégal), [http://caremali.com/docs/prof\\_djibril.pdf](http://caremali.com/docs/prof_djibril.pdf).

4 D.T. Niane (2009), op. cit

Les traités de Westphalie, signés le 24 octobre 1648, avaient pour objectif de mettre fin momentanément aux conflits territoriaux en Europe, comme l'avait entériné la Charte du Manden au XIII<sup>e</sup> siècle dans l'empire mandingue. D'un autre côté, le fait de parler de postmodernité signifie que le monde « westphalien » est arrivé à un déclin de son histoire, avec la crise de l'État-nation, marquée par une crise des pouvoirs et un crépuscule des souverainetés des peuples. Malgré ces marqueurs qui démontrent l'antériorité de la Charte du Manden, la vision westphalienne est imposée par les Occidentaux comme la naissance de l'exégèse de la souveraineté. La renaissance de l'Afrique passe par une combinatoire des différentes dimensions de la souveraineté. Pour cela, il faudra la restauration et la réhabilitation de la conscience historique menant à un véritable renversement des récits sur l'Afrique et à une transformation radicale de sa projection dans le monde. La domination dont le continent fait l'objet est tout à fait réversible. Il est possible pour les Africains de reprendre leurs destinées en main en annihilant tous les obstacles qui ont entraîné la perte de leur capacité d'initiative malgré les destructions engendrées par l'esclavage, la colonisation, les mensonges historiques et les falsifications scientifiques. La question essentielle que soulève la souveraineté de l'Afrique est avant tout celle de la réactualisation du droit à l'autodétermination dans un contexte de mondialisation où les pays sont enserrés dans des règles et des principes qui les dépassent et que les firmes transnationales transgressent, avec la complicité des élites politiques. Ce qui rend les stratégies africaines en termes de souveraineté pas toujours lisibles, si tant est qu'elles soient définies.

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, est un pilier du droit international contemporain depuis l'adoption de la Charte des Nations-Unies en 1945. Il a constitué la base juridique et politique du processus de libération nationale qui a vu naître plus de 60 nouveaux États dans la deuxième partie du XX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'une conquête historique, même si celle-ci concordait avec la volonté de certaines puissances internationales de faire éclater les « près carrés » des empires coloniaux européens de l'époque (Özden et Golay, 2010<sup>5</sup>) après s'être assuré

5 Melik Özden et Christophe Golay, 2010, Le droit des peuples à l'autodétermination et à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles sous l'angle des droits humains, Éditions Centre Europe Tiers Monde (CETIM).

de la pérennité du système d'exploitation. Paradoxalement, ce système international permet l'émergence de régimes totalitaires et corrompus, dans un monde où les principes démocratiques et les droits humains ne sont pas partout promus et appliqués avec vigueur et cohérence. Pire, ces derniers sont vidés de leur substance par la promotion et la mise en œuvre d'un ordre économique injuste et inégal qui entraîne la privatisation et la marchandisation de presque tous les domaines de la vie, y compris la fonction régaliennne des États qu'est la défense.

Sous ce rapport, le capitalisme prend le pas sur les droits humains. En témoigne la création de 3 500 zones franches réparties dans 130 pays en 2018 (OCDE, 2018<sup>6</sup>), alors qu'on en dénombrait 1 735 dans 133 pays à la fin des années 2000 (Bost, 2010<sup>7</sup>) et 79 dans 25 pays en 1975 (OCDE, 2018<sup>8</sup>) qui mettent en place des législations parallèles, exacerbant le défaut de souveraineté des États. Dans ce contexte, on ne soulignera jamais assez la responsabilité et le rôle des États dits puissants, mais aussi des institutions financières et commerciales internationales ainsi que les oligarchies financières et leurs sociétés transnationales, dans l'écrasement violent et multiforme du droit à l'autodétermination des peuples.

Sur un autre plan, celui de la production des connaissances émancipatrices, il n'existe pas aujourd'hui, un Agenda pour l'Afrique porté par les établissements supérieurs africains d'enseignement et de recherche. Très peu de programmes de recherches se donnent comme ambition de travailler sur **la reconquête d'une centralité de la pensée africaine**. Les connaissances et données sur l'Afrique sont fragmentées et incomplètes et par conséquent difficiles à lire et à exploiter pour mesurer les progrès des sociétés africaines et leur niveau de résistance. D'une part, l'Afrique continue à véhiculer une image misérable et les racismes anciens et nouveaux dont les africains sont victimes se perpétuent dans d'innombrables domaines.

6 OCDE, 2018, Trade in Counterfeit Goods and Free Trade Zones, -<https://www.oecd.org/fr/presse/les-zones-franches-sont-utilisees-pour-le-traffic-de-produits-contrefaits.htm>

7 François Bost (dir.), 2010, Atlas mondial des zones franches, CNRS-GDRE S4 ; Paris: Éditions La Documentation Française, coll. Dynamiques du territoire.

8 OCDE, 2018, Trade in Counterfeit Goods and Free Trade Zones, -<https://www.oecd.org/fr/presse/les-zones-franches-sont-utilisees-pour-le-traffic-de-produits-contrefaits.htm>

Elle joue un rôle de puits de ressources naturelles et de réserve de main-d'œuvre de la mondialisation, que ce soit dans le passé avec les esclaves, source de croissance des empires coloniaux et leurs alliés, ou actuellement au travers des travailleurs migrants (Coquery-Vidrovitch, 2011<sup>9</sup>).

D'autre part, ses populations urbaines comme rurales dans tous leurs domaines d'activité résistent au confinement dans cette place subalterne qu'elle occupe dans la globalisation néolibérale et son acceptation implicite ou explicite par ses dirigeants.

Cette assignation à la subalternisation est incontestable si l'on raisonne en termes de PIB, de taux de pauvreté, de fausses déclarations et d'optimisation fiscale (CNUCED, 2020). Ces analyses inscrites dans les logiques mondialisantes ne mettent pas l'emphase sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de leurs ressources de manière souveraine<sup>10</sup>. L'espoir s'entrevoit dans le fait que le système mondial est un mouvement de balancier perpétuel. Des périodes de recomposition interviennent pour mettre fin aux périodes de crises. Dans les recompositions en cours, les BRICS, la Chine en tête, se positionnent en chaire du libéralisme, manifestant ainsi une illustration des volontés hégémoniques exprimées dans les mondes émergents. Dans ce contexte, il est urgent de réfléchir aux solidarités nécessaires et leurs conditions d'émergence et de pérennité. Identifier et analyser les forces et les faiblesses des acteurs devant porter les visions et la négociation d'un nouveau système mondial multipolaire et solidaire dans lequel l'Afrique est respectée et écoutée de la même façon que les autres parties du monde est notre préoccupation principale.

Cette pensée qui centralise l'Afrique doit évaluer la mesure dans laquelle les stratégies mises en place ces dernières années sont capables de desserrer les contraintes pour redonner aux Africains des marges de manœuvre sur leurs propres destinées.

9 Catherine Coquery-Vidrovitch, 2011, Petite histoire de l'Afrique: L'Afrique au sud du Sahara, de la préhistoire à nos jours, Éditions La Découverte, Poche.

10 C'est d'ailleurs une des principales critiques que nous formulons à l'égard de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). En mettant l'accent sur le contenu local, l'Initiative accompagne et légitime le pillage des ressources qui viole officiellement l'esprit de l'autodétermination des peuples leur souveraineté quant à l'usage qu'ils peuvent assigner aux ressources.

Ceci est d'autant plus nécessaire qu'au niveau international, certains acteurs considèrent encore l'Afrique seulement à travers ses gisements de matières premières qu'il faut exploiter et intégrer dans les chaînes de valeur globales. Dans ce contexte, où certains parlent de démondialisation, les souverainetés populaires sont confisquées par les détenteurs du grand capital. Cette configuration nous amène à penser que le futur de l'Afrique et des Africains, quel qu'il soit, est à décoloniser, parce que déjà accaparé par d'autres.

Si la souveraineté de l'Afrique interpelle la géopolitique mondiale, force est de reconnaître que l'impérialisme n'est pas le seul acteur qui opère en Afrique. Loin de nous l'idée que les sociétés africaines sont restées les bras croisés devant l'ampleur de la crise qui les traverse. Les maux dont souffre le continent africain sont le produit à la fois des jeux d'acteurs autochtones en rapport avec ceux des acteurs allochtones. Arriver à dessiner les contours, même flous, de l'état des souverainetés des sociétés africaines revient ainsi à interroger ses dynamiques internes et leurs interactions avec celles du reste du monde. Pour analyser l'Afrique du futur, nous devons orienter notre effort réflexif vers le « dedans », les initiatives et stratégies portées par les acteurs locaux, les acteurs qui comptent et que l'on ne compte pas. Les élites locales de la bourgeoisie compradore et les corps intermédiaires de la dimension nationale locale et micro-locale constituent potentiellement des acteurs de changement de premier plan. Il nous importe donc de comprendre et d'analyser les relations entre ces différents types d'acteurs et celles entretenues entre les autochtones et les allochtones. Dans l'Afrique d'aujourd'hui, des luttes et des manifestations anti néocolonialistes s'organisent et s'entretiennent dans nombre de métropoles. Le rejet du néocolonialisme est le sens à donner aux insurrections africaines réclamant la fin de la présence militaire étrangère et la démobilisation des forces déployées dans les quatre coins du continent. Ces frondes s'inscrivent dans la tradition émancipatrice de Bandung. Cet héritage de luttes pour les libérations nationales est un moteur à la quintessence des contestations initiées depuis plus d'une vingtaine d'années. La rencontre panafricaine et internationale de Dakar (Sénégal) pour l'annulation de la dette du Tiers monde en 2000 (CONGAD, 2002<sup>11</sup>),

11 CONGAD, 2002, Nous ne devons rien ! CONGAD dans le cadre de la campagne « Abolir la dette pour libérer le développement ».

le Forum des Peuples à Siby au Mali en 2002 (CONGAD, 2003<sup>12</sup>), les Forums sociaux mondiaux organisés en Afrique (Bamako en 2006, Nairobi en 2007, Dakar en 2011, Tunis en 2013 et 2015), les mobilisations des mouvements paysans contre la libéralisation de l'agriculture et l'accaparement des terres agricoles, les campagnes lancées par La Via Campesina pour une souveraineté alimentaire sont autant d'illustrations de la vigueur de l'expression des souverainetés populaires. Sous ce rapport, au sein des peuples et de leurs sociétés civiles, l'aspiration à l'unité est très forte, de même que la conscience de la difficulté d'une résistance ou d'un développement isolés, face aux pressions de la mondialisation néolibérale. Les initiatives prises par tout ou partie des États africains, notamment la création de la ZLECA depuis le 1er janvier 2021 et le passage du Franc CFA qui structure l'espace UEMOA vers l'ECO dans l'espace CEDEAO doivent constituer l'opportunité d'une rupture avec les voies néolibérales qui renforcent les logiques et stratégies du capitalisme international. Cette opportunité sera-t-elle saisie ?

Ce Numéro Un du RASA s'appuie sur des analyses des dynamiques souvent escamotées ou ignorées dans les rapports classiques et s'emploie à exhumer ou à réhabiliter les véritables évolutions des sociétés africaines actuelles qui renforcent leur autonomie et leur souveraineté dans le contexte du modèle néolibéral et capitaliste en vigueur. Dans une perspective de renversement des idéologies qui favorisent l'entreprise de « subalternisation », de mépris et de soumission des mondes africains aux logiques et intérêts dominants du capitalisme mondialisé, les initiateurs de ce Rapport ont comme ambition centrale d'affirmer et de porter une lecture différente des dynamiques du continent pour faire émerger d'autres visions endogènes, capables d'améliorer à la fois le bien-être des populations, le métabolisme social et le fonctionnement des institutions locales, nationales, régionales et continentales. Le RASA, à travers son Numéro Un, cherche à positionner et à approfondir une approche radicalement nouvelle qui met les dynamiques socioéconomiques réelles au centre de la perspective. Ainsi, les analyses présentées veulent suivre à la trace les trajectoires empruntées par les pays africains à travers ce qu'ils ont de commun mais aussi de

12 CONGAD, 2003, La dette : tragédie, illusion et arnaque, CONGAD dans le cadre de la campagne « Abolir la dette pour libérer le développement ».

singulier quant à leur quête de souveraineté. De par sa posture méthodologique, le RASA propose également un questionnement sur les forces sociales en présence, leurs articulations et interactions, les conflits qui les structurent et ce dans la longue période. C'est par une approche des dynamiques réelles que l'on peut saisir les contradictions du système politique, économique et social. C'est une approche qui aborde la macroéconomie par les pratiques, processus, acteurs, quelle que soit leur position au sein de la hiérarchie sociale. Elle postule que tous les acteurs sont sujets de la macroéconomie lue par le bas, parties prenantes à la production des richesses et de leur partage comme processus politique et social. C'est donc une approche d'économie politique et de focalisation sur les économies réelles que nous privilégions dans ce rapport alternatif. Parce qu'elle seule peut montrer les conflits dans le partage de la valeur ajoutée produite mais également l'étendue des résistances qui s'organisent dans tous les milieux et secteurs.

**Toujours fidèles à leur ambition initiale, les initiateurs de ce rapport cherchent à positionner et à approfondir une approche radicalement nouvelle qui met les dynamiques socioéconomiques réelles, les innovations populaires, les ressources immatérielles, la centralité de la culture, le lien bioéconomique avec la nature, les pouvoirs de proximité au centre de la perspective. Le Rapport est articulé autour de six grands axes, visitant chacun des dimensions de la souveraineté des sociétés africaines face à la mondialisation.**

À l'issue d'une discussion de la notion de souveraineté dans ses rapports avec l'hégémonie et l'impérialisme, le premier axe propose une grille d'analyse des dynamiques réelles à l'œuvre dans les sociétés africaines. Les travaux se focalisent sur les contradictions entre les « préoccupations de la nation » portées par les élites politiques et les « réalités populaires » vécues par les peuples et mises en sourdine. Sous ce rapport, non seulement les aspirations et la volonté populaires constituent un angle mort des rapports, mais en plus les conflits de classes ne sont pas mis en lumière par la grille de lecture de la macroéconomie classique.

Le second axe porte un regard transversal, analytique et critique des dynamiques en cours sur le continent. Il soulève la question de la

souveraineté du continent dans ses rapports au monde, selon plusieurs entrées. Loin d'être perçue comme une autarcie, la souveraineté des sociétés africaines explore les marges de manœuvre et les leviers permettant à l'Afrique de mieux négocier sa place et son rôle dans le monde d'aujourd'hui et de demain. Il s'interroge également sur les stratégies mises en place et leur capacité à donner aux sociétés africaines les marges de manœuvre dont elles ont besoin pour améliorer durablement leurs conditions et cadres de vie. Il interroge les fondements, enjeux et défis des transformations en cours. Notamment, la survalorisation de certains secteurs d'activités comme celui des ressources naturelles extractives et l'affaiblissement d'autres secteurs de diversification de l'activité économique réduisent les capacités d'intervention des États. Ainsi, les règles libérales du commerce international érigées en dogme de gouvernement des relations internationales maintiennent les économies africaines dans leur position subalterne. Ces règles font voler en éclat les processus de formation et de protection des économies fragiles (conflits armés, situations post-confliktuelles, pays les moins avancés, etc.), ou fragilisées par le corset des politiques du consensus de Washington et la prédation des oligarchies financières. En s'affranchissant de ces règles, par des politiques protectionnistes assumées de déconnexion partielle, certains pays ont pu « émerger », ce que les pouvoirs publics africains devraient méditer.

Le troisième axe ouvre le débat sur la souveraineté monétaire. D'abord, parce que la pandémie à coronavirus a mis en évidence l'importance de la souveraineté monétaire, quand les pays du Nord et les BRICS ont tout de suite procédé à des politiques monétaires et budgétaires expansives afin d'atténuer les effets récessifs prononcés de ce choc imprévu, les pays d'Afrique ont pour la plupart eu moins de marge de manœuvre. Devant des recettes fiscales et d'exportation déclinantes, ils se sont retournés vers le FMI pour des prêts d'urgence et sollicité des annulations voire des moratoires sur leur dette souveraine extérieure. Cette pandémie survient à un moment où la question de la souveraineté monétaire est d'une actualité brûlante au vu des enjeux des débats sur l'opportunité de l'abandon du franc CFA et son remplacement par l'ECO.

Aujourd'hui comme au début des années soixante-dix, la France fait face à un vaste

mouvement de contestation de sa présence ressentie comme néocolonialiste. Par rapport à la situation antérieure, les revendications actuelles sont d'une plus grande ampleur, à l'image des collectifs citoyens qui protestent contre la recolonisation de leur pays par le capitalisme français<sup>13</sup>. Ils sont regroupés au sein de plusieurs collectifs comme « France Dégage », « Auchan Dégage », « Non au Franc CFA », ou encore « Non aux APE » (Accords de Partenariat Économique entre l'Union européenne et les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique). Pour eux, **l'enjeu est de taille : il s'agit de la récupération de la souveraineté économique de leur pays, mais également de tous les pays du continent.** Le débat est ouvert dans ce Rapport, deux positions complémentaires y sont présentées. La première analyse les scénarii officiels possibles en cas de sortie du franc CFA, tandis que la seconde oriente la discussion vers une déconnexion, considérant que le cadre actuel n'est pas propice à la mobilisation des ressources nécessaires au financement du développement.

L'axe quatre intitulé « La dimension culturelle : enraciner les souverainetés pour culturaliser le panafricanisme économique » est consacré à la question de la conception de la culture en tant que ressource de souveraineté. Avec quel paradigme peut-on articuler culture et économie tout en évitant l'écueil de la considérer sous sa seule nature marchande ? La reconnaissance de l'intérêt des langues en tant que vecteurs de culture et d'identité, des peuples autochtones et de leurs cultures ne devrait-elle pas être plutôt valorisée ? Ainsi, la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et une certaine provincialisation de l'universalisme euro-centrique, sont autant de matériau qui a constitué un socle d'un renversement épistémologique. La question de la culture non plus comme handicap mais comme ressource pour l'économie est désormais abordée avec sérénité et les arguments pour y répondre s'accumulent dans les discours sur le bien-être des peuples.

<sup>13</sup> Voir le très documenté article d'Olivier Blamangin, 2018, « Castel, l'empire qui fait trinquer l'Afrique », octobre, <https://www.monde-diplomatique.fr/59159> est une démonstration éclairante de l'appétit boulimique de l'oligarchie financière, illustrée par le groupe familial Castel. Il a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 6 milliards d'euros dont les 80 % proviennent de l'Afrique. Selon cet article, « le groupe compte pas moins d'une vingtaine de sociétés immatriculées au Luxembourg et à Gibraltar, mais aussi à Malte, en Suisse ou à l'île Maurice. Les entreprises « historiques », le vignoble et les anciennes brasseries des Brasseries et Glacières Internationales (BGI), sont toujours domiciliées en France, mais la plupart des acquisitions faites en Afrique – soit, en valeur, plus de 80 % des actifs – sont directement logées dans ces paradis fiscaux ! »

Le cinquième axe se penche sur la question de la souveraineté numérique.

Le développement des réseaux informatiques puis l'avènement de l'Internet public au cours des années ont donné naissance à un nouvel espace décrit sous le terme de cyberspace. Lieu imaginaire désignant métaphoriquement le réseau Internet, les ordinateurs qu'il interconnecte et les applications qu'il supporte, le cyberspace est généralement décrit comme un espace virtuel, sans frontières, sans limites physiques ni temporelles, le temps du cyberspace étant principalement celui de l'instantanéité, le temps réel. C'est aussi un espace d'interactions, combinant interactions techniques entre différents dispositifs et interactions sociales entre les individus comme entre les communautés et par conséquent un espace social. Mais cet espace n'est pas seulement un espace de consommation, c'est aussi une opportunité de production, un espace où s'expriment les souverainetés, certes avec difficultés. Dans ces territoires, l'Afrique interpellée dans sa souveraineté a guidé notre réflexion pour répondre à la question : le cyberspace est-il compatible avec l'idée de souveraineté ?

Le sixième axe pose la question de la souveraineté politique, en contexte de fédéralisme panafricain. Depuis l'aube des temps, le concept de souveraineté est invoqué pour caractériser l'autorité de l'État et celle du peuple.

La souveraineté est pour les États l'affirmation des principes de plénitude et d'exclusivité :

le droit de choisir librement leur système politique, économique, social et d'exercer leur pleine autorité sur leur territoire. Le principe de la souveraineté extérieure des États qui peuvent, de ce fait, établir des relations et revendiquer légitimement leur indépendance par rapport aux puissances extérieures. Comment faire de la souveraineté politique le socle du contrat social de la renaissance africaine ?

Un dernier axe prospecte la nature des pouvoirs souhaitables pour l'Afrique de demain. Le viatique pour des États africains décomplexés dans la perspective de récupération de leurs souverainetés. Recentrer la question de la production des richesses et de leur répartition inclusive. Les pouvoirs de la déconnexion doivent revenir aux questions du milieu et une rupture avec les stratégies néolibérales d'insertion à la mondialisation selon le modèle de la petite économie ouverte.

Pour faire advenir cette renaissance de l'Afrique, les différents aspects de la souveraineté doivent se combiner dans un effort de rénovation dynamique. Pour cela, il faudra une restauration de la conscience historique menant à un véritable renversement des perspectives et à une transformation radicale de la relation de l'Afrique au reste du monde.

La souveraineté nationale a donc des fonctions précises et son exercice plein et entier ne peut toutefois s'accomplir que dans le cadre d'une approche fédéraliste panafricaine.



## I-/- SOUVERAINETÉS DES SOCIÉTÉS AFRICAINES : QUEL CADRE D'ANALYSE ?

### • Impérialismes et souveraineté

Il semble nécessaire de procéder à une clarification conceptuelle de la notion de « souveraineté » pour en estimer la valeur heuristique à l'aune des besoins et dynamiques réels des sociétés africaines. Ainsi, il faudra formuler ce que recouvrent les notions de souveraineté populaire et de souveraineté nationale. Si elles semblent se recouper largement, elles sont fort différentes dans leurs historicités, leurs implications politiques, économiques et sociales et leur mode opératoire. **La souveraineté n'est pas ici comprise comme une approche juridique technicisée mais plutôt comme une vision politique de réhabilitation d'un développement humain et social endogène.** Ainsi, la souveraineté nationale peut être appréhendée selon un spectre large, interpellant les dimensions politique, économique, actorielle, numérique, alimentaire, énergétique...

Pour être intelligible, le réel a besoin d'une médiation. Entrant par une archéologie du concept de souveraineté, il nous paraît utile de faire un détour par les notions d'« hégémonie » et d'« impérialisme ». Dans l'imaginaire populaire, transcrit par le langage courant, le discours sur le concept d'« hégémonie » a tendance à renvoyer à l'idée d'une domination absolue et sans limite.

Chez Antonio Gramsci, la « phase hégémonique » du capitalisme correspond à un moment historique où la bourgeoisie ne domine pas simplement grâce à ses moyens de répression mais maintient sa position dominante parce qu'elle est devenue la direction politique, qui s'exprime par une collaboration pure, c'est-à-dire un consentement actif et volontaire (libre) de ceux qu'elle domine. Mais cela ne signifie pas pour autant que cette domination soit absolue, sans limite ni faille, et que la perspective de la révolution soit devenue utopique.

Par contre, le saut qualitatif de la classe dominante en « Occident » a fait naître la nécessité d'un nouveau travail d'élaboration afin d'identifier précisément tant les faiblesses de la bourgeoisie que les points d'appui des dominés (Benichou, 2009<sup>14</sup>).

14 Sarah Benichou, 2009, « Antonio Gramsci, l'hégémonie comme stratégie », Revue Que faire ? <http://www.quefaire.lautre.net/Antonio-Gramsci-l-hegemonie-comme>.

Comprendre les nouveaux mécanismes du système est, nous semble-t-il, la condition préalable à l'établissement d'une dynamique d'élaboration d'un développement endogène et résilient adapté.

Selon Ernest Laclau et Chantal Mouffe (2018, p.35<sup>15</sup>), « L'« hégémonie » renvoie à une totalité absente, et aux diverses tentatives de recomposition et de ré-articulation qui, en surmontant cette absence originelle, ont permis aux luttes de recevoir un sens et aux forces historiques d'être dotées d'une pleine positivité ». Cet exercice définitoire suggère de prendre ses distances avec la confusion commune entre « hégémonie » et « impérialisme » ou leur rapprochement sans nuances.

Alors que l'hégémonie ne sera pas le déploiement majestueux d'une identité mais la réponse à une crise, à une nécessité sociale historique, l'impérialisme est quant à lui une stratégie ou une doctrine politique de conquête, visant la formation d'un empire ou d'une domination. La perte de souveraineté de l'Afrique prend des formes différentes, anciennes et nouvelles sous les logiques à la fois hégémoniques et impérialistes.

Dans *Les origines du totalitarisme*, Hannah Arendt (1951)<sup>16</sup> rattache l'impérialisme à la notion d'expansion, qui doit être différenciée de la conquête, comme fin en soi. Selon elle, l'impérialisme est apparu quand l'État-nation est devenu trop étroit pour le développement de l'économie capitaliste, ce qui renvoie à des logiques de prolongement des marchés intérieurs et de recherches de nouveaux débouchés.

La souveraineté permet de mesurer le niveau de dépendance par rapport au système capitaliste mondialisé. Elle permet aussi d'analyser la maîtrise relative et les marges de manœuvre des pays africains sur les « cinq monopoles » que sont les finances, les ressources naturelles, les armes de destruction massive, la science et

15 Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, 2018, *Hégémonie et stratégie socialiste. Vers la radicalisation de la démocratie*,

Éditions Fayard Pluriel.

16 Hannah Arendt, *L'Impérialisme*, traduction par Martine Leiris (1982) révisée par Hélène Frappat, Le Seuil (collection « Points / Essais », no 356), 2006.

la technologie, les médias et la communication, qui constituent le cœur du système capitaliste contemporain selon Samir Amin (1995)<sup>17</sup>. Mesurer la souveraineté devient un enjeu heuristique et méthodologique de tout premier plan. Étant une réalité multidimensionnelle, l'analyse de la souveraineté nécessite de convoquer un faisceau de facteurs dont certains seront développés de manière approfondie dans ce Rapport.

La souveraineté populaire a été défendue à l'origine par des philosophes révolutionnaires « radicaux » tels que Jean-Jacques Rousseau, notamment dans *Du Contrat social*<sup>18</sup>. Dans cette perspective, chaque citoyen détient une part de souveraineté inviolable qui se traduit traditionnellement par un régime de démocratie directe (ou pure), avec suffrage universel direct, puisque nul ne peut être dépossédé de la part de souveraineté conférée à chaque citoyen<sup>19</sup>. La souveraineté populaire repose sur le peuple, qui est donc un ensemble réel, qui prend en compte les vivants, contrairement à la souveraineté nationale.

La souveraineté nationale est une notion fort différente de la souveraineté populaire. Selon la conception de la souveraineté nationale, celle-ci appartient à la nation, qui de fait est une entité abstraite et indivisible. Cet ensemble est fictif puisqu'il ne se limite pas aux seuls citoyens présents, mais inclut les citoyens passés et futurs ; elle est supérieure à la somme des individus qui la composent. Ce qui soulève la difficulté de l'expression directe de la souveraineté nationale, matériellement impossible. C'est pour cela que le peuple aura recours à des mandataires démocratiquement élus, ayant un mandat impératif. Ces élus seront tenus de faire exactement ce pour quoi ils ont été élus.

Ils devront exécuter ce que leur demandent leurs électeurs. En effet, ils ont pour obligation d'agir pour le bien et le compte de leurs électeurs (et non pour l'intérêt commun), et s'ils ne le font

17 Samir Amin, 1995, *La Gestion capitaliste de la crise*, L'Harmattan, Paris.

18 Jean-Jacques Rousseau, 2001 (1762 édition originale), *Le contrat social ou Principes du droit politique*, Flammarion, (préface de Bruno Bernardi).

19 Il ne s'agit donc pas d'une démocratie procédurale et fictive. Cette approche de la démocratie est en porte-à-faux avec les modes de fonctionnement de la démocratie athénienne. Son système n'admet pas de citoyens de seconde zone ni d'exclusion, sauf pour des raisons qui menacent la sécurité intérieure ou l'exercice même de la démocratie.

pas, ils pourront alors être révoqués, la volonté du peuple étant souveraine et inviolable. Au bout du compte, comment analyser la souveraineté nationale, alors qu'elle est aussi insaisissable que réelle ?

Au total, la souveraineté est aux prises avec l'impérialisme et l'hégémonie extérieurs d'une part et avec les forces sociales locales de l'autre. Sous ce rapport, la souveraineté telle qu'appréhendée ici est caractérisée par un conflit entre sa dimension nationale et sa dimension populaire. Dans la perspective de la souveraineté populaire, chaque citoyen détient une part de souveraineté inviolable. La souveraineté populaire repose sur le peuple, qui est un ensemble réel, prenant en compte les vivants. Alors que la souveraineté nationale appartient à la nation, qui est de fait une entité abstraite, indivisible et fictive. Ce, d'autant qu'elle englobe en plus des citoyens présents, les citoyens passés et futurs. Donc raisonner uniquement à partir de la souveraineté nationale ne permet pas de comprendre les mécaniques réelles à la base des transformations sociales.

Or, dans la littérature consacrée à la présentation et à l'analyse des évolutions des sociétés contemporaines, tels les rapports publiés par les grandes institutions, la souveraineté est habituellement analysée dans sa dimension nationale abstraite. Les contradictions entre les « préoccupations de la nation » portées par les élites politiques et les « réalités populaires » vécues par le peuple sont mises en sourdine. Sous ce rapport, non seulement les aspirations et la volonté populaires constituent un angle mort, mais en plus les conflits de classes ne sont pas mis en lumière par la grille de lecture de la macroéconomie classique. Dans ce Numéro Un du RASA, nous procéderons à une lecture critique des options de la souveraineté nationale, à partir des dynamiques économiques réelles, qui donnent une résonance particulière à la souveraineté populaire. Sous ce rapport, la crise du Covid-19 est un révélateur de par ses impacts et un moteur de rupture à saisir.

## • Covid-19 et souveraineté : les ruptures économiques souhaitables

La pandémie mondiale du Covid-19, encore très active, a affecté différemment tous les pays, aussi bien dans le domaine sanitaire comme économique, mais suscite partout des visions profondément contrastées sur les politiques à mener lorsque ses aspects sanitaires auront été maîtrisés. Au Nord comme au Sud, notamment en Afrique, s'affrontent les gagnants et les perdants du système capitaliste mondialisé. Les gagnants veulent rattraper très vite les pertes de production et de profits, et pour cela continuer de négocier des accords bilatéraux de libre-échange puisque l'OMC est en panne. Ils ont tendance à oublier que c'est la mondialisation néolibérale qui, en les ayant poussés à abandonner à la Chine et à l'Inde, plus compétitifs, la production de médicaments et équipements sanitaires, a largement aggravé la pandémie en Occident. En faisant peu de cas que ce système néolibéral continuera à générer des inégalités sociales internes et internationales

(Nord-Sud) et à détruire l'environnement planétaire. Il est affligeant de constater que l'Union africaine elle-même ne voit son salut que dans une croissance extravertie accrue, tellement son développement en a été dépendant jusqu'à présent. Fort heureusement, de profonds mouvements sociaux restent en veille, dénonçant la collusion des gouvernements africains avec le système dominant et affirmant : « Nous ne pouvons pas revenir à la normale. Nous devons envisager un monde différent, une Afrique différente, afin que ce moment puisse marquer un tournant pour notre région et le monde » (Déclaration des sociétés civiles africaines).

Après une analyse des impacts sanitaires et économiques de la pandémie en Afrique, la section identifie l'affrontement des deux stratégies à l'œuvre et détaille les quatre piliers nécessaires pour refonder ses politiques agricoles sur la souveraineté alimentaire.

## • L'impact économique de la première vague du Covid-19

L'impact économique est bien plus désastreux en Afrique subsaharienne que dans les pays occidentaux du fait de l'effondrement des prix des matières premières, à commencer par le pétrole, lié à l'effondrement de la demande des pays occidentaux en récession et à la paralysie des transports internationaux et intérieurs. Le Fonds monétaire international anticipe une baisse de -1,6 % du PIB de l'ASS en 2020 (après +3,1 % en 2019), dont une baisse de -3,4 % au Nigeria après +2,1 % en 2019, et de -5,8 % en Afrique du Sud après +0,2 % en 2019, les deux premières économies du continent, mais la baisse anticipée par la Banque mondiale pour l'ASS irait de -2,1 % à -5,1 %. Comme le souligne Boulaye Bagayoko, secrétaire permanent du CADTM Afrique, la dette extérieure de l'Afrique est de 365 milliards de dollars (Md\$), dont 35 % de dette publique multilatérale, 32 % de dette publique bilatérale, 20 % à la Chine et 13 % à d'autres créanciers privés. Ce n'est pas le moratoire consenti par le G20 jusque fin décembre 2020 du paiement des 12 Md\$ du service de la dette publique bilatérale de l'ASS – les pays du Maghreb n'en bénéficieront pas, pas plus que l'Afrique du Sud car elle est membre du G20 alors qu'elle est de très loin le pays africain au service de la dette le plus lourd, de 11,9 Md\$ en 2018, dont 10,5 Md\$ à des créanciers privés –, et non son annulation,

qui changera grand-chose puisque le service de la dette multilatérale de 8 Md\$ et de la dette privée de 12 Md\$ ne sont pas concernés par des moratoires. Si le remboursement des 12 Md\$ du service de la dette publique bilatérale pour 2020 sera étalé sur 3 ans, s'y ajouteront les intérêts de retard.

Le FMI ajoute que la pandémie a accéléré les fuites de capitaux des pays en développement de 90 Md\$ de début février à mi-avril, dont d'Afrique, alors que les investissements directs étrangers (IDE) ont beaucoup faibli. Inversement, les transferts de fonds des Africains émigrés vers l'Afrique Subsaharienne, confinés et/ou ayant perdu leur emploi dans les pays occidentaux, auraient baissé de -23 %, de 48 Md\$ en 2019 à 37 Md\$ en 2020, alors que ces fonds sont traditionnellement plus importants que l'aide publique au développement des pays occidentaux. Ces transferts ont représenté 5,7 % du PIB au Nigeria en 2019, 9,1 % au Togo et 9,9 % au Sénégal.

Pour les échanges internationaux de céréales, des influences contradictoires de l'offre et de la demande ont joué sur les prix. Pour le riz et le blé, les restrictions à l'exportation des pays exportateurs privilégiant leur propre sécurité

alimentaire, liées aussi au confinement des travailleurs de la logistique en Inde, ont entraîné des hausses significatives des prix internationaux (de +7 % de mars à avril 2020 pour le riz et de +2,5 % pour le blé) mais qui ne devraient pas durer du fait d'une forte hausse attendue de la production. Inversement, la hausse des prix a été limitée en Afrique par la dépréciation des monnaies des gros importateurs comme le Nigeria qui ont réduit leurs achats, les difficultés de transport et la forte baisse du pouvoir d'achat des consommateurs, la Banque mondiale anticipant une baisse de -13 % à -25 % des importations alimentaires en 2020, alors que la production pourrait baisser de -2,6 % à -7 %.

Or la FAO avait déjà estimé que 237 millions de personnes souffraient de sous-nutrition chronique en Afrique Subsaharienne en 2018, et l'OMS que 73 millions de plus étaient en insécurité alimentaire en 2019, puis « *La pandémie à coronavirus risque de venir aggraver en 2020 la situation des populations au bord de la famine, déjà en forte augmentation en 2019, et qui pourraient doubler en 2020 à cause du coronavirus, selon un rapport et une projection de l'ONU. Quelque 135 millions de personnes dans 55 pays affectés par les conflits et les problèmes climatiques étaient en situation « d'insécurité alimentaire aiguë » en 2019, indique le rapport mondial sur les crises alimentaires 2020... Un chiffre qui pourrait cependant doubler, à 265 millions de personnes en 2020, en raison de « l'impact économique » de la pandémie à coronavirus ». Le Covid-19 a aggravé les pénuries alimentaires car les mesures de confinement et l'éloignement physique ont entravé le stockage, la transformation et le transport des produits. Les ménages à faible revenu ont été les plus touchés par les restrictions de circulation, en raison de la perte de revenus et de l'impossibilité d'accéder aux marchés locaux. Ainsi de nombreux pays de la CEDEAO ont fermé leurs frontières avec leurs voisins, par exemple entre le Libéria et la Guinée, et le Sénégal a même interdit les transports entre*

la Casamance et le reste du pays, si bien que les avocats, les ananas et les mangues pourrissent faute d'acheteurs, entraînant l'effondrement des prix dans les zones d'exportation et leur hausse dans ceux qui ne peuvent plus s'y approvisionner.

Ces difficultés d'approvisionnement alimentaire se doublent de difficultés d'exportation des produits tropicaux, par exemple du cacao et des noix de cajou en Afrique de l'Ouest, ce qui entraîne la chute des prix et des recettes budgétaires, notamment en Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée-Bissau et Sénégal. Si certains États d'Afrique de l'Ouest, dont le Sénégal, le Nigeria et la Côte d'Ivoire, ont pris quelques mesures de distribution alimentaire aux plus démunis, cela s'est fait à un niveau très insuffisant.

En Afrique comme en Occident, deux orientations opposées pour l'après-pandémie s'affrontent. Les gouvernements en place, l'Union africaine (UA), les pays occidentaux, les multinationales et les institutions internationales à leur service veulent reprendre très vite la croissance extravertie antérieure, tandis qu'à l'inverse la société civile dont l'initiative RASA veut refonder radicalement le paradigme dominant.

Enfin, avec l'apparition des premiers vaccins contre le virus, deux phénomènes attirent notre attention en montrant la fracture entre pays industrialisés et pays africains. Le premier est un marché mondial à deux vitesses. Les prix des vaccins sont plus élevés en Afrique du Sud, pays d'Afrique subsaharienne le plus touché par la pandémie, que dans les pays occidentaux. Le second phénomène est l'accaparement sans partage par les pays occidentaux des premiers vaccins arrivés sur le marché. Ces pratiques d'une iniquité et d'un égoïsme sans nom jurent avec les discours empathiques et solidaires de mars 2020, début de la pandémie à coronavirus. Ce qu'il faut retenir de ce double phénomène, c'est ce que si le vaccin est un bien commun proclamé par les puissances occidentales, il ne l'est pas pour tous !

## • L'option d'un retour rapide à une croissance extravertie adoptée par l'Union africaine

Bien que le rapport de l'Union Africaine (UA) sur l'impact du Covid-19 sur l'économie africaine souligne la nécessité d'« *augmenter la production agricole et améliorer les chaînes de valeur alimentaires pour répondre à la consommation intérieure et continentale* » car « *L'Afrique*

*subsaharienne a dépensé près de 48,7 milliards de dollars US en importations alimentaires (17,5 milliards de dollars US pour les céréales, 4,8 milliards de dollars US pour le poisson* », l'UA maintient une orientation extravertie générale attestée par trois recommandations : 1) que les

plans de relance budgétaire des pays de l'OCDE « n'aient pas d'incidence au niveau mondial sur la restauration des chaînes de valeur mondiales au sein de l'OCDE, sapant ainsi les stratégies de transformation de la production africaine » ; 2) que les pays africains « accélèrent la mise en place de la zone de libre-échange continentale... pour parvenir à l'industrialisation le plus rapidement possible » ; 3) et qu'ils suivent les recommandations du rapport conjoint UA-OCDE sur « Les dynamiques du développement en Afrique, réussir la transformation productive » qui est un plaidoyer vibrant pour une extraversion accrue des économies africaines. Ainsi, « En Afrique australe, les pays sont confrontés à un risque de désindustrialisation prématurée. La part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB total est en repli depuis 2000. La stratégie d'industrialisation... entend profiter de la participation de l'Afrique du Sud aux chaînes de valeur mondiales et de la présence de multinationales pour aider les petites et les moyennes entreprises à prospérer ».

Le rapport UA-OCDE insiste sur l'attractivité des IDE et pour cela recommande de promouvoir « les pôles d'entreprises (ou zones économiques spéciales (ZES)) qui permettent à des gouvernements aux ressources limitées de tirer un parti maximal de leurs atouts en investissant dans une zone dédiée, au lieu de disperser leurs moyens. En attirant ainsi les IDE et en favorisant les transferts de technologie, ils se rapprochent de la frontière technologique mondiale. La densité relative supérieure d'entreprises, de fournisseurs, de prestataires de services et d'institutions connexes au sein de cet écosystème peut induire des retombées et des transferts de connaissance plus importants et, ainsi, accentuer l'effet des politiques menées... La plupart des pays d'Afrique n'offrent pas forcément suffisamment d'économies d'échelle et manquent des fondamentaux pour attirer autant d'IDE que leurs concurrents internationaux... Pour accroître les économies d'échelle, les pays d'Afrique doivent penser « mondial » et agir « régional » ».

La récession des pays occidentaux liée au Covid-19 et leur volonté de relocaliser leurs activités font peser des menaces sur leurs projets de délocalisation dans les pays à faibles salaires. Même s'il n'y a pas de risques de relocalisation immédiate des activités déjà délocalisées, notamment celles liées à des accords de libre-échange (ALE), leur extension

est compromise. Le développement de l'industrie automobile en zones franches a été un succès au Maroc puisqu'elle est le premier exportateur du pays (27 % des exportations en 2019 avec un chiffre d'affaires à l'export de plus de 7 Mds€) et emploie 180 000 personnes (avec les sous-traitants), dont 11 000 pour Renault et 1 700 pour PSA, les deux principaux constructeurs (400 000 véhicules pour Renault en 2018 et 100 000 pour Peugeot en 2019, qui n'a démarré qu'à la mi-2018). 90 % de leur production sont exportés dont plus de 80 % dans l'UE, principalement en France (31 %), Espagne (11 %), Allemagne (9 %) et Italie (9 %), à droit de douane nul, compte tenu de l'accord d'association avec le Maroc, alors que le droit normal NPF est de 10 %. En outre Renault et Peugeot ne paient pas d'impôt sur les sociétés comme le souligne Oxfam-Maroc. Le 26 mai 2020 le Président Macron a annoncé un plan d'aides de 8 Mds€ à la filière automobile avec injonction aux constructeurs français de maintenir en France la production des véhicules à forte valeur ajoutée, et, le 28 mai Renault a annoncé la suppression de 15 000 postes dans le monde (8 % de son effectif), dont 4 600 en France, avec une réduction de sa capacité de production nationale de 4 à 3,3 millions de véhicules et la « suspension des projets d'augmentation de capacités prévus au Maroc et en Roumanie ». Le plan de sauvegarde de l'aéronautique française qui sera annoncé dans quelques jours pourrait faire peser les mêmes risques sur l'extension de ses délocalisations au Maroc et la politique de relocalisation de Trump plombe aussi les projets de Boeing au Maroc. Compte tenu des énormes dépenses d'infrastructures supportées par le Maroc pour installer ces zones franches, alors qu'il n'en retire aucune rentrée fiscale, cela a réduit d'autant les dépenses sociales et l'aide aux populations défavorisées, notamment rurales. Dans ce contexte, la nécessaire réorientation de l'économie marocaine pourrait être un moindre mal.

Le rapport UA-OCDE cite aussi un projet de ZES en zone rurale d'Afrique de l'Ouest : « Créer des ZES peut valoriser les potentialités entre pays producteurs des mêmes biens. Des perspectives sont envisagées entre la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali pour donner un coup de fouet à l'agriculture de la région. Le projet de ZES Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso (SKBO) a été signé en janvier 2017 pour coordonner et renforcer la coopération entre ces trois pays. Le processus est lancé depuis mai 2018, encourageant la création et le renforcement

de projets industriels publics et privés », ce qui signifie que ce cadre institutionnel offrira d'importants avantages fiscaux aux investisseurs étrangers.

Soulignons que, quand le rapport aborde la question des échanges intra-UA comme extra-UA, il insiste sur la nécessité de réduire les droits de douane ainsi que les mesures non tarifaires. À une seule exception implicite toutefois quand il écrit : « Dans certains cas, les politiques ont échoué à développer de solides chaînes de valeur régionales. C'est le cas par exemple de la filière minière en Afrique australe, qui reposait traditionnellement sur l'Afrique du Sud, véritable pôle d'approvisionnement en biens d'équipement. Or, depuis quelques années, l'arrivée d'intrants plus compétitifs en provenance de Chine sape la place de l'Afrique du Sud ».

La baisse des droits de douane est le credo de la ZLECA puisque, selon la Commission des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'Union douanière continentale (UDC), pas encore adoptée, « se traduit par une plus grande ouverture sur le reste du monde que la ZLECA en ce sens que la protection moyenne imposée par l'Afrique sur ses importations en provenance du reste du monde diminuerait à un niveau de 9,8 %, contre un niveau de 13,6 % avec la seule ZLECA. Cela correspond à une amélioration de 27,9 % de l'accès au marché accordé par l'Afrique au reste du monde lorsqu'une UDC est mise en œuvre. Les économies non africaines bénéficieraient d'un accès plus large aux marchés africains dans les secteurs industriels que dans les secteurs agricoles et alimentaires. En conséquence, et par rapport à la création d'une ZLECA, non seulement les importations africaines seraient stimulées (+3,4 % ou 21,6 milliards de dollars US) avec la mise en place d'une UDC – grâce à la baisse des droits de douane moyens imposés par les pays africains sur leurs importations en provenance du reste du monde – mais les exportations africaines augmenteraient encore plus (+4,2 % ou 27,6 milliards de dollars US) avec la réforme commerciale ».

Comme la baisse des droits de douane bénéficierait largement aux importations de consommations intermédiaires et équipements, le rapport en déduit que l'Afrique deviendra plus compétitive sur les produits manufacturés que les pays industrialisés (y compris émergents comme la Chine) puisque les coûts de main-d'œuvre y sont nettement inférieurs, notamment

en ASS. Un raisonnement qui oublie que la productivité de la main-d'œuvre y est très inférieure à celle des pays où le coût de la main-d'œuvre est supérieur, notamment du fait de tout un ensemble de contraintes spécifiques à l'ASS qui feront longtemps obstacle à son intégration et à son développement : déficiences des infrastructures, notamment de transport ; de l'accès à l'énergie et à l'eau ; des compétences techniques ; du fonctionnement des administrations, notamment douanières ; de l'accès au crédit à des taux raisonnables ; de la forte disparité des politiques monétaires et des taux de change, en particulier l'absurdité du maintien du franc CFA dans l'UEMOA et la CEMAC<sup>20</sup> dont la nouvelle appellation ECO ne modifie pas la parité avec l'euro ; des énormes écarts dans les droits de douane, dans les niveaux de vie, les régimes politiques et leur faible démocratisation, etc. Par exemple, le transport de produits industriels de Chine à Lagos est moins coûteux qu'un transport du Nord au Sud du Nigeria et de même pour le maïs des États-Unis par rapport à celui du Nord Nigéria. Tant que ces contraintes ne seront pas levées, la ZLECA, a fortiori si complétée par l'UDC, entraînera une perte accrue de recettes douanières et de compétitivité, donc d'emplois. Même si la ZLECA n'est vraiment pas la solution, au moins la Banque mondiale recommande-t-elle de favoriser des chaînes de valeur intra-africaines dans le cadre de l'Accord de libre-échange continental africain pour la substitution des importations.

Il est étrange de constater que ni le rapport UA-OCDE ni les multiples rapports de l'UA sur la ZLECA n'évoquent les Accords de Partenariat Économique (APE) entre l'UE et les pays Afrique Caraïbes et Pacifique (ACP), ni le dumping des exportations agricoles de l'UE lié à ses fortes subventions internes<sup>21</sup>. Il est vrai que le Conseil des ministres des pays ACP du 30 mai 2018 ayant défini le mandat de négociation de l'accord qui succèdera à l'Accord de Cotonou arrivant à expiration le 28 février 2020 a seulement demandé une amélioration des régimes commerciaux préférentiels, tant pour les biens que pour les services, et des dispositions

<sup>20</sup> Kako Nubukpo, « Le franc CFA agit comme une taxe sur les exportations et une subvention pour les importations », La Tribune Afrique, 5 août 2019 ; Fanny Pigeaud et Ndongo Samba Sylla, L'arme invisible de la France Afrique, Paris, La Découverte, 2018.

<sup>21</sup> Jacques Berthelot, Vous avez dit LIBRE échange ? L'Accord de 'Partenariat' économique Union européenne - Afrique de l'Ouest, Paris, L'Harmattan, juin 2018 ; Did you say FREE trade ? The Economic 'Partnership' Agreement European Union-West Africa, Paris, L'Harmattan, September 2018.

relatives à la coopération au développement des APE/APE intérimaires, afin de garantir que les États ACP, entre autres, tirent plus d'avantages commerciaux et de gains en matière de développement sur lesquels reposent les APE. Il n'y a pas lieu de s'en étonner quand on sait qu'une bonne partie du budget des pays ACP est financée par la Commission européenne, qui soutient par ailleurs politiquement et financièrement la mise en œuvre de la ZLECA. Ce qui s'explique par le fait que la baisse de 90 % des droits de douane programmée dans les échanges intra-africains bénéficiera beaucoup aux filiales des multinationales et banques de l'UE très présentes dans tous les pays d'Afrique, d'autant que cette baisse est supérieure aux 80 % imposés sur ses exportations aux pays ayant signé des APE. Comme il fallait s'y attendre, la proposition (fuitée) de la Commission européenne pour un nouvel accord confirme, à l'article 2 du chapitre 4 du titre 4, le bien-fondé des APE : « 4. *Compte tenu de la nécessité de s'appuyer sur leurs accords commerciaux préférentiels et sur les accords de partenariat économique (APE) existants en tant qu'instruments de leur coopération commerciale, les parties reconnaissent que la coopération sera principalement renforcée pour soutenir la mise en œuvre concrète de ces instruments existants.* 5. Ce faisant, les signataires des accords de partenariat économique (APE) réaffirment leur engagement à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer leur pleine mise en œuvre qui devrait être propice à leur croissance et à leur développement économique tout en contribuant à l'approfondissement des processus d'intégration régionale au sein des ACP ». Un autre marqueur de cette orientation néolibérale

• **La souveraineté des périphéries passe-t-elle par une déconnexion du système capitaliste ?**

Le capitalisme mondial contemporain est une construction complexe d'États souverains en principe, de peuples et de nations, qu'elles soient « homogènes » ou pas, et de classes sociales définies par le conflit de répartition capital/travail. Sa philosophie constitue le fondement même du système capitaliste.

L'existence de ces conflits entre États et les luttes des classes en leur sein s'entrelacent en une étroite relation d'interdépendance avec les luttes sociales. Les issues de ces luttes dépendent de la manière dont les différents blocs dominants

du rapport UA-OCDE est la vieille lune de la nécessité de promouvoir l'enregistrement des terres agricoles en obtenant des titres fonciers individuels pour faciliter l'accès au crédit : en Éthiopie et au Rwanda, la certification des droits de propriété agricole a renforcé la propension des agriculteurs à investir et, par conséquent, la productivité du secteur. En Éthiopie, la propension à investir dans des mesures de préservation du sol et de l'eau a augmenté de 20 à 30 points de pourcentage. Au Rwanda, les ménages enregistrés ont deux fois plus de probabilité (10 %) d'investir que ceux dont les terres ne sont pas déclarées. C'est pourquoi la même recommandation est faite pour l'Afrique de l'Ouest, où l'accès à la terre s'avère fondamental pour la transformation productive des économies agricoles. Il peut aussi faciliter la stabilité indispensable aux investissements, comme au Ghana, où la terre est disponible à grande échelle depuis les années 1900 (Frankema et Van Waijenburg, 2018). Il s'agit également d'un pilier crucial dans la consolidation de la paix et la sécurité. Des systèmes de cadastre ou de registres des terres restent à mettre en place, pour faciliter la collecte de données sur les revenus fonciers, voire la certification des mutations de propriétés, dans un contexte où le droit coutumier reste prédominant. Cet aspect gagnerait à être plus prééminent dans la poursuite de la mise en œuvre des Programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA) et du Programme régional d'investissement agricole (PRIA) ainsi que l'offensive régionale pour la production alimentaire et la lutte contre la faim. Guère plus de 10 % des terres rurales se trouvent enregistrées dans la région (CUA/OCDE, 2018).

exploitent les possibilités dont ils disposent sur la scène internationale. La conclusion d'alliances des classes dominées, capables de créer une « meilleure alternative globale », est de ce fait compromise par des obstacles propres aux composantes d'une telle coalition ou générés par les classes dominantes qui n'ont pas d'intérêt à changer de système.

Le capitalisme mondial contemporain émet l'hypothèse d'un marché planétaire fantasmagique dans lequel les acteurs économiques, participent à la compétition dans les mêmes conditions,

à armes inégales avec des concurrents bien plus aguerris et mieux accompagnés par les politiques publiques de leurs pays. Cette perspective néolibérale cherche à respecter les quatre préceptes socles du libre-échange, qu'il convient de rappeler succinctement<sup>22</sup>.

La non-discrimination est le premier principe. Il réitère l'application de la clause de la nation la plus favorisée qui dispose « Tout avantage consenti à l'un des membres par un adhérent du GATT doit, sauf dérogation, être étendu à tous les autres membres. » En vertu de ce principe, les pays en développement ne peuvent plus négocier des clauses avantageuses tenant compte de leurs spécificités. Paradoxalement, ils sont discriminés par le principe de non-discrimination, puisqu'ils ne bénéficient plus des « arrangements » tenant compte de leurs spécificités qui justifiaient les régimes spéciaux.

Le second principe est l'abaissement progressif des droits de douane. Il répond à deux objectifs simultanément, faciliter la mobilité des marchandises et réduire les recettes douanières, donc budgétaires de l'État. Ce principe est source de réduction des capacités d'intervention des États qui perdent une partie des moyens de leur souveraineté par le désarmement douanier érigé en règle de gouvernement du capitalisme néolibéral.

Le troisième principe, l'élimination des restrictions quantitatives doit être appliquée en dehors de graves déséquilibres de la balance des paiements. En condamnant les restrictions quantitatives tant sur les importations que sur les exportations, elle accélère les flux de marchandises entre pays. Cette mesure ne profite que peu aux économies africaines dans un contexte d'échange inégal. Les pays d'Afrique étant toujours largement confinés à l'approvisionnement de matières premières dont les prix fluctuent fortement à court terme et baissent à long terme. Ce qui explique les tensions budgétaires est le fait que les recettes issues des ressources naturelles constituent leur principale source. En restant toujours fortement tributaires des spécialisations procurant des recettes tirées des ressources naturelles extractives et non extractives héritées de la colonisation, les États ont du mal à mettre à distance la forte dépendance à ces ressources et à amorcer une diversification économique.

<sup>22</sup> Voir les règles qui régissent l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Ce faisant, l'Afrique ne peut transcender cette situation sans revoir ses stratégies de transformations structurelles.

Le dernier principe est l'interdiction du dumping qui condamne les pratiques par lesquelles un pays exportateur vend un produit soit à un prix inférieur au prix de vente sur son marché intérieur, soit à un prix inférieur au prix de revient<sup>23</sup>.

Ces mesures, conduisent à la fois des transformations des structures des économies par la survalorisation de certains secteurs d'activités notamment celui des ressources naturelles extractives et un affaiblissement des capacités d'intervention de l'État en réduisant ses recettes. Dans leurs applications, on peut observer au niveau empirique que les pays d'Afrique ne peuvent profiter des règles ainsi érigées en dogme de gouvernement des relations internationales. Ces règles font voler en éclat les processus de formation et de protection des économies fragiles (conflits armés, situations post-conflits, pays les moins avancés, etc.) et plus généralement des économies africaines. En s'affranchissant de ces règles, par des politiques protectionnistes assumées et/ou de déconnexion partielle, certains pays ont pu émerger. C'est le cas des BRICS. La déconnexion fut-elle partielle et imparfaite exprime la volonté des élites politiques à repositionner leur pays dans cette économie mondiale. C'est ce qu'ont fait la Chine, l'Inde, le Brésil. Elle peut prendre également sa source des décisions extérieures visant à sanctionner les pays ne respectant pas les règles de la gouvernance mondiale pour se traduire par des mesures de rétorsion qui peuvent aller jusqu'à l'embargo. C'est le cas de l'Afrique du Sud du temps de l'Apartheid, des régimes socialistes de l'ex-URSS, de Cuba de Fidel Castro, du Venezuela d'Hugo Chavez.

Les pays d'Afrique sont par conséquent davantage concernés par les limites déstabilisatrices du libre-échangisme que par ses bienfaits.

<sup>23</sup> Pour une analyse approfondie des questions des relations économiques internationales et des ruses mises en place par les pays anciennement développés contre les autres en termes de stratégies de guerre économique, voir Jacques Berthelot, 2003, *L'agriculture, talon d'Achille de la mondialisation*, L'Harmattan. Voir également toujours du même auteur, 2012, « Enjeux et stratégies pour bâtir des agricultures paysannes durables basées sur la souveraineté alimentaire en Afrique subsaharienne », in Bernard Founou-Tchuigoua et Abdourahmane Ndiaye (dir.), 2012, *Réponses radicales aux crises agraires et rurales africaines. Agriculture paysanne, démocratisation des sociétés rurales et souveraineté alimentaire*, Éditions CODESRIA, p. 169-234.

En effet, comme nous pouvons le constater, les préceptes de la doxa néolibérale, outre le fait de réduire les maigres revenus des pouvoirs publics, renforcent les places subalternes des pays en développement dans le maintien de leurs « positions compétitives ». En s'armant des théories libérales du commerce et leurs impératifs tels que les avantages comparatifs et leurs corollaires, les spécialisations de David Ricardo, les pays africains risquent de ne pouvoir sortir de l'ornière des cercles vicieux du sous-développement. En effet, au mieux ces orientations freinent, et au pire, arrêtent les dynamiques de développement endogène. Historiquement, lorsqu'on interroge les approches et les étapes du développement des pays « anciennement développés », deux voies y sont principalement retenues : le modèle capitaliste postulant la primauté du marché et ses velléités naturelles et auto stabilisatrices et le modèle socialiste centralisé autour de l'État, avec ses modalités collectivistes.

Pour l'Afrique à venir, une voie lucide est celle de la déconnexion telle que préconisée par Samir Amin. Elle s'appuie sur la volonté populaire nationale et souveraine. Mais, que signifie une souveraineté populaire, si le peuple n'est pas consulté lors des choix qui l'engagent ? Peut-on parler de souveraineté nationale alors que les États sont contraints de participer à une compétition dont les règles leur sont imposées ? Peut-on parler de souveraineté dans le contexte d'un modèle de développement fondé sur l'insertion des pays africains à l'économie mondiale, sans aucune alternative possible ? Comment réinterpréter le protectionnisme éducateur tel que proposé par Friedrich List?<sup>24</sup> Le capitalisme est théoriquement fondé sur un marché intégré à trois dimensions (biens et services, capitaux et travail). Mais, en sa qualité de système de gouvernance mondiale, le capitalisme est fondé sur l'expansion globale du marché dans ses seules deux premières

<sup>24</sup> Friedrich List est un économiste allemand et théoricien du « protectionnisme éducateur » ainsi que du Zollverein, l'union douanière allemande. Le protectionnisme ne doit être qu'une phase dans le développement industriel des nations. Le protectionnisme permet de forger de nouveaux avantages construits pour les pays en développement. Son argumentation consiste à penser qu'à sa naissance, une nouvelle industrie ne peut être compétitive en raison de sa taille limitée et des délais d'apprentissage lui sont nécessaires. Pour permettre à cette industrie dans « l'enfance » de résister à la concurrence étrangère, une protection provisoire et dégressive doit être instaurée. Ce qui se traduit par un accompagnement des choix de spécialisation dans un premier temps pour les pays en développement et dans un second temps pour les pays développés. Les pays développés justifient le recours au protectionnisme ciblé en cas de crise de vieilles industries ayant perdu leurs avantages comparatifs.

dimensions, car l'établissement d'un marché du travail mondial reste entravé par la persistance de barrières politiques étatiques et le contrôle des migrations internationales.

L'Europe et l'Amérique, ont depuis des décennies renforcé leurs dispositifs de contrôle aux frontières pour limiter les migrations. La globalisation de l'économie est de ce fait limitée. Pour cette raison, le capitalisme effectif est nécessairement polarisant au niveau mondial ; et le développement inégal qui en découle devient une contradiction des temps modernes particulièrement violente, une contradiction croissante, indépassable dans le cadre du déploiement de la logique du capitalisme actuel. Selon Samir Amin (2012)<sup>25</sup>, le soutien ou le rejet de la souveraineté nationale font l'objet de graves malentendus tant que le contenu de classe de la stratégie dans laquelle ils s'inscrivent n'est pas saisi. Le bloc social dominant dans les sociétés capitalistes conçoit toujours la souveraineté nationale comme un instrument permettant de promouvoir ses intérêts de classe ; à savoir l'exploitation capitaliste du travail domestique et, simultanément, la consolidation de ses positions dans le système mondial. Aujourd'hui, dans le contexte d'un système libéral mondialisé et dominé par les monopoles financiarisés de la « triade » (États-Unis, Europe, Japon) et des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), la souveraineté nationale est l'instrument qui permet aux classes dirigeantes de maintenir leurs positions compétitives au sein du système. Le gouvernement des États-Unis offre l'exemple le plus illustratif de cette pratique permanente : la souveraineté y est conçue comme le domaine réservé du capital monopolistique états-unien et, à cette fin, la primauté est accordée au droit national des États-Unis sur le droit international. Dans le passé, c'était également la pratique des puissances impérialistes européennes et les principaux États européens continuent de le faire à l'intérieur de l'Union européenne. D'aucuns pensent, et ce sont les plus nombreux relayant les commandements du Washington Consensus, que la souveraineté se joue dans des stratégies d'insertion à l'économie mondiale. Ainsi, les auteurs rassemblés autour de cette hypothèse réifient le modèle de la petite économie ouverte, qui constitue le substrat des plans d'ajustement structurel des Institutions financières internationales (Fonds monétaire international et la Banque mondiale).

<sup>25</sup> Samir Amin, 2012, L'implosion du capitalisme contemporain, Paris, Éditions Delga.

D'autres, à l'instar de Samir Amin (1990)<sup>26</sup>, pensent que l'exercice de la souveraineté ne peut se faire sans une stratégie radicale de déconnexion vis-à-vis du système capitaliste mondialisé. La mondialisation néolibérale semble se conformer aux valeurs et normes du capitalisme sans nuances qui embrasse la postmodernité, pour les imposer à des pays du Tiers Monde toujours en quête de changements sociétaux significatifs.

<sup>26</sup> Samir Amin, 1990, « Delinking », Londres, Zed Books.

### • **Échanges commerciaux et investissements directs étrangers : indicateurs pertinents du modèle de développement non souverain**

Le continent ne profite pas de sa croissance économique confisquée par les firmes transnationales souvent illégalement, ou dans la légalité avec la complicité des élites politiques.<sup>27</sup> Le rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) de l'Afrique 2020, intitulé « Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique », qualifie le continent de « créancier net du monde ». Les conséquences économiques de ces flux constituent un enjeu de taille pour le développement des pays africains dont les perspectives de développement durable, reposant essentiellement sur la réalisation d'investissements massifs, sont compromises. En effet, l'exportation de produits de base comme l'or, le diamant et le platine est responsable de près de la moitié du chiffre total perdu chaque année, soit 89 milliards \$US (50 145 milliards FCFA) de flux financiers illicites par an (CNUCED, 2020). Les entreprises sous-déclarent la valeur des exportations, pour minorer leurs paiements d'impôts et de redevances. La sous-estimation de la valeur réelle d'une marchandise prive les pays africains de devises et de recettes fiscales. Les auteurs du rapport ont fait valoir qu'en dépit de sa dépendance à l'aide, l'Afrique est de fait un exportateur net de capitaux en raison de l'évasion fiscale et des sommes colossales cachées dans des paradis fiscaux. Les fonds perdus auraient pu être utilisés pour fournir des services sociaux tels que la dotation en personnel des hôpitaux qui ont été mis à rude épreuve par la pandémie de Coronavirus. Ces constats devraient amener les pays à introduire des réglementations

<sup>27</sup> Le rapport sur « la transparence fiscale en Afrique » évoque la fourchette entre cinquante et quatre-vingts milliards. Autre révélation, 44 % du patrimoine financier africain seraient détenus à l'étranger, entraînant des pertes en recettes fiscales de l'ordre de dix-sept milliards d'Euros.

Comme nous venons de le montrer, les préceptes de l'OMC font sauter le verrou de la protection des structures industrielles naissantes. Mais d'un autre côté, au sein même des pays du Tiers Monde, les pays africains restent économiquement les plus sensibles aux perturbations du commerce mondial (14 pays parmi les 20 pays les plus pauvres sont africains). La mondialisation accentue ainsi les inégalités entre pays développés et pays sous-développés.

strictes sur les entreprises multinationales et sur des pratiques telles que le rapatriement des bénéfices.

Ainsi, la part de l'Afrique dans les échanges commerciaux mondiaux s'amenuise de plus en plus dans les dernières années et représente actuellement moins de 3%, et ne capte que 5 % du stock total entrant des IDE dans le monde (Bensaghir, 2016)<sup>28</sup>. Selon la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED, 2019), les flux mondiaux d'IDE ont poursuivi leur recul en 2018, chutant de 13 % pour s'établir à 1 300 milliards de dollars. Cette troisième année consécutive de déclin tient principalement aux réformes fiscales engagées fin 2017 par les États-Unis, qui ont entraîné, au cours des deux premiers trimestres de 2018, un rapatriement massif par les entreprises multinationales américaines de leurs bénéfices accumulés à l'étranger.

Les flux d'IDE à destination des pays développés sont tombés à leur niveau le plus bas depuis 2004, enregistrant un repli de 27 %. L'Europe voit ses flux entrants diminuer de 50 % pour s'établir à moins de 200 milliards de dollars, là où les États-Unis amortissent la chute à 9 %, soit 252 milliards de dollars. Les flux vers les pays en développement ont résisté, avec une progression de 2 %. Ainsi, la part des pays en développement dans les flux mondiaux d'IDE a atteint pour la première fois 54 %. Malgré une baisse dans de nombreux grands pays bénéficiaires, les flux d'IDE entrant en Afrique ont augmenté de 11 % pour s'établir à 46 milliards de dollars. Cette hausse a été stimulée par des entrées soutenues dans le secteur des ressources naturelles,

<sup>28</sup> Abdelali Naciri Bensaghir, 2016, Reconnexion de l'Afrique à l'économie mondiale. Défis de la mondialisation, Éditions CODESRIA.



par des investissements diversifiés et par une reprise en Afrique du Sud après plusieurs années de faibles entrées. L'IDE à destination des pays les moins avancés représente toujours moins de 3 % du total mondial.

Leurs flux entrants se sont redressés après avoir chuté en 2017, revenant à un montant de 24 milliards de dollars, qui correspond à la moyenne des dix dernières années. La raison principale de cet état de fait réside dans la primauté du secteur agricole dans l'économie qui continue d'expliquer plus des deux tiers du PIB et de la faible évolution de la part du secteur industriel depuis la période coloniale.

La balance commerciale africaine reste largement excédentaire, plus de la moitié en étant représentée par des exportations minérales.

Certes, les pays africains présentent un important potentiel de croissance en raison de leurs énormes besoins dans les différents domaines, et font actuellement l'objet de convoitises de plusieurs pays développés, mais ils connaissent en même temps de grands problèmes économiques, politiques et sociaux. Le rapport sur la compétitivité africaine note que, partis avec les mêmes PIB par habitant que les pays de l'Asie du Sud-Est dans les années soixante, les pays de l'Asie ont évolué plus rapidement que ceux d'Afrique.

D'énormes retards affectent ainsi en Afrique les facteurs déterminants de la compétitivité des pays, tels que la qualité des institutions, les infrastructures, l'environnement macroéconomique, la santé, l'enseignement supérieur et la formation, l'efficacité du marché du travail et du marché financier, les technologies et la capacité d'innovation... etc.

Ce type de discours sur l'Afrique n'est pas fécondant, parce qu'il n'explique pas pourquoi dans le cadre actuel de la mondialisation, l'Afrique est-elle confinée à la place qui lui est attribuée. Ce discours européocentré se détourne de la centralité de l'Afrique dans les processus de mondialisation depuis la Préhistoire.



## II- / SOUVERAINÉTÉ ÉCONOMIQUE : UNE AFRIQUE DÉPENDANTE MAIS EN RÉSISTANCE

« Le néo-colonialisme d'aujourd'hui représente l'impérialisme dans sa phase finale et peut-être la plus dangereuse (...) L'essence du néocolonialisme est que l'État qui y est soumis est, en théorie, indépendant et possède tous les attributs extérieurs de la souveraineté internationale. En réalité, son système économique et donc sa politique sont dirigés de l'extérieur » ~~~~~**Dr. Kwame Nkrumah**».

Malgré les nombreuses initiatives prises par les États africains pour faire progresser, promouvoir et consolider la souveraineté économique de l'Afrique, il va sans dire qu'un certain nombre de facteurs continuent d'aller à l'encontre de cette quête. Ces facteurs sont traités dans cette section.

### II-1- / La souveraineté, un objectif poursuivi depuis les mouvements de libération nationale

#### 1. Politiques économiques de la mondialisation : des instruments à réinventer

Comme le souligne Nkrumah (1965)<sup>29</sup>, l'essence du néocolonialisme est que l'État qui y est soumis est, en théorie, indépendant et possède tous les attributs extérieurs de la souveraineté internationale. La vérité est que le système économique de l'Afrique et sa politique continuent d'être dirigés de l'extérieur, par l'intermédiaire d'institutions clés comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale (BM), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Forum économique mondial, entre autres. Il convient de noter qu'en grande partie, la politique et les orientations économiques de l'Afrique continuent d'être déterminées par des puissances extérieures, un certain nombre de ses politiques économiques étant prescrites par ces institutions qui ont également leur déclinaison africaine. Ces politiques comprennent, entre autres, les PAS (politiques de stabilisation du FMI et ajustement structurel de la BM), les partenariats public-privé (PPP) et le commerce numérique tel que régi par l'OMC (Gabor et Sylla<sup>30</sup>).

Ces prescriptions n'ont pas fonctionné et ne fonctionneront pas pour la quête d'une économie souveraine dans ses structures et ses moteurs. Par exemple, il existe des preuves documentées selon lesquelles les PAS avaient lamentablement échoué en Afrique, ne parvenant pas

à réaliser une croissance économique inclusive. Dans certains cas, ils se sont soldés par l'augmentation des déficits internes (budget de l'État) et externes (solde extérieur) et un renforcement des inégalités et des vulnérabilités (Lawson, 2005). Indéniablement, la persistance de la dépendance vis-à-vis des produits de base en Afrique n'est pas seulement le résultat d'un manque d'efforts de la part des gouvernements pour remédier à la situation, mais le fait que les approches alternatives et endogènes de développement n'ont, jusqu'à présent, pas réussi à résoudre ses problèmes structurels (UNECA, 2013).

Les PAS ont affaibli la capacité des États africains à concevoir et à appliquer des politiques publiques appropriées ayant comme visée de modifier la structure de leurs économies et d'accélérer la réalisation des objectifs de développement social. La même analyse peut être faite concernant les PPP, imposés par la Banque mondiale et largement adoptés en Afrique, et qui ont entraîné des difficultés budgétaires, une escalade des coûts des biens et services, des risques financiers biaisés du côté gouvernemental dans de nombreux pays africains<sup>31</sup>.

Par conséquent, l'orientation de la politique économique de l'Afrique a conduit à une érosion de sa souveraineté économique. En effet, les accords sur des questions de politique économique comme le commerce, la fiscalité et la finance, l'investissement et la dette sont traités par les institutions susmentionnées. La rupture préconisée ici est ce que Thomas Sankara a qualifié de reconquête intelligemment gérée de l'Afrique.

<sup>29</sup> Kwame Nkrumah, 1965, Neo-Colonialism, The Last Stage of Imperialism ; Published by Thomas Nelson & Sons, Ltd., London.

<sup>30</sup> Daniela Gabor et Ndongo Samba Sylla, 2020, « La doctrine Macron en Afrique : une bombe à retardement budgétaire », Le Grand Continent, <https://legrandcontinent.eu/fr/2020/12/24/la-doctrine-macron-en-afrique-une-bombe-a-retardement-budgetaire/>

<sup>31</sup> <https://www.rosalux.eu/topics/global-power-and-resistance/daring-to-think-differently/>

## 2. Dépendance aux investissements : offensive des firmes multinationales

Dans la même logique de dépendance stratégique, les États africains cherchent activement à faciliter des entrées d'investissements directs étrangers (IDE), à la hauteur de concours fiscaux qui impliquent souvent des incitations. La quête des IDE a été menée dans l'espoir qu'ils transféreront la technologie et les compétences, créeront des emplois, apporteront des devises rares, entre autres. Il est important de noter qu'en Afrique, les IDE entrants sont organisés par le biais des traités bilatéraux d'investissement (TBI). En 2014 déjà, les États africains avaient, selon les estimations, conclu plus de 400 TBI avec des acteurs économiques et financiers des pays développés<sup>32</sup>. Ainsi, les IDE ont été utilisés par les pays développés pour faciliter le fonctionnement des multinationales en Afrique. Les TBI comportent des dispositions problématiques

telles que l'interdiction des exigences de performance (qui atténue l'utilisation du contenu local), l'interdiction du transfert de technologie, l'expropriation et le tristement célèbre règlement des différends entre investisseurs et États (ISD).

Les multinationales ont un grand pouvoir de dicter les politiques économiques par l'intermédiaire de leurs gouvernements, en utilisant les traités bilatéraux d'investissement et les accords de libre-échange, érodant ainsi la souveraineté économique de l'Afrique. En effet, en évoquant des clauses problématiques de règlement des différends entre investisseurs et États (ISD), les multinationales ont réussi à réduire le pouvoir des gouvernements africains à réglementer les investissements dans l'intérêt public, des investisseurs locaux et de l'environnement. Les dirigeants politiques africains ont en général l'illusion de croire que les IDE sortiront l'Afrique de sa crise de développement. Cependant, il est important de comprendre ce qu'est le

32 <https://www.polity.org.za/article/africa-and-bilateral-investment-treaties-to-bit-or-not-2014-07-23>

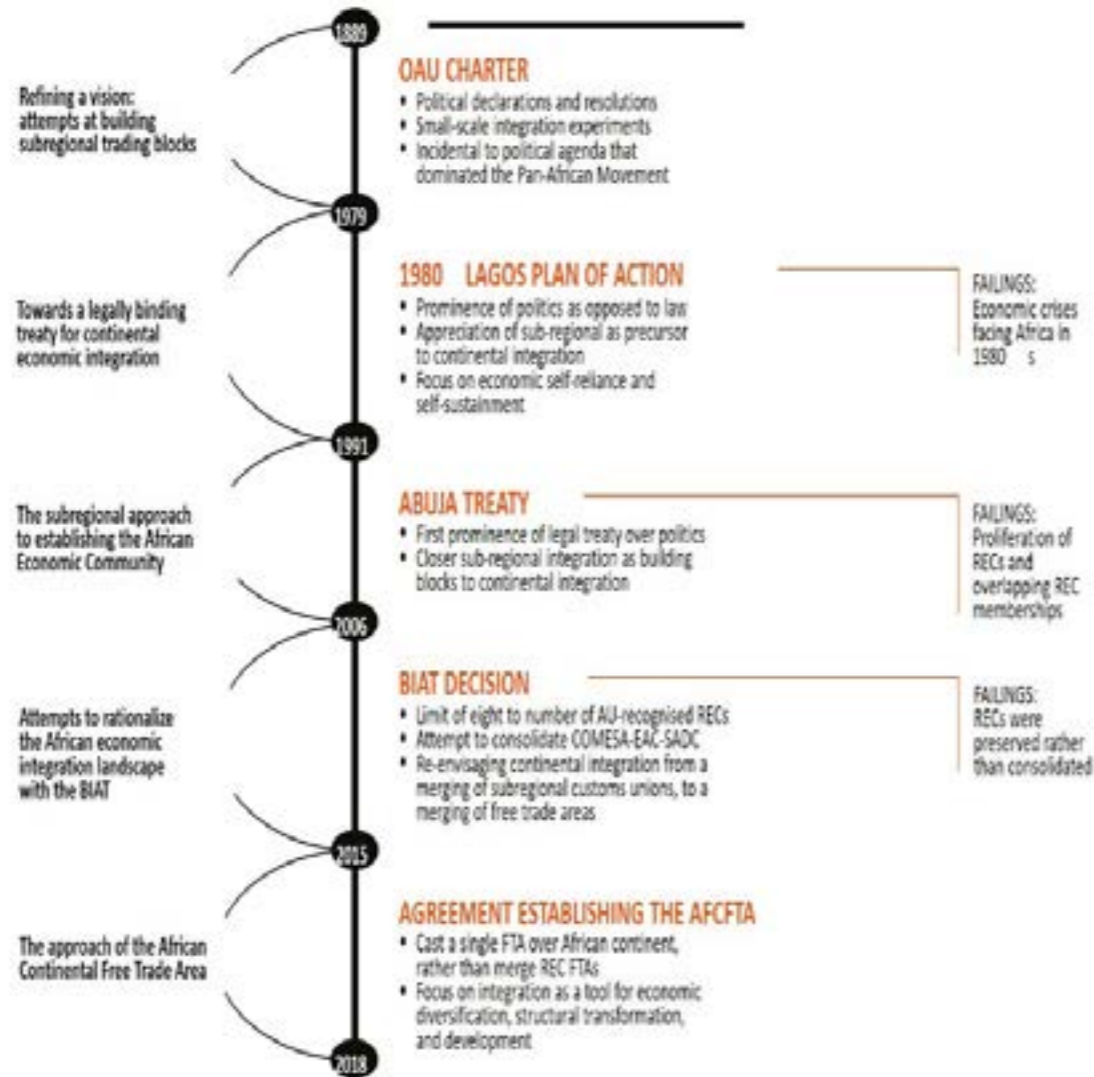


Figure 1 : Évolution des tentatives de mise en œuvre de l'intégration économique continentale en Afrique

« capital », comment il est généré et quelle est sa véritable fonction. L'argent est un système de crédits ; et le capital correspond aux économies passées utilisées pour améliorer la production. Par conséquent, à la fois l'argent et le capital font de ceux qui en ont des « maîtres », et de ceux qui n'en ont pas des « esclaves ». C'est cette doctrine qui fonde le sens du capitalisme historique dont il faut se libérer.

## 3. Dépendance idéologique

En Afrique, avant et après l'indépendance immédiate, les politiques et stratégies de développement ont été inspirées par des politiques libérales élaborées en dehors du continent auxquelles tentent de s'opposer des alternatives intérieures (Khor, 2002). Six décennies après l'indépendance politique, la région africaine est plus que jamais dépendante du monde extérieur sur le plan économique en ce qui concerne la main-d'œuvre qualifiée, les ressources entrepreneuriales, les biens d'équipement et les services, et même la nourriture (Adedeji, 1983). Ce qui est encore plus fondamental, c'est le fait qu'à bien des égards, l'Afrique est beaucoup plus dépendante du monde extérieur pour ses idées sur la signification opérationnelle du développement

socioéconomique et sur la manière dont il devrait être réalisé.

Le consensus de Washington, qui prône la libéralisation, la privatisation et la déréglementation, a introduit l'idéologie néolibérale, portée par les institutions de Bretton Woods. Depuis le début des années 1980, cette idéologie s'est accaparée de la réflexion sur le développement qui imprègne toutes les politiques et actions sociales en Afrique et dans le Sud. Il en a résulté une diminution du rôle de l'État, une large libéralisation des économies et l'ascension du secteur privé dans le discours sur le développement. En Afrique, cela s'est traduit par une désindustrialisation du fait de l'ouverture massive des économies, qui a conduit à l'importation de produits bon marché sur le marché local, et le retrait de l'État du marché qui a encore conduit à creuser les inégalités de revenus. En général, l'idéologie néolibérale a été désastreuse et a conduit à une augmentation des niveaux de pauvreté en Afrique. Une première étape de libération du libéralisme est de sortir de l'économisme absolue et de considérer l'Afrique comme une mise en lumière des opportunités de réinvention du monde sur des bases qui rétablissent des valeurs humaines, empathiques et conviviales.

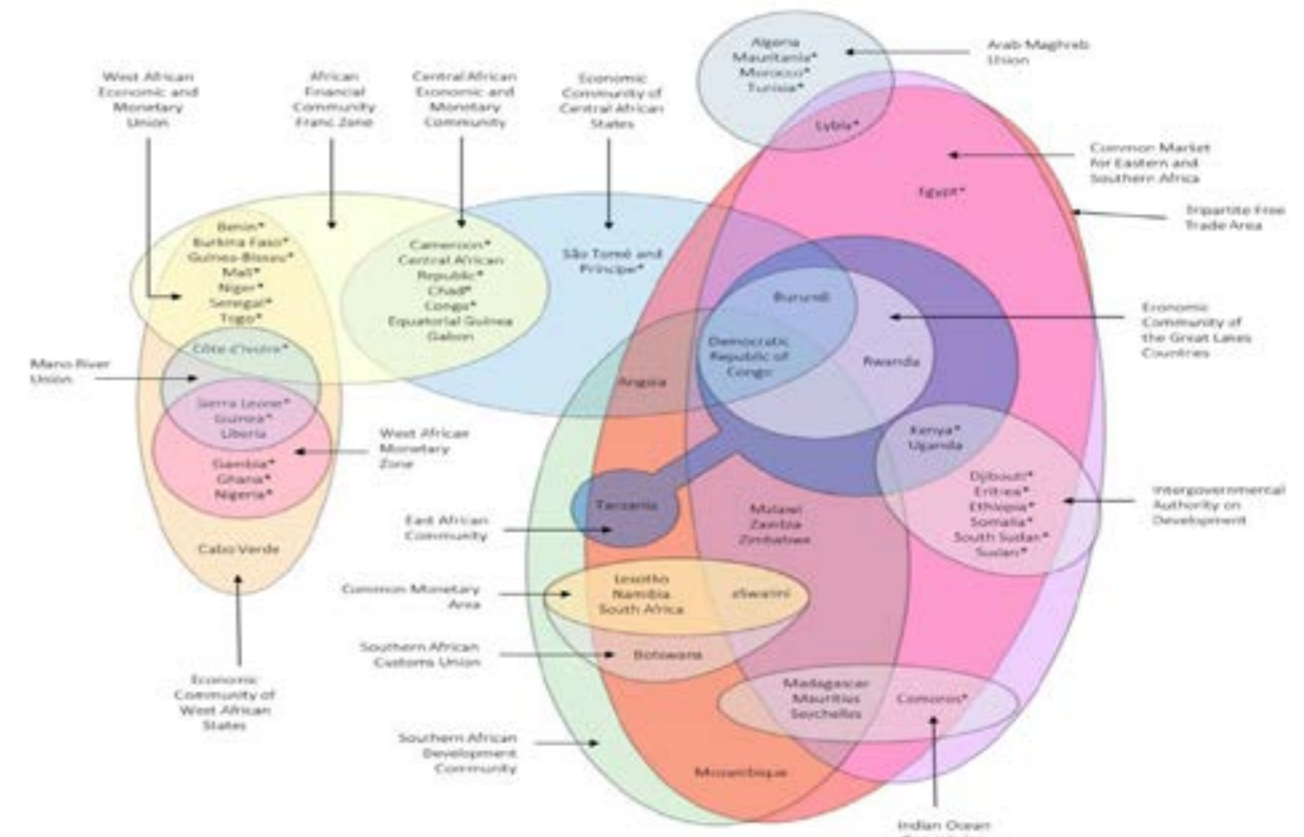


Figure 2 : Carte de l'Afrique montrant les communautés économiques régionales et les zones de libre-échange



Tout au plus, l'accord peut accélérer la formation de cet énorme marché africain. Mais à qui profitera-t-il ? Le risque est patent que les accords notamment de partenariat économique signés par les CER avec l'Union européenne ne soient annulés avec l'entrée en vigueur de la ZLECA. En ce milieu de premier trimestre 2021, l'entrée en vigueur de l'accord fête son mois et demi, sans aucune déclaration allant dans ce sens.

**- La vision minière africaine de 2009 : un outil de sécurisation du prolongement de l'exploitation coloniale**

La vision de l'exploitation minière en Afrique vise à créer une « exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minérales pour soutenir une croissance durable et un développement socio-économique à large assise sur le continent ». Cet objectif devrait être atteint grâce à : la création de liaisons en aval (fabrication), en amont (biens d'équipement miniers, consommables et services), parallèles (électricité, logistique, eau, communications) pour la valorisation des minéraux ; la création d'un partenariat mutuellement avantageux entre l'État, le secteur privé et la société civile dans l'exploitation des richesses minérales et le développement des capacités de création d'une base de connaissances complète sur les ressources minérales des États membres et le processus de développement (Vision Minière Africaine, 2009).

La VMA est critiquée étant donné sa vision étriquée et peu ambitieuse, ne pouvant constituer un levier de changements structurels digne de ce nom, d'autant que l'Afrique possède environ 30 % des ressources minérales restantes de la terre et les plus grandes réserves de métaux précieux (plus de 40 % de l'or, plus de 60 % du cobalt et 90 % de platine). Autant de réserves sur lesquelles une amorce de transformations pourrait s'appuyer. En 2013, le Centre africain de développement des minéraux (CADM) a été lancé pour soutenir l'appropriation de la VMA parmi les États membres à travers la conception de visions minières nationales et le développement et la mise en œuvre de politiques minières conformes à la VMA. Les orientations recommandées par la VMA sont vivement critiquées au vu du volume important des transferts extérieurs de fonds composés des flux licites et illicites (CNUCED, 2020). Sous couvert du contenu local, la VMA organise l'exploitation des ressources minérales à des conditions préférentielles pour

les investisseurs et peu pour les populations et administrations locales. Les objectifs annoncés sont loin d'avoir été atteints du côté du développement socio-économique à large assise sur le continent. Au lieu de cela, on assiste à une croissance appauvrissante continue, assortie d'importantes inégalités. Selon le PNUD, le taux d'extrême pauvreté est passé en Afrique de 54 % à 41 % en 25 ans (en baisse en valeurs relatives), mais le nombre de personnes vivant avec moins d'1,90 dollar a quant à lui considérablement augmenté, passant de 278 à 400 millions d'Africains (en valeurs absolues), en raison de la forte augmentation de la population. Ainsi, en 2015, la moitié des plus pauvres de la planète vivaient en Afrique subsaharienne. La lutte contre la pauvreté comme seul objectif est un horizon qui ne permet pas de sortir de la dépendance. Cet objectif mène à une érosion de la souveraineté économique.

Le système économique colonial dont l'Afrique a hérité à l'indépendance et qu'elle aurait dû s'efforcer de démanteler immédiatement après est maintenant si enraciné que tout ce que l'Afrique fait, au nom de la restructuration et du progrès économiques, constitue de l'atténuation (Adedeji, 1983). On peut affirmer que l'Afrique n'a pas réussi à atteindre des taux élevés de diversification économique et à accroître son autonomie réelle, parce qu'elle n'a pas réussi à obtenir un succès significatif et une libération économique. Dans ce contexte, les universitaires et experts du développement en Afrique, et en dehors de l'Afrique, recherchent depuis un certain temps des lignes directrices et des mesures pour l'autosuffisance nationale et collective dans le développement social et économique.

Un certain nombre de programmes ont été et sont actuellement mis en place pour faire progresser la quête de la souveraineté économique de l'Afrique. Il s'agit notamment du Nouvel ordre économique international (NOEI), du Plan d'action de Lagos, du Programme prioritaire de l'Afrique pour la relance économique (APPER), du Programme d'action des Nations Unies pour la relance économique de l'Afrique (UN-PAAERD), du Cadre alternatif africain aux Programmes d'ajustement (CARPAS), de la Charte africaine pour la participation populaire au développement et à la transformation, et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ; mais aussi des initiatives telles que l'Agenda 2063 et la ZLECA. Ces initiatives peuvent être considérées comme des réactions locales à la force extérieure en Afrique.



**Bibliographie**

Adebayo Adedeji, (1994) : La stratégie de Monrovia et le plan d'action de Lagos pour le développement de l'Afrique - cinq ans après.

Fesseha Mulu Gebremariam: Nouvel ordre économique international (NIEO): origine, éléments et critiques

[https://www.researchgate.net/publication/317376573\\_New\\_International\\_Economic\\_Order\\_NIEO\\_Origin\\_Elements\\_and\\_Criticisms](https://www.researchgate.net/publication/317376573_New_International_Economic_Order_NIEO_Origin_Elements_and_Criticisms)

Kwame Nkrumah, (1965): Néo-colonialisme, la dernière étape de l'impérialisme; Publié aux États-Unis par International Publishers Co., Inc., 1966.

Murray Greensmith Forsyth, "Sovereignty", Microsoft® Encarta® Encyclopedia 2000. © 1993- 1999 Microsoft Corporation

CEA, 2013: Gouverner le développement en Afrique: le rôle de l'État dans la transformation économique. E/ECA/COE/30/03; AU/CAMEF/EXP/3(VI).

William Brown, 2013: La souveraineté compte: l'Afrique, les donateurs et la relation d'aide. Consulté à <https://academic.oup.com/afraf/article/112/447/262/79194>

Yash Tandon (2015), Le développement est la résistance; Disponible à:

<https://www.ajol.info/index.php/ad/article/view/124758/114274>

### **Encadré 1. Afrique du sud : résistances multiformes**

Dans tous les cas, la résistance à la globalisation néo libérale est partout : syndicats, associations, ONG institutions de recherche, Think tanks, etc.

À titre d'exemple, la deuxième plus grande fédération syndicale d'Afrique du Sud (« SAFTU ») a publié une déclaration contenant l'analyse ci-après :

(Extrait de l'« Agenda for the SAFTU NEC, 14 novembre 2020 » de Zwelinzima Vavi)  
Rapport international

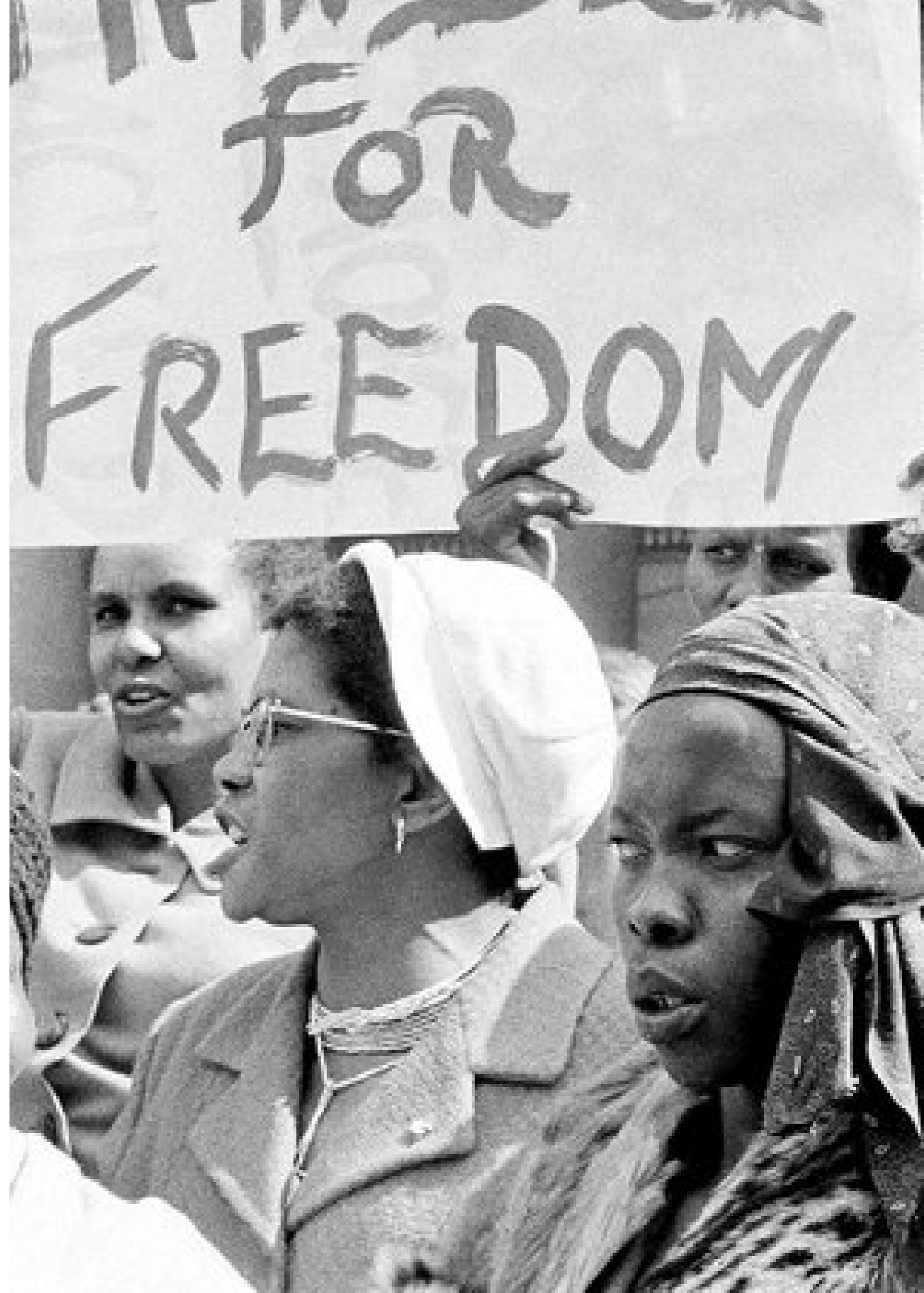
#### **L'équilibre actuel des forces sur notre continent et dans le monde**

Une liste des pays où, au cours des années 2010, il y a eu au moins 100 cas de protestations majeures enregistrées en l'espace d'un mois, comprendrait l'Égypte : 250 au début de 2013 ; le Burundi : 180 à la mi-2015 ; la Tunisie : 175 au début de 2011 ; l'Afrique du Sud : 170 au début de 2017 ; l'Éthiopie : 160 au début de 2016 ; le Kenya : 140 fin 2017 ; Nigeria : 110 au début de 2015 ; et l'Algérie : 100 au début de 2011. Les cibles sont parfois simplement les présidents de leurs pays, mais au-delà de cela, nous sommes impressionnés par le fait que les systèmes dégénérés des dirigeants africains - souvent au nom de sociétés étrangères - sont attaqués par des manifestants.

Les militants africains n'ont pas seulement chassé les dirigeants de Tunisie (Zine El Abidine Ben Ali, 2011) et d'Égypte (Hosni Moubarak, 2011) au cours du printemps arabe. L'élan s'est poursuivi avec des autocrates de longue date critiqués au Sénégal (Abdoulaye Wade, 2012), au Burkina Faso (Blaise Compaoré, 2014), au Burundi (Pierre Nkurunziza, 2015), au Rwanda (Paul Kagame, 2015), en République du Congo (Denis Sassou Nguesso, 2016) et en RD Congo (Joseph Kabila, 2016). En 2016, les protestations contre le leader gambien Yahya Jammeh ont permis de garantir l'intégrité des élections de décembre 2016, que le dictateur de longue date avait perdu. Par la suite, les manifestants ont fait partie des pressions qui ont conduit au délogement des présidents corrompus, néolibéraux et répressifs du Zimbabwe (Robert Mugabe, 2017), d'Afrique du Sud (Jacob Zuma, 2018),

d'Éthiopie (Hailemariam Desalegn, 2018), d'Algérie (Abdelaziz Bouteflika, 2019), du Soudan (Omar al-Bashir, 2019) et du Mali (Ibrahim Boubacar Keïta, 2020). Parmi les autres manifestations de masse qui ont reflété la forte pression des citoyens sur leurs gouvernements, citons le Togo (Faure Gnassingbé), le Cameroun (Paul Biya), la Somalie (contre l'extrémisme islamique), le Maroc (contre la corruption et le chômage), la Libye (contre les marchés d'esclaves), l'Ouganda (contre l'annulation de la limitation des mandats par Yoweri Museveni) et le Kenya (contre l'élection douteuse d'Uhuru Kenyatta). Et ces dernières semaines, nous avons été stupéfaits et inspirés de voir des militants défier courageusement des dirigeants dégénérés en Côte d'Ivoire (Alassane Ouattara), en Guinée (Alpha Condé), à Maurice (Pravind Kumar Jugnauth) et au Nigeria (Muhammadu Buhari).

Dans tous ces pays, nous saluons les militants qui réclament la démocratie participative, la redistribution et un salaire décent. Si le rapport sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial (FEM) est exact, alors ce sont les prolétariats africains qui se classent plus haut que les travailleurs de tous les autres continents, lorsqu'il s'agit de relations « conflictuelles » (plutôt que « coopératives ») avec des employeurs exploités. Outre l'Afrique du Sud, qui était considérée dans les années 2010 comme la main-d'œuvre la plus militante du monde par le FEM, les autres pays figurant dans le top 35 sont les suivants : Algériens, Tunisiens, Mozambicains, Guinéens, Tchadiens, Libériens et Mauritaniens, Marocains, Cap-Verdiens, Zimbabwéens, Tanzaniens et Sierra-Léonais.





## II.2-1 L'affrontement de deux stratégies de développement agricole en Afrique après la première vague du Covid-19

### • Déconnecter les politiques économiques africaines du néolibéralisme et refonder

Selon la **Déclaration des groupes africains pour la justice climatique sur Covid-19** » du 14 mai 2020 intitulée « Une autre Afrique est possible ! » : « Malheureusement, la crise climatique ne s'arrêtera pas tant que le monde se concentrera sur la crise sanitaire de Covid-19... L'augmentation prévue des températures mondiales pour l'Afrique est un présage d'effondrement humain, sociétal et écologique... Les deux crises sont causées par les humains et trouvent leur origine dans la façon dont nos systèmes politiques et économiques traitent la Terre et sa population, mus par la soif de profit. Les sociétés transnationales (STN), en collusion avec les gouvernements africains et d'autres élites, opérant en toute impunité et au mépris des populations et de la planète, sont parmi les principaux responsables des crises énergétique,

climatique, alimentaire et écologique actuelles... Nous ne pouvons pas revenir à la normale. Nous devons envisager un monde différent, une Afrique différente, afin que ce moment puisse marquer un tournant pour notre région et le monde ».

Dans ce travail, nous nous limitons à la proposition de politiques agricoles qui seront en harmonie avec celles proposées par la majorité des organisations paysannes du Sud comme du Nord. Cette refondation agricole implique quatre étapes : une réforme radicale du foncier agricole ; garantir des prix agricoles durablement rémunérateurs ; promouvoir des systèmes de production agroécologiques ; compenser les hausses de prix agricoles pour les consommateurs et changer leurs habitudes alimentaires.

### • L'insertion industrielle dans les chaînes de valeur mondiale, une stratégie à explorer ?

Rien n'a vraiment changé depuis que Samir Amin écrivait en 1980, dans *L'avenir industriel de l'Afrique* : « Jusqu'ici l'industrialisation du tiers monde n'a pas été envisagée pour servir au progrès de l'agriculture. À l'inverse des pays du centre, où la 'révolution agricole' a précédé la 'révolution industrielle', les pays de la périphérie ont importé la seconde sans avoir amorcé la première étape... Jusqu'ici l'industrie dans le tiers monde est parasitaire, au sens qu'elle nourrit son accumulation en ponctionnant le monde rural en termes réels (elle obtient sa main-d'œuvre à partir de l'exode rural) et financiers (ponction fiscale, termes de l'échange internes défavorables aux paysans, etc.), sans contrepartie soutenant le décollage de l'agriculture. »

Ce constat est repris en 2018 par Kako Nubukpo : « En rapport avec la forte prégnance de l'agriculture dans les pays d'Afrique subsaharienne, on peut, sans trop de risque de

se tromper, affirmer que pour se placer sur une trajectoire de croissance durable, inclusive et résiliente, l'Afrique doit enclencher un processus de transformation structurelle reposant sur son potentiel agricole non exploité »<sup>34</sup>.

Selon Gaëlle Balineau et Ysaline Padieu : « La transformation alimentaire représente 60 % de l'emploi manufacturier total au Niger et au Nigeria, entre 30 % et 40 % au Ghana, au Burkina Faso et au Mali... La capacité de réduction de la pauvreté du secteur manufacturier est surtout due à l'agro-industrie au Malawi, en Tanzanie et en Zambie. La demande croissante pour des produits alimentaires de haute qualité pourrait être le moteur du développement d'une agriculture à haute valeur ajoutée et intensive en main d'œuvre »<sup>35</sup>.

<sup>34</sup> Kako Nubukpo, « De l'industrialisation à l'émergence. Vieilles antennes et horizons lointains. Entretien avec Kako Nubukpo », *Afrique contemporaine*, n° 266, 2018/2, p. 165-172.

<sup>35</sup> Gaëlle Balineau et Ysaline Padieu, « L'industrialisation

On doit ajouter l'industrie textile pour approvisionner le marché intérieur, sachant qu'elle a été à la base de l'industrialisation de la plupart des pays du Sud, à commencer par l'Inde, ce qui serait un bon moyen de valoriser le coton africain pour le soustraire aux caprices de la fluctuation des cours mondiaux et au dumping des États-Unis et de l'UE.

À condition de protéger efficacement cette production des importations à prix cassé de friperie exportée principalement par l'UE – 675 M\$ en 2018 pour 581 000 tonnes –, 8 fois plus que celle exportée par les États-Unis (86 M\$), qui ont pourtant menacé les pays de la Communauté des États de l'Afrique de l'Est (CAE) de les retirer de la liste des pays bénéficiant de l'AGOA<sup>36</sup> s'ils suspendaient leurs importations de friperie, ce qui a fait plier le Kenya, et le Rwanda a été exclu de l'AGOA. Toutefois, si les importations de friperie de l'ASS venant de Chine ont été intermédiaires (287 M\$) les importations de vêtements neufs venant de Chine ont représenté 57 % de ses importations totales (3 Md\$ sur 5,3 Md\$) alors que celles venant de l'UE ont été 12 fois inférieures et celles des États-Unis 149 fois inférieures.

en Afrique et l'exemple éthiopien », Agence française de développement, L'économie africaine 2020, La Découverte, p. 41-57.

36 L'African Growth Opportunity Act est un accord préférentiel des EU pour la majorité des pays d'ASS (en sont exclus les pays considérés comme ne respectant pas les droits de l'homme), signé en mai 2000 et renouvelé pour 10 ans en 2015 avec le consensus unanime de l'OMC, y compris de l'UE, et dont les exportations aux EU sont exemptées de droits de douane.

### • Refonder le développement agricole sur quatre piliers :

La refondation du développement agricole sur la souveraineté alimentaire reposera sur quatre piliers : une réforme radicale du foncier agricole ; une garantie de prix agricoles durablement rémunérateurs ; la promotion des systèmes de production agroécologiques ; la compensation des hausses de prix agricoles pour les consommateurs et le changement de leurs habitudes alimentaires.

#### 1- Une réforme radicale du foncier agricole

On ne peut fonder une politique agricole sur la souveraineté alimentaire, des prix agricoles rémunérateurs et des systèmes de production agroécologiques sans une réforme radicale préalable d'un accès pérenne au foncier

La capacité politique de l'ASS à protéger sa filière textile des pressions de la Chine sera mise à rude épreuve, mais il n'est pas impossible qu'elle montre plus de compréhension de ses intérêts politiques à long terme que l'UE et les États-Unis, totalement soumis à la volonté aveugle du capital privé.

Dans ce contexte on est tenté de préconiser pour l'ASS une stratégie modeste d'industrialisation renonçant à être compétitive au niveau des chaînes de valeur mondiales, comme le suggèrent Fatou Guèye et Ahmadou Aly Mbaye : « La création d'emplois décents en Afrique passera plutôt par les millions de nano-entreprises (familiales, individuelles) qui emploient la quasi-totalité de la population africaine... Plus que 80 % des emplois en Afrique francophone sont des situations d'auto-emploi... Laisser à elles-mêmes, elles pourraient difficilement se fortifier et croître... Elles font en effet face à une multitude de contraintes, qui les maintiendraient dans les situations de précarité et d'informalité qui les caractérisent... Une troisième voie pourrait être celle consistant à créer des écosystèmes dans lesquels ces nano-entreprises pourraient se regrouper sous forme d'entreprises sociales et solidaires, et cela dans une logique de chaîne de valeur... afin de leur faciliter un accès progressif à un statut formel, en favorisant ainsi une croissance inclusive »<sup>37</sup>.

37 Fatou Guèye et Ahmadou Aly Mbaye, « Obstacles à la création d'emplois décents et politiques de l'emploi en Afrique », Afrique contemporaine, n° 266, 2018/2, p. 156-159.

agricole répartissant les droits à produire entre un grand nombre de paysans réunis dans des communautés villageoises. Car la terre fait partie des « communs ». Ceci est une proposition valable aussi bien pour le Nord que pour le Sud, pour l'UE comme pour l'Afrique. Mais c'est une réforme beaucoup plus facile à appliquer en ASS compte tenu des droits fonciers traditionnels, même si les lois foncières de la plupart des pays ont reconnu à l'État la propriété juridique éminente des terres et des droits d'usage aux communautés villageoises, les présidents de la République se sont généralement arrogés le droit d'accorder de façon opaque des concessions de très longue durée à des spéculateurs, qui plus est pour réexporter les produits alimentaires ou des agrocarburants.

La sociologue Denise Paulme rapportait en 1963 que, selon un chef traditionnel nigérien : « À mon sens, la terre appartient à une grande famille dont beaucoup de membres sont morts, quelques-uns sont vivants et dont le plus grand nombre est encore à naître » et ajoutait : « En définitive, les droits fonciers font partie du statut des personnes, ils en sont un aspect : être sans terre équivaldrait à se trouver sans parents, situation inconcevable... Les régimes fonciers africains n'en présentent pas moins entre eux des différences sensibles... Mais partout, les liens entre les hommes comptent plus que les droits sur les choses. Les chefs politiques d'hier écoutaient volontiers les demandes de leurs sujets, ils s'efforcèrent de les satisfaire aussi longtemps que l'étendue que chacun pouvait désirer cultiver était la même pour tous. L'apparition d'une économie mercantile, entraînant d'une part le désir de s'enrichir sans limites et d'acquérir des biens jusque-là ignorés, d'autre part laissant entrevoir la possibilité de tirer un bénéfice du travail que d'autres exécutent pour vous, ébranle tout le système des tenures foncières et à structures sociales... Planificateurs et agronomes insistent sur la nécessité de réformes profondes pour éviter le chaos. Les sociologues et, avec eux, nombre d'Africains, répondront qu'une législation orientée par des motifs purement économiques déboucherait inévitablement sur le chaos social et la paupérisation »<sup>38</sup>.

La dénonciation de la propriété individuelle des terres a été largement partagée par d'éminents économistes, au-delà de Marx. Ainsi pour le « Projet de Déclaration universelle pour le bien commun de l'humanité » inspiré par François Houtart : « L'appropriation des moyens de production et de circulation par des individus ou des sociétés à des fins d'accumulation capitaliste privée est contraire au bien commun de l'humanité et au bien vivre (Buen Vivir) et est donc interdite ». De même pour François Partant, « Au droit de propriété, qui est un moyen d'enrichissement individuel, est substitué un droit de jouissance perpétuelle, c'est-à-dire héréditaire et transmissible aux enfants qui désirent continuer l'activité de leur père. Ce droit, qui n'est évidemment reconnu qu'à ceux qui l'exercent (le paysan qui cesse cultiver sa terre y renonce et le perd), assure aux sociétaires la sécurité que donne la propriété, outre celle que représente l'appartenance à une collectivité

38 Denise Paulme, « Régimes fonciers traditionnels en Afrique noire », Présence Africaine, 1963/4 N° XLVIII | p. 109-132.

solidaire »<sup>39</sup>. Dans Sur la crise, Samir Amin a rappelé que « La Chine et le Vietnam fournissent l'exemple, unique, d'un système de gestion de l'accès au sol qui n'est ni fondé sur la propriété privée, ni sur la 'coutume', mais sur un droit révolutionnaire nouveau, ignoré partout ailleurs, qui est celui de tous les paysans (définis comme les habitants d'un village) à un accès égal à la terre... Idéalement, le modèle implique la double affirmation des droits de l'État (seul propriétaire) et de l'usufruitier (la famille paysanne). L'État garantit le partage égal des terres du village entre toutes les familles. Il interdit tout usage autre que la culture familiale, par exemple la location. Il garantit que le produit des investissements faits par l'usufruitier lui revienne dans l'immédiat par son droit de propriété sur toute la production de l'exploitation... à plus long terme par l'héritage de l'usufruit au bénéfice exclusif des enfants demeurés sur l'exploitation (l'émigré définitif perd son droit d'accès au sol qui retombe dans le panier des terres à redistribuer) »<sup>40</sup>. Il est un fait que la garantie pour les paysans chinois de retrouver leur parcelle de terre au village explique à la fois qu'ils n'ont pas hésité à aller travailler une grande partie de l'année, voire plusieurs années de suite dans les grandes villes, notamment de l'est du pays, tout en étant assurés de retrouver leur parcelle au village.

Zihan Ren explique l'importance du programme de « revitalisation rurale » pour réduire la dépendance de l'économie chinoise du marché mondial : « En 2009... 25 millions de personnes sont revenues des villes côtières à la campagne pour cause de chômage. En raison de la forte demande de main-d'œuvre nouvelle dans les campagnes qui avaient reçu d'énormes investissements, le retour de ces travailleurs migrants n'a non seulement pas causé de graves problèmes sociaux, mais a également permis de prendre pleinement conscience de l'utilité économique des investissements ruraux et de promouvoir grandement la croissance économique... C'est pourquoi nous pensons que dans le contexte de la concurrence sino-américaine, la redécouverte du potentiel de l'économie rurale est le choix le plus judicieux et le plus important. L'histoire a prouvé que chaque fois que l'économie chinoise est confrontée à une crise, l'exploitation du potentiel de l'économie rurale est le seul moyen de réaliser

39 François Partant, La ligne d'horizon. Essai sur l'après-développement, La Découverte, 1988.

40 Samir Amin, Sur la crise. Sortir de la crise du capitalisme ou sortir du capitalisme en crise, Le Temps des cerises, 2009.

un 'atterrissage en douceur'... de la crise »<sup>41</sup>. Cela vaut tout à fait pour l'Afrique contemporaine.

## 2. Garantir des prix agricoles durablement rémunérateurs

Compte tenu du déficit alimentaire croissant de l'Afrique, en particulier de l'ASS si l'on exclut les produits qui ne sont pas des produits alimentaires de base et sont essentiellement exportés – café, cacao, thé, épices, coton, fleurs – et de l'explosion à venir de la population, la priorité est de promouvoir la production des produits alimentaires de base, ce qui implique de garantir des prix stables et rémunérateurs aux producteurs. Pour ce faire, il suffit d'appliquer les outils qui ont été si efficaces pour les agriculteurs de l'UE avant la réforme de la PAC (Politique agricole commune) de 1992 : des prélèvements variables à l'importation représentés par la différence entre les prix rémunérateurs retenus pour la campagne agricole au stade de gros dans une zone représentative et les prix CAF (coûts-assurances-fret) dans l'un des principaux ports (ou aéroports ou gares) d'arrivée sur le territoire national ou régional. Comme les prélèvements variables sont établis en monnaie nationale (ou régionale), cela assure une bien meilleure protection que des droits de douane ad valorem représentant un pourcentage du prix CAF à l'importation généralement libellé en dollars ou en euros, compte tenu de la forte fluctuation des prix mondiaux en dollars et des taux de change. La réfutation des objections à la mise en œuvre des prélèvements variables est établie dans le livre Réguler les prix agricoles<sup>42</sup>.

Il va de soi que la mise en place de prix agricoles rémunérateurs n'est pas crédible au niveau de l'ensemble de l'UA mais doit se faire si possible au niveau de chaque communauté économique régionale (CER) comme la CEDEAO en AO ou la CAE en Afrique de l'Est qui disposent en principe d'un TEC (tarif extérieur commun) même s'il n'est pas bien respecté. Le relèvement des prix agricoles à un niveau rémunérateur s'étalerait sur une période de 5 à 10 ans, parallèlement à des mesures protégeant le pouvoir d'achat des ménages défavorisés.

Pour que les prix agricoles rémunérateurs stimulent la production individuelle des producteurs encore faut-il que soient financés par l'État et/ou les collectivités territoriales en

amont et en aval de la production toutes les mesures d'accompagnement nécessaires : accès au crédit agricole à des taux raisonnables, améliorations des routes, sanctions dissuasives des prélèvements illicites des forces de l'ordre sur la commercialisation des produits, infrastructures minimales et surveillance du bon fonctionnement des marchés locaux, aides à la constitution de stocks villageois de produits vivriers et surveillance de la spéculation des commerçants, etc.

## 3. Promouvoir des systèmes de production agroécologiques

Alors que, sous couvert d'une 'agriculture doublement verte', les firmes multinationales de l'agrobusiness et même la Banque africaine de développement s'efforcent de promouvoir le modèle conventionnel dominant de systèmes de production intensifs en engrais chimiques, pesticides et motorisation lourde, voire OGM, il est indispensable aussi bien pour lutter contre l'effet de serre que pour le maintien de la biodiversité et la hausse durable des rendements, de promouvoir des systèmes de production agroécologiques à forte intensité de main-d'œuvre dans des exploitations de superficie limitée<sup>43</sup>. Le meilleur et peu coûteux moyen de vulgarisation consiste à financer les échanges d'expérience entre les agriculteurs.

## 4. Compenser les hausses de prix agricoles pour les consommateurs et changer leurs habitudes alimentaires

Autant il est indispensable d'augmenter et de stabiliser les prix aux producteurs, autant cela ne doit pas pénaliser la grande majorité des consommateurs au pouvoir d'achat très limité et qui consacrent déjà une forte part de leur budget à l'alimentation. D'autant qu'alors cela donnerait lieu à des émeutes de la faim comme on l'a constaté à de nombreuses reprises, en particulier durant la flambée des prix alimentaires des années 2008-2009.

Il existe évidemment des solutions à ce problème mais qui impliquent une aide internationale importante durant une dizaine d'années pour financer des programmes d'aide alimentaire intérieure s'inspirant des politiques de l'Inde, des États-Unis et du Brésil (de l'époque du Président Lula).

Les ménages recevraient des coupons d'achat en produits vivriers locaux disponibles dans des boutiques agréées en fonction de leur niveau de vie, et la disponibilité des produits vivriers serait renforcée par l'aide à la constitution de stocks villageois (ou de communes rurales) payés à des prix minima aux producteurs, comme en Inde, mais en évitant la constitution de stocks massifs qui sont difficiles à conserver en bon état et impliquent une gestion bureaucratique. La loi indienne sur la sécurité alimentaire nationale de 2013 a prévu une allocation de 5 kg/mois, soit 60 kg par an, de céréales de base (essentiellement blé et riz) par personne pour 75 % de la population rurale et 50 % de la population urbaine et des allocations supplémentaires à certains groupes défavorisés dont les femmes enceintes et jeunes enfants et le subventionnement des repas scolaires de midi. Incidemment l'Inde a accordé 5 kg de plus pour 3 mois à 80 % de la population pour alléger le coût du Covid-19.

En se basant sur l'exemple de l'Inde cela impliquerait pour l'Afrique Subsaharienne, dont 60 % de la population était rurale en 2018, de subventionner 42,5 Mt de produits vivriers locaux (céréales, haricots secs, huile, tubercules, voire bananes plantains) par an. Toutefois les dysfonctionnements du système indien ont conduit à des améliorations récentes, dont le versement en espèces sur carte électronique par ménage (impliquant un compte bancaire) leur permettant d'acheter dans des magasins agréés, voire sur le marché dans certaines conditions. Pour l'ASS il faudrait évaluer les besoins de financement de façon précise, mais on peut en première approximation se baser sur environ 15 Md\$ par an dans la mesure où l'Inde a notifié à l'OMC 16,3 Md\$ pour son aide alimentaire intérieure pour 2016-17 (dernière notification). Cette aide pourrait être mobilisée par des prêts concessionnels de l'AID, filiale de la Banque mondiale, sur une échéance de 35 ans avec différé d'amortissement de 10 ans. Cela peut paraître très élevé mais cela serait très rentable en permettant de réduire le déficit alimentaire de l'Afrique, de lutter contre l'effet de serre et d'améliorer la biodiversité tout en créant les dizaines de millions d'emplois chaque année pour les jeunes entrant sur le marché du travail.

Il faut enfin changer les habitudes alimentaires des Africains en les détournant de la consommation de produits alimentaires de base que le climat de l'Afrique ne permet pas de produire suffisamment et qui sont donc importés.

Il s'agit principalement du blé et à un moindre égard du riz. En Afrique Subsaharienne, la production de blé – limitée à l'Afrique orientale de l'Érythrée à l'Afrique du Sud car le climat de l'AO et de l'Afrique centrale interdit sa production – est passée de 4 535 millions de tonnes (Mt) en 1999-2000 à 7,938 Mt en 2019-20, en hausse de 2,70 % par an et, comme la population a augmenté de 2,62 % par an (de 637 M en 2000 à 1 094 Md\$ en 2020), la production par tête a pratiquement stagné (+ 0,08 %)<sup>44</sup>. Par contre la production de riz a augmenté de 7 150 Mt à 19 151 Mt, soit de 4,80 % par an et de 2,10 % par tête et par an. Mais les importations de blé ont augmenté plus vite que celles de riz : de 7,9 Mt en 1999-2000 à 26,2 Mt en 2019-20, soit de 5,9 % par an contre de 4,9 Mt à 13,5 Mt pour le riz, soit de 4,9 % par an. Comme les exportations de blé sont passées de 257 000 t à 960 000 t, la consommation (égale à production + importations – exportations) est passée de 12,1 Mt à 33,1 Mt, en hausse de 4,9 % par an et la consommation par tête de 2,3 % par an. Comme les exportations de riz sont passées de 18 000 t à 365 000 t la consommation est passée de 12,1 Mt à 32,3 Mt, en hausse de 4,8 % par an, soit de 2,2 % par tête et par an, pratiquement au même taux que pour le blé. Au total la consommation de blé + celle de riz est passée de 24,2 Mt à 65,5 Mt, tandis que celle des céréales locales (mil + sorgho + maïs) passait de 67,8 Mt à 85,60 Mt, traduisant une hausse de 64 % (de 26,4 % à 43,3 %) de la part du blé + riz dans la consommation céréalière totale.

C'est qu'en effet les rendements des céréales locales ont très peu augmenté en 20 ans : de 0,14 % par an pour le mil (de 694 kg/ha à 715 kg) et de 0,82 % pour le sorgho (de 820 à 973 kg) même s'ils ont augmenté de 1,18 % pour le maïs (de 1 590 kg à 2 033 kg, car il a bénéficié des engrais sur le coton en Afrique de l'Ouest). Comme les Nations unies anticipent une population de 2,168 milliards en ASS en 2050, en hausse de 2,22 % par an depuis 2020, en conservant le taux annuel de hausse de la consommation par tête de 1999-2000 à 2019-20, les importations de blé passeraient à 130,4 Mt et celles de riz à 50,9 Mt. Avec des prix du blé attendus en forte hausse (voir ci-dessous) il est clair que l'Afrique Subsaharienne ne pourra pas en financer l'importation et il est donc urgent de modifier les habitudes alimentaires.

41 Zihan Ren, Research on the Rural Revitalization Strategy from the Perspective of Sino-US Trade War, 2019.

42 Jacques Berthelot, Réguler les prix agricoles, L'Harmattan, 2013.

43 Marc Dufumier et Olivier Le Naire, L'agroécologie peut nous sauver, Actes Sud, 2019.

44 Selon la base de données de l'USDA.



En effet, le prix du blé va fatalement augmenter du fait que les rendements stagnent depuis 15 à 20 ans dans les pays exportateurs – bien que non limités dans leur utilisation d’engrais chimiques et de pesticides – et qu’ils vont diminuer dans les pays développés, notamment en Europe compte tenu de la baisse de l’utilisation des pesticides et engrais chimiques voulue par la population et de la promotion de l’agriculture biologique aux rendements plus faibles. Comme les pays arabes et d’Asie occidentale au climat aride n’ont pas l’alternative de la consommation des céréales tropicales comme l’Afrique Subsaharienne, et auront plus de moyens de payer des prix du blé supérieurs, les pays d’ASS devront faire face à une facture d’importations impossible à assurer. C’est pourquoi l’APE régional d’Afrique de l’Ouest et les APE intérimaires de Côte d’Ivoire et du Ghana sont criminels puisqu’ils prévoient de réduire de 5 % à 0 le droit de douane sur l’importation du blé venant de l’UE. Cela ne pourrait qu’inciter à importer plus de blé fortement subventionné par l’UE et à consommer plus de pain et de pâtes alimentaires et couscous, retardant le jour où les consommateurs ne pourront plus les payer. Les projets en cours d’introduction de farine de céréales locales ou de manioc dans le pain sont un moindre mal à très court terme car le pourcentage de ces farines est limité à 15 % (dans le projet Banque mondiale-Comité National de Concertation des Ruraux au Sénégal) ou au mieux à 30 % (dans le projet AFD-SOL au Sénégal). Ce qu’il faut absolument, c’est promouvoir des modèles alimentaires de l’Amérique latine à base de tortillas de maïs et de grandes crêpes de manioc. Mais on peut aussi étendre ces recettes au mil et sorgho pour lesquels d’importantes hausses de rendement

sont possibles selon l’exemple de l’Éthiopie où ils sont passés de 840 kg/ha à 2 440 kg pour le mil et de 910 kg à 2 810 kg pour le sorgho.

Pour clore cette brève discussion sur l’affrontement des deux stratégies, retenons que le retour en force du paradigme capitaliste néolibéral dominant basé sur la primauté de l’argent ou sa remise en cause radicale par l’unification des forces sociales du Nord et du Sud défendant la primauté des droits humains, de la démocratie et de l’environnement est à craindre. Mais rien n’est moins sûr, car l’homme est libre et l’histoire n’est pas écrite. Comme à d’autres tournants importants de l’histoire, notamment au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le système capitaliste va être amené à faire d’importantes concessions pour réduire les inégalités tant internes que Nord-Sud, pour mieux protéger l’environnement dont dépend plus que jamais sa survie et la santé des hommes.

Mais l’issue de ce combat, notamment celui des inégalités entre l’UE et l’Afrique et de l’accès de celle-ci à son autonomie alimentaire, dépendra principalement des politiques de l’UE et en particulier de la refondation de sa Politique agricole commune (PAC) sur la souveraineté alimentaire sans dumping. Les revenus des agriculteurs européens seront alors basés sur des prix stables et rémunérateurs, comme de 1962 à 1992, et non plus sur des aides directes massives ayant pour effet, à travers leurs exportations, de tuer les agricultures et sociétés paysannes d’Afrique et de ruiner ses efforts de développement puisqu’ils représentent les deux-tiers des actifs en Afrique subsaharienne et le tiers en Afrique du Nord.

### **II-3-1 La gestion des ressources naturelles extractives et foncières : une condition pour inverser l’extraversion néocoloniale**

Au vu de la forte dépendance des économies africaines à l’extractivisme, cette problématique s’impose à tous ceux qui veulent faire un rapport sur l’Afrique d’aujourd’hui et ses projections futures. Ce point clé mérite que l’on s’y attarde afin de déterminer si la gestion des ressources est conçue comme une stratégie de développement autocentré. Les pays africains appliquent-ils des logiques de zones franches (comme en Inde) qui produisent un effet d’aubaine en proposant des politiques fiscales et sociales compétitives et attractives ? Les lois foncières centralisent-elles la privatisation comme mode de gouvernance,

qui favorise la course à la terre en Afrique au détriment de la gestion coutumière ? Sommes-nous face à des États qui utilisent les ressources comme moyen de financement d’une politique économique et sociale progressiste et inclusive ?

Au début des années 1980, les recettes du pétrole du Nigeria étaient la principale source d’impôts sur les ressources naturelles. Le Nigeria aura récolté les retombées pécuniaires du second choc pétrolier, de la seconde moitié des années 1970. Ces recettes représentent plus des trois quarts des celles provenant des

industries extractives en Afrique au Sud du Sahara. Le solde est assuré par les recettes minières en Afrique du Sud. À l’époque, les recettes agricoles restent la norme puisque seuls huit pays d’Afrique Subsaharienne déclarent des recettes provenant des ressources naturelles (Mansour, 2014).

En 2010, trente ans plus tard, si 18 pays déclarent des recettes tirées des ressources naturelles, on peut noter une forte concentration des pays déclarants. En effet, les recettes du pétrole du Nigeria et de l’Angola représentent plus de 75 % des recettes du pétrole, là où celles du Cameroun, du Congo, de la Guinée équatoriale et du Gabon font à peine plus de 15 %. Cela signifie en même temps une baisse des recettes. Puisque l’élargissement du nombre de pays bénéficiant de cette source de recettes est en augmentation. La lecture combinée de ces deux facteurs conduit à penser que l’augmentation de la production s’explique par une détérioration des termes de l’échange des ressources naturelles, ce qui répond aux deux caractéristiques qui frappent les matières premières, à savoir : de fortes fluctuations des prix à court terme et une baisse tendancielle du prix à long terme. Pour faire face à cette situation, les pays africains mettent en perspective les réformes des textes régissant le secteur minier, essayant de renégocier les contrats signés avec les compagnies minières internationales. Ces démarches s’inscrivent dans une tendance plus générale de révision des codes miniers constatée sur l’ensemble du continent. L’Afrique du Sud, le Maroc, le Mali, le Sénégal, le Niger, la Guinée, le Burkina Faso, ... ont tous procédé, durant ces 10 dernières années, à une refonte des textes régissant leurs industries minières (Dia, 2018)<sup>45</sup>.

Ainsi, la plupart des pays africains ont renforcé leur code minier pour garantir un meilleur rendement et davantage de respect de l’environnement. Parallèlement, ils participent à l’élaboration d’une réglementation continentale commune. Ce qui rend l’exercice d’une réglementation commune difficile est que les pays sont en concurrence pour attirer les investisseurs du secteur minier.

<sup>45</sup> Maïmouna Dia, 2018, « Réformes minières : l’Afrique tente une reprise en main de ses gisements », <https://afrique.latribune.fr/economie/strategies/2018-07-30/reformes-minieres-l-afrique-tente-une-reprise-en-main-de-ses-gisements-786464.html>. Guinée en 2011, Mali en 2012, Maroc et Afrique du Sud en 2014, Burkina Faso en 2015, Sénégal en 2017 et la liste des réformateurs est loin d’être exhaustive.

Dans l’attente d’un code unique commun, les pays africains sont généralement soumis à l’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), à la Vision Minière Africaine adoptée par la Conférence des Ministres africains des mines de 2008 et à la Directive de la CEDEAO de 2009. Ce cadre réglementaire pluriel essentiellement africain permet aux États d’assurer une certaine coordination. Les pays africains figurent dans le top des pays exportateurs de divers métaux précieux, incluant la liste des 27 minerais dits « stratégiques » faisant l’objet de toutes les convoitises<sup>46</sup>.

Ces convoitises sont attisées par l’emplacement offshore des réserves pétrolières et gazières, qui nécessite une mise de fonds considérable en amont de l’exploitation et une expertise avérée, afin de déterminer l’état des disponibilités des ressources. Cette phase exploratoire d’un financement colossal, souvent hors de portée des États africains, peut prendre des années. Pour cette raison, les investisseurs, finançant l’exploration et l’exploitation des mines, tiennent captifs les pays africains. Durant les années 1980 et 1990, dans un contexte de très forte baisse des cours des matières premières, plusieurs États ont appliqué des régimes fiscaux compétitifs ayant une visée fiscale à court terme mais stabilisatrice à long terme du secteur minier.

Les impôts non liés aux ressources naturelles ont également progressé dans les années 1980, mais cette évolution devient contrastée depuis le début des années 1990, à un niveau à peine supérieur à 15 % du PIB. Une explication réside dans l’essor des recettes provenant des ressources naturelles. Toutefois selon Mario Mansour (2014), la faiblesse de la politique et de l’administration fiscales demeure un facteur important. Ces stratégies ont produit d’énormes manques à gagner lorsque les prix ont recommencé à suivre une tendance à la hausse au début des années 2000. Hormis la prédominance des recettes du pétrole du Nigeria, les impôts réels par tête en Afrique subsaharienne ont diminué. Dans la mesure où une partie de ces impôts alimente l’emploi public, la tendance baissière de la recette fiscale implique simplement une diminution des salaires publics réels.

<sup>46</sup> Selon Maïmouna Dia (2014), il s’agit de : Bauxite, fer, diamant, or, uranium, calcaire, chrome, cobalt, cuivre, graphite, manganèse, nitrate, nickel, pegmatite, plomb, sable lourd, zinc, granit, phosphate, etc.

Et puisque ces ressources financent aussi le développement humain au travers des infrastructures, de la santé, de l'éducation et autres dépenses pro-pauvres, l'Afrique a disposé de ressources budgétaires par tête réduites en 2010 comparées aux années 1980 et à la majeure partie des années 1990. Dans ce contexte, l'effet inflationniste généré par le secteur des ressources naturelles (conjugué à la croissance de la population) l'a emporté sur l'impact de recettes additionnelles provenant de ce secteur. En outre, les impôts sur les ressources naturelles exprimés en pourcentage du PIB et des impôts totaux ont été extrêmement volatils (Mansour, 2014).

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est la norme mondiale pour la promotion d'une gouvernance ouverte et redevable des ressources pétrolières, gazières et minérales (ITIE, 2019). L'Initiative est guidée par la conviction que les ressources naturelles d'un pays appartiennent à ses citoyens et a, conformément à cette doctrine, élaboré une norme visant à promouvoir la gestion ouverte et responsable des ressources pétrolières, gazières et minières. La norme ITIE<sup>47</sup> exige des pays qu'ils publient des informations sur la chaîne de valeur extractive, de l'octroi des droits d'extraction aux revenus du gouvernement et à la façon dont ces revenus bénéficient à la population. L'ITIE cherche ainsi à renforcer la gouvernance publique et des entreprises, à promouvoir une bonne compréhension de la gestion des ressources naturelles et à fournir des données pour informer et mener des réformes permettant d'endiguer la corruption et aller vers une gestion plus responsable du secteur extractif. Dans chacun des 52 pays de mise en œuvre, l'ITIE est soutenue par une coalition formée par le gouvernement, les entreprises et la société civile.

Sur ces 52 pays membres de l'Initiative, 23 sont d'Afrique<sup>48</sup>. Le Liberia est suspendu pour n'avoir pas respecté les échéances fixées avec l'Initiative. Quant à la République Centrafricaine, sa suspension prend sa source des instabilités

47 Nous renvoyons aux lecteurs intéressés par l'approfondissement de cette question de la norme ITIE au site de l'Initiative : [https://eiti.org/sites/default/files/documents/french\\_eiti\\_standard\\_3.pdf](https://eiti.org/sites/default/files/documents/french_eiti_standard_3.pdf)

48 Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nigeria, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Sao-Tomé-Et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie.

politiques qui s'expriment sur le territoire national. Sur les 21 pays qui restent, outre la notable exception du Nigeria et du Sénégal comptés parmi les pays en progrès satisfaisants, tous les autres ont fait preuve de progrès significatifs. Ces classements et ces initiatives qui s'élargissent à la participation de la société civile peuvent-elles réellement infléchir le cours des choses en Afrique ? Rien n'est moins sûr dans le contexte actuel d'accélération de la coopération sino-africaine qui ne fait pas du respect des droits de l'homme et de l'état de droit, une conditionnalité.

En augmentant l'efficacité des dispositifs de taxation, au travers des réformes des codes miniers, les États africains cherchent à améliorer leurs recettes minières et pétrolières et donc leurs capacités d'intervention pour le développement. Il faut au passage signaler que les réformes sont pour la plupart impulsées par les bailleurs de fonds ou effectuées sous leur contrôle. L'idée sous-jacente est de faire de l'exploitation des ressources naturelles, un levier d'émergence économique, à condition que ses recettes soient gérées de manière idoine, en dehors des clans et autres logiques prédatrices. « Pour être compétitif, les pays africains doivent [...] offrir aux acteurs potentiels de l'industrie pétrolière, des conditions attrayantes et susceptibles de favoriser le développement des investissements pétroliers d'exploration ou de production sur le territoire national. Mais à l'inverse et de manière symétrique, ce cadre défini pour la compétitivité des États, est également attrayant pour les investisseurs, ce qui peut s'écarter (ou compromettre) des objectifs officiels du développement.

En examinant les réformes pétrolières et gazières des pays africains, l'on ne peut se passer de se demander si la visée de telles réformes n'est pas tant de doter l'État d'une marge de manœuvre financière plus grande que d'organiser l'harmonisation des cadres de gouvernance au profit des grandes firmes pétro-gazières. Il s'agit en réalité d'une régulation des prétentions des États par le marché au travers de l'ITIE. L'Initiative cherche à « moraliser » ou à travailler l'acceptabilité des réformes et de la gouvernance des ressources pour l'opinion publique nationale et internationale. D'autant que selon les travaux novateurs de Patrick Bond, les réformes sont pour la plupart impulsées par les bailleurs de fonds ou effectuées sous leur contrôle. Leur objectif non avouable est de faciliter l'accès des firmes pétro-gazières aux ressources naturelles africaines à

des conditions préférentielles, traduites par les approches concurrentielles des codes miniers (Bond et Garcia, 2015<sup>49</sup> ; Bond, 2017<sup>50</sup>).

La crise des industries extractives témoigne également de la chute des prix des actions de la plupart des maisons minières, de plus de 75 % par rapport à leurs niveaux de début 2015, menés par ceux qui s'intéressent à l'Afrique. Ni l'entrée du bloc Brésil-Russie-Inde-Chine-Afrique du Sud (BRICS)<sup>51</sup>, ni les maigres nouvelles promesses du G20 – principalement destinées à subventionner les multinationales – ne peuvent masquer la stagnation généralisée au sein des circuits de l'économie mondiale les plus importants pour l'Afrique ou même la prospérité mondiale et la santé environnementale<sup>52</sup>.

Même avant le pic des matières premières de 2011 et l'effondrement de 2015, la stratégie néolibérale orientée vers l'exportation soulevait de profondes préoccupations en termes de développement humain, d'équité entre les sexes et d'environnement<sup>53</sup>. Bien que les taux de pauvreté, de mortalité, de morbidité et d'éducation se soient quelque peu améliorés (en particulier après le programme d'allègement de la dette par le G7 en 2005, qui a permis d'éliminer progressivement les coûts d'exploitation prohibitifs des services publics de base), les conditions de reproduction de la vie quotidienne en Afrique ne se sont pas améliorées, surtout depuis le début de la récession mondiale de 2008<sup>54</sup>.

Dans les analyses les plus couramment produites, la question des fuites de capitaux licites et illicites occasionnées par l'exploitation des ressources minérales africaines constitue un angle mort. Alors que, ce sont ces filières qui irriguent le plus les investissements directs étrangers (IDE).

49 \*\*Bond, P. et Garcia, A. (Ed.), 2015, BRICS : Une critique anticapitaliste, Johannesburg, Jacana Media.

50 Bond, P. 2017, « Les BRICS peuvent-ils rouvrir la « porte de l'Afrique ? » » dans Mutasa, C. et Nagar, D. (Ed.), Afrique et acteurs externes, Londres, IB Tauris.

51 Patrick Bond et Ana Garcia (Ed.), 2015, BRICS : Une critique anticapitaliste, Johannesburg, Jacana Media ; Patrick Bond, 2017, « Les BRICS peuvent-ils rouvrir la « porte de l'Afrique ? » » dans C. Mutasa et D. Nagar (Ed.), Afrique et acteurs externes, Londres, IB Tauris.

52 David Harvey, 2017, Marx, Capital et la folie de la raison économique, London, Profile Books ; Michael Roberts, 2016, La longue dépression, Chicago, Haymarket ; Richard Walker, 2016, Valeur et Nature : Repenser l'Exploitation et l'Expansion Capitalistes, Capitalisme Nature Socialisme.

53 Patrick Bond, 2006, Looting Africa, Londres, Zed Books.

54 Vusi Gumede (Éditeur), 2016, La Grande Récession et ses Implications pour les Valeurs Humaines : Leçons pour l'Afrique, Johannesburg, Real African Publishers.

Une des raisons principales de l'asymétrie entre le discours des bailleurs de fonds et autres alliés de l'impérialisme concernant l'Afrique qui évoquent la croissance de ces dernières années et la pauvreté profonde, visible à l'œil nu de la plupart des peuples du continent demeure le pillage pur et simple. Ce dernier est organisé selon deux canaux qui se rejoignent dans les paradis fiscaux. Les flux financiers illicites (FFI) ainsi que les sorties financières légales sous forme de bénéfices sont rapatriés au siège des Sociétés Transnationales (STN). L'affaire du géant minier Glencore et ses 107 sociétés offshore en est l'illustration la plus médiatisée<sup>55</sup>. Par le jeu des échanges intra branches, la société mère domiciliée dans un des paradis fiscaux, récupère les excédents des filiales extractives. Par ces opérations d'optimisation fiscale, les États africains se trouvent évincés d'une bonne part de leurs recettes fiscales. L'enquête sur les « Paradise Papers » a permis de lever le voile sur ces mécanismes sophistiqués d'optimisation fiscale dont profitent les STN et les grandes fortunes mondiales<sup>56</sup>.

Suite à l'effondrement des prix des matières premières, les IDE annuels entrants ont ralenti de 15 % entre 2008 et 2016. Pour masquer ce ralentissement et maximiser les installations, les industries extractives ont intensifié les pressions exercées sur les personnes et l'environnement. Devant l'incapacité des États à imposer une gouvernance, la réaction désespérée des entreprises a été d'augmenter les abus au niveau des sites industriels par des violences sociales et la surexploitation de la main d'œuvre. L'empreinte écologique du capital sur la nature et la société a augmenté, de telle sorte que la responsabilité sociétale des entreprises minières a beaucoup cédé sous son poids (RASA, 2018). Au regard de ces conséquences, l'Union Africaine et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques proposent dans leur rapport intitulé « Dynamiques du développement en Afrique 2019 :

55 À ce sujet, on peut consulter : [https://www.lemonde.fr/paradise-papers/article/2017/11/07/les-107-societes-offshore-du-geant-minier-glencore\\_5211600\\_5209585.html](https://www.lemonde.fr/paradise-papers/article/2017/11/07/les-107-societes-offshore-du-geant-minier-glencore_5211600_5209585.html)

56 Les « Paradise Papers » désignent une enquête menée par le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) et ses 96 médias partenaires, dont Le Monde, soit 400 journalistes de 67 pays. Ces révélations s'appuient sur une fuite de documents initialement transmis, en 2016, au quotidien allemand Süddeutsche Zeitung par une source anonyme. La Cellule Norbert Zongo pour le Journalisme d'Investigation en Afrique de l'Ouest est un projet innovant de journalisme d'investigation transfrontalier inspiré par l'un des journalistes les plus emblématiques de l'Afrique de l'Ouest, Norbert Zongo. Elle est partie prenante de l'ICIJ.

réussir la transformation productive », une approche systémique de la transformation productive en Afrique qui exige, selon les auteurs, d'actionner trois leviers :

### 1. Développer les pôles stratégiques d'entreprises

Les gouvernements peuvent s'appuyer sur des politiques d'écosystèmes pour tirer parti de leurs avantages comparatifs. Leur réussite est conditionnée au choix de l'implantation, à l'attractivité vis-à-vis des capacités recherchées et à la présence de services aux entreprises permettant de resserrer les liens entre acteurs d'un même pôle. Les gouvernements africains, qui ont déjà fait des progrès considérables dans les deux premiers domaines, doivent désormais s'attacher à renforcer le vivier de fournisseurs.

### 2. Favoriser les réseaux régionaux de production

Les mesures doivent renforcer les réseaux régionaux de production, sachant que le niveau d'approvisionnement à l'échelon régional en Afrique n'atteint pas 15 %. Des normes régionales aident les petits exploitants à accéder à des chaînes de valeur régionales, surtout dans l'agriculture qui représente 50 % de l'emploi total. Des stratégies concertées d'investissements directs étrangers pourraient attirer des investisseurs, renforcer les capacités régionales et éviter la concurrence fiscale.

### 3. Renforcer l'aptitude des entreprises à prospérer sur de nouveaux marchés

Il s'agit d'aider les exportateurs africains à croître en adaptant leur offre aux marchés de destination. Le démantèlement des barrières non tarifaires réduit les incertitudes pesant sur les exportateurs et pourrait quintupler les gains découlant de la suppression des tarifs. Les exportateurs ont besoin de démarches administratives simplifiées mais également d'une connectivité et d'infrastructures optimales, en particulier pour le transport aérien, les routes et les ports. Ils doivent aussi respecter les normes de qualité : les entreprises africaines déposent trois fois plus de dossiers de certifications ISO qu'en 2000 mais, à elle seule, la Malaisie a fait autant de demandes que toutes les entreprises du continent africain en 2015. Le rythme de la transformation productive et les politiques engagées par les gouvernements pour transformer leurs systèmes de production varient d'une région d'Afrique à l'autre.

En Afrique australe, les pays sont confrontés à un risque de désindustrialisation précoce. La part de la valeur ajoutée provenant des industries manufacturières dans le PIB total est en repli depuis 2000. Pour limiter l'impasse, la stratégie d'industrialisation de la Communauté de développement de l'Afrique australe cherche à placer la région dans une trajectoire d'activités industrielles à (forte) valeur ajoutée et axées sur la connaissance pour desserrer peu à peu les freins de la dépendance aux produits de base (UA, OCDE, 2019).

En Afrique centrale, la transformation productive s'opère lentement. La région est fortement dépendante des matières premières, qui représentaient 85 % de ses exportations totales en 2017, contre une moyenne de 51 % pour l'Afrique. À lui seul, le pétrole assure pratiquement la moitié des rentrées en devises. Pour diversifier l'économie et renforcer la résilience de l'Afrique centrale, les gouvernements cherchent à s'appuyer sur des produits offrant une valeur ajoutée supérieure et un avantage comparatif révélé, comme le bois, la pierre et le verre. Trois grands axes sont à privilégier : i) renforcer l'intégration et les synergies régionales ; ii) promouvoir les regroupements d'entreprises dans des zones économiques spéciales ; et iii) réunir les conditions pour la réussite des stratégies de diversification.

Les économies d'Afrique de l'Est se sont progressivement affranchies de l'agriculture de subsistance pour se tourner vers les services, l'agro-industrie à valeur ajoutée et les industries manufacturières à fort taux de main-d'œuvre. Le secteur tertiaire est le premier contributeur à la valeur ajoutée de la région. Les indicateurs de compétitivité, tout en accusant des progrès, restent inférieurs aux normes mondiales.

En Afrique du Nord, certaines économies opèrent une diversification dans des activités plus intensives en technologie quand d'autres comptent sur l'exportation des ressources naturelles, notamment le gaz et le pétrole. Les exportations offrant un avantage comparatif latent sont plus diversifiées en Égypte, au Maroc et en Tunisie qu'en Algérie, en Libye et en Mauritanie. Les responsables politiques peuvent favoriser une montée en gamme parallèlement à la diversification des produits au sein des pôles d'activité existants, à travers des politiques de soutien à la recherche et au développement et l'appui à l'innovation par des financements et des transferts de technologie.

L'Afrique de l'Ouest est encore tributaire des exportations de produits bruts non transformés issus des industries extractives et de l'agriculture. Gros exportateurs de produits de base non transformés, les 15 pays de la région sont à la traîne en termes d'industrialisation, de compétitivité et de progression dans les chaînes de valeur. Malgré les avancées sur le front de l'intégration économique et financière, les résultats en termes d'innovation et de compétitivité d'ensemble restent discrets voire négatifs dans nombre de ces pays.

Or l'on observe maintenant que les firmes transnationales dans leurs stratégies mondialisantes cherchent à soumettre les États comme les collectivités territoriales à leurs logiques de maximisation de leur rentabilité. Elles les mettent en compétition et les amène à devoir s'organiser pour rendre leurs territoires plus attractifs (Ndiaye, 2019)<sup>57</sup>.

Cette lecture de l'UA et de l'OCDE mérite d'être nuancée. Elle ne fait pas ressortir les stratégies prédatrices des firmes transnationales dans la désorganisation des régions africaines et des stratégies de développement mises en place. En effet, l'accent n'est pas mis sur la balance extérieure nette intégrant les transferts des bénéficiaires, les transactions du commerce intra-firme, les fuites de capitaux et autres sorties de flux financiers illicites. En 2017, Global Justice Now, une organisation basée à Londres et plusieurs de ses partenaires ont publié une étude de Mark Curtis estimant que quarante-huit pays d'Afrique subsaharienne sont « collectivement des créanciers nets du reste du monde, à hauteur de 41,3 milliards de dollars » en 2015.

### Puisque :

57 Abdourahmane Ndiaye 2019, « Éradiquer les inégalités territoriales à l'heure de la transition sociale-écologique : quels leviers pour quel modèle ? » in Guillot X. et Versteegh P. (dir.), Transitions économiques et nouvelles ruralités. Vers l'émergence de « métromilieus » ?, collection « Architecture », Publications de l'Université de Saint-Etienne, p. 122-131.

1. « Les pays africains ont reçu 161,6 milliards de dollars en 2015, principalement sous forme de prêts, transferts de fonds personnels et subventions. Pourtant, 203 milliards de dollars ont été prélevés sur l'Afrique, soit directement, principalement par le biais du rapatriement des profits des sociétés et le transfert illégal d'argent hors du continent, soit par les coûts imposés par le reste du monde à travers le changement climatique.
2. Les pays africains reçoivent environ 19 milliards de dollars d'aide sous forme de subventions, mais plus de trois fois ce montant, soit 68 milliards de dollars, sont partis à travers la fuite des capitaux, principalement par des entreprises multinationales qui sous-évaluent délibérément leurs importations et/ou exportations.
3. Alors que les Africains reçoivent 31 milliards de dollars d'envois de fonds personnels de l'étranger, les multinationales opérant sur le continent rapatrient chaque année un montant similaire de 32 milliards de dollars de bénéficiaires vers leurs pays d'origine.
4. Les gouvernements africains ont reçu 32,8 milliards de dollars de prêts en 2015, mais ont payé 18 milliards de dollars en intérêts de la dette et en principal, le niveau global de la dette augmentant rapidement.
5. On estime que 29 milliards de dollars par an sont volés en Afrique du fait de l'exploitation irrégulière des forêts et des ressources halieutiques et du commerce des animaux sauvages et des plantes. »<sup>58</sup>

Comme le montre Mark Curtis, que les multinationales de l'Occident ou des BRICS soient responsables ou non, les profits excessifs qui sortent de l'Afrique prennent de nombreuses formes. L'arrivée des multinationales et des pépites industrielles et commerciales des BRICS en Afrique constitue une des ponctuations remarquables ces dernières années.

Nous nous intéresserons dans ce qui suit à la coopération Chine-Afrique, qui constitue aujourd'hui une des plus actives. La question est de savoir comment l'Afrique peut-elle tirer son épingle du jeu dans cette coopération annoncée gagnante.

58 Mark Curtis, 2017, Honest Accounts, Londres, Curtis Research.

## II-4-1 La coopération Chine-Afrique : entre promesses et réalités, où en sont les économies africaines ?

L'Afrique est la cible des nouvelles économies émergentes dont les appétits sont de plus en plus aiguisés par les gisements miniers, pétroliers et gaziers. La coopération avec l'occident n'a finalement pas donné les résultats escomptés et continue de confiner l'Afrique dans un rôle de réservoir de matières premières et de déversoir de produits finis. L'arrivée de la Chine peut-elle changer la donne ? Quand on sait que les importations africaines de la Chine sont constituées à 70 % d'énergie et que ses exportations de produits manufacturés vers l'Afrique se révèlent de plus en plus néfastes à la perspective de l'industrialisation du continent. Cette configuration de coopération ne risque-t-elle pas de maintenir l'Afrique dans des termes d'échanges détériorés ? L'Afrique est-elle condamnée à rester dans un rôle de réservoir de matières premières et de débouchés pour l'hégémonie industrielle chinoise ? En tout état de cause, la prise de conscience de ces risques multiples gagne de plus en plus de terrain chez certains leaders et intellectuels africains, ainsi que dans une grande partie des masses populaires. La grogne monte sur les stagnations liées à la dépendance monétaire et l'insignifiance du commerce intra africain. Cette prise de conscience a insufflé les nouvelles velléités d'intégration au travers de la ZLECA et du nouvel agenda d'autonomie monétaire, impulsé par les discussions sur la sortie de la zone franc des pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). Toutefois, les alternatives de coopération proposées par la Chine, quelque défavorables qu'elles puissent paraître, sont une base de renforcement du pouvoir de renégociation des liens de coopération avec l'Occident. L'Afrique dispose dorénavant d'atouts importants pour amorcer ces alternatives. Ses richesses humaines, foncières et naturelles ainsi que la diversité des options de coopération qu'elles ouvrent, combinées avec une prise de conscience de plus en plus perceptible chez les élites et les masses populaires, offrent un cadre approprié devant permettre de remodeler positivement ses liens avec ses partenaires commerciaux et notamment la Chine.

L'hypothèse de départ est qu'il ne peut y avoir de partenariat ou de coopération entre pays sans accepter des concessions sur leur souveraineté, surtout avec les dynamiques actuelles d'intégration régionale et sous régionale.

De même qu'il faut reconnaître que tout partenariat (ou coopération) entre États souverains repose sur la volonté mutuelle de tirer un avantage net. Un partenariat suscite, en effet, un coût d'opportunité que ses avantages doivent plus que combler, c'est pourquoi, il convient de parler d'avantages nets. Dans le même temps, il est impossible pour un État ou un groupe d'États de conclure un partenariat sans risques. Quelle que soit la bonne volonté qui sous-tend un accord de coopération entre États, les réalités du Commerce international sont telles qu'une des parties peut se retrouver sans avantages significatifs. L'Afrique s'est bien insérée dans le système mondial en souscrivant aux règles de l'essentiel des organismes supranationaux habilités. Il est alors crucial de jauger ses chances de réussite quant à sa transition économique, politique et sociétale dans un climat mondial empreint de contraintes liées à la taille économique des pays africains, les interférences négatives de la configuration impérialiste de la coopération avec l'occident, la faiblesse des structures institutionnelles et organisationnelles ainsi que l'inexistence d'une véritable assise industrielle face à la perspective de mise en œuvre des Accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne. Il est nécessaire de tirer les leçons des 60 années de coopération postindépendance, en exposant les supercheries et la complicité historique des dirigeants africains dans l'exploitation persistante de leurs pays.

Dans tous les cas, la coopération ne peut être considérée comme un jeu à somme nulle. Un de ces objectifs explicitement annoncé est d'organiser la mainmise de la Triade et des BRICS sur les matières premières africaines, condition nécessaire pour la compétitivité de leurs industries. L'observation des dynamiques des marchés mondiaux ne fait que confirmer la loi du plus fort, et le processus de dépouillement de l'Afrique de ses richesses est travesti par la mise en place d'instruments d'amortissement des chocs économiques, tels que le Fonds européen de développement (Fed) qui fétichisent la réalité. Sensé accompagner les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) dans leurs transformations structurelles, le Fed orchestre le massacre économique au travers des Accords de partenariat économique (APE), ou au sens plus large, de l'aide publique au développement

dont l'inefficacité a été démontrée par plusieurs travaux déjà anciens (Burnside et Dollar, 1997 ; Jacquet, 2003). Le renouvellement des critiques de l'efficacité de l'aide publique au développement ne s'est pas arrêtée à montrer son efficacité limitée (Easterly, 2006)<sup>59</sup>, il met en évidence le fait qu'elle opère comme un levier à la fois d'un impérialisme du bien-être (occidentalisation du monde (Latouche, 2005<sup>60</sup>)) et des soins palliatifs lorsqu'elle se fixe comme seul but d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (Reinert, 2007)<sup>61</sup>.

59 Easterly W., 2006, Les pays pauvres sont-ils condamnés à le rester ?, Éditions d'Organisation, Paris traduction de l'anglais par Aymeric Piquet-Gauthier, Édition Originale, MIT Press, 2001.

60 Latouche S., 2005, L'Occidentalisation du monde. Essai sur la signification, la portée et les limites de l'uniformisation planétaire Éditions La Découverte/Poche, 2005 (1989), Série "Essais", n° 203.

61 Reinert E., 2007, How Rich Countries Got Rich ... and Why Poor Countries Stay Poor, Constable Editions.

Une ponctuation forte de ce mouvement de contestation de la légitimité de l'aide publique au développement est venue du succès planétaire de « L'aide fatale. Les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique » de Dambisa Moyo (2009) qui montre que l'aide publique au développement n'est pas la solution au problème de l'Afrique, elle tue l'Afrique<sup>62</sup>.

Notre analyse s'inscrit dans cette perspective d'une aide fatale qui constitue un levier de l'impérialisme. La question principale est de savoir si le changement de paradigme de la coopération internationale introduite par la Chine est capable de changer la donne pour les pays africains.

62 Moyo D., 2009, L'aide fatale. Les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique, Éditions Jean-Claude Lattès.

### • Quid de la percée de la Chine en Afrique ?

La Chine n'a pas raté la vague de l'émergence économique dont la première phase a concerné ses voisins : Singapour, Corée du Sud, Taïwan, Malaisie, etc. qui ont suivi le Japon comme dans un mouvement de « vol d'oies sauvages » dans les années 1960 et 1970. Dès la fin des années 1990, la Chine commence à enregistrer les retombées d'une stratégie économique féconde, instaurée suivant les préceptes du socialisme de marché orchestrée par Deng Xiao Ping à partir de 1979. Le changement de politique d'appel des investissements directs étrangers décidée par Deng Xiaoping en 1992 a provoqué une accélération immédiate de la croissance des investissements directs étrangers.

Puissance exportatrice majeure, la Chine aspirait naturellement à entrer à l'OMC. Devenir membre de l'organisation chargée de promouvoir un désarmement douanier ordonné lui ouvrirait plus grands les marchés du monde riche, notamment celui des États-Unis. En contrepartie, elle devait obéir à une injonction de réciprocité et abaisser à son tour ses tarifs aux frontières, afin d'être plus perméable aux produits des autres. Pékin y voyait l'aboutissement des réformes entreprises par Deng Xiaoping à la fin des années 1970.

L'Oie géante a continué son envol dans les années 2000 avec des taux de croissance économique à deux chiffres (14 % de croissance industrielle en 2009) qui lui ont permis de dégager des excédents de réserves de change, principale source d'emprunts à court terme

pour plusieurs pays développés dont les États-Unis. Ces mêmes excédents, combinés à une expertise locale « pointue » dans le domaine technologique et du génie civil, constituent le socle à partir duquel la Chine développe sa coopération avec les États africains.

La Chine est en passe de réussir son insertion dans la coopération en Afrique, en suivant de manière révolutionnaire les pas du Japon et des occidentaux. La plus que cinquantenaire coopération inféconde des africains avec l'Occident argumente en faveur des alternatives offertes par la Chine. Au Sénégal, malgré leurs 40 % d'apports dans les Investissements Directs Étrangers (IDE) et leurs 20 % de parts dans les créations de valeur ajoutée dans le pays, la France qui est le premier partenaire étranger n'impacte pas de manière perceptible l'économie. Cette situation est similaire dans tous les pays de la zone franc CFA. L'African Growth and Opportunity Act (AGOA) n'est, quant à lui, qu'un subterfuge des États-Unis destiné à aspirer davantage le pétrole africain et à juguler leur dépendance énergétique vis-à-vis des pays du Moyen-Orient. Avec l'AGOA les importations des États-Unis en provenance de l'Afrique sont constituées à hauteur de près de 90 % de pétrole, minerais et de métaux (Perdrix et Ballong, 2009). La morosité économique et la persistance de la pauvreté en Afrique remettent catégoriquement en cause le modèle de financement à l'œuvre, dont les supports permanents sont l'APD et les IDE.

L'APD telle que conçue et appliquée en Afrique, n'a pas abouti à la Big Push, grande poussée ou forte injection de capitaux de Paul Rosenstein-Rodan, irriguant tous les secteurs de l'économie selon une approche de croissance équilibrée<sup>63</sup>. Elle n'a pas non plus permis aux pays africains de devenir emprunteurs évolués, donc inutile de les scruter en prêteurs, tel que le préconise la théorie des doubles déficits. Cette politique d'endettement n'a pas non plus fait jouer les dettes comme courroie de transmission de la croissance. Mais, elle a sûrement conduit les pays au surendettement ayant légitimé l'Initiative dite des Pays Pauvres Très Endettés à partir du G7 de 1996 à Lyon en France (Ndiaye, 2001<sup>64</sup> ; Dahou, Kassé et Ndiaye, 2002<sup>65</sup> ; Amin, Diouf, Founou-Tchuigoua et Ndiaye, 2005<sup>66</sup> ; Ndiaye, 2008<sup>67</sup>).

Néanmoins, les envois des émigrés africains n'ont cessé de croître depuis les années 70 et ils sont maintenant largement supérieurs à l'APD<sup>68</sup>. Ces envois de fonds des émigrés ont, en revanche, entretenu une double dépendance au niveau des pays africains : les ménages en sont dépendants et une majeure partie de ces fonds sont phagocytés par la dépendance aux importations. Dès lors, la canalisation de ces fonds au service de l'investissement productif de substitution aux importations est une perspective qui pourrait, non seulement, juguler cette double dépendance mais aider les pays africains à ne plus dépendre de l'aide à l'image de plusieurs pays comme l'Italie ayant amorcé leur décollage économique dans les années 1970-1980 sur la base des rentes d'émigration. La diaspora regorge ainsi d'un immense potentiel de ressources propres qu'il urge pour les pays africains de valoriser.

La nouveauté dans la coopération Chine/Afrique peut être résumée dans le slogan « win-win » (gagnant-gagnant) qui, même s'il ne s'est pas encore réellement traduit au niveau empirique, est un argument qui incite les Africains à tenter l'alternative. L'aide chinoise n'est pas accompagnée des reproches paternalistes et infantilisans comme on les a connus naguère avec les « partenaires au développement ». Elle ne se positionne pas dans la poursuite de l'application des conditionnalités de démocratie et de bonne gouvernance qui encadraient l'aide publique au développement. Le renouveau est déjà palpable sur la limpidité des objectifs des Chinois et les retombées en termes d'échanges. La Chine entend peaufiner ses voies commerciales et sécuriser son approvisionnement en pétrole qui provient à plus de 30 % des pays africains. Dans cette perspective, il existe une stratégie globale chinoise dépendante de la puissance publique mais également une multiplicité d'actions « du bas » qui dépendent des acteurs privés mais sont favorisées par l'État (Marchal, 2008).

La Chine a déjà élargi de 190 à 4 000 les produits africains exonérés de droits de douane et la part des exportations de l'Afrique vers la Chine est passée de 1,3 % en 1995 à plus de 15 % en 2009 (Hugon, 2010). Au moment où l'aide au développement décline depuis le début des années 2000, la Chine a créé dès 2008 un fonds d'investissement pour l'Afrique alimenté à hauteur de 5 milliards de dollars. L'aide chinoise est en forte croissance et elle est accompagnée d'allègements de dettes comme ceux de 1,3 milliard de dollars appliqués à partir de l'année 2006. Il s'agit d'une aide facile d'accès et conditionnée uniquement par la non-reconnaissance de Taïwan. Avec 2 milliards d'APD annuel en Afrique, le Japon est également en passe de surpasser la Chine en matière d'aide au développement. Lors de la cinquième Conférence internationale pour le développement de l'Afrique (TICAD), tenue à Yokohama le 1er juin 2013, l'État japonais a dévoilé une nouvelle stratégie de résorption de son retard en matière de partenariat avec l'Afrique avec une enveloppe de 10,6 milliards d'euros sur cinq ans qui devrait se traduire par l'injection de 2 milliards d'euros annuels dans la période 2013-2017. La sixième TICAD s'est tenu en juillet 2019 suivant la même dynamique d'injection de fonds en Afrique. L'Inde est en coopération approfondie avec le Sénégal et la Tanzanie sur le phosphate. Elle a déjà lancé en 2004 l'initiative Team 9 avec au départ le Burkina Faso, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le

Ghana, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Mali et le Sénégal, qui peuvent bénéficier à ce titre de prêts concessionnels sur l'Import/ Export. Aux Émirats arabes unis, la visite du chef de

l'État sénégalais à Dubaï en juillet 2014 a abouti à des accords concluants sur les infrastructures et sur l'énergie.

### • Une coopération dévastatrice pour l'Afrique

La coopération avec la Chine et les autres nouveaux venus comme la Turquie, posent de plus en plus le même problème de faiblesse des États africains vis-à-vis des détenteurs de capitaux et d'obstacles à l'industrialisation de l'Afrique. Le Maroc a élargi son système bancaire un peu partout en Afrique subsaharienne, où son secteur privé s'appuie sur ce confortable réseau financier pour accaparer une bonne partie des marchés publics au détriment des entreprises locales. Au Sénégal, les marocains ont gagné pas mal de marchés publics dont celui de la citée de l'émergence en 2014, et ses investisseurs ont récupéré une bonne partie de la filière avicole (production de 500 000 poussins par semaine par l'entreprise Zallar installée à Sandiara (région de Thiès). Mais en tant que pays voisin, le Maroc pourrait-il servir de modèle aux autres pays africains ? Qu'en sera-t-il de son hypothétique adhésion à la Communauté Économique États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ? Au sud du Sénégal, les filières de l'anacarde sont largement exploitées par des américains et des indiens. La Turquie accompagne son secteur privé de fonds suffisants leur permettant d'être à la fois présents sur les marchés publics ( finition puis exploitation du nouvel aéroport de Diass) et sur les IDE. Elle a exprimé son vœu de porter ses exportations vers le Sénégal de 4 millions d'Euro en 2017 à plus de 400 millions d'euros à l'horizon 2021. La coopération chinoise en Afrique porte les mêmes germes du syndrome des incidences mitigées connues jusqu'à maintenant avec les pays occidentaux. Selon l'historien et sociologue Laurent Delcourt (2011), une radioscopie plus précise des échanges de la Chine avec l'Afrique montre que 70 % des importations chinoises proviennent de quatre pays seulement (Angola, Afrique du Sud, Soudan et Congo Brazzaville). Citant les travaux de Chaponnière (2008) et de Hellendorff (2010), Delcourt constate que les exportations africaines en destination de la Chine sont composées à 70 % de pétrole et à 15 % de minéraux, tandis que la Chine exporte vers l'Afrique pour 90 % de produits manufacturés, dont des textiles, chaussures, appareils électroniques, bicyclettes, motocyclettes, équipements divers, etc. Dès lors, la structure

des échanges et des investissements chinois, dirigés essentiellement vers les secteurs minier et pétrolier et la géographie de l'aide de la Chine, concentrée dans quelques pays exportateurs de matières premières et de pétrole, confirment l'appétence de l'empire du milieu pour les ressources naturelles africaines. Ce constat contribue à accréditer l'idée que la Chine est venue en Afrique pour siphonner ses ressources naturelles, au mépris de sa stabilité, comme le laisse également penser le soutien de Pékin au Soudan et au Zimbabwe, notamment avec des ventes d'armes au gouvernement soudanais en pleine crise du Darfour et la livraison d'avions de chasse au Zimbabwe.

D'un autre côté, plusieurs observateurs ont mis en exergue la négligence des Chinois vis-à-vis des droits humains et des normes sociales et environnementales. Hugon, (2010), souligne que la Chine absorbe 60 % des grumes exportées par l'Afrique dans l'irrespect des normes environnementales. Cette coopération avec la Chine pose ainsi un sérieux problème de soutenabilité sociétale et environnementale, aggravé par la tendance au dumping de produits bas de gamme qui ont fini par inonder les marchés et concurrencer déloyalement les industries africaines naissantes. S'y ajoute la destruction du commerce et de l'artisanat locaux que constitue l'entrée massive et incontrôlée des produits chinois à partir des années 2000. Cette invasion des produits chinois a été concomitante de l'accentuation de l'émigration clandestine dans plusieurs pays africains. Au-delà de ces effets destructeurs, la coopération chinoise aggrave l'endettement des pays africains avec des projets servant ses intérêts commerciaux et son secteur privé qui vient récupérer les marchés publics générés par ces prêts chinois. Le projet One Road One Belt (OBOR) n'est-il pas là que pour sécuriser l'approvisionnement en matières premières de l'empire du milieu ?

L'Afrique est traitée comme insignifiante dans l'économie mondiale, de par ses 4 % de part dans le Produit mondial brut et ses 2,1 % de part dans le commerce international.

63 Paul Rosenstein-Rodan, 1943, "Problems of Industrialization of Eastern and South-Eastern Europe", Economic Journal, n° 53, p. 202-213.

64 Abdourahmane Ndiaye, 2001, Le développement des Pays les Moins Avancés : au-delà des Plans d'Ajustement Structurel et de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés, Forum du Tiers Monde, Dakar.

65 Karim Dahou, Moustapha Kassé, Abdourahmane Ndiaye, 2002, « Endettement extérieur, croissance et pauvreté au Sénégal », in CONGAD, CADTM, CNCD (dir.) Nous ne devons Rien ! p. 79-94.

66 Samir Amin, Makhtar Diouf, Bernard Founou-Tchuigoua, Abdourahmane Ndiaye, 2005, « Co-développement ou gestion du conflit ? » in Samir Amin (dir.) Afrique. Exclusion programmée ou renaissance ? Maisonneuve & Larose, Paris, p. 9-75.

67 Abdourahmane Ndiaye, 2008, « L'initiative PPTTE est-elle efficace pour la réduction de la pauvreté ? Le cas du Sénégal », in Gaye Daffé, Abdoulaye Diagne, (dir.). Le Sénégal face aux défis de la pauvreté. Les oubliés de la croissance, Éditions CRES, Karthala, CREPOS, p. 301-322.

68 Voir infra la section consacrée au financement du développement en Afrique.



Mais il s'agit d'un terrible amalgame qui cache la manne importante de richesses qui lui échappent et faisant vivre une bonne partie de la planète. Si je suis obligé d'accepter que tu me paies 10 000 FCFA pour un produit que tu vends ensuite à 1 000 000 FCFA en le valorisant, la richesse générée est de 10 000 FCFA pour moi et 1 010 000 FCFA pour la planète. L'Afrique est donc beaucoup plus contributrice dans l'économie mondiale que l'on ne l'exprime dans les communications occidentales. Le chemin est encore long pour que l'alternative de coopération proposée par la Chine prenne une configuration qui permette d'éviter à l'Afrique de demeurer un réservoir de matières premières, un déversoir de produits manufacturés et une destination d'aide et de crédits massifs, mal absorbés et sources de problèmes d'endettement public de plus en plus ressentis. Toutefois, la Chine et les autres pays émergents ouvrent de nouvelles vannes commerciales que les pays africains sont tenus de valoriser pour anticiper sur les déséquilibres que risquent de causer la mise en vigueur des APE.

L'Afrique doit trouver les moyens de mieux profiter de ses matières premières et de ses autres ressources naturelles en réinventant les stratégies de valorisation locale. L'expérience montre que cette valorisation ne peut se faire avec les moyens de l'occident, qui utilise des stratégies de forclusion sur les capitaux, les infrastructures de transports et les institutions bancaires que les pays du nord détiennent en majorité. Que peut faire un producteur de Cacao ivoirien devant un importateur français appuyé par une banque puissante et détenant tous les moyens d'exploitation et de transport internationaux ? Le premier pas à franchir pour l'Afrique est ainsi de gagner son autonomie financière et de compter sur ses propres infrastructures en promouvant son secteur privé. Cela doit se faire avec le support simultané du commerce intra-africain qui est le gage initial de la réussite des producteurs africains. Par exemple, dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), le commerce entre États membres n'est que de 12 % et de 2 % environ dans la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC). Au même moment, les pays africains commercent pour plus de 80% avec l'Occident, la Chine et d'autres pays émergents, s'exposant alors à des problèmes de changes. Il faut donc appuyer la ZLECA et amorcer sans délai le processus d'autonomie monétaire.

### Références bibliographiques

Burnside C., Dollar D., 1997, « Aid, Policies and Growth ». Policy Research Working Papers 1777, Banque mondiale.

Delcourt L., 2011, « La Chine en Afrique : enjeux et perspectives », Alternatives Sud, vol. 18-2011, p. 7-31.

Easterly W., 2006, Les pays pauvres sont-ils condamnés à le rester ?, Éditions d'Organisation, traduction de l'anglais par Aymeric Piquet-Gauthier (Edition Originale, MIT Press, 2001).

Hugon P., 2010, « Les nouveaux acteurs de la coopération en Afrique », Revue internationale de politique de développement, Dossier Afrique : 50 ans d'indépendance, online : <http://poldev.revues.org/118>.

Jacquet P., 2003, L'aide au développement dans la gouvernance globale, Ramses, p. 123-139.

Marchal R., 2008, « Afrique-Asie : une autre mondialisation ? », Presses de Sciences Po Paris.

Moyo D., 2009, L'aide fatale. Les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique, Éditions Jean-Claude Lattès.

Ndiaye E. M., 2016, Économie du Sénégal : revues analytiques transversales, L'Harmattan.

Pedrix P., Ballong S., 2009, « L'AGOA montre ses limites », Jeune Afrique, 11 août.

Reinert E., 2007, How Rich Countries Got Rich ... and Why Poor Countries Stay Poor, Constable Editions.

## III-/ SOUVERAINETÉ MONÉTAIRE : UN LEVIER INDÉPASSABLE

### • Sortir du franc CFA, et après ?

**LA** pandémie à coronavirus a mis en évidence l'importance de la souveraineté monétaire. Alors que les pays du Nord ont tout de suite procédé à des politiques monétaires et budgétaires expansives afin d'atténuer les effets récessifs prononcés de ce choc imprévu, les pays du Sud ont pour la plupart eu moins de marge de manœuvre. Devant des recettes fiscales et d'exportation déclinantes, ils se sont retournés vers le Fonds Monétaire International (FMI) pour des prêts d'urgence et sollicité des annulations voire des moratoires sur leur dette souveraine extérieure. Cette pandémie survient à un moment où la question de la souveraineté monétaire est d'une actualité brûlante au vu des enjeux des débats sur l'opportunité de l'abandon du franc CFA et son remplacement par l'ECO.

Le franc CFA est la monnaie des quatorze pays africains dont huit de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), six de la Communauté Économique et Monétaire des États d'Afrique Centrale (CEMAC) et Les Comores. Elle est garantie par la France, eu égard à l'accord de coopération monétaire signé par Charles De Gaulle il y a près de quatre-vingts ans. Le sigle FCFA qui signifie « franc de la communauté francophone d'Afrique » porte toujours l'empreinte de ses origines coloniales « franc des colonies françaises d'Afrique ». Selon les déclarations récentes datées du 21 décembre 2019 à Abidjan des présidents français et ivoiriens, le FCFA va être rebaptisé « ECO », dès juillet 2020 pour les huit pays de l'UEMOA<sup>69</sup>. La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) n'aura plus l'obligation de déposer auprès du Trésor français la moitié de ses réserves de change. Le gouvernement français ne sera plus représenté dans les instances de la BCEAO. Telles sont les annonces faites en fin d'année 2019 à Abidjan.

Au début des années 1970, la France, acculée par une forte demande de décolonisation monétaire, acceptait le transfert à Dakar et à Yaoundé des sièges des banques centrales et l'« africanisation » de leur personnel.

<sup>69</sup> L'avènement de l'Eco (UEMOA ou CEDEAO) ne signe pas la disparition du franc CFA puisqu'il sera toujours en vigueur au sein de la CEMAC.

Cette « africanisation » des institutions de la zone franc, permettait à la France à la fois de garder le contrôle du système par le droit de veto statutaire dont elle disposait dans les instances de la BCEAO et de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et de s'accaparer d'au moins 65 % des réserves de change de ces dernières, déposées sur un compte spécial appelé compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français.

Aujourd'hui comme au début des années soixante-dix, la France fait face à un vaste mouvement de contestation de sa présence ressentie comme un néocolonialisme. Par rapport à la situation antérieure, les revendications actuelles sont d'une plus grande ampleur, à l'image des collectifs citoyens sénégalais qui protestent contre la recolonisation de leur pays par le capitalisme français<sup>70</sup>. Ils sont regroupés au sein de plusieurs collectifs comme « France Dégage », « Auchan Dégage », « Non au Franc CFA », ou encore « Non aux APE » (Accords de Partenariat Économique entre l'Union européenne et les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique). Pour eux, l'enjeu est de taille : il s'agit de la récupération de la souveraineté économique de leur pays, mais également des autres pays du continent. À l'observation, l'on peut constater qu'au fil des décennies, la logique des réformes du franc CFA est davantage rendre moins visible la tutelle monétaire française, pour mieux la maintenir.

Dans les années 2000, le taux de dépôt obligatoire des réserves extérieures a été abaissé à 50 %. Les banques centrales de la zone franc sont devenues statutairement indépendantes vis-à-vis de leurs États membres. Mais elles restent sous le contrôle du Trésor français,

<sup>70</sup> Voir l'article très documenté d'Olivier Blamangin, 2018, « Castel, l'empire qui fait trinquier l'Afrique », octobre, <https://www.monde-diplomatique.fr/59159> est une démonstration éclairante de l'appétit boulimique de l'oligarchie financière, illustrée par le groupe familial Castel. Il a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 6 milliards d'euros dont les 80 % proviennent de l'Afrique. Selon cet article, « le groupe compte pas moins d'une vingtaine de sociétés immatriculées au Luxembourg et à Gibraltar, mais aussi à Malte, en Suisse ou à l'île Maurice. Les entreprises « historiques », le vignoble et les anciennes brasseries des Brasseries et Glacières Internationales (BGI), sont toujours domiciliées en France, mais la plupart des acquisitions faites en Afrique – soit, en valeur, plus de 80 % des actifs – sont directement logées dans ces paradis fiscaux ! »

dont la réduction du nombre de représentants a été « rééquilibrée » par le verrouillage de leurs statuts. Jusqu'à présent, aucune décision de nature statutaire ne peut être prise par la BCEAO et la BEAC sans le consentement du gouvernement français.

Les réformes annoncées fin 2019 ne dérogent pas à cette logique historique. La fermeture du compte d'opérations et le retrait du gouvernement français des instances de la BCEAO constituent l'équilibre du jeu à sommes nulles, passant d'un système de contrôle direct à un système de contrôle indirect. La politique monétaire et de change en tant que telle est, toute chose égales par ailleurs, épargnée par ces évolutions. Du moment que la parité fixe avec l'euro est maintenue, les réserves de change, quels que soient la forme ou le lieu où elles sont détenues, serviront d'abord et avant tout à la défense de cette parité. Ces réformes ne rendent donc pas à la BCEAO sa souveraineté, puisqu'elle demeure un organe périphérique de la Banque de France, rattachée à la politique monétaire de la Banque centrale européenne.

Au vu de ces déclarations, les débats sur les contours de l'ECO font rage. D'abord, il faut choisir entre une ECO UEMOA et une ECO CEDEAO qui s'élargit à tous les pays membres de l'espace communautaire, dont le Nigeria et le Ghana. Ensuite, il s'agira de décider du panier constituant la monnaie commune.

### III-1-1/ L'économie politique de la transition du Franc CFA à l'ECO

Depuis 1960 qui a vu l'indépendance de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, dont nous fêtons le soixantième anniversaire cette année, l'intégration monétaire revient dans les débats comme une arlésienne. En Afrique de l'Ouest, une coopération active a débuté en 1975 avec la création de la Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest, dont les résultats encourageants ont fait germer en mai 1983, l'idée d'une monnaie commune pour la région. Le 20 avril 2000 à Accra (Ghana), six pays ouest-africains (Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria, Sierra Leone) ont annoncé leur intention de créer une Union monétaire en Afrique de l'Ouest à côté de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA/UEMOA), regroupement de huit (8) États ouest-africains essentiellement francophones<sup>72</sup> (à l'exception de la Guinée-

<sup>72</sup> Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger,

Enfin, il faudra répondre à la question de la garantie de la monnaie commune, donc de sa souveraineté. Le Rapport présente les avantages et les inconvénients de deux options du futur de la monnaie ouest-africaine.

Selon Moussa Demba Dembelé, Kako Nubukpo et Martial Ze Bellinga (2016, p.18-1971) : « Ces débats opposent les « réformistes » appelant des évolutions sur l'une ou l'autre disposition jugée problématique des conventions de la zone [franc], les « abolitionnistes » ou « panafricanistes », prêts à sortir de la zone pour une expérience monétaire neuve individuelle ou collective, et les étonnants « extensionnistes », peu préoccupés par l'illégitimité populaire d'une monnaie démocratiquement vide dont l'extension à d'autres pays africains non demandeurs est proposée ». Les deux visions présentées ici montre la complexité de la question de la souveraineté monétaires. Si elles se rejoignent sur le fait que l'UEMOA n'est pas une zone monétaire optimale, l'une considère que le cadre en l'état ne permet pas de sortir par le haut et d'obtenir une souveraineté monétaire, seul levier permettant de recouvrer une marge de manœuvre et une capacité de mobiliser des ressources. La seconde prospective propose des scénarii de la création de l'ECO dans l'espace CEDEAO.

<sup>71</sup> Demba Moussa Dembelé, Kako Nubukpo et Martial Ze Bellinga, 2016, « Introduction » in Kako Nubukpo, Martial Ze Bellinga, Bruno Tinel et Demba Moussa Dembelé (dir.), Sortir de la servitude monétaire. A qui profite le franc CFA ?, éditions La Dispute, p. 15-37.

Bissau), ayant en partage le Franc CFA. Le projet prévoyait une fusion ultérieure de cette seconde union monétaire avec l'UEMOA, afin de faire coïncider les frontières de l'Union monétaire avec celles de la CEDEAO. Ce scénario conduirait l'UEMOA à renoncer au Franc CFA pour adopter l'ECO, nouvelle monnaie régionale dont le régime de change vis-à-vis de l'Euro et du Dollar ne fut pas précisé.

Depuis lors, l'inertie fut palpable, s'agissant de la mise en place de la monnaie unique CEDEAO, avant le Sommet de la CEDEAO du 29 juin 2019 à Abuja annonçant la création en 2020 de l'ECO et la déclaration commune du 21 décembre 2019 à Abidjan par les Chefs d'États ivoirien et français, actant la fin du Franc CFA et son remplacement par l'ECO.

Sénégal, Togo.

Comment peut-on expliquer une telle inertie ? Les problèmes de déficit de convergence nominale des économies sont-ils seuls responsables ? Qu'en est-il de la volonté politique des États de la CEDEAO ? La création de la monnaie unique CEDEAO ne pourrait-elle pas, au contraire,

#### • La CEDEAO n'est pas une zone monétaire optimale (ZMO)

Sur un plan théorique, la plupart des recherches montrent que si les bénéfices d'une monnaie unique sont potentiellement importants entre les pays ouest africains (en particulier en termes de commerce régional et de performance macroéconomique), les coûts n'en demeurent pas moins importants (Masson et Pattillo, 2001 ; 2002 ; Benassy-Quéré et Coupet, 2005 ; Houssa, 2008 ; Tapsoba 2009). En effet, les analyses montrent que la divergence des chocs est si importante entre les économies ouest africaines que les coûts d'une union monétaire au niveau de la CEDEAO risqueraient d'être plus importants que les bénéfices attendus. En particulier, le fait que les pays de l'UEMOA soient importateurs nets de pétrole, alors que le Nigeria, véritable géant économique de la zone, soit plutôt exportateur net de pétrole, rend a priori difficile la mise en place d'une politique monétaire commune à l'espace CEDEAO, dans la mesure où les pays de l'UEMOA et le Nigeria ne sont presque jamais dans la même phase du cycle économique lors de la survenance d'un choc d'offre (par exemple la hausse ou la baisse du prix du pétrole).

Une politique monétaire commune à des pays en opposition de phase dans le cycle économique ne peut être optimale et induirait tôt ou tard la tentation pour certains pays de récupérer leur souveraineté monétaire afin de faire face aux défis spécifiques de leurs économies respectives. Rappelons que la théorie originelle des zones monétaires optimales (ZMO) établie par Mundell (1961) considère la perte de la politique monétaire au plan national comme le principal coût de l'adhésion d'un pays à une union monétaire. Au titre des bénéfices attendus, il convient de mentionner en particulier la réduction des coûts de transaction liés aux échanges. En outre, deux conditions sont requises pour que les gains d'une union monétaire soient supérieurs aux coûts : le caractère symétrique des chocs qui affectent les différentes économies, et l'existence de mécanismes alternatifs (par exemple une grande flexibilité des marchés) devant prendre le relais

favoriser la convergence des économies de la région ? Enfin, quels schémas de transition du Franc CFA à l'ECO paraissent plausibles et, au-delà, quelles sont les différentes options possibles pour la mise en place de l'ECO ?

des ajustements du taux de change, lorsque surviennent des chocs asymétriques.

Cependant, d'autres arguments, fondés notamment sur l'approche endogène des critères d'optimalité (Frankel et Rose, 1998) plaident pour la mise en place d'une monnaie unique CEDEAO. En effet, l'existence même d'une telle union monétaire pourrait être source de développement du commerce régional et donc de lissage intra régional des chocs affectant les économies de la CEDEAO. En outre, il peut se développer la notion de partage des risques, illustrée par la mobilité accrue des facteurs de production, la mise en place d'institutions comme les fonds de compensation, et le développement des marchés financiers régionaux.

En particulier, Ouedraogo (2003) développe une analyse stimulante de la CEDEAO comme zone monétaire potentiellement optimale, en se fondant sur les analyses du « second Mundell » (Mundell, 1973 ; 2001), qui prend du recul par rapport à son article de 1961, en optant pour une appréciation « relative » de la notion d'optimalité. En effet, pour Ouedraogo (2003), le principe de partage des risques qu'illustre la centralisation des réserves de change d'une part et, d'autre part, la différenciation des appareils productifs nationaux, lesquels, au lieu d'être une source de divergence d'intérêts quant à l'utilisation ou non du taux de change comme instrument d'ajustement, devient un facteur de stabilisation de la zone monétaire, concourent à plaider pour un schéma volontariste dans la mise en place de la monnaie unique CEDEAO.

Ainsi, pour Ouedraogo (2003, op.cit. p. 135) « cette théorie complète des zones monétaires optimales permet en outre de percevoir les principaux éléments de coopération entre États membres d'une union monétaire, une coopération destinée à renforcer, voire pallier, les mécanismes « naturels » d'ajustement que sont notamment la mobilité des facteurs de production et la flexibilité des salaires ».



Dans cette lignée, Tapsoba (2009, op.cit. p. 4) part de l'idée selon laquelle le lancement d'une monnaie unique réduit la fréquence des chocs asymétriques et favorise le développement de mécanismes d'ajustement alternatifs aux politiques monétaire et de change. Il étudie les mécanismes que les États ouest africains

peuvent mettre en œuvre pour réduire les coûts d'ajustement une fois la monnaie unique en place. Au titre de ces mécanismes, il montre « d'une part que l'intégration commerciale augmente significativement la symétrie des chocs, et d'autre part que le principal canal de partage des risques hétérogènes est l'épargne ».

• **Le développement du marché régional en Afrique de l'Ouest : condition préalable ou postérieure à la mise en place d'une monnaie unique pour la CEDEAO à partir des enseignements de la zone UEMOA ?**

Sur la base des critères qui fondent l'optimalité d'une zone monétaire, il ne fait guère de doute que l'UEMOA n'en est pas une (Nubukpo, 2017). En effet, les études empiriques montrent qu'il n'y a pas eu d'augmentation du caractère symétrique des chocs (faible corrélation des chocs liés aux termes de l'échange). Ceci s'explique notamment par la forte spécialisation des pays dans la production et surtout l'exportation de quelques matières premières, ce qui exclut une complémentarité entre eux. En outre, il existe une forte hétérogénéité des structures économiques dans une zone où trois types d'économie coexistent : des économies sahéliennes fortement dépendantes des aléas climatiques (Burkina, Mali, Niger), des économies relativement industrialisées et à forte dominance des activités de services (Côte d'Ivoire, Sénégal) et enfin des économies côtières dont la dynamique est clairement tirée par le commerce d'import-export (Bénin, Togo).

Pour ce qui concerne le critère relatif à la mobilité de la main d'œuvre, cette dernière est restée très faible en dépit de l'existence du Traité de l'UEMOA qui prévoit dans son article 4, la libre circulation et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée. Les mouvements migratoires semblent être plus liés aux déterminants historiques et culturels qu'aux ajustements économiques. De plus, les difficultés qu'a connues la Côte d'Ivoire à

la fin des années 2000, pays le plus important de l'Union sur le plan économique, n'ont pas facilité les migrations de travailleurs en direction de ce pays, dans un contexte de regain nationaliste illustré par les controverses autour de la notion « d'ivoirité ».

Enfin, la faible flexibilité des prix relatifs dans des économies structurellement oligopolistiques, le bas niveau du taux d'épargne couplé à la faible profondeur du marché financier régional, réduisant les transferts intra-communautaires au plan microéconomique et la faiblesse des fonds structurels empêchant la mise en place de politiques d'envergure macroéconomique et sectorielle de convergence des pôles régionaux, ont entretenu l'immobilisme du point de vue de la transformation de l'UEMOA en une zone monétaire optimale. De plus, le commerce intra régional est resté faible, du fait notamment de la structure extravertie des économies (priorité à l'exportation vers les pays du Nord de matières premières agricoles et non agricoles), de l'étroitesse des marchés, des coûts de transport élevés, de la faible productivité du capital et de nombreuses entraves tarifaires et non tarifaires aux échanges.

Dans ce contexte, pourquoi la CEDEAO, qui pour une grande part, réplique les configurations économiques structurelles de l'UEMOA, réussirait à devenir une zone monétaire optimale, là où l'UEMOA a échoué ?

• **Une monnaie unique pour la CEDEAO ?**

Plusieurs arguments plaident pourtant en faveur de la capacité de la CEDEAO à devenir une ZMO (Prasad 2019). Tout d'abord, l'argument libéral de la taille du marché permet de dire que tout choc affectant une économie de la CEDEAO pourrait être plus vite amorti de manière endogène dans l'espace CEDEAO que dans l'UEMOA, du fait de

la taille importante du marché régional CEDEAO, suivant en cela la « loi des grands nombres ». Ensuite, les travaux du Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) sur les sous-espaces régionaux au sein de la CEDEAO montrent qu'il existe des flux d'échanges historiquement et culturellement

fondés beaucoup plus pérennes que ceux existant dans l'UEMOA. A titre d'illustration, les échanges entre le Togo et le Ghana, ou entre le Bénin et le Nigéria, ou encore entre le Niger et le Nigéria, le Sénégal et la Gambie, au sein desquels les proximités de peuplement, historiques et culturelles jouent un rôle-clé, sont de loin supérieurs en volume à ceux qu'on peut noter entre la plupart des pays membres de l'UEMOA.

Par ailleurs, contrairement à l'UEMOA, la CEDEAO dispose d'un pays leader, le Nigeria, potentiellement capable de jouer le rôle de « prêteur en dernier ressort » dans les premiers pas de la monnaie unique, en supportant les coûts de la coordination régionale. A contrario, l'UEMOA pourrait apporter sa grande expérience de gestion d'une union monétaire, notamment les défis rencontrés au quotidien par la Commission de l'UEMOA qui a pour mission de renforcer la base économique de la monnaie commune CFA et, partant, les innovations institutionnelles mises en place (par exemple, le principe de la surveillance multilatérale).

On touche ici aux limites du caractère strictement économique du projet de création de l'ECO. La dualité « pays de l'UEMOA » versus « pays non UEMOA » recoupe implicitement la dualité « pays francophones versus pays anglophones », les lusophones ne pesant pas beaucoup sur un plan géostratégique. Les différences linguistiques cachent des différences de perception et de fonctionnement très marquées. A titre d'illustration, il convient de se référer aux différences historiques liées à la création au début du vingtième siècle de la Zone Sterling (Zone d'arrangement monétaire d'Afrique de l'Ouest en 1913, et d'Afrique de l'Est en 1919) et de la Zone Franc (1939).

L'autonomie accordée par les britanniques aux différents territoires colonisés dans la gestion monétaire et la responsabilité qui va avec (création de caisses d'émission), tranche singulièrement avec la tutelle française sur la gestion monétaire de ses colonies (création du compte d'opérations dès les années 1920, et maintien du Siège de la BCEAO à Paris jusqu'en 1979). De fait, il convient de ne pas éluder les arrière-pensées pouvant exister autour des enjeux réels ou supposés de la création d'une monnaie unique CEDEAO, enjeux liés aux logiques de « pré-carré » et de sphères d'influence, à la fois des pays du Nord (France versus Grande Bretagne)

et des pays du Sud (Pays francophones versus Nigeria). Ainsi, d'un point de vue politique, la mise en place d'une monnaie unique CEDEAO est un défi qui mériterait d'être relevé à plus d'un titre : l'existence d'une telle monnaie contribuerait à donner une caution d'indépendance d'esprit des chefs d'États de la région et de fondement économique à un espace régional dont les faits d'armes sont pour l'essentiel, politiques (résolution de conflits), contrairement à ses missions originelles (Communauté Économique). Elle permettrait également de couper le cordon ombilical avec la France sur un plan symbolique, reproche récurrent adressé au Franc CFA et à l'UMOA/UEMOA, avec une connotation particulière l'année du soixantième anniversaire des indépendances. Elle obligerait également les dirigeants ouest africains, par le biais d'une gouvernance irréprochable, à assumer toutes les contreparties de l'indépendance politique et tester « en grandeur nature » leur volonté régulièrement affichée d'œuvrer pour l'intégration régionale.

D'un point de vue strictement pragmatique, l'idée d'une monnaie unique CEDEAO, l'ECO, rattachée à un panier de monnaies (Dollar, Livre Sterling, Euro)<sup>73</sup>, plutôt qu'à une seule devise, semblerait être la meilleure option. En effet, un tel choix redonnerait des marges de manœuvre plus grandes aux politiques macroéconomiques et sectorielles de la région, qui ne seraient plus obligées de suivre le mouvement des taux d'intérêt directeurs de la Banque Centrale Européenne à l'instar de ce qui se passe à l'heure actuelle avec la BCEAO dont le principal objectif est la défense du taux de change Euro/FCFA. De fait, la question de l'arbitrage « inflation/croissance » en Afrique de l'Ouest se poserait sur la base des caractéristiques effectives des économies de la région et des canaux de transmission entre le secteur réel et le secteur monétaire, et non de la recherche d'une hypothétique crédibilité anti-inflationniste dont la justification est d'autant moins solide que l'inflation n'est pas d'origine monétaire dans l'UEMOA (Nubukpo, 2002).

En outre, un tel choix de rattachement à un panier de monnaies constituerait une forte incitation à la diversité géographique des échanges commerciaux entre les pays de la CEDEAO et le reste du monde. A l'heure actuelle, même au sein de l'UEMOA, la France n'est plus le premier partenaire commercial des économies de l'Union, les pays asiatiques occupant désormais

<sup>73</sup> Le Yuan chinois est ancré au Dollar.

la première place. A fortiori, pour un pays comme le Nigeria, ses quatre premiers fournisseurs sont le Royaume-Uni, les États-Unis, la Chine

et l'Allemagne. De même le Ghana a comme principaux fournisseurs, la Chine, le Nigeria, les États-Unis et l'Afrique du Sud.

### • Quelles options de transition du franc CFA à l'ECO ?

1. Quatre options - parmi d'autres - paraissent tenir la route pour marier les 15 États membres conviés au banquet de l'ECO (Amato et Nubukpo, 2020) :

L'ECO, simple avatar du franc CFA, parie sur l'élargissement progressif de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) aux économies de la CEDEAO ayant le même profil d'exportatrices de matières premières agricoles que celles de l'UEMOA. C'est le schéma qui semble avoir inspiré les déclarations d'Abidjan du 21 décembre 2019, fondé sur le respect des critères nominaux de convergence et une attraction forte pour un régime de change fixe avec l'Euro. Dans cette option, la centralisation des réserves de change est fondamentale, et c'est le principal acquis de l'histoire du franc CFA. Elle suppose et traduit une grande solidarité politique entre les États de l'UEMOA et il ne faudra pas l'oublier en cas d'adhésion de nouveaux membres. De même, la question de la garantie extérieure, telle que la France l'exerce dans le contexte institutionnel du franc CFA, a une forte dimension politique : elle fonde la stabilité du système en théorie et en pratique. Si l'on garde le principe de la centralisation des réserves, mais en recentrant leur gestion dans un autre cadre institutionnel, la souveraineté monétaire passe de la France à l'UEMOA puis à la CEDEAO. Se pose également la question de la parité : elle a fait l'objet il y a quelques années d'importants travaux pour proposer un système de changes flexibles, ou mieux ajustables, car fondé sur un index calculé à partir d'un panier de monnaies. L'annonce faite à Abidjan du maintien d'un change fixe avec l'Euro à titre transitoire est le véritable point d'achoppement entre les tenants d'une monnaie flexible (Sommet des Chefs d'États de la CEDEAO) et ceux d'un Eco-CFA (Côte d'Ivoire et Sénégal).

2. Un Eco réel fondé sur la convergence réelle, celle du PIB/tête et non plus, comme dans le cas de l'Eco-CFA, sur le respect

des critères nominaux de convergence. Dans ce cas de figure, les économies de la CEDEAO auraient l'obligation de converger vers le trio de tête que constituent le Cap-Vert, le Nigeria et le Ghana. L'Eco aurait un régime de change flexible encadré par un ciblage de l'inflation. La dynamique de convergence serait alors tout autre et les États de l'UEMOA perdraient leur statut de bons élèves de la convergence et donc de tracteurs du processus de mise en œuvre de l'Eco. Mais le Nigeria, véritable poids lourd de la CEDEAO (70% du PIB et 52% de la population) est-il prêt à assumer un rôle de locomotive de la zone Eco ? Pourquoi accepterait-il d'être le prêteur en dernier ressort de la CEDEAO, rôle qu'il n'a pas voulu jouer lors de la mise en place de la seconde zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO) en 2002, et surtout d'abandonner sa monnaie le Naira, dans un contexte actuel marqué par l'utilisation de la planche à billets pour résoudre les tensions internes à la fédération nigérienne ?

3. L'Eco Naira : dans ce cas de figure, on reviendrait à la philosophie initiale de la ZMAO (cf. supra, introduction). En effet, le 20 avril 2000 à Accra (Ghana), six pays ouest-africains (Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria, Sierra Leone) ont annoncé leur intention de créer une seconde zone monétaire en Afrique de l'Ouest avec comme monnaie l'Eco, à côté du franc CFA de l'UEMOA. Le projet prévoyait une fusion ultérieure de cette seconde zone monétaire avec l'UEMOA, afin de faire coïncider les frontières de l'Union monétaire avec celles de la CEDEAO. En avril 2002, la Zone Monétaire Ouest Africaine (ZMOA) fut instaurée, et chaque pays s'engagea à maintenir son taux de change à l'intérieur d'une bande de fluctuations de 15% par rapport au Dollar. Depuis lors, l'inertie fut palpable, s'agissant de la mise en place de la monnaie unique, avant le Sommet de la CEDEAO du 29 juin 2019 à Abuja annonçant la création en 2020 de l'Eco et le communiqué du Conseil des ministres de la

ZMAO du 16 janvier 2020, accusant les États de l'UEMOA de violer l'esprit de la monnaie Eco suite à la déclaration d'Abidjan. Tout ceci pourrait déboucher sur la création d'un « Eco-Naira », sous la houlette d'un Nigeria piqué au vif par l'initiative francophone d'un « Eco-CFA » en passe de se réaliser.

4. L'Eco monnaie commune et non unique : tandis qu'une monnaie unique est nécessairement une monnaie commune, l'inverse n'est pas forcément vrai. L'histoire de l'Union Européenne de Paiements (UEP) entre 1950 et 1957, préalable au Traité de Rome instituant le marché commun européen, instruit sur la capacité d'un accord plus « léger » que celui d'une monnaie unique à contribuer à renforcer le processus d'intégration entre pays et donc préparer les conditions pour le passage à des formes d'intégration plus intenses. En 1960, l'économiste sénégalais Daniel Cabou, qui deviendra plus tard le premier secrétaire général de la BCEAO, proposa de reprendre le schéma européen pour mettre en place une « Union Africaine de Paiements », idée reprise neuf ans plus tard par l'économiste égyptien Samir Amin dans un rapport au président nigérien Amany Diori. Depuis lors, ce schéma fut délaissé alors même qu'il fit le succès de la dualité monétaire chilienne, où l'Unidad de Fomento (Unité de compte) coexiste avec le Peso (monnaie de paiement).

Comment réinterpréter ce schéma à l'intérieur d'une feuille de route pour l'ECO ? En imaginant que les pays qui ne sont pas encore en mesure d'adhérer à la monnaie unique se lient à celle-ci par des accords de taux de change. Les mécanismes de résorption symétrique des déséquilibres de balance commerciale pourraient, à l'instar des mêmes mécanismes mis en route lors de l'UEP, aider à une remise en circulation des surplus à l'intérieur de la zone CEDEAO, en incitant à des processus de spécialisation entre économies qui sont la base pour une augmentation du commerce intra-zone. Qui est à son tour l'un des objectifs économiques et politiques majeurs du processus d'intégration.

Au final, plusieurs options sont sur la table des décideurs ouest-africains. Le processus de création de l'Eco apparaît comme un véritable test de crédibilité de la vision et de la gouvernance ouest africaines. Pour la France, ce processus

serait plutôt un test de sincérité de sa volonté d'enterrer effectivement le franc CFA.

La création annoncée d'une monnaie unique CEDEAO est une décision éminemment politique, à l'instar de la création de la Zone Franc en 1939. D'un point de vue théorique et empirique s'agissant de l'UEMOA, ces deux zones monétaires ne sont pas optimales. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il y a lieu de craindre que la non optimalité monétaire de la zone UEMOA ne se transforme simplement en non optimalité monétaire de la zone CEDEAO, eu égard à la manière dont se met en place la future monnaie de la CEDEAO et surtout au vu des caractéristiques structurelles des économies de la région Afrique de l'Ouest.

C'est ici qu'on pourrait cependant tirer des enseignements de l'histoire, pour éviter de tomber dans les mêmes travers, à savoir la pérennisation de l'extraversion des économies de l'UEMOA, insérées de façon primaire au sein du commerce international, déconnectées au quotidien des sanctions qu'impliquerait leur faible performance macroéconomique, protégées par une monnaie CFA pilotée de l'extérieur et fortement incitatrice à l'adoption de comportements rentiers.

Par ailleurs, des différences majeures existent entre l'UMOA/UEMOA et la CEDEAO du point de vue des circuits commerciaux, de la gouvernance politique et économique, et surtout de la symbolique des représentations. En effet, le Franc CFA est perçu à tort ou à raison comme une rémanence de l'Empire, un des derniers avatars de la colonisation française, qui perdure à la fois en raison de la volonté de Paris de maintenir sa sphère d'influence en Afrique Subsaharienne, et surtout du fait de la servitude volontaire des responsables de la BCEAO incapables de penser la politique monétaire sur la base des économies réelles de l'UEMOA.

La question qui se pose est donc la suivante : la convergence des économies est-elle un préalable ou une conséquence de l'instauration d'une monnaie unique ? Au regard de la zone UEMOA, la réponse est « ni un préalable, ni une conséquence ». L'idéal serait, pour la monnaie unique CEDEAO, à défaut qu'elle fût un préalable, qu'elle devînt une conséquence. Ceci est crucial car, contrairement au Franc CFA dont la crédibilité est en définitive celle accordée par les marchés à la solidité de la garantie fournie par le Trésor français, la future monnaie de la

CEDEAO ne bénéficiera a priori d'aucun ancrage institutionnel extérieur à la zone CEDEAO. En d'autres termes, le processus de mise en place de cette future monnaie apparaît comme un test de la sincérité des engagements de la France à couper effectivement le cordon ombilical avec ses anciennes colonies et un test de la crédibilité de la gouvernance politique et économique des États ouest-africains. La réussite de ce saut sans filet de sécurité dans l'inconnu, suppose l'effectivité d'un certain nombre de facteurs :

une intensification des échanges commerciaux au sein de la CEDEAO, favorable à la synchronisation des cycles économiques dans la zone. A cet égard, Tapsoba (2009, op.cit. p. 25) montre que « l'intégration commerciale atténuée significativement l'occurrence des chocs hétérogènes. A titre d'illustration, un doublement du niveau moyen de l'intensité commerciale impliquerait environ un triplement de la synchronisation moyenne au niveau de l'UEMOA et un quadruplement au niveau de la CEDEAO. A cause de l'importance du commerce informel qui n'est pas pris en compte dans les sources officielles, le phénomène d'endogénéité estimé en Afrique de l'Ouest est sans doute plus important » ; un accroissement des mécanismes de partage des risques, suite à des chocs asymétriques. Les instruments généralement mobilisés pour ce faire, sont la mise en commun des réserves de change, la mobilité des facteurs

de production (capital et travail), le fédéralisme budgétaire et l'épargne nationale. Pour l'heure, l'épargne nationale, surtout publique, semble être le seul canal de partage de risques opératoire (Tapsoba, 2009, op.cit.), ce qui suppose de mettre un accent particulier sur le développement de marchés financiers régionaux sur lesquels les différents Trésors publics pourraient émettre des bons ou au contraire accroître leur portefeuille d'actifs ;

une conviction profonde et partagée d'une communauté de destin, fondée sur le caractère incontournable de l'intégration monétaire, économique et commerciale au sein de la CEDEAO comme seule voie envisageable de développement endogène de l'Afrique de l'Ouest. Ceci est crucial pour surmonter les turbulences liées à la phase de transition, caractérisée forcément par des périodes de tentations de sorties de certains pays de l'Union, puis de nouvelles entrées et même des refus de participation de certains pays, au moins à court terme. Ces tâtonnements représentent des « passages obligés » de tout processus de création d'une unification monétaire lorsque cette dernière n'est pas imposée de l'extérieur. L'Union Européenne a mis trente ans pour passer du Rapport Werner à la mise en place effective de l'Euro. De même, le succès de l'union monétaire scandinave (1873-1924) a demandé un demi-siècle de préparation.

### III-2-1 **Souveraineté monétaire et mobilisation des ressources**

Pour aborder la question de la mobilisation des ressources locales, trois distinctions importantes doivent être faites. Tout d'abord, la différenciation entre mobilisation des ressources réelles (terres, main-d'œuvre, matières premières, équipements, capacités techniques et organisationnelles) et mobilisation des ressources financières (divers flux de financements) doit être opérée. Quoique les deux aspects soient liés, le premier est beaucoup plus important que le second.

Ensuite, il est crucial de séparer les pays émetteurs de monnaie (qui disposent de leur propre monnaie nationale) des pays utilisateurs de monnaie (qui ne disposent pas d'une monnaie qui leur est propre). Enfin, parmi les pays émetteurs de monnaie, des différences significatives existent entre ceux qui ont une monnaie souveraine et ceux dont la souveraineté monétaire est plus limitée.

Les raisonnements habituels sur la question de la mobilisation des ressources sont déficients car ils se placent du point de vue des pays qui n'ont pas de souveraineté monétaire ou qui ont une souveraineté monétaire limitée. Nous verrons également que la mobilisation des ressources financières est une problématique mineure pour les pays ayant un niveau de souveraineté monétaire important.

La souveraineté monétaire fait référence à l'indépendance financière du gouvernement. Il est heuristique de la concevoir comme un continuum. Selon la théorie monétaire moderne (ou MMT, pour utiliser l'acronyme anglais), les pays ayant atteint un niveau important de souveraineté monétaire remplissent les quatre conditions suivantes. Premièrement, ils disposent de leur monnaie nationale (ou fédérale) émise par leur propre banque centrale.

Deuxièmement, ils collectent les impôts et taxes dans leur monnaie nationale. Troisièmement, et c'est la condition la plus importante, ils n'émettent aucune dette en monnaie étrangère (ou sur la base du droit de pays étrangers). Enfin, le taux de change de leur monnaie est flexible. Les États-Unis, le Japon, le Royaume Uni, le Canada, l'Australie, la Suisse, etc. disposent d'une monnaie souveraine au sens de la MMT<sup>74</sup>.

Les gouvernements ayant une monnaie souveraine, au sens défini ci-haut, jouissent d'un certain nombre d'avantages. Le premier est qu'ils déterminent eux-mêmes les taux d'intérêt auxquels ils « empruntent ». Le Trésor et la Banque centrale coopèrent pour obtenir les taux d'intérêt souhaités. Le second avantage est qu'ils ne peuvent jamais être « à court d'argent ». Autrement dit, ils ne peuvent jamais être insolvables dans leur propre monnaie : ils peuvent toujours payer les obligations qu'ils ont émises. En effet, les gouvernements émettant une monnaie souveraine n'ont pas de contrainte financière intrinsèque. L'adjectif « intrinsèque » permet de préciser que les gouvernements de ce type ont la possibilité de financer tout ce qui peut s'acheter dans leur propre monnaie sachant toutefois qu'ils peuvent, pour des raisons diverses, limiter cette possibilité. S'ils n'ont pas de limite financière intrinsèque, ces gouvernements sont cependant confrontés à une limite réelle : l'inflation. S'ils créent plus de monnaie que ne le justifie l'état de leurs ressources réelles (disponibilité de terres, de main-d'œuvre, de matières premières, de capacités techniques et organisationnelles, d'équipements), ils vont générer de l'inflation (hausse générale des prix). En d'autres termes, les gouvernements qui ont une monnaie souveraine n'ont pas de contrainte de financement mais une contrainte de ressources réelles. Leur capacité à créer de la monnaie est limitée par leurs ressources réelles. Elle n'est pas contrainte par la disponibilité d'une épargne quelconque ou par le montant de leurs recettes fiscales. Il faut souligner que les impôts et taxes ne financent pas la dépense publique d'un souverain monétaire. Ils ont d'autres fonctions comme celle de lutter contre l'inflation, les inégalités de revenus, de créer des incitations

<sup>74</sup> Wray, L.R. 2006, *Understanding Modern Money: The Key to Full Employment and Price Stability*, Edward Elgar; Mitchell, W., L.R. Wray et M. Watts. 2019, *Macroeconomics*, Red Globe Press; Sylla, N.S. 2020a, « La théorie monétaire moderne et la périphérie », 26 février, <https://mmt-france.org/2020/03/12/latheorie-moderne-moderne-et-la-peripherie/> ; pour une perspective similaire, voir Pistor, K. 2017, « From territorial to monetary sovereignty », *Theoretical Inquiries in Law*, vol. 18, n° 2, p. 491-517.

économiques, etc. À la différence des pays dont la souveraineté monétaire est limitée, les pays dotés d'une monnaie souveraine dépensent d'abord avant de percevoir les impôts et taxes. Étant donné qu'ils n'ont pas de contrainte financière intrinsèque, les gouvernements émettant une monnaie souveraine peuvent en principe aspirer à une politique de plein-emploi<sup>75</sup>. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, garantir un emploi payé au salaire minimum à tous ceux qui sont prêts à travailler pour ce niveau de rémunération.

Les conditions posées par la MMT pour définir la souveraineté monétaire permettent de bien voir que l'émission d'une monnaie nationale confère seulement une souveraineté monétaire formelle. De manière générale, les pays qui ont leur propre monnaie nationale compromettent leur souveraineté monétaire quand ils peinent à collecter les taxes et impôts dans leur propre monnaie (comme dans les pays où la dollarisation est avancée), quand ils émettent des titres de dette en monnaie étrangère (et/ou sur la base du droit d'un pays étranger) et quand ils fixent la valeur de leur monnaie sur celle de la monnaie d'un pays tiers. Les pays qui n'ont pas du tout de souveraineté monétaire sont de deux types. Il y a d'un côté ceux qui ont renoncé à leur monnaie nationale pour la monnaie d'un pays tiers

C'est le cas des pays dollarisés comme l'Équateur. Il y a, de l'autre, ceux qui évoluent dans une union monétaire. C'est le cas des pays membres de la zone euro (à l'exception de l'Allemagne) et des pays membres de l'UMOA.

Les gouvernements des pays qui n'ont pas de souveraineté monétaire, comme ceux de l'UMOA, ont sur le plan financier le statut de collectivité locale ou de colonie<sup>76</sup>. C'est-à-dire :

- Ils utilisent une monnaie étrangère qu'ils ne contrôlent pas (aucun des pays de l'UMOA ne contrôle la politique monétaire de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)).
- Ils ne déterminent pas eux-mêmes les taux d'intérêt qui s'appliquent sur les obligations qu'ils ont émises en monnaie locale (en francs CFA).
- Leurs dépenses publiques sont dépendantes du montant des impôts et taxes collectés.

<sup>75</sup> Tcherneva, P. 2020, *The case for a job guarantee*, Cambridge, Polity Press.

<sup>76</sup> Godley, W. 1992, "Maastricht and all that", <https://www.irb.co.uk/the-paper/v14/n19/wynne-godley/maastricht-and-all-that>

• **L'UMOA est un handicap pour la mobilisation des ressources**

L'UMOA rassemble de nos jours les huit pays d'Afrique de l'ouest qui utilisent le franc CFA, la dernière monnaie coloniale en circulation sur le continent. Créé en 1945, le franc CFA a été conçu dans l'optique de faciliter les investissements français (et étrangers de manière générale) ainsi que les transferts de profits et de dividendes dans un environnement de « stabilité monétaire », c'est-à-dire caractérisé par un taux de change fixe avec la monnaie française et une faible inflation. Son rôle a aussi été de maintenir les pays africains qui l'utilisent sous la dépendance politique et économique de l'ex-métropole. 75 ans plus tard le système CFA obéit toujours à la logique d'extraversion qui a présidé à sa naissance<sup>77</sup>. Si l'UMOA est un obstacle de taille à toute politique de mobilisation de ressources, cela résulte non seulement du caractère colonial du système monétaire mais aussi de l'inadaptation du cadre macroéconomique qui le régit.

L'UMOA est une zone sous-financée. Pareille situation ne saurait surprendre car le maintien de la parité fixe entre le franc CFA et l'euro ne peut être assuré durablement qu'à travers une politique de crédit restrictive. Dans cette zone, le volume de refinancement auquel les banques commerciales peuvent accéder dépend du niveau des réserves de change. L'augmentation des crédits bancaires aux entreprises, aux ménages et aux gouvernements – ce que le refinancement auprès de la BCEAO peut faciliter – doit se traduire en partie par une baisse des réserves de change sous la forme d'importations. Or, plus le montant des réserves de change baisse, plus la BCEAO va avoir du mal à défendre la parité fixe. Sous-financement de l'économie réelle et surliquidité bancaire vont ainsi de pair dans la zone UMOA<sup>78</sup>.

Ce choix de la parité fixe, en relation avec les règles de gestion de la zone franc, entrave le potentiel de croissance du marché régional des titres de dette en franc CFA<sup>79</sup>. Pour dynamiser le marché secondaire de titres de dette souveraine et renforcer sa liquidité, la BCEAO doit augmenter la taille de son bilan : elle doit se montrer plus active dans le refinancement

77 Pigeaud, F. et N.S. Sylla. 2018. L'arme invisible de la Francophonie : Une histoire du franc CFA. Paris: La Découverte.  
78 Doumbia, S. 2011. « Surliquidité bancaire et sous-financement de l'économie : Une analyse du paradoxe de l'UEMOA ». Revue Tiers Monde 205, pp. 151-70.  
79 Laskaridis, C. et J. Toporowski. 2016, 'Financial Sector Development in the Context of the Franc Zone', Working Paper series, n°158, FESSUD.

du système bancaire et dans l'achat de titres en monnaie franc CFA. Mais elle est contrainte dans ce rôle de market maker en dernier ressort par la nécessité de défendre la parité fixe et donc ses disponibilités en devises étrangères. C'est d'ailleurs ce qui justifie le plafonnement du refinancement des titres publics auprès de la BCEAO.

La seule manière de maintenir la parité fixe et en même temps de faciliter un tant soit peu le financement des économies est d'encourager les flux financiers extérieurs : aide publique au développement, investissements directs étrangers et dette extérieure. Autrement dit, la condition principale pour que l'UMOA fonctionne durablement est le maintien/renforcement de la dépendance financière vis-à-vis de l'extérieur.

Compte tenu des reflux de profits, de dividendes et de flux financiers illicites associés aux investissements directs étrangers, du caractère souvent « lié » de l'aide au développement et de leur manque de compétitivité à l'exportation – phénomène qui n'est pas sans lien avec la surévaluation chronique du franc CFA), les pays de l'UMOA sont structurellement dépendants de l'endettement en monnaie étrangère pour leur développement et, notamment, pour le financement du déficit de leurs balance courante. Mais, comme la plupart des pays de l'Union ont été incapables de dégager des surplus commerciaux réguliers, leur stratégie d'endettement international ressemble à une chaîne de Ponzi<sup>80</sup>. Les périodes de croissance économique (comme dans les années 1970 et dans les années 2010) tendent à coïncider avec des phases d'endettement croissant tandis que les périodes de contraction économique (comme dans les années 1980 et 1990), hors conflits politiques, surviennent dans les phases de désendettement/de plans d'ajustement structurel.

Un tel « modèle » financier fait donc se succéder les périodes de contraction et les périodes de croissance. Il justifie pour partie la stagnation économique sur le long terme de la plupart des pays de l'UMOA. Un pays comme la Côte d'Ivoire n'a toujours pas rattrapé son meilleur niveau de PIB réel par habitant obtenu à la fin des années 1970.

80 Sylla, N. S. 2020b, « Dette du Sénégal : Ndongo Samba Sylla parle de 'chaîne de Ponzi' », Le Quotidien, 21 avril.

Le Sénégal n'a pu rattraper son meilleur niveau de PIB réel par habitant obtenu au début des années 1960 qu'à partir de 2015 !

Dans la foulée de la dévaluation du franc CFA en 1994, le cadre macroéconomique de l'UMOA s'est calé sur celui de la zone euro.

L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a été mise en place à cette époque, à côté de l'UMOA, afin de favoriser la « convergence » économique nominale entre ses membres. Depuis lors, l'accent a davantage été placé sur la lutte contre l'inflation au détriment de la mobilisation des ressources domestiques,

Tableau : Équilibres sectoriels au Sénégal (2017-2019)	2017	2018	2019
A = Dépense nette du gouvernement (% PIB)	3	3.6	3.7
B = Balance courante (% PIB)	-7.3	-8.8	-9.2
A+B = Épargne privée nette (% PIB)	-4.3	-5.2	-5.5
A+B = Épargne privée nette (en milliards FCFA)	-523	-678	-769

Source : calculs de l'auteur basés sur les données du FMI<sup>1</sup>

82 FMI. 2020, "Senegal. Request for a three-year policy coordination instrument", Country report n°20/11 : <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2020/01/18/Senegal-Request-for-a-Three-Year-Policy-Coordination-Instrument-Press-Release-Staff-Report-48958>, p. 4.

de la transformation structurelle et de la création d'emplois décents. La meilleure preuve de cette assertion est fournie par l'obsession contre les déficits publics. Les gouvernements de la zone croient être de bons gestionnaires en enregistrant des déficits publics inférieurs à 3 % du PIB. C'est tout le contraire. Tout comme les autorités monétaires de l'UMOA, ils ont une compréhension erronée de la signification du déficit public<sup>81</sup>, un concept inadéquat auquel

81 Tcherneva, P. 2020, « La souveraineté monétaire est étroitement liée à la souveraineté politique », 3 février, <https://lvs1.fr/pavlina-tcherneva-la-souverainete-monetaire-est-etroitement-liee-a-la-souverainete-politique/>

il faudrait plutôt préférer celui de « dépense nette du gouvernement » ou celui de « surplus financier net en provenance du gouvernement ».

Dans les économies modernes, qui sont des économies monétaires, la dépense d'un secteur est un revenu pour un autre secteur. Le déficit d'un secteur est le surplus d'un autre. Quand le gouvernement dépense plus qu'il n'a reçu d'impôts et de taxes il enregistre un « déficit » fiscal. Par définition, ce « déficit » est le surplus du secteur non-gouvernemental. En effet :

**Déficit public + Surplus du secteur non-gouvernemental = 0**

Cette formule permet de comprendre deux choses. Tout d'abord, un surplus financier du gouvernement correspond exactement à un déficit financier du même ordre de grandeur pour le secteur non-gouvernemental. Ensuite, un gouvernement qui limite sa dépense à ses recettes est un gouvernement dont la contribution

à l'accumulation de richesse financière est nulle. Il est possible de détailler davantage cette formule en distinguant deux entités au sein du secteur non-gouvernemental - le secteur privé (ménages et entreprises) et le secteur extérieur (appréhendé à travers la balance courante). En réarrangeant la formule, on obtient :

**Solde financier du secteur privé = Dépense nette du gouvernement + solde balance courante**

Cette seconde formule permet de constater que le « déficit public » (ou plutôt la dépense nette du gouvernement) augmente l'épargne financière nette du secteur privé. Ainsi, quand les gouvernements des pays membres de l'UMOA choisissent de plafonner le « déficit public » à 3 % du PIB, ils choisissent, ce faisant, de limiter à 3 % du PIB leur contribution à l'accumulation

de richesse financière des ménages et des entreprises ! Les ménages et les entreprises doivent se tourner vers l'extérieur pour espérer accumuler une épargne financière nette. Or, l'une des principales caractéristiques de l'UMOA est que ses pays membres, à l'exception de la Côte d'Ivoire, ont une balance courante chroniquement déficitaire. Comme le déficit

des balances courantes est ordinairement supérieur à la dépense nette des différents gouvernements de la zone, cela implique des déficits financiers permanents du secteur privé. Cette situation n'est ni désirable ni soutenable. Elle équivaut à une dégradation de la situation financière des ménages et des entreprises, qui doit culminer sur un endettement privé croissant et ultimement sur des défauts de paiement (donc des faillites d'entreprises). Le Sénégal, par exemple, a accusé d'importants déficits du secteur privé dans la période récente : 523 milliards FCFA en 2017, 678 milliards FCFA en 2018 et 769 milliards FCFA en 2019 (voir tableau ci-dessous), selon les données du FMI. Afin de

• **La monnaie unique CEDEAO ne pourra pas permettre une mobilisation souveraine de ressources**

Face aux problèmes divers que pose le franc CFA, de nombreux observateurs pensent que la monnaie unique de la CEDEAO pourrait être une voie de sortie par le haut. Cette opinion tenue pour évidente dans les cercles panafricanistes ne va pourtant pas de soi. La monnaie unique de la CEDEAO, telle qu'elle a été conçue jusqu'ici, ne serait qu'une alternative symbolique au franc CFA. Elle ne permettrait pas une meilleure mobilisation des ressources domestiques puisqu'étant basée sur la même logique monétariste que le franc CFA – avec la priorité accordée à la lutte contre l'inflation sur fond de scission entre la politique monétaire et la politique budgétaire. D'ailleurs, le copier-coller mimétique des « critères de convergence » importés de la zone euro (des critères/conditions préalables que l'Allemagne a mis en place pour se dispenser de toute solidarité vis-à-vis de ses voisins européens<sup>1</sup> !) est l'une des raisons pour lesquelles elle tarde à voir le jour.

Pour comprendre pourquoi la monnaie unique CEDEAO est une alternative problématique, il est utile de distinguer deux types de critiques pouvant être faites au franc CFA. La première est qu'elle est une monnaie contrôlée par la France et servant des intérêts extravertis. Bien qu'importante, cette critique politico-symbolique n'est pas suffisante et ne permet pas de fonder une alternative sur le plan monétaire. La seconde critique est de nature économique. Elle part de l'idée que l'UMOA n'a aucune raison d'être sur le plan économique. Un constat relativement unanime au sein de la littérature empirique est que l'UMOA n'est pas

prévenir d'éventuelles équivoques, l'argument ici n'est pas de dire que les gouvernements doivent faire du déficit comme ils le souhaitent. Le but a été plutôt de pointer les implications de l'obsession vis-à-vis des déficits publics dans la zone UMOA, à savoir une contribution marginale des gouvernements à l'accumulation de richesse financière du secteur privé. Idéalement, le déficit public devrait être financé en monnaie nationale et être dirigé en particulier vers le secteur privé national dans l'optique de booster les capacités productives domestiques. Mais cette option est inenvisageable pour une zone monétaire qui doit défendre une parité fixe et qui est, de surcroît, sous la tutelle d'un pays étranger.

une « zone monétaire optimale »<sup>82</sup>. Cela veut dire d'une part que les avantages pour ses membres à partager la même monnaie sont inférieurs à ses inconvénients et d'autre part que la longévité de cette union monétaire dérive plus de considérations politiques qu'autre chose.

Si, sur le plan économique, les pays de l'UMOA pris individuellement n'ont pas intérêt à évoluer au sein de la même union monétaire, ils auraient encore moins intérêt à s'unifier sur le plan monétaire dans le cadre de la CEDEAO, espace où les asymétries sont encore plus marquées. Une monnaie unique CEDEAO ne peut être, par la force des choses, qu'un naira bis. En termes comparatifs, le Nigéria, dans la région ouest-africaine, a le même poids économique que celui combiné de l'Allemagne, de la France et de l'Italie dans la zone euro. Compte tenu également du fait que le Nigéria est un pays pétrolier alors que la plupart des pays de la CEDEAO sont importateurs nets de l'or noir, il s'ensuit que la même politique monétaire ne peut être optimale pour tous les pays en même temps. En l'absence de fédéralisme budgétaire, une éventuelle zone monétaire CEDEAO serait nécessairement bancaire, tout comme la zone euro qui lui sert d'inspiration.

Il ne faudrait jamais oublier que la monnaie est la créature et l'instrument d'un État. Si les pays d'Afrique de la CEDEAO veulent se doter d'une monnaie unique régionale, ils doivent se préparer au plus vite pour la mise en place d'une fédération politique ouest-africaine avec

<sup>82</sup> Laskaridis, C. et J. Toporowski. 2016, "Financial Sector Development in the Context of the Franc Zone", p. 11.

comme institutions : un budget fédéral, un titre de dette fédéral, une garantie fédérale des dépôts bancaires, une solidarité budgétaire entre les États membres, un parlement fédéral et démocratique, etc. Ce n'est pas faire preuve de pessimisme que de penser qu'un gouvernement fédéral d'Afrique de l'ouest n'est pas à l'ordre du jour et ne le sera pas pour un certain temps. Les différents États ne sont pas prêts à céder ce qui tient lieu de souveraineté pour eux. L'alignement des pays de l'UMOA sur l'agenda de la France d'élargir la zone franc ne facilite pas les choses tout comme l'impréparation du Nigéria. En l'absence de l'acceptation par les pays de la CEDEAO du leadership du Nigéria et en l'absence de garanties démocratiques de la part du géant africain, le projet de monnaie unique CEDEAO continuera à faire du surplace. Dans ce contexte, le non-respect des critères de convergence pourra utilement servir de prétexte à de nouveaux reports du lancement de la monnaie unique régionale.

Sans le préalable du gouvernement fédéral (ou au moins de formes avancées de solidarité budgétaire), une éventuelle monnaie unique CEDEAO poserait des problèmes similaires à ceux du franc CFA. Une monnaie unique qui n'est pas adossée formellement à la puissance d'un État fédéral matérialise le divorce de la politique monétaire (au niveau communautaire) d'avec la politique budgétaire (au niveau national). Passer du franc CFA à une éventuelle monnaie unique CEDEAO reviendrait à remplacer une monnaie unique coloniale par une monnaie unique sans souverain. Or, dans les deux cas, nous n'avons pas affaire à une monnaie (tendanciellement) souveraine. Ce qui devrait être l'objectif de tout projet d'intégration monétaire.

**Références bibliographiques**

AMATO M., NUBUKPO K. (2020, à paraître) "Una nuova moneta per gli Stati dell'Africa dell'Ovest. Le condizioni teoriche e politiche della sua fattibilità", dans *Moneta e Credito*, N° special numéro spécial (Modelli di sviluppo e aree monetarie: percorsi alternativi e vincoli strutturali), <https://ojs.uniroma1.it/index.php/monetaecredito/index>

BENASSY-QUERE A., COUPET M. (2005) « On the Adequacy of Monetary Arrangements in Sub-Saharan Africa », *World Economy*, 28 (3), p. 349-373.

FRANKEL J., ROSE A. (1998) "The Endogeneity of Optimum Currency Area

Criteria", *The Economic Journal*, 108, N° 449, p. 1009-1025.

HOUSSAR. (2008) « Monetary Union in West Africa and Asymmetric Shocks : A Dynamic Structural Factor Model Approach », *Journal of Development Economics*, 85 (1-2), p. 319-347.

MASSON P. PATTILLO C. (2001) « Monetary Union in West Africa (ECOWAS) », *IMF Occasional Papers* 204, International Monetary Fund.

MASSON P. PATTILLO C. (2002) « Monetary Union in West Africa: an Agency of Restraint for Fiscal Policies? », *Journal of African Economies*, 11 (3), p. 387-412.

MUNDELL R.A. (1961) « A Theory of Optimum Currency Areas », *American Economic Review*, n°4, Vol. 51, September 1961.

MUNDELL R.A. (1973) « Uncommon Arguments for Common Currencies », in H. Johnson and A. K. Swoboda «The Economics of Common Currencies», Allen and Unwin, 1973.

MUNDELL R.A. (2001) «Capitaux mondiaux, zones monétaires et développement économique», *Revue d'Economie du Développement*, N°1-2, juin 2001, p. 261-274.

NUBUKPO K. (2002) «L'impact de la variation des taux d'intérêt directeurs de la BCEAO sur l'inflation et la croissance dans l'UMOA », *Notes d'Information et Statistiques*, Série « Etudes et Recherches », n° 526, BCEAO, Dakar, juin, 32 p., <http://www.bceao.int/internet/bcweb.nsf/files/er30.pdf>

NUBUKPO K. (2017) « Misalignment of Exchange Rates : What Lessons for Growth and Policy Mix in the WAEMU? », *Global Economic Governance Programme, Working Paper N°126*, University of Oxford, mars 2017, 27 p.

OUEDRAOGO O. (2003) « Une monnaie unique pour toute l'Afrique de l'Ouest ? Le dossier économique », Karthala, Collection « Economie et Développement », Paris, 2003, 174 p.

PRASAD E. (2019) « Union monétaire de la CEDEAO : options et considérations », Université de Cornell, Brookings Institution, et NBER, Mai 2019, 164 p.

TAPSOBA S.J.A. (2009) « Union monétaire en Afrique de l'Ouest : Quelles réponses à l'hétérogénéité des chocs ? » *Études et Documents E* 2009. 12, CERDI, avril, 34 p.

#### IV- LA DIMENSION CULTURELLE : ENRACINER LES SOUVERAINETÉS POUR CULTURALISER LE PANAFRICANISME ÉCONOMIQUE

Comment concevoir la culture comme une ressource de souveraineté ? Avec quel paradigme peut-on articuler culture et

économie sans entrevoir la culture sous le seul angle de sa marchandisation ?

- **Économie et culture : un changement de paradigme dans les articulations**

2015 fut une année charnière, sur le front des politiques culturelles à l'échelle globale, par la publication du premier panorama mondial des industries culturelles et créatives (Ernst and Young Associates, 2015)<sup>2</sup>. Celui-ci était l'aboutissement de deux décennies « fastes » pour l'économie de la culture et l'ensemble des recherches et institutionnalisations ayant contribué à modifier les représentations des rapports de la culture à l'économie.

Il faut dire que la représentation de la relation de l'économie à la culture avait souffert de l'expression péjorative d'industrie culturelle, attribuée par les philosophes Adorno et Horkheimer<sup>83</sup> de l'École de Francfort. Ce qui avait fini par entériner une suspicion de la marchandisation de la culture en tant que réification de l'humain broyé par un capitalisme d'aliénation. Les rouages oligopolistiques de la mondialisation culturelle n'ont (et ne peuvent) pas totalement dissipé les risques d'uniformisation des modes d'habiter et de consommation, une valeur économique de la contre-culture émergente, vient euphémiser les idéologies dominantes de l'économie et les oublis feints d'une dimension indépassable du capitalisme contemporain.

Au contraire, à quelques exceptions près, l'idéologie du développement économique en vint à considérer les cultures non occidentales dites primitives, comme des particularismes paralysants appelés à disparaître dans le processus de modernisation. L'ouvrage « Les étapes de la croissance économique » de Walt W. Rostow (1960) traduit cette idéologie qui ne serait pas remise en cause par le néolibéralisme ultérieur et « les fondamentalismes du marché » pour reprendre l'expression de Joseph Stiglitz. Les recherches, rares, consacrées à

<sup>83</sup> Theodor W. Adorno, Max Horkheimer, 1974, La Dialectique de la raison, Gallimard.

l'économie de la culture, réalisées dans les années 1960-1970 dépeignaient un secteur aidé, budgétivore et gangrené par les rentes d'activités subventionnées, non concurrentielles et inefficaces.

C'est pourtant en approfondissant et en différenciant la logique économique des marchés que les économistes de la culture ont isolé, progressivement à l'instar de Throsby (1994)<sup>84</sup>, une économie des arts et de la culture éminemment contributive à la valeur ajoutée macroéconomique, en plus de ses effets externes sociétaux (identité, patrimoine, prestige). D'autres courants économiques prirent cette orientation comme programme de recherche, en y introduisant des bifurcations et des hybridations disciplinaires (Benhamou, Tabellini, Kreps, ...). Raquel Fernandez par exemple questionne le rapport entre les valeurs culturelles de certains groupes sociaux et leurs performances macroéconomiques (employabilité, ...).

Jouxtant les travaux de l'économie formelle, ce sont de nombreuses études portant sur le management interculturel, les analyses pluridisciplinaires des incidences de la proximité ou de la distance culturelle (langues, religions, valeurs), qui finiront par apporter avec des nuances et des énonciations particulières, une légitimité à la culture au regard de l'économie. L'étude des échanges internationaux a fini par mesurer la dépendance des échanges à la proximité culturelle, confirmant une renaissance de la culture dans la compréhension de l'économie.

Sur la scène institutionnelle mondiale, la reconnaissance de l'intérêt des langues vecteurs de culture et d'identité<sup>85</sup>, des peuples autochtones

<sup>84</sup> Throsby C.D. ,1994, « The Production and Consumption of the Arts: A View of Cultural Economics », Journal of Economic Literature, n° 32, p. 1-29.

<sup>85</sup> A titre illustratif rappelons la date du 21 février Journée Internationale de la Langue Maternelle.



et de leurs cultures<sup>86</sup>, la convention de l'UNESCO sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles (UNESCO, 2005), une certaine provincialisation de l'universalisme euro-centrique, sont des matériaux qui auront constitué un socle et aménagé un renversement épistémologique. La question de la culture non plus comme handicap mais comme ressource pour l'économie est désormais abordée avec sérénité et les arguments pour y répondre s'accumulent dans les discours sur le bien-être des peuples.

Cette question est l'objet de notre réflexion, approche transversale panafricaniste de la relation culture-économie, que nous aborderons en trois étapes. Nous commencerons par constater les échecs des modèles développementistes néolibéraux, à la fois exogènes, aculturels et occidentalocentrés, en mettant en perspective les défaillances du « tout-marché » et les coûts d'une certaine aliénation culturelle. Nous envisagerons ensuite la culture, industries culturelles et créatives mais aussi le complexe des savoirs endogènes et de langues, comme des ressources idiosyncrasiques stratégiques pour l'économie panafricaine. Enfin nous terminerons sur la contribution que la culture pourrait avoir sur le panafricanisme économique et sur la souveraineté du continent. Nous apprécierons par cette démarche l'amplitude du changement épistémologique de la culture passant du statut peu enviable de poids fatal pour les dépenses publiques à celui, réévalué, parfois extrapolé, de sauveur imploré d'emplois et créateur de valeur.

Tout au long de notre réflexion, nous adopterons une approche large de la culture, issue de

86 UNESCO, 2005, « Savoirs locaux et autochtones, diversité linguistique et sociétés du savoir », in UNESCO (dir.), Vers les sociétés du savoir.

### • Les PAS ou l'échec des modèles « aculturels<sup>90</sup> » de développement

90 Notons que des modèles aculturels du FMI et de la Banque mondiale, issus du monde occidental et forgés dans l'expérience historique et culturelle euro-occidentale sont « génétiquement » occidentalocentrés.

Les décennies 1980 et 1990, considérées catastrophiques pour l'Afrique du point de vue de ses performances économiques et sociales, coïncident avec la fin de la domination du keynésianisme en Occident, supplantée par un renouveau agressif d'une forme extrême de libéralisme désignée « néolibéralisme » par le sociologue Pierre Bourdieu. En poussant toujours

l'anthropologie au croisement de la biologie, empruntant à David Bidney (1953)<sup>87</sup> et à Julian Huxley (1956)<sup>88</sup>. Selon ce dernier, la culture est un complexe de mécanismes de maintenance [...], de reproduction, de transmission. Elle inclut les artefacts, sociofacts et mentifacts en partage dans une société. Par artefacts, Huxley entend la base matérielle de la culture (machines, arts, vêtements, ...) ; les mentifacts renvoient aux connaissances, représentations, ... ; enfin les sociofacts englobent la parenté, les règles de mariage, les statuts sociaux, etc. Nous distinguerons l'économie en substance, activités de création de richesse, de la formalisation des règles d'allocation des ressources rares que nous appellerons science économique<sup>89</sup>.

Par industries culturelles et créatives (ICC) nous entendons les acceptions usuelles de Throsby (2001), c'est-à-dire les arts (arts du spectacle, arts visuels, artisanats), les industries culturelles (édition, musique, cinéma, vidéo, ...), les industries créatives ou connexes (architecture, design, mode, publicité, ...). Cette approche, soit dit en passant, recoupe celle de l'UNESCO.

Relevons que dans une économie de la culture africaine décolonisée, des secteurs comme la mode, les textiles traditionnels, l'artisanat, l'architecture traditionnelle, les savoirs endogènes tendent à avoir une place relativement plus importante (emplois, production, usage) que dans les économies industrialisées.

87 David Bidney, 1953, Theoretical Anthropology, Columbia University Press, xii-506 p.

88 Julian Huxley, 1956, « Evolution, cultural and biological ». In Current anthropology. A supplement to Anthropology today, edited by William L. Thomas, Jr; The university of Chicago Press.

89 Lionel Robbins, 1932, Essays on the nature and the significance of economic science, Macmillan.

plus loin la logique du moins d'État, l'influence de l'école de Chicago et de l'économiste Milton Friedman, soutenu par les leaders politiques très engagés que furent le président américain Ronald Reagan et le premier ministre britannique Margaret Thatcher, le « néolibéralisme » explique en grande partie les politiques économiques menées dans les pays en développement après

les Trente Glorieuses (1945-1975). Les PAS ont imposé une régulation ultralibérale et aculturelle (occidentalocentrée) des économies africaines avec des résultats déprimants dont le coût social n'est probablement pas encore soldé. Les effets néfastes des baisses de dépenses publiques

### • Le Consensus de Washington ou les stagnations africaines

L'expression de « consensus de Washington » forgée par l'économiste Williamson (1990)<sup>91</sup>, a synthétisé le catalogue de mesures exigées des pays en développement par les institutions de Bretton Woods, supposément pour réduire leur endettement. Joseph Stiglitz, ancien chef économiste à la Banque mondiale a fourni une critique argumentée des deux décennies de coupes budgétaires indifférenciées dans les PED. Selon lui la pauvreté n'avait pas reculé de façon décisive partout, et les politiques de Washington avaient accusés des échecs tragiques le plus souvent<sup>92</sup>. La croyance aveugle dans les vertus du marché autorégulateur et dans la « libéralisation » la plus étendue des économies quelles que fussent leurs caractéristiques structurelles, conduisit à une abyssale désillusion. Or au-delà des différences entre économies, insolubles dans un format unique de mesures miraculeuses, les imperfections des marchés -informations imparfaites-, ôtaient le bien-fondé d'une libéralisation extensible sans limites.

Effet externe particulièrement toxique, Stiglitz prévenait que l'investissement étranger pour lequel les États nationaux soumettaient leurs économies, par le biais de quantités de déréglementations et de désarmements tarifaires, n'entraînait dans les pays en développement qu'au prix de « la gangrène » des processus démocratiques. On comprendrait donc la faiblesse des performances des pays en développement sous ajustements structurels en partie du fait même des politiques inspirées par les institutions de Washington.

Pour illustrer l'absence de ruissellement des effets de la croissance africaine, les indicateurs de développement humain (IDH) montrent que sur 21 pays dont les IDH ont reculé sur les périodes de 1980-1990 et 1990-2001, 17 sont africains. Entre 1975 et 1999 l'Afrique subsaharienne va

91 John Williamson, 1990, « What Washington Means by Policy Reform, » Chapter 2 in Latin American Adjustment: How Much Has Happened?, John Williamson (ed.), 1990, Washington: Institute for International Economics.

92 Joseph Stiglitz, 2002, La grande désillusion, Fayard.

dans les secteurs sociaux tels que la santé, l'éducation et la formation des élites africaines ont été analysés et documentés par nombre d'universitaires africains (Mahmoud Mamdani, Mamadou Diouf, ...).

connaître une baisse de son produit intérieur brut par habitant de 1% (-1%). Source : « Rapport mondial sur le développement humain, 2001, p. 10 »

Le « trickle down effect », dont les bienfaits ruisselleraient des hauts revenus fiscalement épargnés vers le bas, s'est révélé être « un canular cruel » selon les mots du Secrétaire américain au Travail (Reich, 2015). Joseph Stiglitz parle d'un processus de « briberization » que nous traduisons comme un « système de corruption généralisée » en lieu et place de la privatisation. D'autant que la privatisation de secteurs stratégiques africains (énergie, eau, télécommunications, éducation...) n'avait pas consisté à une substitution de l'État budgétivore par l'investissement privé local, mais à une cession à vil prix de écrans nationaux à des firmes étrangères. Compte tenu de la mise en exergue des tendances structurelles du capitalisme aux fortes inégalités (Piketty, 2013<sup>93</sup>), c'est à une économie de prédation globalisée que les décennies ultralibérales ont logiquement organisé<sup>94</sup> au détriment de l'Afrique en particulier.

Conscientes des tragédies engendrées par leurs politiques, les organisations de la mondialisation ont alors endossé le leitmotiv nominal de « la lutte contre la pauvreté ». Les PAS, exogènes, hégémoniques et autoritaires, ont infligé des souffrances massives aux Africains parce que trop aculturels et à faible adhérence in situ, fondés en sus sur une orthodoxie libérale contestable comme le soutient Steve Keen auteur du séminal « Debunking economics »<sup>95</sup>. Les secteurs de l'éducation, de la recherche ont été sacrifiés sur l'autel des économies budgétaires à court terme, les secteurs d'activités et métiers culturels sont restés « invisibles » ou « informels ».

93 Thomas Piketty, 2013, Le capital au XXIe siècle, Seuil.

94 Michel Volle, 2007, Prédation et prédateurs, Economica, voir aussi Ze Belinga, Martial (2007), « Afrique et mondialisation prédatrice », Présence Africaine, n° 175-176-177, PP 364-382.

95 Steve Keen, 2001, Debunking economics, Zed books.





## • Les coûts économiques de l'aliénation culturelle

Résultat de l'axiomatique économique du 19ème siècle privilégiant un aspect mathématisé du langage économique d'une part, et du discours eurocentrique originel de la discipline (Adam Smith, Marx, Ricardo, ...) d'autre part, la culture, non européenne singulièrement, a été marginalisée ou neutralisée par l'école néo-classique. Cette omission originaire, poursuivie par la majeure partie des économistes africains, par colonialité épistémique ou par académisme, a exposé les sciences économiques à des apories persistantes. Le recours aux valeurs, aux traditions, à la culture, aux institutions dans lesquelles s'« encastrent » l'économie a été nécessaire pour rendre compte de la grande variété des capitalismes en pleine affirmation (Europe du Nord, Asie). Ainsi le confucianisme a-t-il pu jouer comme un équivalent fonctionnel du protestantisme dans la perspective wébérienne du capitalisme<sup>96</sup>. De même en Europe, les valeurs scandinaves sont-elles mises en contraste avec le modèle méditerranéen très distinct au sud de l'Europe. L'approche d'une diversité des capitalismes implique donc nécessairement l'objectivation des facteurs culturels agissant dans les économies. Le travail fondateur de Hall et Soskice en 2001 intitulé « Varieties of capitalism », a permis de restaurer la dimension institutionnelle et la variété des capitalismes.

L'expérience probante du développement économique rapide d'un certain nombre de pays d'Asie du sud-est<sup>97</sup> ayant mis à profit leur histoire, leur contexte géopolitique, leurs référents culturels (religions, traditions matérielles, langues...), et l'édification de leurs sociétés politiques, a permis d'affiner l'identification des caractères idiosyncrasiques des capitalismes. L'analyse de la réussite des firmes japonaises dans les années 1980 -toyotisme-, a montré l'incidence significative des valeurs de la société nipponne et une dimension tacite des avantages concurrentiels des firmes comme facteurs explicatifs d'une conquête industrielle extraordinaire<sup>98</sup>.

### Les apories du caractère aculturel des modèles libéraux de développement en arrière-plan des

96 Tu Wei-Ming, 1989, « The Rise of industrial East Asia : The Role of Confucian values », Copenhagen Journal of Asian Studies, Vol 4, (Copenhagen Papers 4.89).

97 World Bank, 1993, The East Asian miracle. Economic growth and public policy, Oxford university press

98 Ikujiro Nonaka, Hirotaka Takeuchi, 1995, The knowledge creating company: how Japanese companies create the dynamics of innovation. New York: Oxford University Press.

PAS, ont réduit la capacité inhérente à ces modèles, à comprendre les ressorts internes de la dynamique des économies locales africaines. Ces élaborations théoriques et politiques ont oblitéré le potentiel culturel de lutte contre la pauvreté, de transformation dont des sociétés plus profondément décolonisées en structures économiques et en savoirs (Asie), ont su bénéficier. Le surgissement de l'économie dite informelle<sup>99</sup>, la faible corrélation entre une croissance tirée par les produits de base et une réduction significative de la pauvreté par ailleurs multidimensionnelle, trouvent une partie de leur explication dans la méconnaissance des métiers et savoir-faire endogènes. Comparativement la Chine ou l'Inde avant de devenir des puissances industrielles globales, réalisaient au début des années 1980 autour d'un cinquième de leurs exportations en produits artisanaux intensifs en métiers traditionnels<sup>100</sup>. Ceci nous ramène à Mpasí a Tezo Lubaki, pour qui les échecs des stratégies de développement sont au moins partiellement dus à l'aliénation culturelle de l'Afrique.<sup>101</sup>

Le coût des modèles économiques aculturels et d'une certaine colonialité de la connaissance<sup>102</sup>, aura été le gaspillage de la très ancienne attractivité des produits culturels africains dans le monde faute de promotion adéquate. Alors que depuis le 15ème siècle au moins les œuvres culturelles africaines ont exercé sur les Européens curiosité puis engouement de l'avant-garde -art nègre-, le 20ème siècle a été celui du déploiement d'une forte demande internationale de produits d'artisanats, de textiles traditionnels africains ou indiens. Cette demande fonctionnant en Europe comme une demande d'exotisme, de produits d'ailleurs, eut pour pendant une demande américaine façonnée par la quête des produits d'Afrique, continent des origines de la population des Afro-descendants. Une archive vivante de cette frénésie d'afrophilie prédatrice se trouve alimenter la chronique des politiques de restitution des biens culturels spoliés à l'Afrique,

99 Keith Hart, 1972, Employment, Incomes and Equality: A Strategy for Increasing Productive Employment in Kenya International Labour Office January.

100 Sanjay Kathuria, dater, « Exportations indiennes : le défi chinois », Économie prospective internationale, n°33.

101 Mpasí a Tezo Lubaki, 1992, « Renaissance culturelle et développement endogène », in Ki-Zerbo (dir.), La natte des autres », Codesria, p. 73-107.

102 Walter Mignolo, 2013, « Géopolitique de la sensibilité et du savoir. (Dé)colonialité, pensée frontalière et désobéissance épistémologique », Mouvements 2013/1 (n° 73), p. 181-190.

exposés ou stockés dans les collections privées, publiques, confessionnelles d'Occident.

Tyler Biggs et al. (1994, 1996)<sup>103</sup> consacra à cette opportunité africaine une double étude pour la Banque mondiale intitulée « Africa can compete! ». Le fait est que focalisés sur l'économie rentière des matières premières, continuation d'un commerce de type colonial, marqués par une épistémologie des sciences sociales faiblement décolonisée, les décideurs ont favorisé indirectement une offre internationale massive d'imitation de biens culturels africains par insuffisance de l'offre africaine. Cette situation est objectivée par l'énorme production à l'extérieur du continent de produits africains, masques, tabourets, instruments de musique, « djembe », balafons, etc. plus récemment produits alimentaires (Attiéké en Chine) etc.

103 Tyler Biggs *net al.*, 1994, « Africa can compete ! Exports opportunities and challenges for garments and home products in the US market », *World Bank discussion papers, Africa technical department series*, n° 242; Tyler Biggs *et al.*, 1996; « Africa can compete! Exports opportunities and challenges for garments and home products in the European market », World Bank.

## • Culture : les ressources idiosyncrasiques de l'économie

La perception de la culture dans son rapport aux utilités collectives représentées par l'économie, la cohésion sociale, les identités et la (géo) politique, a profondément changé depuis la fin des années 1990. Un faisceau de facteurs est comptable de cette révolution irréductible à la loi unique d'un champ disciplinaire. Le fait dominant est désormais la nouvelle inflexion, au mieux la tendance généralisée dans les textes, à

### • La culture dans les nouvelles stratégies de prospérité et d'influence

En effet, si une économie de la culture a émergé des réticences qui entouraient un secteur considéré trop dépendant des subsides publics, c'est aussi en raison des contributions en emplois que pouvaient exhiber les économies festivalière et touristique notamment, ou les secteurs de la musique, des arts visuels, de l'édition, de l'artisanat pour les PED. Les soupçons se sont plus tard retournés prévenant contre une instrumentalisation du culturel par l'économique, mais des enjeux autres ont maintenu le repositionnement de la culture dans les agendas internationaux : le rôle de l'UNESCO en faveur de la promotion de la diversité des expressions culturelles, les craintes de

Illustration, les tendances ont repris depuis des années l'esthétique à l'Africaine des tresses, des tissus pagnes ou imprimés et des motifs africains, au bénéfice des marques et grandes maisons occidentales... L'offre africaine s'organise certes mais tardivement et de façon réactive.

Les coûts infinis d'une certaine aliénation culturelle s'approximent en partie à travers la valeur sur les marchés occidentaux des œuvres d'art africaines souvent pillées, comme le « Ngil » fang gabonais vendu en 2006 à 5,9 millions d'euros, ainsi qu'une statue de « chasseur Tshokwe » d'Angola vendue à 3,7 millions d'euros et une statue « deble » Senoufo de Côte d'Ivoire vendue aux enchères à 2,9 millions d'euros. En 1990 c'est une statue de la « Reine Bangwa » pillée par les Allemands qui avait battu un record de vente à 2,7 millions d'euros.

Malgré une évocation dans l'agenda 2063 de l'Union Africaine, ces ressources échappent aux budgets des États africains dont la réaction en termes de politiques de restitution à ce jour paraît encore, globalement, en deçà des enjeux.

l'intégration de la culture dans les stratégies de prospérité, d'inclusion, d'influence d'un nombre croissant de pays et de localités -Agenda 21<sup>104</sup>- aux horizons divers.

104 L'Agenda 21 est une initiative des villes et autorités locales (Cités et Gouvernements locaux Unis CGLU) pour la diversité culturelle et en faveur de politiques culturelles locales. L'ensemble des villes du monde unies dans cette organisation militent pour que la culture soit considérée comme le 4ème pilier du développement durable.

continuation des épistémicides et de linguicides coloniaux (mort des savoirs et langues ante coloniaux), la reconnaissance internationale des enjeux du patrimoine, la forte demande africaine et diasporique de Renaissance culturelle, les questions identitaires réactivées par la mondialisation, les interpénétrations de la culture avec une scène complexe mêlant connaissances, innovations, migrations, créativité, liens sociaux, puissance.

Toujours est-il, en ce sens, que de nombreux pays ont identifié la culture comme bien plus qu'un secteur de divertissement ou qu'un simple exportable.

Ce sont désormais les effets externes des échanges culturels en termes de « soft power »<sup>105</sup>, d'ouvriers de marchés, de générateurs d'attractivité internationale ou de facteurs cohésifs qui justifient une relecture performative des avantages économiques, géopolitiques, sociétaux des ressources culturelles.

A preuve nombre de pays dits émergents ou nouvellement industrialisés se sont dotés de stratégies puissantes dans le domaine de la culture, qu'il s'agisse d'industries de contenu ciblant le numérique -Corée du sud-, ou d'une stratégie tous azimuts, orientée autant vers la médecine traditionnelle, que vers les langues ou les industries de la communication -Chine<sup>106</sup>.

Les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> plans quinquennaux de la Chine ont mis l'accent sur la culture, ce qui s'est traduit dans les performances à la hausse des industries culturelles chinoises<sup>107</sup>. Selon le National Bureau of Statistics (NBS), le secteur culturel a connu en 2016 une croissance de 7,5 %, supérieure à celle de 2015<sup>108</sup>. Consciente de la contribution éminente de la culture étatsunienne -cinéma, musique, style de vie, ... - à la puissance de ce pays, la Chine a décidé d'un ambitieux programme de construction d'instituts Confucius dans le monde, afin de diffuser sa langue et de préparer l'avenir de ses relations avec le reste du monde. Elle renforce ses secteurs audiovisuel et cinématographique, tout en implémentant depuis 2005 un programme stratégique portant sur les médecines traditionnelles en faveur desquelles une loi a été votée en 2016.

L'Inde tire un bénéfice local et international croissant de sa filière cinéma, Bollywood, qui selon l'ISU (Institut de la Statistique de l'UNESCO) produisait de l'ordre de 1907 films en 2015 contre 1000 en 2005, un cinéma linguistiquement diversifié et très populaire<sup>109</sup>. Ce pays est aussi engagé dans une stratégie de sauvegarde des savoirs traditionnels à travers une Bibliothèque Numérique des Savoirs Traditionnels qui a empêché ou fait annuler le brevetage par des

105 Expression du professeur Joseph Nye, théoricien et professeur de relations internationales, elle désigne la faculté pour une puissance d'aboutir à ses fins par attractivité, persuasion plus que par l'usage de la force.

106 Yolanda Smits, 2014, Country report China, Preparatory action Culture in EU External Relations.

107 UNESCO Institute for Statistics, 2016, The globalization of cultural trade : A shift in consumption. International flows of cultural goods and services 2004-2013, UNESCO.

108 [http://english.gov.cn/archive/statistics/2017/02/06/content\\_281475560629284.htm](http://english.gov.cn/archive/statistics/2017/02/06/content_281475560629284.htm)

109 Source : <http://uis.unesco.org/fr/news/indicateurs-pour-lindustrie-du-cinema>

firmer en Occident, de formules médicinales indiennes anciennes.

Les secteurs des industries culturelles et créatives font l'objet d'un vif intérêt en Europe du fait de leur porosité avec l'économie de la connaissance et du savoir, dont l'Europe attend un regain d'innovations et un nouveau cycle haussier d'emplois durables et de croissance inclusive.

Les pays africains comme le Burkina Faso, Maurice, le Rwanda, jouent sur différents segments des métiers et industries de la culture, en quête d'avantages concurrentiels et de cohésion sociale. Un des premiers pays africains à avoir mis sur pied une stratégie intégrée des industries culturelles est l'Afrique du Sud dès 1999 (Cultural Industries Growth Strategy). Suite à l'évaluation de cette stratégie, la culture est désormais considérée comme un éminent contributeur potentiel à l'économie et à la cohésion sociale dans le programme dénommé Mzansi Golden Economy depuis 2011.

Bien avant l'ère des politiques culturelles stratégiques globales, le Kenya des années 1970-1980 était un grand exportateur d'artisanat. Cette filière peut être positivement liée au tourisme -Tunisie, Maroc, ...- du fait d'une demande étrangère captive et solvable. D'autres pays, dotés d'organismes de promotion des exportations efficaces ont également enregistré des réussites éclatantes comme ce fut le cas pour les exportations de vannerie et de percussions ghanéennes vers l'Europe et les États-Unis avant la concurrence féroce imposée par l'imitation asiatique<sup>110</sup>.

On peut citer avec intérêt la percée réussie par le cinéma nigérian appelé Nollywood, parti de la vidéo amateur sur fonds privés et devenu la deuxième industrie cinématographique au monde en volume, deuxième employeur national après l'agriculture ! Les synergies avec une industrie musicale (Afrobeat) et un secteur de la mode consacrés à l'échelle du continent, font jouer à la culture un rôle que les anticipations économiques ne prévoyaient pas il y a peu. A l'image de l'Afrique du Sud pour l'or, le Nigeria pense au secteur culturel et créatif comme d'une

110 Martial Ze Belinga, 2000, Rapport Artisanat Ministère des Affaires Étrangères, Paris ; Lire aussi Martial Ze Belinga : L'économie de la culture en Afrique une chance pour le développement : <http://ideas4development.org/artisanat-africain-fabrique-asie/>

alternative future au pétrole non renouvelable<sup>111</sup>. Dans ce pays et ailleurs sur le continent, une

111 Lire : <http://fr.unesco.org/creativity/news/capacite-creative-au-nigeria-plein-essor-de-nollywood>.

Tableau : Savoirs endogènes, langue et société

	Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être	Langues*
Philosophie et spiritualité	Cosmogonies, contes philosophiques, religions ...	Joutes verbales, langages métaphoriques, cultes, ...	Recherche de la sagesse, observation, religiosité ...	Catégorie Transversale
Économie	Sagesses sur l'échange, la rareté, l'abondance, le travail, la monnaie, manuscrits sur la richesse, le droit	Techniques agricoles, épargnes endogènes, artisanat, pesée de l'or, ...	Savoirs négociants, traditions d'accueil, communication, ...	
Astronomie/ Environnement	Cosmogonies, astronomie, spiritualités, écologie, ...	Construction, bois sacrés, interdits, recyclage ...	Respect de la nature, frugalité, parcimonie, ...	
Santé	Connaissances et représentations de l'humain, du vivant, de la santé, de la psychologie, ...	Techniques de médecine douce, soins post-traumatiques, alicaments ...	Régimes alimentaires, connaissance de soi, mode de vie, ...	
Sciences/ médecine	Ethnoscience, pharmacopée, ...	Pharmacopée, médicaments traditionnels	Comportement d'initié, observance d'interdits, ...	
Éducation	Païdologie, idéologie de l'enfant, sagesses sur l'éducation, ...	Initiations, apprentissages pratiques, étude de manuscrits, de graphies, oralitures, ...	Rôles sociaux des aînés, attitudes vis-à-vis de la connaissance, ...	
Construction	Architecture traditionnelle, spiritualité, connaissance de l'environnement, etc.	Construction traditionnelle, matériaux locaux, ...	Attitude d'apprentissage, de perfectionnement, ...	
Démocratie/ Pluralisme	Ubuntu, Xeer Issa, Charte de Kurukan Fuga, Mansaya, ...	Sanankuya/ avusô, parenté à plaisanterie, palabre, conciliations, réparations, ...	Tolérance, sens de la communauté, préséances, esprit de conciliation, débats et consultations ...	
Habillement/ Arts	Conceptions esthétiques, spiritualité, ...	Tissage, filage, tresses, cosmétiques, ...	Rôles sociaux, sensibilité, religiosité, créativité ...	
Loisirs/ Musique	Conception du monde, musiques rituelles et profanes, socialisation ludique, ...	Awale/ Ngola, devinettes, lutte traditionnelle, initiation musicale, etc.	Sens stratégique, vivacité d'esprit, écoute, observation, patience, ...	

Source : auteur

économie de la mode, fashionomics, se porte à l'assaut des marchés internationaux avec des espoirs raisonnables de succès<sup>112</sup>.

Ces quelques illustrations suffisent à faire ressentir le changement de paradigme qui affecte la culture désormais industrie culturelle et créative, diversité culturelle, patrimoine, identité, moteur de croissance et d'emplois, vecteur de prestige aussi.

<sup>112</sup> BAD, « Avec Fashionomics, la BAD entend imposer l'économie africaine de la mode et du textile sur la scène internationale » : <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/with-fashionomics-the-afdb-plans-to-raise-the-profile-of-african-fashion-and-textiles-on-the-international-stage-16023/>

### • Les savoirs endogènes, des ressources stratégiques idiosyncrasiques

Les différentes manifestations économiques de la culture, sans nécessairement inscrire formellement leurs sous-jacents dans des procédures codifiées, procèdent d'une infrastructure cognitive indispensable, les savoirs et les savoir-faire, suivant la typologie du psychologue John Anderson (1996). Explicites ou tacites, identifiables dans la pratique (Polanyi, Michael, 1967), ces savoirs sont indissociables de leur contexte qui en est l'incubateur et la matérialisation. Pour le philosophe béninois Paulin Hountondji la notion de savoir endogène renvoie à « une configuration culturelle donnée, une connaissance vécue par la société comme partie intégrante de son héritage, par opposition aux savoirs exogènes qui sont encore perçus [...] comme des éléments d'un autre système de valeurs »<sup>113</sup>. Joseph Ki-Zerbo parlera lui d'un développement endogène précisant<sup>114</sup> : « Le développement africain sera endogène ou ne sera pas. Tel a été le développement de tous les pays aujourd'hui prospères ... » rappelant Aimé Césaire dans sa lettre à Thorez : « Nous voulons que nos sociétés s'élèvent à un degré supérieur de développement, mais d'elles-mêmes, par croissance interne, par nécessité intérieure ... »<sup>115</sup>.

Ces supports cognitifs de la culture, par leur caractère souvent idiosyncrasique, c'est-à-dire attaché à leur lieu d'émergence, sont des ressources susceptibles de préformer divers avantages économiques. Rares, relativement inimitables à court terme, porteuses de valeur,

<sup>113</sup> Paulin Hountondji, 1994, Les savoirs endogènes : pistes pour une recherche, Codesria.

<sup>114</sup> Joseph Ki-Zerbo, 1992, La natte des autres. Pour un développement endogène en Afrique, Codesria, P. IV, Préface.

<sup>115</sup> Césaire, Aimé (1957), Lettre à Thorez, Présence Africaine

D'autres pays auraient pu être cités avec plus de détails, le Burkina Faso (cinéma, artisanat), le Mali (patrimoine, textiles traditionnels, ...), le Sénégal pionnier dans l'utilisation de la culture comme ressource de prestige, art et création (Festivals nègres, Musée des Civilisations Noires, Biennal Dak'Art), identité (négritude), etc., nous avons privilégié les phénomènes émergents, plus actuels, moins documentés. Il est cependant nécessaire d'entendre derrière les acceptions et déterminations affectées à la culture et à ses industries plus ou moins créatives, l'existence de savoirs souvent endogènes, propres à tous les peuples et civilisations.

de telles ressources deviennent des ressources idiosyncrasiques stratégiques<sup>116</sup>.

L'occultation des savoirs endogènes est probablement un des exemples les plus frappants de sous-utilisation des ressources et même de continuation des épistémicides coloniaux (mort des savoirs anciens). Elle est la manifestation, suivant l'anthropologue indien Shiv Visvanathan, d'une injustice cognitive globale hiérarchisant les connaissances sur le modèle scientifique occidental hégémonique. Or il n'y a pas en Afrique un domaine de la vie collective qui soit vierge de ces savoirs endogènes disponibles comme ressources pour la prospérité des économies, des sociétés, des peuples.

Le tableau ci-dessous en donne une illustration non exhaustive.

La langue est à la fois un savoir en soi, un ensemble de savoir-faire et un savoir véhicule des autres savoirs endogènes, ce qui explique son caractère transversal.

Les savoirs endogènes sont une catégorie émergente dans les études en relation avec le développement durable. Ils ont fait l'objet d'une reconnaissance accrue depuis le sommet de la Terre de Rio en 1992, l'article 22 de la « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » mentionnant l'importance des cultures et des connaissances des peuples autochtones. Depuis, des revues, observatoires, institutions ont été créés à l'instar de l'Institut international du savoir traditionnel (Itknet) en 2010, dans le but de constituer une banque

<sup>116</sup> Barney, Jay (1991), Firm Resources and Sustained Competitive Advantage, Journal of Management, Vol. 17, n° 1, 99-120.

mondiale informatisée des savoirs traditionnels (TKWB) permettant en principe d'éviter une forme particulière de prédation sur ces savoirs traditionnels appelée biopiraterie. L'UNESCO, la FAO, le Banque mondiale, l'OMPI, parmi d'autres ont mesuré l'importance de cette catégorie de savoir pour la protection de l'environnement, l'innovation, l'amélioration des rendements agricoles, les alicaments, la médecine, etc.

Les savoirs endogènes, en amont des artefacts, des mentifacts et des sociofacts, sont des ressources idiosyncrasiques stratégiques pour l'économie. En effet leur exploitation judicieuse a des applications potentiellement vertueuses pour la production artisanale, agricole, pour la santé et la pharmacopée, l'architecture, de même que pour les usages de la biologie. Les secteurs comme la mode, le design, les cosmétiques, ou la construction sont concernés.

Les représentations du monde sont un des aspects les plus susceptibles de révolutionner approches du bien-être. Les cosmogonies égyptiennes ou dogon maliennes, par exemple, plus holistiques qu'individualistes, pourraient inspirer d'autres imaginaires économiques et de développement.

Par de-là les avantages comparatifs économiques que ces mentifacts pourraient favoriser pour l'économie capitaliste, il importe de relever, hors des horizons imaginables, le formidable potentiel d'alternatives, d'hérésies salutaires et de renouvellement dont ces savoirs regorgent.

Par la pensée cosmogonique, les pratiques de sociabilité, les formes politiques pluriverselles -démocratie pastorale du Xeer Issa, Ubuntu, ...-, une conception holistique du bien-être et de l'environnement, ces savoirs offrent une écologie de connaissances pour la réinvention des économies et des sociétés. Au sens fort, la culture est une ressource irremplaçable pour l'économie, potentiel d'avantages compétitifs, et à la fois ensemble d'alternatives aux modèles dominants. Ses cosmovisions et imaginaires décentrés constituent pour ce qui est de l'Afrique un capital transformationnel unique.

Ces considérations permettent d'apprécier tout l'intérêt de la dynamique actuelle des industries culturelles et créatives, leur relation au tournant numérique et aux sociétés de savoir et d'innovation, tout en relevant que la culture va plus loin que les industries créatives.

L'approche africaine des ICC devraient donc être décolonisée en investissant l'ensemble du complexe culturel (artefact, sociofact, mentifact), d'autant plus que la réalité culturelle matérielle africaine est davantage marquée par les artisanats (arts, poterie, bijouterie, textiles traditionnels, oralitures, ...), que par les industries au strict sens du terme. Ceci devrait avoir des implications fortes pour les stratégies de promotion culturelle et d'élimination des pauvretés, le secteur étant intensif en populations sociologiquement vulnérables (jeunes déscolarisés, femmes, ruraux, handicapés, ...).

La langue a une place particulièrement centrale dans cette relation de la culture, ressource stratégique à l'économie. Éminente expression de la diversité humaine, elle est le savoir qui donne accès aux autres savoirs. Surtout, elle est un répertoire, un conservatoire des savoirs, des philosophies, des pratiques, des patrimoines d'une communauté de locuteurs. Déterminant l'entrée dans un champ de connaissances, d'informations et dans une communauté d'usages, elle est un sas, un dispositif de passage permettant l'expression collective des besoins des sociétés démocratiques, des économies contemporaines.

La langue rend possible et efficiente une communauté politique, économique, sociale, culturelle. Depuis plus d'un demi-siècle les spécialistes de l'éducation ont démontré la supériorité des langues maternelles dans les performances éducatives<sup>117</sup>, suspendant l'avenir de l'Afrique a un changement radical (plurilinguisme) de politiques linguistiques. Les récents travaux de l'économie internationale (Melitz, 2008) montrent par ailleurs que plus la proximité linguistique sera forte entre des entités différentes et plus les échanges économiques seront importants. Ceci devrait inciter l'Union africaine et ses institutions spécialisées, à approfondir l'étude de l'économie des langues pour l'intégration africaine. Les langues africaines ayant le potentiel de toutes les autres du monde pour supporter les exigences scientifiques, philosophiques, économiques, éducationnelles, politiques, diplomatiques des modernités africaines, les efforts des institutions comme l'ACALAN sont à encourager pour parvenir à l'adoption de langues africaines et panafricaines d'usage courant et généralisé (Agenda 2063).

<sup>117</sup> UNESCO, 1953, L'Emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement, UNESCO, Octobre.

Le travail des institutions de promotion et de documentation des savoirs et pratiques endogènes à l'instar du CERDOTOLA, du CELTHO ou du CICIBA est d'un intérêt majeur qu'il faudrait renforcer afin d'innover les agendas continentaux, nationaux et locaux dans la perspective d'une renaissance culturelle.

Les langues africaines apportent potentiellement un meilleur rendement aux investissements éducatifs des États, d'après des décennies d'études sur le sujet, elles ont ainsi un caractère décisif, stratégique dans les questions de développement. Les savoirs endogènes ont également la particularité d'être liés à un environnement culturel, qui pourrait en tirer un bénéfice comparatif déterminant. Des filières comme l'utilisation du beurre de Karité ont été un savoir-faire africain pionnier, une grande partie

• **Culturaliser le panafricanisme économique, enraciner les souverainetés**

Les dépendances exacerbées dans l'ordre de la pensée, de l'éducation, de la recherche, de la culture, caractéristiques de la production contemporaine des savoirs et de leurs circulations, ne sont pas compatibles avec l'expression propre des peuples et cultures africaines. Encore moins leur redéploiement

de l'esthétique capillaire désormais mondialisée aurait pu être captée et mieux capitalisée en Afrique avant d'être exportée. Les savoirs de la pharmacopée, liés aux langues et aux usages très locaux des plantes et de la nature, sont l'objet de convoitises et même de brevetage, de bio-piratage. Or ces ressources et modèles thérapeutiques alternatifs pourraient générer des filières complémentaires aux médecines modernes occidentales, et aux produits pharmaceutiques des grands laboratoires. La Chine espère s'appuyer sur ses médecines traditionnelles pour proposer des médicaments de nouvelle génération, preuve qu'elle a identifié dans les médecines anciennes, des ressources stratégiques en ce sens qu'elles sont porteuses d'avantages compétitifs à court terme inexprimables ailleurs (idiosyncrasiques) que dans leur environnement d'émanation.

économique, leur « Renaissance » tant appelée. Très tôt les panafricanistes en ont eu une conscience aigüe et précise, ce jusqu'aux formulations récentes des projets panafricains de l'Union africaine. Rappelons quelques traits de cette bibliothèque qui lia sur le fond, culture, souveraineté et développement.

• **La culture dans les grands textes du panafricanisme**

Le rapport de la culture au panafricanisme comme idéal mais surtout comme option générique du relèvement de l'Afrique, des Africains et Descendants d'Afrique par la solidarité, la souveraineté, l'unité, a été identifié dans les premières initiatives de ce mouvement au moins centenaire. A titre d'exemple le Congrès de Manchester de 1945, considéré comme ayant donné une impulsion émancipatrice décisive, exigeait pour les Africains, les colonisés, le droit à l'éducation gratuite. Il tentait d'arracher aux puissances coloniales le droit d'exprimer pensées, émotions, formes de beauté propres aux Africains.

La Conférence des États indépendants d'Afrique organisée à Accra le 15 avril 1958, réserva un chapitre important dans ses résolutions à la coopération culturelle entre États africains : échanges d'étudiants, d'enseignants, programme d'histoire et de géographie permettant de rapprocher les pays, correction des biais contenus dans l'histoire présentée par la colonisation, apprentissage des langues africaines, etc.

Lors de la Conférence Panafricaine de Léopoldville en 1960, Patrice Lumumba prit le parti lui aussi d'abolir les frontières linguistiques coloniales et de promouvoir une coopération culturelle intra-africaine. Plus tard en 1969, à l'occasion du Festival culturel panafricain d'Alger placé sous l'égide de l'OUA, un « Manifeste culturel panafricain » fut rédigé, qui rappelait l'importance de la culture dans la lutte de libération et dans le développement économique. Il anticipait plusieurs questions actuelles, les langues africaines, la restitution des biens culturels, l'enseignement de l'histoire, la coopération culturelle. Cet intérêt sera constamment réaffirmé jusqu'à la Charte de la Renaissance africaine signée à Khartoum en 2006, et en 2013, la culture prendrait une place essentielle dans l'Agenda 2063 de l'organisation panafricaine.<sup>118</sup>

<sup>118</sup> Les résolutions des grandes conférences et congrès panafricanistes du XXème siècle cités dans ce texte sont consultables (extraits) dans le recueils de textes intitulé : « Le Mouvement panafricaniste au vingtième siècle. Recueil de textes », OIF, 2004.



En effet, l'Agenda 2063 est dans ses proclamations, à forte tonalité culturelle. Il serait, à la limite, d'abord culturel avant toute autre considération. La Déclaration solennelle du 50ème anniversaire de l'OUA/UA retient huit priorités, « l'identité africaine et la Renaissance africaine » arrivant en premier lieu. De plus parmi les sept aspirations censées traduire les attentes des Africains, la culture est doublement mentionnée :

- **Aspiration 2.** Un continent intégré, politiquement uni, basé sur les idéaux du panafricanisme et sur la vision de la renaissance de l'Afrique ;
- **Aspiration 5.** Une Afrique dotée d'une identité, d'un patrimoine commun, de valeurs partagées et d'une éthique culturelle forte ;

Il convient à cette instance de relever que l'Aspiration 5 détaille<sup>119</sup> des éléments très précis du programme de renaissance africaine :

« L'Afrique de 2063 sera une Afrique, où la culture sera promue. Les langues nationales seront le fondement de l'administration [...]. Les valeurs traditionnelles africaines de la famille, de la communauté et de la cohésion sociale seront fermement consolidées [...]

« ... la culture africaine soit vivante et en constante évolution, tout en restant le pilier de la toile du continent. [...]. Conservation du

119 Union Africaine, 2015, Agenda 2063. L'Afrique que nous voulons. Version populaire. Commission de l'Union africaine, p. 43-44.

patrimoine culturel – les langues, les coutumes, les aliments, les traditions [...]. L'Afrique de 2063 verra l'art créatif, le folklore, les langues nationales / littératures africaines et contribuer à la croissance et à la conservation des cultures nationales, [...] conservation de la tradition orale de l'Afrique en 2025. Des festivals culturels panafricains (musique, folklore, cinéma, couture) seront organisés [...]. « La contribution de l'Afrique à la production mondiale des arts créatifs / beaux-arts (cinéma, littérature, théâtre, musique, folklore et couture) sera d'au moins 15 pour cent [...]. D'ici là tous les trésors culturels / patrimoine africains seront récupérés en 2025 ».

En somme, le poids de l'histoire coloniale africaine et le besoin de rompre le moule des dominations par une solidarité africaine perçue comme vitale, donne à la culture un rôle de premier plan à la fois dans la Renaissance attendue du continent, la sauvegarde de son identité, de son patrimoine, et dans la production des arts créatifs. La « Conférence de l'Union africaine » considère les habitants, l'histoire, la culture, les ressources naturelles, etc. comme des avantages comparatifs<sup>120</sup>, la culture étant donc appelée à apporter des avantages comparatifs africains dans le relèvement du continent et de ses diasporas. Au cœur de la construction par les textes de l'intégration économique africaine, la culture et ses dimensions, interfère nécessairement dans la problématique complexe de la dépendance et des souverainetés.

120 Ibid, p. 15.

### • Imaginaires, industries culturelles et souverainetés



Le débat sur les souverainetés africaines dont l'enjeu est redécouvert après bien des désillusions de l'ère du « proclamationnisme », s'ouvre sous un jour éclairé par plus d'un demi-siècle d'expérimentations d'indépendances pour nombre de nouveaux États. Ce qui paraît de plus en plus limpide, c'est que la colonialité de pensée chère aux penseurs décoloniaux : Maldonado-Torres, Sabelo Ndlovu-Gatsheni et autres Walter Mignolo, interagit avec d'autres colonialités, politiques, économiques notamment, comme dans un ensemble d'hétérarchies, de complémentarités de commandements.

L'ordre des connaissances issu de la colonisation, puis des orientations néolibérales des décennies 1980 à ce jour, s'avère nécessaire au maintien de la dynamique inégale des rapports entre l'Afrique et le monde industriel. Une histoire préjudiciable, marquée par les mythes et falsifications incapacitantes pour les anciens colonisés, ne pouvait pas soutenir des projets véritablement ambitieux à la mesure du continent et de ses diasporas. Émietée dans son espace et fragmentée dans la compréhension ethnique ou nationale étroite de son « histoire », l'Afrique, malgré l'insistance d'un Cheikh Anta Diop, ne parvenait à saisir les fondements de son unité culturelle (non pas uniformité) et transcender l'inessentiel des conflits parasites quoiqu'elle réels. La colonialité de l'histoire et des connaissances soutenait en cela un ordre et un état de l'ordre matériel, et l'« épistémologie du bon élève » favorisait une acception du développement par copie, rattrapage, réduction des écarts, rarement bifurcations, choix autonomes, réflexivité.

C'est ainsi que les concepts de croissance, de développement, d'émergence aujourd'hui ont généralement été repris de façon mimétique, avec des effets pervers dans la formulation des politiques publiques. La vulgate sur la croissance s'est déployée sans nuance, comme si l'augmentation de la production nationale brute de pétrole par exemple, obtenue par la hausse des cours, et bénéficiant directement aux firmes extractives, était nécessairement un enrichissement local, aux plans de la valeur ajoutée manufacturière, de l'emploi, de l'inclusion, de l'environnement. Comme si les approvisionnements en matières premières, par des firmes étrangères, dans des conditions souvent prédatrices, correspondaient à des exportations autonomes africaines bénéficiant au tissu industriel local. Sous les pressions des financiers internationaux, les exportations ont

pris une place démesurée dans l'organisation des systèmes d'incitations, quand on sait que le progrès technique se diffuse beaucoup par les importations de biens de production, de biens intermédiaires, d'intrants, de technologie. L'absence d'approfondissement critique dans la relativisation même des acquis des sciences économiques, de la macroéconomie d'après 1945 en Occident, a limité la formulation de propositions originales et efficaces. Les désastres environnementaux laissés par la déforestation, les industries extractives, depuis la période coloniale, n'ont pas modifié les équations des économistes africains, qui, peu distants des grands maîtres européens, considéraient la nature, l'environnement comme des biens libres sinon les ignoraient superbement. Inutile de revenir sur le coût planétaire de cette forme de colonialité de la connaissance.

Cette absence de souveraineté intellectuelle et les prisons conceptuelles engendrées, ont borné les horizons philosophique, économique, politique de pensée des penseurs les plus en vue. Spécialement pour la culture, dont les performances mondiales furent longtemps invisibles aux yeux d'une élite africaine assignée à l'observance des modèles qui prévoyaient d'autres arguments pour un « décollage » économique digne de ce nom. Malgré une attractivité internationale patente avec les succès des œuvres africaines les plus diverses, allant du Djembé, au Karité en passant par les reprises des œuvres musicales africaines dans le monde -Papa Pata, Amio, ...-, les industries culturelles et créatives ne parvenaient à s'inscrire substantiellement dans les choix publics (moins de 1 % des budgets nationaux). S'inscrire autrement que comme divertissement et éventuellement prestige national ou instrumentalisation élitaires et politiciennes<sup>121</sup>.

La dépendance intellectuelle et financière, les logiques de centre-périphérie ou de sous-traitance académique marquant l'insertion de l'Afrique dans la production mondiale des connaissances, ont évincé une lecture de la culture comme ressource, ressource idiosyncrasique stratégique.

L'oubli de la culture a par conséquent été un oubli construit, puisant à la source des savoirs dominants occidental-centriques pour lesquels les cultures non européennes ne pouvaient

121 Ze Belinga, Martial (2009), « Aggiornamento ! Pour une approche alternative de la culture en Afrique », Présence Africaine n° 179-180.

souvent être que des freins dans le processus de l'occidentalisation/développement.

Malgré les arts et produits culturels qui suscitaient une économie attractive dans les musées et foires occidentaux, auprès des grandes enseignes mondiales (Les Galeries Lafayette, Liberty, Harrods, Walmart, ...), malgré le succès de jeux africains comme l'Awalé en Europe ou au Japon, les policy makers ne pouvaient identifier dans leur culture une ressource stratégique...

Le potentiel transformationnel de la culture ayant été mis en jachère dans les modèles et la philosophie de rattrapage du développement, les économies, pour d'autres raisons aussi ont stagné dans la dépendance aux matières premières, synonyme par ailleurs de dépendance politique. En effet la volatilité des cours a plongé les pays dans l'endettement, visant à assurer le minimum des investissements régaliens, au prix de conditions formelles et informelles très contraignantes des bailleurs de fonds et des multinationales.

La culture, ressource idiosyncrasique stratégique ne pouvait donc pas jouer son rôle dans la transformation et la souveraineté économique, ce qui eut pour effet également de fragiliser la souveraineté politique. Les facteurs internes, de gaspillage, de prédation des biens collectifs ont eu une importance non négligeable dans les stagnations africaines, mais le facteur peu élucidé dans la reproduction des dépendances, c'est probablement le mésusage des ressources endogènes, en l'occurrence culturelle.

Désormais le poids de la culture dans les économies, très marqué par les transactions non enregistrées, est approximé à environ 3 % du PIB et pouvant aller jusqu'à plus de 4 % d'emplois dans différents pays africains. Les industries culturelles et créatives sont par ailleurs les secteurs parmi les plus dynamiques, inclusifs, ouverts aux jeunes, aux femmes, aux handicapés et catégories sociales défavorisées.

Les secteurs créatifs sont la tête de proue de la digitalisation des économies contemporaines et promeuvent des modes de production et de

consommation inédits (streaming, plates-formes d'écoute, e-books, ...). Les nombreuses filières culturelles ou imprégnées de savoirs anciens, traditionnels, contribuent largement au maintien des patrimoines, des identités, de la diversité culturelle.

Ces spécificités de la culture prise comme ressources cognitives (savoirs), économie en substance (secteurs d'activités, industries), savoir-être (valeurs, croyances, liens sociaux), en font un argument, une force essentielle pour le projet panafricain. La version économique du panafricanisme, qui décline la quête de solidarité, d'unité, d'émancipation, en promotion de l'intégration économique, monétaire africaine et diasporique, devrait accentuer sa stratégie dans les industries et artisanats culturels.

En culturalisant davantage le paradigme du panafricanisme économique par un redimensionnement significatif des chapitres dévolus aux langues, à l'économie de la culture qui pourrait se targuer des meilleures performances africaines à l'international (artisanat, œuvres d'art, musique, gastronomie, jeux de société, textiles africains, ...), les chances de réussite d'un projet panafricain authentique et crédible s'en trouveraient substantiellement démultipliées. Les filières de la culture, les artefacts traditionnels sont devenus des éléments de liens irremplaçables auprès des diasporas, et participent d'une économie panafricaine du « remembering », remembrement et tout à la fois souvenir, au sens de Ngugi wa Thiongo.

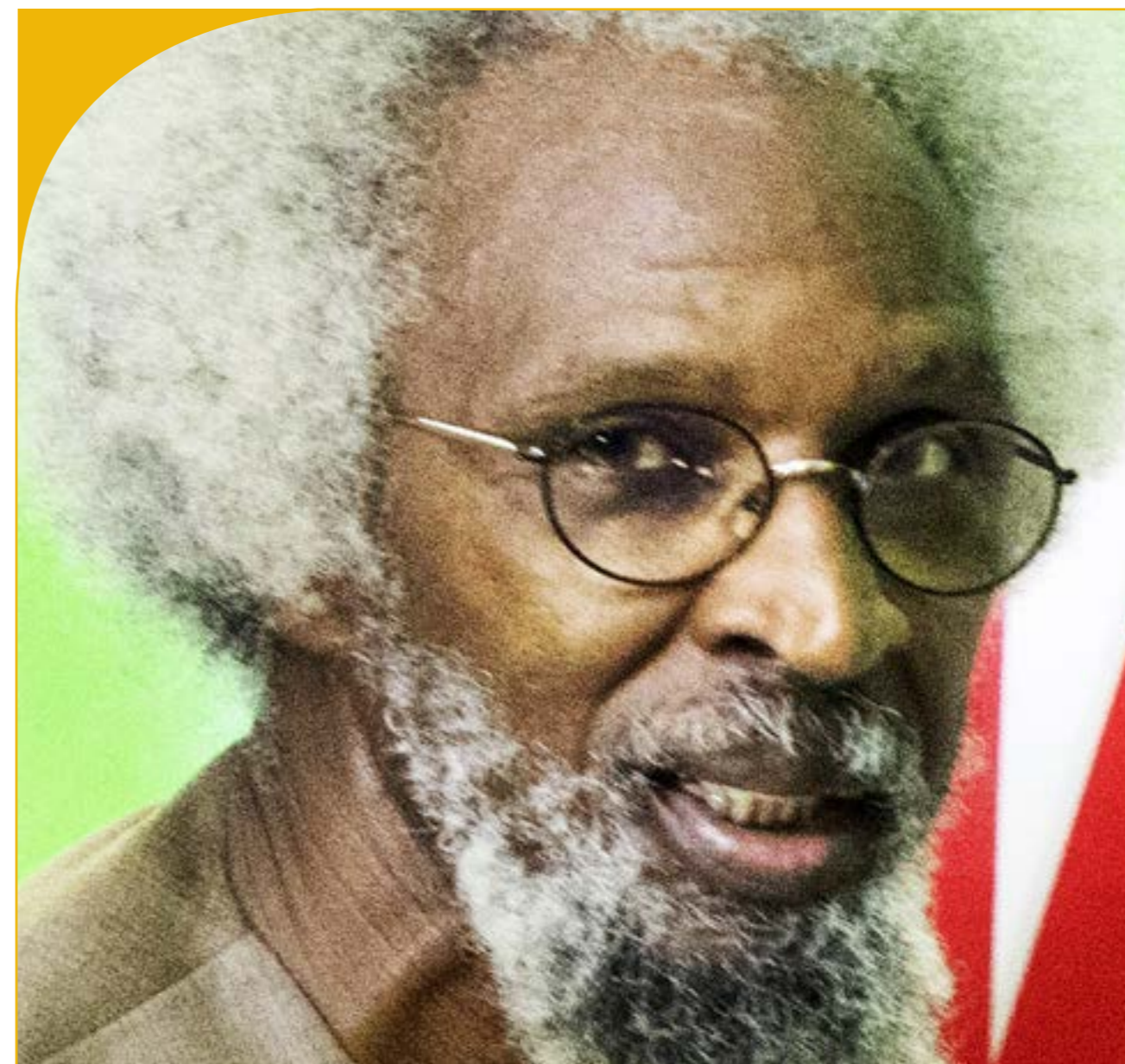
Les espaces économiques et groupes sociaux défavorisés bénéficieraient d'un levier de sortie progressive de la dépendance aux cultures de rentes, et pourraient se recentrer sur les marchés locaux et voisins africains, sur les marchés diasporiques également. Culturaliser le panafricanisme économique reviendrait ici, à enraciner les souverainetés, qu'elles soient intellectuelle, économique, politique, liées entre elles par des jeux d'implication et de rétro-effets.

## CONCLUSION

Rejetée par les différentes formes d'impérialisme cognitif et d'économisme académique, impensable autrement que comme divertissement, instrumentalisation, voire survivance honteuse pour certaines élites africaines, la culture s'impose désormais comme une ressource éminente pour le panafricanisme. Ressource restituée à l'économie par les ruptures épistémologiques des décennies 1990 et 2000, et celles opérées par le long mouvement de contestation des humanités eurocentriques. En décolonisant l'écriture de l'histoire et la compréhension du présent, les savoirs endogènes et traditionnels dépoussiérés de leurs gangues ethnologiques peuvent reprendre leur place dans les agendas de la Renaissance africaine, nourrissant les idées

et dispositifs panafricains. La culture, ressource idiosyncrasique et stratégique permet la reprise de l'initiative par l'émancipation intellectuelle et cognitive qui elle-même conditionne une approche transformationnelle endogène de l'économie. Des complémentarités cognitives et productives générées par les savoirs et industries culturelles et créatives dépendront aussi la capacité à discerner les chemins d'émancipation politique, et de souveraineté comme hétéarchie.

Culturaliser le panafricanisme en acte apportera un indispensable écot à l'enracinement des souverainetés. Ceci devrait suggérer une réécriture des programmes d'intégration continentale et diasporique à partir de la dimension silencieuse, oubliée.



## Bibliographie

Theodor W. Adorno, Max Horkheimer, 1974, *La Dialectique de la raison*, Gallimard.

John Anderson, 1996, «ACT : A simple theory of complex cognition», *American psychologist*, vol. 51, n° 4, p. 355-365.

Jay Barney, 1991, «Firm Resources and Sustained Competitive Advantage», *Journal of Management*, Vol. 17, n° 1, p. 99-120.

William Baumol, William Bowen, 1966, *Performing Arts: The Economic Dilemma*, The Twentieth Century Fund.

David Bidney, 1953, *Theoretical Anthropology*, New York, Columbia University Press, xii-506 p.

Tyler Biggs and al., 1996, « Africa can compete! Exports opportunities and challenges for garments and home products in the European market », *World Bank*, 1996, Washington DC.

Tyler Biggs and al., 1994, « Africa can compete! Exports opportunities and challenges for garments and home products in the US market », *World Bank discussion papers*, Africa technical department series, n°242, Washington DC.

Aimé Césaire, 1957, *Lettre à Thorez*, Présence Africaine.

Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement, 1988, *Notre Avenir à tous*. Éditions du Fleuve.

Ernst and Young Associates, 2015, *Cultural Times*, The first global map of cultural and creative industries, December.

Peter Hall, David Soskice, 2001 (dir.), *Varieties of Capitalism: The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford University Press.

Keith Hart, 1972, *Employment, Incomes and Equality: A Strategy for Increasing Productive Employment in Kenya* International Labour Office January

Jon Hawkes, 2001, *The Fourth Pillar of Sustainability: culture's essential role in public planning*, Common Ground Publishing Pty Ltd, Melbourne, in association with the Cultural Development Network (Vic).

Paulin Hountondji, 1994, *Les savoirs endogènes : pistes pour une recherche*. Codesria.

Julian Huxley, 1956, *Evolution, cultural and biological*. In *Current anthropology*. A supplement to *Anthropology today*, edited by William L. Thomas, Jr, The university of Chicago Press.

Sanjay Kathuria, 1987, « Exportations indiennes : le défis chinois », *Économie prospective internationale*, n°33.

KEA Affairs, 2006, *The economy of culture in Europe*. Study prepared for the European Commission.

Steve Keen, 2001, *Debunking economics*, Zed books.

Joseph Ki-Zerbo, 1992 (dir.), *La natte des autres*. Pour un développement endogène en Afrique, Codesria.

Arthur Lewis, 1954, "Economic development with unlimited supplies of labor", *Manchester School of Economic and Social Studies*, 22(2), p. 139-191.

Arthur Lewis, 1965, *Politics in West Africa*, Oxford University Press.

Jacques, Melitz, 2008, « Language and trade », *European Economic Review*, vol. 52, Issue 4, May, p. 667-699.

Walter Mignolo, 2013, « Géopolitique de la sensibilité et du savoir. (Dé)colonialité, pensée frontalière et désobéissance épistémologique », *Mouvements* 2013/1 (n° 73), p. 181-190.

Mpasi a Tezo Lubaki, 1992, « Renaissance culturelle et développement endogène », in J. Ki-Zerbo (dir.), *La natte des autres*, Codesria.

Ikujiro Nonaka, Hirotaka Takeuchi, 1995, *The knowledge creating company: how Japanese companies create the dynamics of innovation*. New York: Oxford University Press.

Thomas Piketty, 2013, *Le capital au XXIe siècle*, Seuil.

Michael Polanyi, 1967, *The Tacit Dimension*, New York: Anchor Books.

PNUD, 2001, *Rapport mondial sur le développement* 2001, De Boeck.

Lionel Robbins, 1932, *Essays on the nature and the significance of economic science*, Macmillan.

Yolanda Smits, 2014, *Country report China*, Preparatory action Culture in EU External Relations.

Joseph Stiglitz, 2002, *La grande désillusion*, Fayard

David Throsby, 1994, «The production and consumption of arts: A view of cultural economics», *Journal of economic literature*, *American Economic Association*, vol. 32 (1), p. 1-29.

Throsby, David (2001) *Economics and culture*, Cambridge University Press, 2001.

UNESCO (1953), *L'Emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement*, UNESCO, Octobre.

UNESCO (2005), « Savoirs locaux et autochtones, diversité linguistique et sociétés du savoir », in UNESCO (dir.), *Vers les sociétés du savoir*.

UNESCO : <http://fr.unesco.org/creativity/news/capacite-creative-au-nigeria-plein-essor-de-nollywood>

UNESCO Institute for Statistics, 2016, *The globalization of cultural trade : A shift in consumption. International flows of cultural goods and services 2004-2013*, UNESCO.

Union Africaine, 2015, *Agenda 2063. L'Afrique que nous voulons*. Version populaire. Commission de l'Union africaine.

Shiv Visvanathan, 1997, "A Carnival for Science: Essays on science, technology and development". London: Oxford University Press.

Michel Volle, 2007, *Prédation et prédateurs*, Economica.

Tu Wei-Ming, 1989, «The Rise of industrial East Asia: The Role of Confucian values », *Copenhagen Journal of Asian Studies*, Vol 4, 1989 (Copenhagen Papers 4.89).

John Williamson, 1990, « What Washington Means by Policy Reform, » in *Latin American Adjustment: How Much Has Happened?*, John Williamson (ed.), 1990, Washington: Institute for International Economics.

World Bank, 1993, *The East Asian miracle. Economic growth and public policy*, Oxford university press.

Martial Ze Bellinga, 2000, *Rapport Artisanat*. Ministère français des Affaires Étrangères.

Martial Ze Bellinga, 2007, « Afrique et mondialisation prédatrice », *Présence Africaine*, n° 175-176-177, p. 364-382.

Martial Ze Bellinga, 2009, « Aggiornamento !

Pour une approche alternative de la culture en Afrique », *Présence Africaine* n° 179-180.

Martial Ze Bellinga, 2015, « Économies de la culture, discontinuités discursives, créativité épistémologique », *Présence africaine*, n° 192.

## Encadré 2. Témoignage de Dorcy Rugamba<sup>122</sup>

Penser les clés du succès littéraire à propos du continent, à partir des écrits de Ken Binyavanga Wainana, écrivain kényan

Il avait écrit dans un texte mordant : « Ne mettez jamais l'image d'un Africain propre sur lui sur la couverture de votre livre, ou à l'intérieur, sauf si cet Africain a remporté un Prix Nobel. Une Kalachnikov, des côtes qui ressortent et des seins nus : utilisez cela. Si vous devez inclure un Africain, faites en sorte qu'il soit habillé en Masai, Zoulou ou Dogon. (...) Ne vous embêtez pas avec des descriptions précises, l'Afrique est grande : 54 pays, 900 millions de personnes qui sont trop occupées à avoir faim, mourir, se faire la guerre et émigrer pour lire votre livre ».

J'adhère entièrement à sa réflexion. Il n'est pas le seul à le dire, mais il met ici le doigt sur une situation qui fait que certains thèmes ressortent plus que d'autres : l'enfant-soldat, les maladies, la migration – on a même l'impression que tous les Africains ne rêvent que de partir – l'excision, l'islamisme, le terrorisme, la guerre, les massacres, les crimes de sang, etc. Les thèmes récurrents de la misère et du malheur ont fini par imposer une perception implacable du continent.

Tout se passe comme si la vie normale en Afrique ne représentait aucun intérêt littéraire. Ce qu'on appelle « la littérature africaine » donne l'impression qu'il ne s'y passe que des événements extraordinaires. Il y a bien évidemment des faits graves, des famines, des guerres et des réalités sociales glauques comme partout dans le monde et qui méritent d'être racontés et représentés par des artistes de talent. Le problème n'est pas que cette littérature ne dise pas des choses vraies mais la vérité n'est pas la somme des choses vraies comme disait Bertold Brecht. Je peux prendre une caméra et ne filmer que des borgnes à Bruxelles, et tous ceux qui verront mon film en déduiront que Bruxelles est une ville de borgnes. Je n'aurai pas montré de choses fausses mais j'aurai donné une perception faussée de la ville.

Le blog « Africa is not a country » a montré que dans les éditions anglaises, un nombre incroyable de livres avaient la même couverture : un acacia sur un fond de coucher de soleil. Comme si toutes les voix d'Afrique n'avaient finalement qu'un seul imaginaire. Ce manque de diversité finit par poser problème.

La littérature ne relève pas seulement d'une chronique de l'actualité, elle est aussi un acte de création et de projection, liée au travail d'imagination dont le champ des possibles est infini. La vertu de la littérature consiste aussi à nous permettre de nous projeter, de rêver, de ré-enchanter le monde.

<sup>122</sup> Metteur en scène, acteur et dramaturge rwandais né en 1969, Dorcy Rugamba est le fils de Cyprien Rugamba, chorégraphe, poète et compositeur de renom. Il travaille en 2020 sur la création d'une pièce sur la restitution du patrimoine africain produite par le Théâtre national de Belgique et un opéra portant sur l'Histoire générale de l'Afrique qui sera présenté à Rabat dans le cadre des Capitales africaines de la culture. Membre du comité d'experts des Champions de la culture réuni par le président du Mali Ibrahim Boubakar Kéita (IBK) pour l'Union africaine, il est également membre et conseiller artistique du comité d'organisation des Capitales africaines de la culture

## Comment sortir de là ?

Il importe de trouver des fonds de création pour permettre à des éditeurs d'exister, pour qu'il y ait de la production d'œuvres depuis le continent. Celui-ci ne peut continuellement déléguer à d'autres la production de sa propre pensée.

Prenons un exemple positif. Au Nigeria, Nollywood est devenue la deuxième industrie cinématographique du monde en nombre de films produits – 2500 par an –, après l'Inde et avant les États-Unis. La professionnalisation de petits producteurs de rue est soutenue depuis 2013 par un fonds public, le Capacity Training Fund, doté de 3 milliards de nairas (7,4 millions d'euros). Un cercle vertueux a été créé. Le business s'est mis en branle, à un point tel que Nollywood est devenu le second employeur du pays après l'agriculture.

Au-delà des questions de développement d'une industrie cinématographique dynamique, au niveau du sens, le Nigeria s'est doté d'une véritable fabrique de ses propres représentations. Contrairement à la « littérature africaine » Nollywood s'adresse à la population dans ses langues maternelles. La question de la langue n'est pas un luxe. Les langues africaines permettent d'atteindre un public beaucoup plus large, et non plus seulement de s'adresser à une élite. Quand on compare Nollywood à « la littérature africaine » on se rend compte que le narratif change. Nollywood trouve son inspiration dans une imagination débridée et dans la vie de tous les jours. Les histoires d'amour y côtoient des drames sociaux, des films d'action, de l'écriture fantastique et de la science-fiction. On n'y trouve aucune trace de cet exotisme qui fait le beurre de la « littérature africaine » car les spectateurs africains ne sont nullement intéressés par cet « Afrique authentique de guerriers en pagnes dans la savane ». Ils savent que c'est du divertissement pour touristes. La rue africaine en a le même mépris que pour ces bibelots africains qu'on trouve dans les gares et les aéroports. Ce qui l'intéresse, c'est l'Afrique contemporaine, celle dans laquelle elle vit tous les jours. À mon sens, c'est dans ces formes locales, dans le cinéma et la musique populaire en Afrique, que se situe la véritable littérature africaine, car elle est à l'écoute, s'inspire et s'adresse à l'Afrique.

Continuer à enfermer la fiction ou lui fixer cette assignation ?

Il n'y a pas besoin que la création littéraire s'assigne un quelconque rôle pour qu'elle soit le reflet véritable d'une situation donnée. Dans un écosystème où les créateurs sont libres de toutes contingences, toute littérature est nécessaire – fût-elle de l'art pour l'art – car elle participe à donner une claire indication de ce qui travaille une société ou une génération donnée. De toute façon, quand un artiste se met à remplir un cahier de charges, il devient soit un propagandiste soit un publicitaire. Nous ne parlons pas ici de la création littéraire qui est un exercice de liberté mais d'un financement de la création qui finit justement par son déterminisme à assigner les écrivains à une littérature de genre.

La question du récit est d'autant plus centrale que toutes les solutions qui découlent de questions mal posées ne peuvent fonctionner. Les recettes clé en mains qui proviennent d'institutions, d'ONG ou de Think tanks étrangers ont fait la preuve de leur échec : elles ne partent pas des réalités des pays cibles mais d'une perception et d'une imagerie faussées



Le développement suppose un diagnostic, qui n'est pas seulement lié à des données économiques, mais aussi à des réalités sociales, culturelles, historiques, à des aspirations de la jeunesse etc. Parce qu'elle peut rendre compte de la complexité, la littérature contribue à prendre le pouls d'une société. Je pense sérieusement que nos pays ne pourront accéder à une totale indépendance que s'ils se trouvent en mesure de financer la production de leur propre pensée et de leurs représentations.

Pour comprendre l'importance du récit, observons le Rwanda. Avant la colonisation, entamée par des troupes allemandes en 1894, les Rwandais avaient une vision de leur identité structurée par un récit fondateur, un mythe d'origine avec un ancêtre commun – Gihanga. L'école coloniale a substitué ce récit par un autre qui faisait des Rwandais un peuple patchwork avec trois origines différentes. C'est sur ce récit nouveau – que les historiens appellent la théorie hamitique – que la société rwandaise s'est fracturée, au point d'aboutir pratiquement au suicide de la nation. C'est aussi ça, un génocide. Il y a toujours au cœur d'un crime idéologique une vision du monde et des hommes. On ne peut donc considérer le récit comme une question subalterne, car du roman national dépend la conscience nationale et la cohésion de la société.

Quelles initiatives allant dans le sens d'un récit ancré sur le continent ?

Des initiatives se font jour, peut-être encore embryonnaires, mais qui marquent une prise de conscience. Par exemple, le Fonds africain pour la culture (ACF), lancé en 2017, mobilise de l'argent africain pour financer des projets culturels africains. J'ai participé au jury de sélection en 2019, et il m'a paru très sain que nous puissions choisir ces projets en fonction de leur pertinence par rapport aux enjeux du moment, tels que posés sur le continent. Quarante projets dans les arts visuels et de la scène ont été sélectionnés, pour un montant de 2,6 millions d'euros, collectés grâce à des œuvres données par des artistes africains et la contribution financières d'hommes d'affaires du continent. Les projets se voient allouer un financement de l'ordre de 10 000 dollars chacun, ce qui permet de démarrer une réelle aventure professionnelle. La formule, inventive, montre que l'Afrique peut se donner les moyens de sa politique. Au lieu d'avoir le regard de l'autre porté sur l'Afrique, l'ACF se veut à l'écoute du souci qu'ont les Africains d'être représentés dans les arts, avec des projets qui partent de leur propre vision. Travailler à l'intégration des peuples ne relève pas seulement d'une question de frontières, d'économie ou de zone de libre-échange. Il s'agit aussi de donner des armes spirituelles pour dépasser les identités clivantes et les stigmates d'hier, pour permettre aux sociétés de se régénérer et aller de l'avant.

## V-/ SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE : QUELS ENJEUX POUR L'AFRIQUE ?

Les révélations faites en 2003 par Edward J. Snowden au sujet des programmes de surveillance électronique de masse mis en œuvre par les États-Unis d'Amérique doivent être, pour les pays africains, le point de départ d'une réflexion approfondie sur la question de la « souveraineté numérique » (Bellanger, 2014)<sup>123</sup>. En effet, ces programmes visant à recueillir des informations en tous genres, circulant sur les réseaux de communications électroniques

<sup>123</sup> Ce concept a été créé par le français Pierre Bellanger, fondateur de la radio privée Skyrock, qui, pour en expliquer la nécessité disait, en réponse à une consultation organisée autour du projet de création d'un Conseil national du numérique en France : « Pas de souveraineté nationale sans souveraineté numérique. L'Internet est un réseau mondial sous contrôle des États-Unis. Les entreprises américaines y sont le plus souvent dominantes. La dépendance et le transfert de valeur occasionnés par ce déséquilibre doivent amener les pouvoirs publics à mettre en œuvre une politique industrielle de l'Internet ». <http://pierrebellanger.skyrock.com/2981071553-Un-Conseil-pour-le-numerique.html>. [Consulté le 5 janvier 2015].

ou stockées sur les serveurs des fournisseurs de services en ligne sont une illustration de la manière dont les intérêts vitaux de l'Afrique sont gravement menacés à l'ère de la Société de l'information. Une telle réflexion doit prendre en compte une multitude d'aspects et être envisagée dans le cadre d'une vision holistique et pas seulement sous l'angle technique car elle possède une dimension fondamentalement sociétale. Les mutations technologiques structurant désormais fortement nos sociétés pour en faire des sociétés en réseaux (Castells, 1998)<sup>124</sup>, la question de la souveraineté numérique et de la souveraineté se pose désormais de manière critique.

<sup>124</sup> Manuel Castells, 1998, La société en réseaux. Tome 1, L'Ère de l'information, Fayard, 613 p.

### • **Le cyberspace est-il compatible avec l'idée de souveraineté ?**

Le développement des réseaux informatiques puis l'avènement de l'Internet public au cours des années ont donné naissance à un nouvel espace décrit sous le terme de cyberspace (Gibson, 1984)<sup>125</sup>. Lieu imaginaire désignant métaphoriquement le réseau Internet, les ordinateurs qu'il interconnecte et les applications qu'il supporte, le cyberspace est généralement décrit comme un espace virtuel, sans frontières, sans limites physiques ni temporelles, le temps du cyberspace étant principalement celui de l'instantanéité, le temps réel. C'est aussi un espace d'interactions, combinant interactions techniques entre différents dispositifs et interactions sociales entre les individus comme entre les communautés et par conséquent un espace social. Il est également souvent défini comme un espace de liberté par excellence (Kiefer, 2011)<sup>126</sup> et même comme un prolongement de l'espace public, voire comme sa « dernière modalité d'existence »<sup>127</sup>.

<sup>125</sup> Le terme cyberspace, résultant de la contraction des mots cybernétique et espace, est un néologisme utilisé pour la première fois par l'auteur américain William Gibson dans un roman de science-fiction intitulé Neuromancer publié en 1984.

<sup>126</sup> Evren Kiefer, 2011, L'Internet et le cyberspace : un espace de liberté invisible et menacé. <http://www.evrenkiefer.com/2011/09/30/linternet-et-le-cyberspace-un-espace-de-liberte-invisible-et-menace/>. [Consulté le 26 juin 2015].

<sup>127</sup> Mohamed El Methni et Jacques Lolive, 2011, « Élargissement de l'espace public et nouvelles citoyennetés : quelques pistes de formalisation mathématique », In Serge Dufoulon, Maria Rostekova. Migrations et mobilités, frontières et voisinages, L'Harmattan, p. 125-138.

Il est aussi conçu comme un espace qui devrait être libre de toute domination à tel point qu'en 1996, John Perry Barlow a publié une « Déclaration d'indépendance du cyberspace »<sup>128</sup> dans laquelle il proclamait, « Gouvernements du monde industriel, géants fatigués de chair et d'acier, je viens du cyberspace, nouvelle demeure de l'esprit. Au nom du futur, je vous demande, à vous qui appartenez au passé, de nous laisser en paix. Vous n'êtes pas les bienvenus parmi nous. Vous n'avez pas de souveraineté là où nous nous rassemblons ».<sup>129</sup>

Immatérialité, virtualité, liberté, indépendance, absence de limites en tous genres, refus de toute forme d'autorité autre que la souveraineté populaire des acteurs du cyberspace, toutes ces caractéristiques et les revendications qui leur sont associées sont apparemment incompatibles avec l'idée de souveraineté. Cependant, il ne s'agit que d'une apparence donnée par un dispositif symbolique (Musso, 2000)<sup>130</sup> et si l'on revient à la définition du cyberspace donnée par William Gibson, force est de constater qu'il le décrit simplement comme une « hallucination consensuelle », autrement dit

<sup>128</sup> John Perry Barlow, 2015, A Declaration of the Independence of Cyberspace. <https://projects.eff.org/~barlow/Declaration-Final.html>. [Consulté le 26 juin 2015]

<sup>129</sup> Op. cit.

<sup>130</sup> Pierre Musso, 2000, « Le cyberspace, figure de l'utopie technologique réticulaire », in Sociologies et société, vol. 32, n° 2, 2000, p. 31-56.

une forme d'illusion. Penser que le cyberspace serait un éden, fut-il numérique, est donc une grave erreur qui fait fi tant de l'Histoire que de la réalité présente. Les porteurs de ce discours ignorent, ou feignent d'ignorer, qu'Internet est, historiquement parlant, une réponse à une commande du complexe militaro-industriel américain (Loveluck et Eurliet, 2012)<sup>131</sup> visant à répondre aux besoins du triptyque « commander, contrôler et communiquer » cher aux militaires et au-delà à tout pouvoir étatique.

131 Benjamin Loveluck et Irène Eurliet, 2012, « Internet et la Défense (1) : un nouvel environnement pour la communication ». Fiche de l'IRSEM n° 16, avril, 9 p. <http://www.irsem.defense.gouv.fr>. [Consulté le 25 juin 2015].

### • Aux origines de la souveraineté numérique

La souveraineté des pays africains étant déjà lourdement hypothéquée, en raison d'un faisceau de causalités sur lequel nous ne reviendrons pas, il est indispensable que l'Afrique fasse de la souveraineté numérique une de ses priorités, pour ne pas dire sa priorité. Cette orientation stratégique découle du fait que les technologies de l'information et de la communication (TIC) jouent désormais un rôle déterminant dans quasiment toutes les dimensions de la vie politique, économique, culturelle et sociale à l'ère de la Société de l'information et de la connaissance<sup>134</sup>.

Aux États-Unis, dans le milieu des promoteurs des logiciels libres et de sources ouvertes<sup>135</sup>, le concept de « souveraineté numérique » est pour l'essentiel perçu comme la faculté dont doivent jouir les acteurs et utilisateurs de l'Internet, d'exercer leurs activités en toute liberté, loin

134 Sur la problématique « société de l'information » versus « société de la connaissance » voir Philippe Breton. « La société de la connaissance : généalogie d'une double réduction », in *Éducation et Sociétés*, n° 15/2005/1, p. 45-57.

135 Les logiciels libres et de sources ouvertes, à ne pas confondre avec les logiciels gratuits, s'opposent aux logiciels propriétaires dont le code n'est ni consultable, ni modifiable, ni diffusable librement et gratuitement.

Il faut donc avoir en permanence à l'esprit qu'Internet est d'abord et avant tout un outil de pouvoir au sens large, outil de pouvoir militaire à l'origine, qui est devenu par la suite un outil de pouvoir économique, politique, social et culturel car permettant de contrôler, et éventuellement de manipuler, les cœurs et les esprits (Schiller, 1991)<sup>132</sup>. Dès lors les questions de souveraineté se posent bel et bien dans le cyberspace qui n'échappe pas et ne saurait échapper au contrôle des États (Goldsmith and Wu, 2006)<sup>133</sup>.

132 Herbert I. Schiller, 1991, Manipuler et contrôler les cœurs et les esprits, *Le Monde diplomatique*, mai, p. 14-15.

133 Goldsmith Jack and Wu Tim, 2006, Who Controls the Internet? Illusions of a Borderless World, Oxford University Press, 238 p.

du diktat de l'État ou des grandes sociétés multinationales (Digital Sovereignty, 2015)<sup>136</sup>, et notamment de contrôler sa gouvernance technique. Cette conception de la souveraineté numérique s'inscrit dans la problématique plus large de la défense des libertés individuelles. Par contre, dans le monde francophone, sous l'influence de Pierre Bellanger (2014)<sup>137</sup>, la souveraineté numérique est conçue comme la réponse devant être apportée à la domination économique dont la France et l'Europe sont victimes du fait de l'hégémonie exercée sur l'économie numérique par les grandes firmes américaines<sup>138</sup>. Malheureusement, force est de constater que l'Afrique, les États, les communautés économiques régionales (CER)<sup>139</sup> et l'Union africaine (UA) négligent fortement cette problématique qui leur est pourtant facilement transposable.

136 Digital sovereignty. [http://p2pfoundation.net/Digital\\_Sovereignty](http://p2pfoundation.net/Digital_Sovereignty) [consulté le 28 juillet 2015].

137 Pierre Bellanger, 2014, La souveraineté numérique, Stock, 256 p.

138 Ces dernières sont fréquemment désignées par l'acronyme GAFAM qui renvoie au groupe formé par Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft.

139 Les principales communautés économiques régionales sont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du Maghreb arabe (UMA), la South African Development Community (SADC), le Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA), la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et l'Intergovernmental Authority on Development (IGAD).

### • La souveraineté numérique, une question posée en Afrique dès les débuts de l'Internet

En Afrique, la problématique de la souveraineté numérique s'est posée dès l'arrivée d'Internet notamment la question de la gestion des noms de domaine de premier niveau nationaux, plus connus sous l'appellation anglaise de Country Code Top Level Domains ou ccTLD<sup>140</sup>. En effet, l'application de la règle du « premier arrivé, premier servi » par l'Internet Assigned Numbers Authority (IANA)<sup>141</sup>, autorité en charge de la gestion de l'adressage sur Internet, eut pour conséquence, dans un certain nombre de pays africains, que le nom de domaine national soit déclaré par des personnes, physiques ou morales, étrangères au pays concerné. Dès lors, elles devinrent, de facto, propriétaires de ces noms de domaines et furent par conséquent les seules habilitées à les attribuer et à les commercialiser. Dans certains pays d'Afrique francophone, la création de structures nationales de gestion du ccTLD fut encouragée par l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM)<sup>142</sup> dans le cadre du déploiement de son Réseau intertropical d'ordinateurs (RIO) (Renaud, 2006)<sup>143</sup>. C'est ainsi que dès 1993, des enseignants de l'École nationale supérieure universitaire de technologie (ENSUT)<sup>144</sup> mirent sur pieds le NIC Sénégal<sup>145</sup>, structure en charge de la gestion du nom de domaine « .sn ». Par contre, des pays d'Afrique centrale comme le Burundi, le Congo, la RDC et le Rwanda, dont les ccTLD avaient été déclarés au milieu des années 1990 par la société Interpoint SARL<sup>146</sup>,

140 Les noms de domaine de premier niveau nationaux sont constitués du code ISO à deux lettres correspondant au nom du pays, exemple « .sn » pour le Sénégal, « .ma » pour le Maroc ou encore « .ng » pour le Nigéria.

141 Organisation non gouvernementale fonctionnant sous la tutelle du ministère américain du Commerce, l'Internet Assigned Numbers Authority (IANA) assure la coordination, l'affectation et la gestion des codes uniques et des systèmes de numérotation qui sont utilisés par les protocoles permettant aux ordinateurs et autres périphériques de communiquer entre eux via Internet. Suite à une longue bataille internationale menée en vue de l'avènement d'une gouvernance partagée de l'Internet, son statut devrait évoluer vers une structure gouvernance « multipartite » (entreprises, États, société civile, etc.) moins dépendante du gouvernement américain.

142 Depuis 1998, l'ORSTOM est devenu l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

143 Pascal Renaud, 2006, « Le projet RIO : Innovation en Coopération », TIC et développement, volume 2, 25 août, <http://www.tic.ird.fr/spip0d02.html?article177>. [Consulté le 15 janvier 2015]

144 En 1994, l'ENSUT s'est transformé en École supérieure polytechnique (ESP).

145 Le Network Information Center (NIC) Sénégal, logé à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) est la structure officiellement chargée de l'administration, et donc de l'attribution, des noms de domaine de premier niveau national au Sénégal.

146 Basée en Suisse, cette société était animée par le belge Frédéric Grégoire qui assurait le contact administratif avec

n'ont pu recouvrer leur souveraineté en matière de gestion de leur nom de domaine qu'après de longues et difficiles batailles<sup>147</sup>.

Cela étant, les progrès enregistrés sont loin d'être pérennes puisque dans un certain nombre de pays nous avons assisté ces dernières années à la captation de la gestion des noms de domaines par des sociétés étrangères dans le cadre d'accords commerciaux. Ainsi, la société luxembourgeoise Freenom a-t-elle signé des contrats avec les structures nationales habilitées à gérer les noms de domaine de certains pays, pour se substituer à ces dernières et fournir gratuitement les noms de domaine de ces pays sous prétexte d'en accroître la visibilité (Meyerfeld, 2015)<sup>148</sup>.

Le second volet de la bataille relative à la gouvernance des noms de domaines consista à mettre sur pieds un registre régional Internet pour l'Afrique et l'Océan indien. En effet, l'allocation d'adresses Internet destinées à l'Afrique fut pendant longtemps gérée collectivement par l'Asia Pacific Network Information Centre (APNIC)<sup>149</sup>, l'American Registry for Internet Numbers (ARIN)<sup>150</sup> et le Réseaux IP Européens Network Coordination Centre (RIPE NCC)<sup>151</sup>, respectivement géographiquement compétents pour la région Asie-Pacifique, le continent américain et l'Europe (Wheeler, Aoyama, Warf (Editors, 2000)<sup>152</sup>, comme si les pays africains étaient sous mandat de la communauté internationale dans le cadre d'une espèce de « colonialisme numérique ».

l'ICANN et par l'américain David Krüger qui en assurait la gestion technique.

147 Le Burundi, la République démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda ont respectivement récupéré la gestion de leur nom de domaine, en 2002, 2011 et 2015.

148 Cf. Bruno Meyerfeld, 2015, « Internet : l'envoi et les errements du nom de domaine malien. [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/02/20/l-envol-et-les-errements-du-nom-de-domaine-malien\\_4580693\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/02/20/l-envol-et-les-errements-du-nom-de-domaine-malien_4580693_3212.html). » [Consulté le 9 août 2019].

149 L'Asia Pacific Network Information Centre (APNIC) est le registre Internet régional compétent pour l'allocation d'adresses Internet pour la région Asie-Pacifique.

150 L'American Registry for Internet Numbers (ARIN) est le registre Internet régional compétent pour l'allocation d'adresses Internet sur l'ensemble du continent américain.

151 Le RIPE NCC est le registre Internet régional compétent pour l'allocation d'adresses Internet en Europe, au Moyen-Orient et dans une partie de l'Asie centrale.

152 James O. Wheeler (Editor), Yuko Aoyama (Editor), Barney L. Warf (Editor), 2000, *Cities in the Telecommunications Age. The fracturing of Geographies*, Oxford, Routledge, 360 p

Suite à un combat mené par une poignée d'activistes<sup>153</sup>, la création de l'African Network Information Center (AFRINIC) sera finalement reconnue par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) en 2005 et depuis l'Afrique est souveraine en la matière.

Aujourd'hui gérés par des structures nationales coiffées par une structure régionale, les noms de domaine de premier niveau nationaux des pays africains n'en restent pas moins peu utilisés pour l'adressage des serveurs web ou de messagerie au profit des noms de domaine de premier niveau générique (gTLD) en « .com », « .net »

153 Proposal - Establishment of an African Regional Internet Registry I Kuala Lumpur 1997. <http://afrinic.net/en/community/policy-development/policy-proposals/862-kuala-lumpur-1997>. [Consulté le 18 janvier 2015].

### • Logiciels propriétaires vs logiciels libres

Une autre dimension de la souveraineté numérique qui, jusqu'à ce jour, a été négligée par nombre d'États africains, porte sur la question du choix de l'utilisation des logiciels propriétaires ou libres. L'économie des logiciels propriétaires réside sur la cession de droits d'utilisation, en une fois lors de l'achat ou selon une périodicité déterminée, qui autorise l'emploi du logiciel dans la limite des conditions mentionnées dans la licence. En choisissant d'utiliser un logiciel propriétaire, l'utilisateur se prive souvent, sans le savoir, de quatre libertés logicielles essentielles qui sont : (1) l'exécution du logiciel pour tout type d'utilisation puisqu'il est le seul à pouvoir l'utiliser dans le cadre des conditions définies par le contrat de licence ; (2) l'étude du code source du logiciel qui est rendue impossible par le cryptage de ce dernier ; (3) la distribution de copies du logiciel en application des dispositions de la législation sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle ; (4) la modification du code source rendue par ailleurs impossible par le fait qu'il n'est pas possible d'y avoir accès.

Au-delà de la privation consentie de ces libertés lors de l'acquisition de ce type de logiciels, leur utilisation dans la durée s'avère particulièrement coûteuse pour les États. Ceux-ci doivent acheter autant de licences qu'ils ont d'utilisateurs et/ou s'acquitter régulièrement du paiement des droits de licences, même si des tarifs préférentiels peuvent être pratiqués par les fournisseurs en fonction du nombre de logiciels achetés ou du nombre d'utilisateurs pour les produits fonctionnant en réseau.

ou « .org ». De ce fait, la « nationalité » et/ou la localisation<sup>154</sup> des serveurs des administrations, des entreprises, des organismes, etc., est souvent occultée et cela au détriment de leur identité numérique, de leur visibilité et parfois de leur crédibilité. Il n'est d'ailleurs pas rare de voir des entités publiques disposer de sites web enregistrés en « .com » en lieu et place de disposer d'une adresse institutionnelle comportant le nom de domaine de leur pays.

154 Les notions de « nationalité » et de « localisation » doivent être maniées avec précautions car techniquement parlant, une entreprise étrangère à l'Afrique peut très bien être enregistrée sous le nom de domaine d'un pays africain comme le serveur d'une structure africaine peut être localisée en dehors du continent tout en étant enregistré sous le nom de domaine d'un pays africain !

De plus, si jamais le logiciel acquis vient à cesser d'être produit ou simplement mis à jour, pour une raison ou une autre, les données générées avec celui-ci peuvent être définitivement perdues car devenues inutilisables avec un autre logiciel. Enfin, et ce n'est pas le moindre des risques, le code source n'étant pas accessible, rien ne garantit à son utilisateur que le logiciel ne comporte pas une porte dérobée<sup>155</sup> à savoir l'existence d'une fonctionnalité dont il ignore tout et qui peut notamment donner accès à son logiciel et par conséquent à ses données. Si par le passé, l'évocation de cette possibilité n'était guère prise au sérieux, les révélations qui nous parviennent chaque jour sur les pratiques des services de renseignements des grandes puissances en la matière doivent éveiller notre vigilance. Les informations fournies par Snowden ont en effet révélé que la NSA avait systématiquement implanté des dispositifs d'interception dans les routeurs, les serveurs et d'autres composants informatiques fabriqués aux États-Unis d'Amérique et destinés à des pays étrangers (Greenwald, 2014)<sup>156</sup> de manière à pouvoir s'y introduire à distance secrètement.

La manière la plus efficace de rompre avec les multiples inconvénients découlant de l'utilisation des logiciels propriétaires consiste en la mise en place de politiques publiques rendant obligatoire l'utilisation des logiciels libres dans

155 Généralement désigné par le terme anglais « backdoor ».  
156 Glenn Greenwald, 2014, "how the NSA tampers with US-made internet routers", The Guardian, May, 12, <http://www.theguardian.com/books/2014/may/12/glenn-greenwald-nsa-tampers-us-internet-routers-snowden>. [Consulté le 18 janvier 2015].

le secteur public et parapublic, notamment dans le secteur éducatif (Stallman, 2011)<sup>157</sup>. Sous la présidence de Luiz Inácio Lula da Silva, le Brésil a fait d'importants efforts pour l'adoption des logiciels libres, dans son administration comme dans les projets d'inclusion numérique qu'il a mis en œuvre (Lemos et Rezende, 2005)<sup>158</sup>. Sur le continent africain, seule l'Afrique du Sud s'est lancée dans l'élaboration d'une politique nationale promouvant l'utilisation des logiciels libres dans le secteur public<sup>159</sup>, non sans rencontrer des résistances comme le prouve la décision du ministère de l'éducation nationale, prise ultérieurement, de bannir l'utilisation des logiciels libres dans le système éducatif<sup>160</sup>. Or, en la matière, l'Afrique est loin d'être désarmée puisque c'est la firme sud-africaine Canonical qui a développé le système d'exploitation libre Ubuntu qui comptait, en avril 2015, plus de 25 millions d'utilisateurs à travers le monde (Canonical, 2017)<sup>161</sup>. D'ailleurs, la maîtrise du système d'exploitation, qui constitue le socle logiciel de tout ordinateur, est devenue tellement critique que l'Assemblée nationale française a adopté une loi instaurant la mise sur pied d'une commission chargée de réfléchir à la création d'un système d'exploitation souverain<sup>162</sup>.

157 Richard Stallman, 2011, Measures Governments Can Use to Promote Free Software. <http://www.gnu.org/philosophy/government-free-software.html>, [Consulté le 18 janvier 2015].

158 André Lemos et Pedro A.D. Rezende, 2005, Le Brésil dans la Société de l'Information : Gouvernement Lula, Copyleft et Logiciels Libres. [http://www.cic.unb.br/~rezende/trabs/bresil\\_foss.pdf](http://www.cic.unb.br/~rezende/trabs/bresil_foss.pdf). [Consulté le 18 janvier 2015]

159 Cf. Policy on Free and Open Source Software Use for the South African Government. <http://www.gov.za/documents/policy-free-and-open-source-software-use-south-african-government>. [Consulté le 18 janvier 2015]

160 South African Education Department Bans Free and Open Source Software. <http://news.slashed.org/story/13/10/09/1648218/south-african-education-department-bans-free-and-open-source-software>. [Consulté le 18 janvier 2015]

161 Cf. Canonical, 2015, Tending with Ubuntu. <https://insights.ubuntu.com/2015/04/17/tending-with-ubuntu/>. [Consulté le 20 juin 2015].

162 L'Assemblée fait le premier pas vers la création d'un « Windows

### • Cloud computing : un enjeu stratégique

Le recours de plus en plus intensif au cloud computing<sup>163</sup>, avec son corollaire qu'est le stockage en ligne des applications et des données, a introduit un changement de paradigme dans la conception et la mise en œuvre des systèmes informatiques. Jusqu'à une période récente, la logique voulait que l'utilisateur soit propriétaire

163 Le cloud computing repose sur la fourniture de trois types de services à savoir des applications (Software as a Service ou SaaS), des plateformes (Platform as a Service ou PaaS) voire carrément une infrastructure informatique complète (Infrastructure as a Service ou IaaS).

La question ne touche d'ailleurs pas seulement le système d'exploitation, les suites bureautiques (traitement de texte, feuille de calcul, logiciel de présentation, etc.) et les outils de navigation sur Internet qui sont massivement utilisés par des millions d'individus dans la vie de tous les jours. Elle concerne aussi et surtout les applications professionnelles jouant un rôle critique dans le fonctionnement des administrations régaliennes (relations extérieures, sécurité, défense, douanes, justice, finances), des entreprises des secteurs stratégiques de l'économie (transports, télécommunications, énergie, etc.) et du secteur de la recherche. Au-delà, elle impacte également les institutions sociales générant des données à caractère sensible (éducation et santé) qui, par conséquent, ne devraient pas être contrôlées, d'une manière ou d'une autre, par des firmes et/ou des États étrangers. Fabrication de cartes d'identité, de cartes d'électeurs, de passeports, de permis de conduire, fichier électoral, délivrance de visas, gestion des finances publiques, gestion de dossiers médicaux, état civil, cadastre, etc., nombreuses sont les applications utilisées par les services publics et comportant des données, qu'elles soient personnelles ou non, dont la gestion devrait être strictement contrôlée et hautement sécurisée par l'État et ses démembrements. Cependant, avec l'évolution des technologies et des pratiques commerciales, d'autres enjeux se posent en matière de choix et d'utilisation des logiciels qui découlent notamment du développement du cloud computing.

» français. [http://www.lemonde.fr/pixels/article/2016/01/21/l-assemblee-vote-la-disposition-pour-un-systeme-d-exploitation-souverain\\_4851279\\_4408996.html](http://www.lemonde.fr/pixels/article/2016/01/21/l-assemblee-vote-la-disposition-pour-un-systeme-d-exploitation-souverain_4851279_4408996.html). [Consulté le 5 février 2016]

informatique, présente nombre d'avantages qui sont fréquemment mis en avant<sup>164</sup> mais il comporte également des inconvénients majeurs pour les utilisateurs.

C'est ainsi que la dépossession de tout contrôle sur leurs applications et leurs données, la dépendance vis-à-vis de prestataires de services ou encore la perte de savoir-faire qui peuvent être essentiels sont des risques qui sont rarement pris en compte.

Certes, la question n'est pas entièrement nouvelle puisque les individus sont d'ores et déjà prisonniers de ce modèle à travers l'utilisation des messageries en ligne telles que Gmail, Windows Live Hotmail ou Yahoo! Mail, des services de stockage en ligne tels que Dropbox, Google Drive ou Microsoft OneDrive et des médias sociaux comme Facebook, Twitter, YouTube, etc. La question critique qui se pose aux utilisateurs de ces services est celle de la protection de leurs données personnelles, problématique par rapport à laquelle ils ne disposent d'aucune garantie tangible en dehors des engagements contractuels souscrits par les prestataires dont ils utilisent les services. La question devient particulièrement préoccupante lorsque l'on s'intéresse aux conséquences découlant de l'utilisation massive du cloud computing par les États comme par les acteurs économiques compte tenu du fait que ces services sont principalement mis en œuvre par des firmes étrangères. Quid de la souveraineté d'un État qui en est réduit à utiliser des systèmes informatiques, critiques pour son fonctionnement, avec un statut de simple client d'un prestataire de service privé et étranger de surcroît ? Cette perspective est loin d'être de la science-fiction puisque les États recourent de plus en plus à des systèmes informatiques dont ils n'ont plus le

164 Le cloud computing permet une réduction importante des dépenses relatives aux infrastructures technologiques en supprimant les frais liés à l'achat et à la maintenance du matériel et des logiciels, au paiement des frais de licence voire aux salaires du personnel des services informatiques. D'un autre point de vue, il permet un accès instantané aux données, à tout moment, en n'importe quel lieu et à travers de multiples supports.

### • La sécurité informatique et la sécurité nationale en question

En Afrique, la question de la sécurité informatique, entendue au sens large, a toujours été traitée en parent pauvre. Les réseaux et systèmes informatiques de l'État comme des entreprises sont généralement mal sécurisés, voire pas

contrôlés y compris dans le domaine ultra-sensible de la sécurité. Dans d'autres domaines, il n'est pas rare de voir des sites web, voire carrément des bases de données contenant des données à caractère personnel et/ou confidentiel, être hébergés sur des serveurs étrangers.

Il ne s'agit pas de rejeter l'utilisation du cloud computing en tant que tel mais d'en limiter, autant que faire se peut, les risques les plus importants. Cela implique que les États africains pris individuellement, ou mieux, organisés dans des cadres supranationaux, se donnent les moyens de créer leur propre cloud en investissant dans la création de centres de données<sup>165</sup> capables d'héberger, de manière idoine, les applications, les données et les services dont ils ont besoin pour leur sécurité et leur développement<sup>166</sup>. Les pays européens ont d'ailleurs si bien compris l'enjeu, que nombre d'entre eux ont décidé de disposer de leur propre cloud à l'image de la France qui s'est engagée dans la création d'un « cloud souverain »<sup>167</sup>. D'ailleurs, les incertitudes liées à l'hébergement d'applications et surtout de données dans le cloud sont telles que même les États-Unis d'Amérique ont décidé de mettre en place leur propre cloud souverain, connu sous l'appellation de GovCloud, et des pays comme la Russie, la Suisse ou encore l'Allemagne sont dans la même dynamique. Cette tendance a amené certains analystes à y voir la manifestation d'un « repli cybernationaliste »<sup>168</sup>, ce qui est pour le moins cocasse, dans ce cyberspace souvent présenté comme un espace « sans frontières ».

165 Plus connu sous l'appellation anglaise de « Data center », un centre de données est un dispositif physique sécurisé, de grande capacité, regroupant les équipements constitutifs d'un système d'information (ordinateurs centraux, serveurs, baies de stockage, équipements réseaux et de télécommunications, etc.).

166 Ceci nécessite la disponibilité d'une stratégie nationale sur la donnée et la possession des ressources idoines pour asseoir cette stratégie. En fait, il s'agit de l'entrée de l'Afrique dans l'ère de la 4e révolution, et donc dans la culture de la donnée, du numérique, avec ses contraintes ; la transformation numérique sera à ce prix !

167 Cf. Les enjeux du « cloud souverain ». Portail de l'IE. <http://www.portail-ie.fr/article/1179/Les-enjeux-du-cloud-souverain>. [Consulté le 20 septembre 2015].

168 Op. cit.

sécurisés. Ainsi, les responsables et agents de l'État, notamment ceux travaillant dans les ministères de souveraineté, ont rarement à leur disposition des systèmes de messagerie sécurisés.

Même lorsqu'il existe des systèmes de messagerie institutionnelle, la grande majorité des agents publics, et ce quel que soit leur niveau de responsabilité, utilise le plus fréquemment des services de messagerie gratuits fournis par des firmes étrangères (Google, Yahoo, Outlook, Facebook, WhatsApp, etc.) dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Du côté des applications informatiques, qu'il s'agisse des individus, des entreprises, des associations ou même des administrations publiques, le piratage des logiciels est une pratique largement répandue pour éviter de s'acquitter des frais de licence liés à l'utilisation des logiciels propriétaires. Or, une étude menée par le fabricant d'anti-virus AVG a montré que plus de 90 % des jeux piratés ou crackés<sup>169</sup> étaient infectés par des logiciels malveillants<sup>170</sup> présentant un danger pour le fonctionnement de l'ordinateur et/ou l'intégrité des données stockées.

Cependant, en matière de sécurité, l'aspect le plus inquiétant reste la vulnérabilité des systèmes informatiques qui font régulièrement l'objet d'intrusions d'origine interne comme externe. Compte tenu de la sensibilité de la question, nombre de ces attaques ne sont pas rendues publiques, sont traitées de manière confidentielle en relation avec les services de sécurité ou sont carrément tues pour ne pas porter atteinte à la crédibilité des structures piratées. Toujours est-il que la lecture de la presse quotidienne met en évidence le caractère récurrent des délits liés à la cybercriminalité avec la prolifération des « brouteurs » (Anon, 2014)<sup>171</sup> et autres « Yahoo boys »<sup>172</sup>. Pire, au fil des années nous avons assisté à une mutation de la menace qui est passée de la cyberescroquerie ciblant principalement les personnes physiques et reposant essentiellement sur l'arnaque aux sentiments, le chantage à la vidéo, les faux visas, les fausses offres d'emploi et de

169 Un logiciel cracké est un programme informatique dont les limites d'utilisation ont été contournées en vue notamment de rendre son utilisation gratuite.

170 Téléchargement : 90% des jeux piratés sont infectés par des malwares ! <http://www.undernews.fr/malwares-virus-antivirus/telechargement-90-des-jeux-pirates-sont-infectes-par-des-malwares.html>. [Consulté le 25 octobre 2015].

171 N'Guessan, Anon, 2014, La pratique de la cybercriminalité en milieu scolaire et universitaire de Côte d'Ivoire. Cas des élèves et étudiants du district d'Abidjan. *European Scientific Journal*, November Edition vol.10, n° 31, p. 178-195.

172 Ojedokun, Usman Adekunle; Eraye, Michael Christopher, 2012, "Socioeconomic Lifestyles of the Yahoo-Boys: A Study of Perceptions of University Students in Nigeria", *International Journal of Cyber Criminology*, Vol. 6 Issue 2 July-December, p. 1001-1013

bourses d'études, le piratage de la messagerie électronique, etc. à une cyberescroquerie visant les personnes morales, qu'elles soient publiques ou privées, avec l'utilisation de ransomware<sup>173</sup>, le vol massif de données à caractère personnel et/ou professionnel ainsi que l'intrusion dans les systèmes informatiques des entreprises privées afin de leur subtiliser de grosses sommes d'argent<sup>174</sup>.

L'importance croissante de ce phénomène impacte négativement la confiance numérique<sup>175</sup> et plus particulièrement le développement de l'économie numérique. De ce fait, la cybersécurité, entendue principalement au sens, de dispositif de lutte contre la cybercriminalité, est progressivement prise en charge par les États qui se dotent d'instruments juridiques pour la combattre<sup>176</sup>, à la double échelle nationale et continentale. C'est ainsi que l'UA a adopté, en juin 2014, la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel qui se veut un cadre juridique visant à mettre en place « un espace numérique de confiance pour les transactions électroniques, la protection des données à caractère personnel et la lutte contre la cybercriminalité » comme indiqué dans son préambule<sup>177</sup>. Cependant, seuls cinq (5) pays, à savoir le Sénégal (2016), l'Ile Maurice (2018), la Guinée (2018), la Namibie (2019) et le Ghana (2019), l'ont ratifiée<sup>178</sup>, la rendant de ce fait inapplicable puisque celle-ci ne peut entrer en vigueur qu'après la réception d'au moins quinze instruments de ratification. De plus, sur le plan technique, seuls onze

173 Un ransomware est un programme informatique malveillant destiné à prendre en otage les données de l'utilisateur en les chiffrant ou en bloquant l'accès. Pour accéder à ses données, l'utilisateur est contraint de verser une rançon, payable le plus souvent sous forme de monnaie virtuelle.

174 Dans l'édition 2017 de l'African Security Report publié par Serianu, le coût annuel des cyberattaques pour les banques africaines était estimé à 3,5 milliards de dollars.

175 La notion de « confiance numérique » repose principalement sur quatre piliers que sont (1) l'intégrité du réseau et qualité du service, (2) la protection de la vie privée et des données à caractère personnel, (3) la protection des mineurs et (4) la prévention contre la piraterie et le vol.

176 Cyber Security and Cyber Resilience in East Africa. Iginio Gagliardone and Nanjira Sambuli, 2015, "Global Commission on Internet Governance", Paper Series: n° 15, May 2015. [https://www.cigionline.org/sites/default/files/no15\\_web.pdf](https://www.cigionline.org/sites/default/files/no15_web.pdf). [Consulté le 30 septembre 2015]

177 Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel. Union africaine, 2014. <http://www.afapdp.org/wp-content/uploads/2014/07/CONV-UA-CYBER-PDP-2014.pdf>. [Consulté le 30 septembre 2015]

178 Cf. <https://au.int/sites/default/files/treaties/29560-sl-AFRICAN%20UNION%20CONVENTION%20ON%20CYBER%20SECURITY%20AND%20PERSONAL%20DATA%20PROTECTION.pdf>. [Consulté le 10 août 2019]

(11) pays africains<sup>179</sup> disposent d'équipes d'intervention en cas d'urgence informatique, plus connues sous l'acronyme anglais de CERT<sup>180</sup>.

Il en est de même pour les préoccupations liées à la sécurité nationale puisque peu d'États disposent d'une structure équivalant à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) mise en place par la France en 2009<sup>181</sup>. En effet, lutter contre la cybercriminalité est une chose mais mettre en place un dispositif destiné à assurer la sécurité des systèmes d'information critiques de l'État en est une autre. Comme le dit le Directeur général de l'ANSSI « le développement technologique rapide associé à l'intégration systématique de moyens informatiques de plus en plus complexes et interconnectés rendent les systèmes les plus sensibles de la Nation à la fois beaucoup plus performants et plus vulnérables »<sup>182</sup>. Or comme l'ont montré des événements survenus dans différents pays, la cyberguerre n'est plus de la science-fiction et pire, la révélation du scandale Facebook-Cambridge Analytica a montré que des opérations visant à influencer les processus démocratiques, et par conséquent pouvant déstabiliser un État, pouvaient même être organisées par une firme privée<sup>183</sup>. La question de la cybersécurité ne saurait donc plus être ignorée par les États africains au risque de les voir faire face à de mauvaises surprises pourtant évitables ! Malheureusement, la prise en charge de cette question critique est tout simplement négligée, car déléguée aux puissances étrangères au continent comme l'illustre notamment la création par la France au Sénégal de l'École nationale en cybersécurité à vocation régionale (ENVR) « consacrée à la formation des cadres africains aux enjeux de cybersécurité »<sup>184</sup>.

179 Il s'agit de l'Afrique du sud, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, du Ghana, du Kenya, de l'Île Maurice, du Maroc, du Soudan et de la Tunisie.

180 Un Computer Emergency Response Team (CERT) est un organisme certifié et indépendant, assurant des services d'alerte, de prévention des risques et d'assistance au traitement d'incidents survenant suite à des attaques informatiques.

181 Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information. <http://www.ssi.gouv.fr/>

182 L'édito du Directeur général. <http://www.ssi.gouv.fr/agence/missions/ledito-du-dg/>. [Consulté le 30 septembre 2015].

183 Dénoncée par la presse américaine en 2018, l'affaire Cambridge Analytica a révélé que cette société de communication stratégique avait récupéré illégalement les données personnelles de 50 millions d'utilisateurs de Facebook et les avait notamment utilisées pour influencer sur le résultat de l'élection présidentielle américaine de 2016 qui a vu la victoire de Donald Trump.

184 Cf. Sénégal : inauguration de l'école nationale de cybersécurité à vocation régionale de Dakar. <https://www.diplomatie.gouv.fr/>

Aujourd'hui, l'Afrique est quasiment absente de l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur et des centres de décision du secteur des TIC et plus largement du monde numérique. Qu'il s'agisse des infrastructures d'accès, qu'elles soient filaires (terrestres ou sous-marines), hertziennes ou satellitaires, de la production d'équipements informatiques et de télécommunications, qu'ils soient lourds ou légers, ou encore de l'offre de produits, services et contenus numériques, le continent africain est structurellement en posture d'acheteur, de consommateur et d'utilisateur. A cela, s'ajoute le fait qu'il joue un rôle marginal dans les instances techniques, économiques et politiques où se prennent les décisions relatives à la normalisation des équipements informatiques et de télécommunications comme à la gouvernance du secteur du numérique. L'Afrique se trouve dans une situation de dépendance totale ou presque dans un contexte où le numérique s'impose progressivement comme le principal moteur de l'économie et impacte fortement une bonne partie des activités sociales. Dès lors, la reconquête de la souveraineté numérique du continent s'impose comme une exigence fondamentale de son développement. Fondamentalement, le recouvrement de cette souveraineté numérique passe par d'importants investissements publics dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie, des mathématiques et de l'innovation, sans exclure pour autant les sciences humaines et sociales dont la contribution est déterminante pour appréhender les volets anthropologiques, sociologiques, politiques, économiques, juridiques et culturels découlant du développement de la société de l'information. Il s'agit donc de former massivement et ce jusqu'aux niveaux les plus élevés, de lancer des programmes de recherche, fondamentale comme appliquée, mais également de soutenir l'innovation sous toutes ses formes comme la Chine a su le faire en investissant massivement et dans la durée dans ces domaines. C'est au prix de cet effort que l'Afrique pourra espérer relever le défi de l'affirmation de sa souveraineté dans un monde dominé par l'économie du savoir et de la connaissance et éviter d'être victime du « cybercolonialisme »<sup>185</sup>.

[fr/politique-etrangere-de-la-france/securite-desarmement-et-non-proliferation/le-cadre-institutionnel-de-l-action-de-la-france/la-cooperation-de-securite-et-de-defense/les-ecoles-nationales-a-vocation-regionale/article/senegal-inauguration-de-l-ecole-nationale-de-cybersecurite-a-vocation-regionale](http://politique-etrangere-de-la-france/securite-desarmement-et-non-proliferation/le-cadre-institutionnel-de-l-action-de-la-france/la-cooperation-de-securite-et-de-defense/les-ecoles-nationales-a-vocation-regionale/article/senegal-inauguration-de-l-ecole-nationale-de-cybersecurite-a-vocation-regionale). [Consulté le 9 août 2019].

185 Cf. La Silicon Valley est-elle à la tête d'un empire colonial ? [https://usbeketrica.com/article/la-silicon-valley-est-elle-a-la-tete-d-un-empire-colonial?fbclid=IwAR1XyER2JzuivSYnLx2qWlyl6zFJZ0k0bnxM0pWmPlxqy\\_0oJ6UIALzvcT4](https://usbeketrica.com/article/la-silicon-valley-est-elle-a-la-tete-d-un-empire-colonial?fbclid=IwAR1XyER2JzuivSYnLx2qWlyl6zFJZ0k0bnxM0pWmPlxqy_0oJ6UIALzvcT4). [Consulté le

## VI- SOUVERAINETÉ POLITIQUE ET FÉDÉRALISME PANAFRICAIN : UNE QUÊTE DIFFICILE MAIS PROMETTEUSE

### • **L'État fédéral : cession de souverainetés et accélérateur de progrès ?**

Considérant le cas peu reluisant de l'Amérique du Sud de son époque, habituée aux renversements politiques violents et où, à l'exemple du Guatemala, une compagnie étrangère (United fruits) renversa le gouvernement en place, on peut soutenir à la suite de Cheikh Anta Diop que pour éviter un tel sort aux États africains, le continent doit basculer dans un système fédéral. La « sud-américanisation » est un mal dont il faut se soustraire, car à la fragmentation étatique s'ajoute une fragilité politique et économique. En Afrique, c'est une situation marquée par une « prolifération de petits États dictatoriaux sans liens organiques, éphémères, affligés d'une faiblesse chronique, gouvernés par la terreur à l'aide d'une police hypertrophiée, mais sous la domination économique de l'étranger, qui tirerait ainsi les ficelles à partir d'une simple ambassade<sup>186</sup>. »

Mais plus qu'une solution à la balkanisation, l'État fédéral répond à une exigence du temps présent.

Il correspond à un nouveau paradigme du monde. En effet, à « l'échelle des exigences de l'ère cosmique » et « au siècle de la conquête de la lune et du système solaire ». (...) « un continent qui ne peut assurer sa propre sécurité militaire, qui ne contrôle pas en particulier son espace atmosphérique et cosmique, n'est pas indépendant, et ne peut pas se développer<sup>187</sup>. » Ce qu'il faut savoir c'est que « l'époque des États nains du XIXe siècle est révolue<sup>188</sup>. » Les principaux problèmes de sécurité et de développement de l'Afrique ne peuvent trouver de solution qu'à l'échelle continentale et, mieux, dans un cadre fédéral. Seule la fédération, c'est-à-dire le « macro-État fédéral multinational, formant un ensemble politique économique solide capable de résister à la pression des monstres extérieurs<sup>189</sup> », est efficace. L'État fédéral permettra à l'Afrique de recouvrer sa souveraineté interne et externe. C'est la condition première à la survie des sociétés africaines.

187 Cheikh Anta Diop, « L'unité africaine, condition de survie des peuples africains », dans Actes du colloque d'Alger, Problèmes actuels de l'unité africaine, SNED, Alger, 1973, p. 415.

188 Cheikh Anta Diop, « Pour une doctrine énergétique africaine », Taxaw, no 7 (1978) p. 27.

189 Cheikh Anta Diop, « L'unité africaine, condition de survie des peuples africains », p. 415.

186 Cheikh Anta Diop, Les Fondements économiques et culturels d'un État fédéral d'Afrique Noire, Paris, présence Africaine, 1974 (1960), p. 30-31.

### • **Souveraineté interne de l'État fédéral**

L'État fédéral se constitue d'abord par une cession de souverainetés, un « abandon partiel ou total de souveraineté<sup>190</sup> » au profit d'une entité supranationale. À l'amorce, un groupe d'États se regroupe en une fédération ouverte et incite activement les autres États à s'y joindre. Selon Cheikh Anta Diop, deux ou trois États prennent l'initiative de céder une bonne partie de leur propre souveraineté nationale et mettent en place un gouvernement fédéral<sup>191</sup>. Cet État politiquement centralisé et dirigé sur une base collégiale – ce qui empêche la mainmise d'un chef d'État – sera assez souple pour ne pas étouffer l'identité nationale des États qui le composent. Ils devront disposer de la plus grande

autonomie interne possible. Pour se déployer, un certain nombre d'agences devront être créées. La défense, le commerce extérieur et les affaires étrangères devront être confiés au gouvernement central. Les cadres de l'administration fédérale proviendront de toutes les régions du continent et serviront partout où ils seront affectés. La citoyenneté continentale deviendra une réalité. Tout Africain disposant d'une carte d'identité pourra voyager vers et depuis n'importe quelle partie du continent<sup>192</sup>. Pour assurer l'intégrité territoriale du grand ensemble créé, ce nouvel État disposera de forces armées continentales. Chaque État aura une garde territoriale et les troupes seraient basées dans divers pays africains<sup>193</sup>. Sur le plan économique,

192 Ibid.

193 Ibid.

190 Cheikh Anta Diop, Les Fondements économiques et culturels d'un État fédéral d'Afrique Noire, p. 33.

191 Moore, « Conversations With Cheikh Anta Diop », p. 389.

l'Afrique étant le « centre énergétique et de matières premières du monde » selon Diop, l'État fédéral, conçu sur le modèle de l'ex-Union soviétique et des États-Unis, va pouvoir gérer judicieusement ces ressources au profit des Africains. Ce macro-État, unifié, battra sa propre monnaie, avec un institut d'émission unique<sup>194</sup>. Le primat sera donné à l'industrialisation et à la mécanisation de l'agriculture<sup>195</sup>. Il permettra également de libérer la capacité de créativité des Africains. Coiffée par l'entité fédérale, les États auraient la maîtrise sur le contenu de l'éducation. L'État fédéral définirait sa propre politique linguistique. La recherche fondamentale serait développée mais régionalisée avec la constitution de différents instituts<sup>196</sup> (physique et chimie nucléaires, électronique, aéronautique et astronautique, chimie appliquée, biochimie, santé). Le transfert de technologies de pointe

194 Cheikh Anta Diop, « Cheikh Anta Diop répond », Taxaw, no 6, (décembre 1977), p. 6.

195 Cheikh Anta Diop, Les Fondements économiques et culturels d'un État fédéral d'Afrique Noire, p. 121.

196 Ibid., p. 118.

devient possible.

Pour que la grande entité politique créée soit viable toutefois, les liens qui unissent les différents États doivent être contraignants. L'unification politique précède l'unification économique. Selon Cheikh Anta Diop, l'organisation rationnelle des économies africaines ne saurait précéder l'organisation politique de l'Afrique<sup>197</sup>. Pour surmonter les énormes obstacles sur le chemin de l'unification économique de l'Afrique, il faut des actions politiques décisives nécessaires en premier lieu. Les égoïsmes personnels et nationaux devront être transcendés. Ils constituent les principaux obstacles à la constitution des ensembles régionaux et de l'État continental. Cependant, cette vision qui affirme la primauté du politique sur l'économique et postule que le politique commande l'économique doit aujourd'hui être nuancée, au vu de l'expérience de la Chine.

197 Ibid.

### • **La souveraineté extérieure de l'État fédéral africain**

Pour Cheikh Anta Diop, il est évident que si les Africains n'arrivent pas à assurer leur propre sécurité, ils subiront continuellement la pression des États puissants, considérés comme des « monstres extérieurs ». Ils ont la particularité d'être capables de déstructurer un pays entier par des moyens de pression politiques, économiques et militaires. C'est pourquoi l'acquisition de l'arme nucléaire est nécessaire. La protection de la souveraineté justifie la dissuasion nucléaire<sup>198</sup>. Se doter de l'arme absolue permet de s'occuper du développement économique sans crainte de déstabilisation. C'est la seule façon de se projeter dans le futur. Sans sécurité, aucun développement n'est possible !

La souveraineté extérieure peut également être mise à défaut par ce que Cheikh Anta Diop analysait comme des « ambitions expansionnistes masquées, grotesquement, sous un voile

religieux<sup>199</sup> », en montrant que « le lien religieux est un prétexte qu'il faut soigneusement écarter pour éviter toute mystification<sup>200</sup> ». L'État fédéral devra donc constituer un bouclier contre les velléités d'invasion de ces États qui considèrent l'Afrique comme leur terrain d'expansion idéologique et mettre fin à toute forme de paternalisme<sup>201</sup>.

Sur le plan économique, un État fédéral fort oriente les investissements selon les nécessités de réalisation de son plan d'industrialisation et donc de son développement, au lieu que les grandes entreprises qui viennent avec leurs cadres et moyens, choisissent librement le secteur d'exploitation qui leur paraît le plus lucratif<sup>202</sup>. De plus, l'option fédérale empêche les États africains de tomber dans l'orbite d'une grande puissance, par le simple jeu des forces économiques<sup>203</sup>.

199 Diop, 1990, p. 60.

200 Ibid.

201 Bakary Sambé, Contestations islamisées : Le Sénégal entre diplomatie d'influence et islam politique, Montréal, Éditions Afrikana, 2018, 238 p. Dans cet ouvrage, l'auteur met à nu, pour le cas du Sénégal, les dangers de la diplomatie d'influence, par le recours à une prétendue mission religieuse comme nouveau moyen d'expansion idéologique.

202 Cheikh Anta Diop, Les Fondements économiques et culturels d'un État fédéral d'Afrique Noire, p. 121. Ibid., p. 114.

203 Cheikh Anta Diop, Nations nègres et culture, p. 21.

Alors que certains travaux récents sur la mondialisation (Bertrand Badie, 2014) décrètent la fin de la souveraineté et parlent d'un monde interdépendant régi par le principe de coresponsabilité et où les actions privées et les actions publiques s'entremêlent. Cette vision, loin de faire l'unanimité suscite des controverses, à l'instar des auteurs qui réfutent l'idée d'une fin de la souveraineté au nom de la mondialisation (John Agnew<sup>204</sup> et Jean Louise Cohen). Que la souveraineté ait subi des transformations ou qu'elle soit devenue « opérationnelle », comme le propose Zaki Laïdi<sup>205</sup>, c'est-à-dire constamment renégociée par les collectivités politiques pour se protéger et se faire reconnaître dans le monde, il n'en reste pas moins qu'elle demeure toujours la quintessence de la légitimité de tout gouvernement. Une telle réfutation de la fin de la souveraineté sonne comme un rappel pour des États africains, peu assurés de leur souveraineté, faisant toujours face aux appétits des grandes puissances et aux nouveaux « risques » que sont l'urgence écologique, les menaces djihadistes, les conflits ethniques, les flux migratoires, le narcotrafic, les flux financiers illicites, etc.

L'État continental non encore édifié, alimente par extrapolation les égoïsmes nationaux et les réticences étatiques reprennent de plus belle au niveau des sous-ensembles régionaux. Par exemple, une sorte de bataille de leadership apparaît entre les poids lourds de la sous-région ouest-africaine dans le cadre des débats portant sur l'ÉCO, la probable future monnaie ouest-africaine, devant pourtant symboliser une intégration régionale renforcée en irriguant un marché d'environ 400 millions de consommateurs. Les difficultés ne seraient-elles

<sup>204</sup> John Agnew, *Globalization and Sovereignty*, New York, Rowman and Littlefield, 2009, 290 p.

<sup>205</sup> Zaki Laïdi, *La grande perturbation*, Paris, Flammarion, 2004, p. 62.

### • La réalité de l'intégration continentale

La Communauté économique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA) a pour objectif de transformer les cinquante-trois (53) économies africaines en une seule union économique et monétaire, dotée d'une monnaie commune, garantissant la libre circulation des capitaux et des travailleurs. La Déclaration de Syrte signée en 1999 ainsi que l'Acte constitutif de l'Union africaine visent à accélérer l'intégration de l'Afrique, grâce à la création d'institutions

pas d'ordre politique, par défaut de contrainte ? L'unification politique ne doit-elle pas précéder l'unification économique ? En tout état de cause, un continent africain fédéré, centralisé, sur une base populaire, serait un État fort et respecté de tous. Il aurait une monnaie forte et stable et maîtriserait les échanges économiques de son vaste marché intérieur qui serait un des secteurs les plus importants du marché international<sup>206</sup>.

Par ailleurs, les bandes armées – Boko Haram et autres organisations terroristes, au Sahel et dans d'autres régions de l'Afrique – qui exercent une menace constante sur les États, les difficultés qu'éprouve l'État malien pour exercer sa souveraineté sur certaines zones de son territoire, la résurgence des conflits tribaux, le manque parfois noté de capacité de mobilisation diplomatique rapide et les retards dans l'engagement de la force d'intervention de la CEDEAO, ne plaident-ils pas en faveur des thèses souverainistes ? Ne devrait-on pas reconsidérer l'idée d'une armée fédérale à commandement unique désigné par l'exécutif fédéral et qui pourrait assurer la défense de l'intégrité du territoire africain ? Tous les conflits ethniques et nationaux actuels en Afrique sont rendus possibles par l'absence d'un État fédéral continental<sup>207</sup>.

Les travaux des pères fondateurs sur la souveraineté de l'Afrique livrent des clés de compréhension de la place et du rôle de l'Afrique dans l'économie mondiale. Ils donnent également des perspectives prometteuses qui méritent d'être affinées et opérationnalisées en processus de transformations structurelles. Cet idéal-typique d'intégration régionale panafricain prôné par les pères fondateurs constituent l'utopie des institutions en charge de l'intégration économique du continent.

<sup>206</sup> Ibid.

<sup>207</sup> Moore, 1989, p. 414.

clés telles que la Banque centrale africaine – un Fonds monétaire africain et une Banque africaine d'investissement – la Cour africaine de justice et le Parlement panafricain. La création des trois institutions financières continentales a connu du retard, en raison de la lenteur de la ratification des instruments pertinents par les États membres. Les autres institutions citées, notamment avant la Cour africaine de justice et le Parlement panafricain, bien que présentes,

disposent de pouvoirs limités pour s'acquitter de leurs mandats, tels que spécifiés dans le Traité d'Abuja. L'intégration économique est en marche, selon la Commission de l'Union Africaine (UAC, 2020). Puisque des progrès ont été accomplis.

Néanmoins, d'importants goulots d'étranglement entravent le processus d'une intégration plus poussée. Le plus important de ces goulots qui entravent l'intégration rapide de l'Afrique semble se manifester par la réticence des États membres à céder une portion de leur souveraineté aux principaux organes de l'Union africaine.

De même, la persistance des conflits dans la Corne de l'Afrique, dans certaines régions de l'Afrique centrale, de l'Afrique de l'Ouest et

### • L'état actuel de la gauche et du mouvement panafricaniste

D'emblée nous pensons qu'on ne peut contempler l'éventualité d'une transition, sans procéder auparavant à une évaluation rigoureuse de l'état réel des forces panafricanistes et socialistes. En Afrique, le flambeau de la résistance anti-systémique à l'expansion du capitalisme a été porté, sur une courte durée, par les mouvements de libération nationale en Afrique australe et dans les anciennes colonies portugaises. Des expériences prometteuses de transformation radicale allant au de-là de l'État néocolonial, allaient cependant se heurter aux déstabilisations sanglantes orchestrées par l'impérialisme au travers de ses relais locaux. De Samora Machel au Mozambique, à Amilcar Cabral en Guinée Bissau, en passant par Steven Bantu Biko et Chris Hani en Afrique du Sud, Patrice Lumumba au Congo, l'impérialisme réussit à neutraliser temporairement tous les projets de transformation radicale. L'assassinat systématique de tout leader anti-impérialiste, finira par installer un vide, une période d'accalmie de plusieurs décennies au cours desquelles les institutions financières du grand capital ont repris du poil de la bête, démantelant petit à petit toutes les avancées antérieures, fruit de sacrifices de vaillants patriotes solidement adossés aux valeurs du panafricanisme et / ou du socialisme. La seule exception à cette longue période d'accalmie a été entrecoupée par le sursaut des forces progressistes menées par Maurice Bishop et le New Jewel Mouvement dans les îles Grenades (1979) et Thomas Sankara au Burkina Faso (1984). La chute du mur de Berlin finit par assommer et désorienter

de l'Afrique du Nord constitue un frein à cette intégration. D'autres facteurs importants tels que l'étroitesse des marchés, la médiocrité des réseaux d'infrastructures, la lourdeur des procédures administratives, freinent également le processus d'intégration commerciale. L'absence de bases de production diversifiées, associée à de faibles liaisons d'amont et d'aval entre l'agriculture et l'industrie ainsi que des mécanismes institutionnels et juridiques peu efficaces pouvant permettre la mise en œuvre des programmes et des projets régionaux et continentaux ambitieux est à noter.

Ces défis n'ont pas totalement compromis l'ensemble du processus d'intégration, puisque certains objectifs importants ont été réalisés.

davantage ces forces déjà largement affaiblies par des querelles internes de positionnement idéologique, et un ancrage insuffisant au sein des masses populaires africaines.

Le parti communiste sud-africain, l'un des plus anciens du continent, a réussi cependant, à jouer un rôle important dans le processus de mise à mort du système de l'Apartheid (1994), en forgeant un partenariat fécond avec les forces nationalistes (ANC) et la classe ouvrière organisée autour de puissants syndicats tel que le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU).

C'est dire donc, que l'état fragile des forces panafricanistes et socialistes, hyper-fragmentées en des forces embryonnaires, ne milite pas en faveur de l'émergence d'un mouvement capable de constituer un challenge sérieux à l'impérialisme tel qu'il existe actuellement. Des nouvelles luttes citoyennes concrétisées à travers les révoltes populaires ayant renversé les régimes de Ben Ali en Tunisie et de Mubarak en Égypte, et de Blaise Compaoré au Burkina Faso, surgira-t-il de nouveaux leaderships capables de remettre le métier à l'ouvrage, pour l'érection de mouvements politiques suffisamment organisés et idéologiquement armés pour faire face aux enjeux de développement actuels ? En attendant une telle éventualité, l'absence de mouvements d'avant-garde, suffisamment ancrés dans les masses, pourrait expliquer en partie l'échec d'une transformation de ces différentes révoltes populaires, en véritable révolution.

## • L'expérience de Sankara

Dans la période ayant suivi l'épisode des mouvements de Libération nationale, l'exemple de la Révolution burkinabé constitue sans nul doute le cas le plus pertinent d'une tentative de déconnexion du système colonial et capitaliste. Une révolution puisant ses forces aussi bien dans ses orientations anti-impérialistes que dans ses inspirations profondément panafricanistes.

Le Burkina Faso, ce petit État sahélien, situé dans la zone ouest-africaine et caractérisée par son extrême pauvreté, coïncé dans une région souvent exposée à des cycles de sécheresse qui poussent ses populations vers des pays d'immigrations tels que la Côte d'Ivoire. Il fut longtemps le théâtre de secousses politiques résultant de la lutte acharnée de ses élites pour contrôler l'appareil d'État à des fins d'enrichissement personnel.

Dès la proclamation de la révolution du 4 août, Thomas Sankara et ses camarades annoncent les couleurs en se solidarisant avec toutes les luttes des masses opprimées à travers le monde (la Palestine, le Sahara Occidental, etc.), et invitent le peuple Burkinabé à retrousser les manches afin de jeter les bases d'un développement endogène autocentré, s'appuyant sur leurs propres forces. L'option de recentrage retenue par Thomas Sankara est réaliste au vu des résultats catastrophiques des plans d'ajustement structurel fondés sur la croissance extravertie.

Malgré son expérimentation éphémère (4 ans), cette vision continue de servir de modèle à la jeunesse africaine et du monde en quête d'un monde meilleur, marqué par des valeurs humanistes de solidarité dans la lutte contre l'impérialisme qui continue d'imposer par les armes ou par le chantage économique, ses méthodes néolibérales dévastatrices, synonymes de contrôle du monde par les tenants du capital financier international.

Plus de trois décennies après l'avènement de la Révolution Burkinabé, l'alternative sankariste reste toujours actuelle au regard des enjeux de développement et de sauvegarde de la souveraineté. Une alternative panafricaniste et socialiste, orientée uniquement vers la satisfaction des masses africaines paupérisées par des décennies d'ajustement structurel qui n'ont eu comme résultat que d'assurer le paiement continu à des « bailleurs de fonds »

véreux une soi-disant dette<sup>208</sup> qui, non seulement est immorale, parce que le triple de cette dette initialement contractée a été déjà remboursé, mais surtout, les fonds empruntés n'ont jamais été injectés dans les circuits économiques et sociaux des pays récipiendaires. Malgré des difficultés réelles inhérentes à tout processus de transformation révolutionnaire, beaucoup de projets réalisés allaient transformer qualitativement les conditions d'existence des populations burkinabé. Avec l'aide de quelques volontaires Cubains, plus de 2,5 millions d'enfants ont été immunisés en quelques mois contre des maladies infectieuses qui d'habitude faisaient des ravages chez les enfants en bas âge. Les taux d'accès à l'éducation sont passés de 12 à 22 % en l'espace de trois ans. En même temps une lutte acharnée a été menée pour contrer l'avancée du désert, à travers une campagne de plantation de dix millions d'arbres.

L'événement qui a le plus marqué les consciences, et qui a contribué à un changement des mentalités des populations qui, jusqu'ici, étaient marquées par un ensemble de croyances issues d'un système féodal, fut l'avènement des « mercredis de la femme », visant à sensibiliser les hommes sur les dures conditions dans lesquelles les femmes se débattaient chaque jour pour assurer le maintien de la famille dans des conditions décentes. Sans cette transformation des mentalités, la révolution sera tout sauf populaire, car maintenant presque la moitié de la population dans les liens de l'asservissement disait Thomas Sankara.

Plusieurs digues de rétention d'eau, ont aussi permis aux populations rurales de pratiquer plusieurs cultures pendant l'année, accroissant ainsi leurs sources de revenu. La capitale Ouagadougou fut également complètement transformée avec la construction des cités de la révolution, et la réalisation d'un ambitieux programme d'assainissement des quartiers populaires, jadis des ghettos. Sur le front culturel, l'émergence du théâtre populaire et le cinéma ont permis de galvaniser les populations dans l'œuvre de reconstruction nationale.

Le dénouement de cette expérience fort prometteuse vers une transition postcoloniale, aussi fut-elle douloureuse, doit aussi nous

<sup>208</sup> Voir Yash Tandon, 2009, « En finir avec la dépendance de la dette » Cetim, Collection : PubliCetim.

amener à approfondir la réflexion sur la nature du cadre organisationnel le plus apte à mener à bien un tel projet de transformation radicale des sociétés africaines.

La construction d'un large front progressiste, adossé à un projet de société alternatif de transformation radicale de l'ordre capitaliste et / ou néocolonial, nous semble incontournable. Ceci nécessite, de se départir de nos convictions dogmatiques qui souvent empêchent la recherche de consensus autour de l'essentiel, tout en contribuant à déstabiliser des initiatives louables (Burkina Faso, Grenada), en exacerbant de façon disproportionnée des contradictions souvent mineures et / ou secondaires.

Il faudra également mener une lutte systématique contre l'élitisme de forces petites bourgeoises issues de l'intelligentsia, déconnectées des masses et de la culture populaire, qui se

## • Sécurité et souveraineté panafricaine : une Afrique sans défense

La souveraineté et la défense nationale sont tellement étroitement liées qu'elles passent pour des synonymes. Pourtant l'analyse fine nous enjoint à les distinguer. Peut-on considérer un territoire faisant face à une présence militaire étrangère imposée comme une entité souveraine ? Comment peut-on, dans ce contexte, analyser la forte présence militaire plurielle en Afrique ? Dans une première approche, on peut postuler que les commandements militaires étrangers établis en Afrique ont comme mission première de démontrer leur pouvoir impérialiste. Plus fondamentalement, ne sont-ils pas là surtout pour sécuriser l'approvisionnement en matières premières des entreprises de leurs propres pays ? Si naguère, la justification fallacieuse de cette présence militaire se voulait rassurante, civilisatrice et « amicale », aujourd'hui elle se réclame officiellement d'une légitimité d'instauration de la paix dans une Afrique en conflits armés et en guerres tribales. Ce sont ces raisons qui, d'après les puissances étrangères et notamment la France, justifient la présence des militaires français en Afrique. En effet, un réseau de bases françaises quadrille actuellement la bande sahélo-saharienne, dans la poursuite des logiques coloniales du pré carré français. Paradoxalement, les interventions militaires occidentales ont contribué au développement et au renforcement des groupes armés présents dans le Sahel. Constitués sur la misère et la discrimination politique, ethnique et sociale, ces

complaint dans des débats théoriques, loin des préoccupations des populations. Enfin, il nous faut rompre avec le mimétisme consistant à vouloir plaquer des expériences spécifiques sur des environnements ayant leurs propres réalités historiques, même si certaines expériences ont une dimension universelle.

Vu sous cet angle, le renouveau actuel du mouvement panafricaniste aussi bien à l'intérieur du continent que dans les diasporas africaines peut augurer de bonnes perspectives, si et seulement si, il allie le travail de remobilisation des forces panafricanistes avec les luttes populaires concrètes autour des enjeux auxquels sont confrontées les populations (accaparement des terres, accords de partenariats économiques, souveraineté monétaire, militarisation accrue, dégradation de l'environnement face aux changements climatiques, etc.).

groupes émergent en réaction à la corruption, à l'autoritarisme et à la violence des États sahéliens appuyés et soutenus par la France et les pays occidentaux (Tchangari, 2017)<sup>209</sup>. Au regard de la situation, la présence militaire de la France, plutôt que de dissuader les groupes armés, a alimenté la constitution et le renforcement de ceux-ci. L'accès aux ressources naturelles constitue au fond la raison profonde de ces interventions militaires, qui sont encore présentées sous des habits solidaires, pacificateurs, humanistes et humanitaires.

C'est dans ce contexte d'une Afrique corsetée que les troupes françaises sont envoyées au Mali en janvier 2013, sous le nom de l'« Opération Serval<sup>210</sup> ». Celle-ci déploie 4 000 soldats en 48 heures avec pour objectif affiché de contrer les groupes armés qui avaient pris le contrôle de la moitié nord du pays (Rigouste, 2017)<sup>211</sup>. Ces interventions démontrent à la fois l'impuissance des pays africains à défendre leurs territoires et la volonté impérialiste des puissances étrangères à assurer la « sécurité »

<sup>209</sup> A.T. Moussa Tchangari, 2017, Sahel : aux origines de la crise sécuritaire. Conflits armés, crise de la démocratie et convoitises extérieures, *alternativeniger.net*, août 2017.

<sup>210</sup> Raphaël Granvaud (2009) dénombre de manière non exhaustive pas moins d'une quarantaine d'opérations françaises en Afrique entre 1957 et 2008. Bien évidemment, les dernières opérations françaises en Afrique comme Barkhane ou Serval ne sont pas prises en compte.

<sup>211</sup> Mathieu Rigouste, 2017, Que fait la France au Sahel ?, <https://orientxxi.info/magazine/que-fait-l-armee-francaise-au-sahel,2041#nb1>



publique au profit de la souveraineté des États. N'est-on pas là sur des logiques de prédation et de soumission qui ne disent pas leurs noms ? L'opération est légitimée par un accord de coopération de défense signé en juillet 2014, ratifié par l'État malien. Selon Moussa Tchangari (2017), déclenchée le 1er août 2014 sans mandat des Nations unies ni validation par le Parlement français, l'opération Barkhane vient remplacer Serval.

Si au niveau des dispositifs mis en œuvre Barkhane reproduit Serval, son échelle d'intervention est élargie à toute la sous-région. Officiellement, elle quadrille la Mauritanie, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad, et déborde officieusement au sud de la Libye et dans le nord du Nigeria.

### Cartographie des principales zones d'activités terroristes en Afrique de l'ouest

Le commandement militaire des États-Unis en charge du continent africain, Africom, créé en 2007-2008 pour y asseoir leur présence, s'est également impliqué contre le « terrorisme » au Sahel et appuie l'initiative française, en particulier avec des moyens aériens de reconnaissance (Rigouste, 2017). En avril 2017, le secrétaire états-unien à la défense, encourage publiquement la

France à poursuivre ses opérations militaires au Sahel. La volonté de maintenir un écosystème favorable à leurs intérêts économiques explique l'alliance entre les États-Unis et la France. Dans un rapport d'information du Sénat français daté du 20 octobre 2013 et intitulé « La présence de la France dans une Afrique convoitée », il est notamment question de faire face à l'assaut



Source : [Illegible text]

militaire du continent par les partenaires au développement du sud (Chine, Brésil, Inde, Afrique du Sud, Turquie, Émirats Arabes Unis, etc.). Pour répondre à cette offensive des pays émergents qui marque le recul de la France dans son « pré carré » historique, de nouvelles stratégies doivent être déployées pour un repositionnement dans un contexte d'une Afrique en plein essor. Ceci expose de manière éclatante au grand jour, à travers les positionnements et/ou repositionnements des uns et des autres en Afrique, que la mondialisation est devenue multipolaire.

De plus, l'Afrique n'est pas seulement un marqueur du passé impérialiste de la France, elle représente aujourd'hui un élément clé de son avenir (Sénat, 2013)<sup>212</sup>. En effet, les gisements d'uranium au Niger, et en particulier la mine d'Arlit, constituent l'un des facteurs principaux de son engagement au Sahel. Areva, géant mondial du nucléaire détenu en grande partie par l'État français, y profite d'un quasi-monopole sur l'extraction. Le général Vincent Desportes, professeur associé à Sciences Po Paris, ne

212 République française, Sénat, 2013, La présence de la France dans une Afrique convoitée, Sénat.

déclarait-il pas en juillet 2013 que « si la France ne s'était pas engagée le 11 janvier (au Mali), les risques les plus grands auraient existé [...] pour les ressources tout à fait importantes en uranium qui se trouvent au Niger »<sup>213</sup> ? Cette interrogation vient en collusion avec les préconisations des sénateurs qui appelaient déjà à assurer un accès sécurisé aux ressources énergétiques et minières.

L'Afrique intéresse également aussi bien les Occidentaux que les BRICS en tant que tissu de marchés à développer (voir carte de l'implantation des forces militaires étrangères en Afrique). Une sorte de prolongement des marchés intérieurs de ces pays qui, aujourd'hui souffrent de saturation, d'une croissance atone, voire même de récession (cas de la Chine, des USA et de l'Europe). Il s'agit d'abord d'optimiser le taux de retour sur investissements, puisque quarante mille entreprises françaises dont quatorze multinationales sont présentes en Afrique. Ces sociétés sont notamment favorisées par le placement de cadres auprès des pays sahéniens sous couvert d'« assistance technique ».

213 Survie, 2014, Françafrique, la famille recomposée, Éditions Syllepse.

### Cartographie de la présence militaire étrangère en Afrique



Aux côtés des géants Total, Vinci, Lafarge et Areva se pressent depuis le milieu des années 2010 Orange, Accor Hotels, Veolia, Carrefour, U et Auchan qui visent l'émergence des classes moyennes et l'urbanisation accélérée du continent (Rigouste, 2017). En janvier 2017, le rapport annuel du Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN) invitait ses adhérents à cibler les villes africaines comme de nouveaux pôles de dynamisme économique et d'innovation. Dans cette configuration, l'Afrique est vue comme un terrain de jeu des puissances étrangères qui cherchent par cette « coopération », mais que l'on peut comprendre comme de la prédation, à assurer l'approvisionnement de leurs propres marchés intérieurs en matières premières au détriment du continent et à inonder les marchés africains par leurs produits manufacturés déversés à prix de dumping.

Parallèlement à ces pratiques bannies par les réglementations internationales (GATT et OMC), les marchés « de sécurité et de défense » africains occupent une place privilégiée dans ces stratégies. Ces marchés permettent à la France, la Chine, les États-Unis et Israël de constituer les principales sources d'approvisionnement d'armes en Afrique, à la fois aux « rebelles » et aux forces républicaines. Les opérations militaires au Sahel servent parallèlement de laboratoire et de vitrine pour les matériels et méthodes de l'armée française (Serfati, 2017)<sup>214</sup>. Serval puis Barkhane ont été l'occasion de tester et de promouvoir les avions de chasse de Dassault et les missiles de la société aéronautique MBDA. Selon Raphaël Granvaud (2009)<sup>215</sup>, les exportations récentes de Rafale n'auraient probablement pu avoir lieu sans les démonstrations en Libye et par la suite durant l'opération Serval au Mali. Dans cette perspective, l'Afrique est considérée au sens propre comme un terrain de jeu et d'essai des nouveaux armements et des nouvelles techniques de combat (Rigouste, 2017).

Ainsi, elle est alors présentée et analysée comme un objet de convoitises entre d'une part les pays anciennement développés que l'on nomme la Triade (Europe, USA, Japon) et de l'autre, les pays nouvellement développés appelés les pays émergents, et plus particulièrement la Chine, talonnée par l'Inde, la Russie, le Brésil et la Turquie.

214 Claude Serfati, 2017, *Le militaire. Une histoire française*, Éditions Amsterdam.

215 Raphaël Granvaud, 2009, *Que fait l'armée française en Afrique ? Agone*.

La plupart des armées africaines représentent, pour diverses raisons, un danger pour le peuple qu'elles étaient censées protéger et défendre. La meilleure façon de les décrire, c'est qu'ils sont un « trompe l'œil » quand il s'agit d'assurer la sécurité et de maintenir la paix. Vu le nombre des coups d'État militaires qui ont eu lieu sur le continent, on peut en déduire qu'ils sont des nids d'insécurité pour le développement politique du continent. Enfin, une part non négligeable de la dette africaine est due à l'achat d'équipements militaires qui sont presque obsolètes et consomment une part importante du maigre budget de leur pays. Ils sont mal équipés pour mener une guerre. Les soldats sont sous-payés et leur niveau d'éducation concernant le républicanisme et la démocratie est bas. De nombreux pays africains se sont rendus compte qu'ils étaient incapables de gérer cette partie de leur souveraineté et l'ont abandonnée à leur ancien colonisateur par le biais d'obscur traités de défense, qui ne sont utilisés que lorsque l'intérêt de leur « protecteur » est menacé.

Ces accords étaient autrefois exclusivement entre l'Afrique et l'Europe, mais les choses semblent changer. « L'Afrique prend une importance militaire, stratégique et économique croissante dans les affaires mondiales. Nous recherchons des moyens plus efficaces pour aider les nations africaines et les organisations régionales à renforcer la sécurité sur le continent, à prévenir et à répondre aux crises humanitaires, à améliorer les efforts de coopération avec les nations africaines, pour endiguer le terrorisme transnational et soutenir les efforts durables qui contribuent à l'unité africaine »<sup>216</sup>. Il faut être très naïf ou totalement ignorant de l'histoire du déploiement militaire américain à travers le monde pour croire que le gouvernement américain dépensera autant d'argent et d'efforts qu'il n'en faut pour diriger ce nouveau commandement militaire, afin d'aider les Africains à se protéger. La création d'Africom est motivée par un intérêt géostratégique et économique. Il est conçu pour surveiller la présence de « terroristes » dans le désert du Sahara. Les États-Unis ont l'intention de faire basculer leur dépendance aux énergies fossiles du Moyen-Orient vers l'Afrique (Nigeria, Tchad). Africom est un moyen de protéger cette source d'approvisionnement. « Les États-Unis sont devenus de plus en plus dépendants de l'Afrique pour leurs besoins en pétrole.

216 FAQ @ <http://www.africom.mil> the website of the US African Military Command in Africa.

L'Afrique est actuellement le plus grand fournisseur de pétrole brut américain, le Nigéria étant la cinquième source ». L'instabilité politique et sociale qui prévaut dans cette région, comme dans le delta du Niger, pourrait réduire considérablement cet approvisionnement. Le National Intelligence Council américain a prévu que les importations africaines représenteront 25 % du total des importations américaines d'ici à 2015. Ce pétrole proviendra principalement d'Angola, du Ghana, de la Guinée équatoriale, du Gabon et du Nigéria. Le Nigéria, premier producteur de pétrole d'Afrique, a maintenant dépassé l'Arabie saoudite en tant que troisième exportateur de pétrole vers les États-Unis. L'importance de la source africaine de pétrole peut être glanée du fait qu'en 2006, les États-Unis ont importé 22 % de leur pétrole brut d'Afrique par rapport à 15 % en 2004. Le président Bush semblait avoir à l'esprit les approvisionnements en pétrole africain lors de son discours sur l'état de l'Union en 2006, lorsqu'il a annoncé son intention de « remplacer plus de 75 % des importations de pétrole (américain) du Moyen-Orient d'ici 2025. Les troubles persistants au Moyen-Orient ont accru l'urgence pour les États-Unis, de construire une alliance de sécurité avec l'Afrique afin d'atteindre cet objectif »<sup>217</sup>. Pour couronner le tout, Africom peut se targuer d'offrir aux États-Unis une présence, dans cette région, qui était autrefois exclusivement « réservée » à l'Europe.

217 Dr. Wafula Okumu Head, African Security Analysis Program, Institute for Security Studies, Pretoria, Afrique du Sud, témoignage donné à la commission des affaires étrangères de la Chambre, sous-commission sur l'Afrique et la santé mondiale, « Africa Command: Opportunity for Enhanced Engagement or the Militarization of US- Africa Relations? » 2 Août 2007.

## Références

Bertrand Badié, 1999, *Un monde sans souveraineté : Les États entre ruse et responsabilité*, Fayard, 306 p.

John Agnew, 2009, *Globalization and Sovereignty*. New York, Rowman and Littlefield, 290 p.

Jean Louise Cohen, 2006, « Les transformations contemporaines de la souveraineté ». *Raison Publique*, Vol. 31, No 5, p. 31-53.

Cheikh Anta Diop, 1977, « La bombe de Pretoria et l'avenir de notre espèce ». *Taxaw*, no 5, Août-Septembre, p. 5-11.

Cheikh Anta Diop, 1977, « Pour une doctrine énergétique africaine ». *Taxaw*, no 7, décembre, p. 27-30.

Cheikh Anta Diop, 1990, *Alerte sous les Tropiques*. Présence Africaine, 148 p.

Cheikh Anta Diop, 1993 (1967), *Antériorité des civilisations nègres : Mythe ou vérité historique ?* Présence Africaine, 300 p.

Cheikh Anta Diop, 1981, *Civilisation ou Barbarie*, Présence Africaine, 526 p.

Cheikh Anta Diop, 1982 (1956), *L'unité culturelle de l'Afrique noire*, Présence Africaine, 219 p.

Cheikh Anta Diop, 1987 (1960), *L'Afrique noire précoloniale*, Présence Africaine, 278 p.

Cheikh Anta Diop, 1974 (1960), *Les Fondements économiques et culturels d'un État fédéral d'Afrique Noire*, Présence Africaine 124 p.

Cheikh Anta Diop, 1979 (1954), *Nations nègres et Culture*, Présence Africaine, 564 p.

Zaki Laïdi, 2004, *La grande perturbation*, Flammarion, 473 p.

Élikia M'bokolo, 1996, « Préface » dans François-Xavier Fauvelle-Aymard, *L'Afrique de Cheikh Anta Diop: Histoire et idéologie*, Karthala, 237 p.

Carlos Moore, 1989, « Conversations With Cheikh Anta Diop ». *Revue Présence Africaine*, vol. 149-150, no 1, p. 374-420.

Bakary Sambe, 2018, *Contestations islamisées : Le Sénégal entre diplomatie d'influence et islam politique*, Éditions Afrikana Montréal, 238 p.

## Quelle forme aura la puissance de demain ? Viatique pour des États africains décomplexés en perspective de leur souveraineté véritable

« **La plus grande des puissances, c'est celle qui sait donner le plus de dignité, le plus de liberté, le plus de démocratie au peuple** »

**Thomas Sankara**

Le monde contemporain est caractérisé par des mutations profondes et multidimensionnelles qui ont certainement fini de l'installer dans une tourmente sans précédent. Cette situation commande de repousser les frontières de la réflexion sur la marche de l'humanité, en prospectant notamment de nouveaux horizons pour des conceptions et pratiques renouvelées - voire refondées - dans les divers secteurs du politique, du social, de l'économique, des institutions, de la culture, des sciences et de la technologie ou encore de l'environnement. Elle interroge fondamentalement la pertinence et la cohérence de la « manière d'être » des États, de tous les États du monde - ainsi que leur approche géopolitique.

Partant de la situation de la planète, une terminologie usuelle consacre des États fragiles, des pays émergents et des puissances mondiales. Une telle classification laisse entrevoir que la notion de puissance est continûment en perspective tant elle oppose des États fragiles de plus en plus présentés comme « l'avenir du monde » notamment en Afrique, des pays émergents à la « puissance floue » ou en devenir et des puissances ou superpuissances dans une quête effrénée et infinie de pouvoir et de suprématie.

Si elle renvoie à la capacité supérieure à dominer les contraintes, les relations, les systèmes et les phénomènes de toute nature, la puissance se révèle comme une notion relative dans le temps et dans l'espace tant les puissances mondiales voient aujourd'hui leur autorité, leurs forces, leurs influences et leur rayonnement de plus en plus circonscrits et tout aussi porteurs de contrecoups pour leur prospérité durable, leur stabilité, et globalement pour l'harmonie du monde.

### • **Des puissances « impuissantes » face aux défis spécifiques et globaux**

L'entrée dans le troisième millénaire se réalise sur fond d'une crise multipolaire à toutes les échelles, du local au mondial. L'humanité fait face à des mutations profondes qui tendent à se muer en des défis communs jusque-là insolubles qui fragilisent et compromettent finalement sa

À la congruence de la géoéconomie et de la géostratégies, la puissance est cependant une réalité ouverte qui a vu l'affirmation de nouvelles puissances mondiales comme la Chine, le Brésil ou l'Inde au côté des puissances traditionnelles comme les États Unis, l'Europe ou la Russie. En même temps, elle est une notion incertaine dans un monde à la fois en pleine turbulence et en constante évolution.

Dans une relation dialectique, la puissance se transforme, évolue ou décline au rythme et selon les réalités mondiales, en même temps qu'elle contribue à les déterminer dans une large mesure. C'est dire que le concept et la réalité que recouvre la notion de puissance sont dynamiques et doivent être revus à l'aune du présent et du futur de l'humanité et de la planète.

Aujourd'hui Avec des puissances « impuissantes » parce que moteurs des contradictions du monde face auxquelles elles semblent finalement sans pouvoir ni réponse, il convient de réinventer la vraie puissance d'aujourd'hui pour demain.

Pour notre part, la puissance est définie comme la capacité à s'autodéterminer, à définir et à réaliser sa destinée de manière souveraine. Cette première capacité doit se conjuguer avec l'aptitude à s'octroyer des marges de manœuvre autorisant les Africains à forger des alliances, à s'affirmer par l'expression active de leur présence au monde. Mais à quelles conditions l'Afrique peut-elle devenir puissante ? La condition nécessaire mais non suffisante à laquelle la priorité doit être donnée est la souveraineté, l'autodétermination des peuples à disposer d'eux-mêmes et de leurs ressources. Il s'agit donc d'une indépendance au sens propre.

stabilité et la durabilité de son développement. Paradoxalement, elle dispose d'atouts majeurs que ni les États fragiles ni les pays développés ne parviennent à transformer durablement en véritables leviers pour construire ou consolider leur propre puissance, pour relever les défis

multiples, encore moins pour dessiner et garantir un futur confortable à l'humanité et plus généralement à la biosphère.

La stratification entre États fragiles, pays émergents et puissances mondiales préfigure déjà les inégalités criardes dans le monde tout comme au sein des pays. L'exclusion socio-politique, la marginalisation économique et le chômage, les disparités territoriales et l'urbanisation effrénée, la fracture technologique et numérique, les écarts dans la maîtrise des sciences et de la connaissance, la distorsion d'accès aux ressources et aux opportunités fragilisent les États et le monde. Ils interrogent surtout le pouvoir réel et la légitimité des puissances face à leur incapacité à rétablir les équilibres - pis, en raison de leur propension à perpétuer et à approfondir les déséquilibres sociaux, économiques, financiers, environnementaux, commerciaux etc.

Un tel état de fait débouche sur des défis spécifiques et globaux dont le plus caractéristique reste sans doute la persistance et le creusement des inégalités de tous ordres au sein des États, des puissances et dans le monde. Alors que l'Organisation de coopération et de développement économiques travaille depuis une cinquantaine d'années à promouvoir des politiques pour améliorer le bien-être économique et social partout dans le monde, son Secrétaire général M. Angel Gurría, en présentant le rapport « In it together : Why Less Inequality Benefits All »<sup>218</sup>, déclarait en mai 2015 que « Les inégalités dans les pays de l'OCDE n'ont jamais été aussi élevées et avaient même atteint un point critique ».

En effet, les écarts de revenus et de richesses se sont creusés depuis le milieu des années 1980 dans de nombreux pays, pendant les années fastes et pendant les crises. Le revenu des 10 % les plus riches est aujourd'hui 9,6 fois plus élevé que celui des 10 % les plus pauvres. Dans les années 1980, ce multiplicateur était de 7. Ces inégalités sont fondamentalement tour à tour révélatrices et créatrices d'un monde en crise de valeurs partagées et de modes de développement - donc d'acquisition et d'expression de la puissance - qui engendrent et entretiennent un choc des civilisations fertiles au fondamentalisme et au terrorisme, qui agressent et compromettent la biosphère par les changements climatiques. Intimement liées à la conception actuelle de la

<sup>218</sup> « Tous concernés : pourquoi moins d'inégalité bénéficie à tous »

puissance, ces inégalités et leurs conséquences fragilisent et menacent la légitimité même des puissances tant aux yeux de leurs propres citoyens que pour les populations du monde en général. Aujourd'hui plus que jamais, l'intelligence collective de l'humanité est défiée par la paix, la sécurité du fait de grandes puissances aux armées déstabilisatrices de régions entières du globe pour servir finalement de prétexte à des entreprises subversives et inhumaines. Avec la haute priorité accordée à la technologie et à la science et en dépit des formidables avancées dans ces domaines le monde vit des incertitudes pour la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, le rapprochement et la compréhension entre les peuples.

Par ailleurs, alors que les mouvements de capitaux et les échanges commerciaux précipitent l'humanité dans une mondialisation frénétique, le mouvement naturel des migrations humaines vit un moment à la fois historique et dramatique. Avec le développement fulgurant des moyens de transport, des médias et des technologies de l'information de la communication, l'inter-connexion instantanée et permanente entre les sociétés humaines détermine et oriente des dynamiques migratoires paradoxalement de plus en plus limitées et risquées. Face une telle situation, dans chaque État, particulièrement dans les puissances mondiales, la citoyenneté s'affirme comme une contestation de l'ordre établi, tout au moins comme une demande populaire de réorientation de la gestion des affaires publiques, comme une invite à la réinvention de la puissance publique. Le développement d'un forum social mondial, le mouvement des indignés en Europe, les « porteurs d'alerte » et plus généralement l'avènement d'une société civile forte dans tous les pays participent de cette aspiration en réponse aux conséquences d'un néolibéralisme qui tend vers ses limites objectives avec le dogme du marché, des crises financières récurrentes, le développement fulgurant de l'économie criminelle, les trafics et flux illicites de toute sorte.

Les États - les puissances mondiales en premier - sont ainsi interpellés sur leur réelle capacité à assurer à l'ensemble de la population un bien-être inclusif et partagé, à garantir un développement harmonieux et équilibré de leur société et de leur territoire. Ils sont interpellés sur leur réelle capacité à assumer les interdépendances croissantes d'un monde de plus en plus interconnecté.

Assises sur une géoéconomie et une géostratégie court-termistes, les puissances génèrent des défis spécifiques qui débordent les frontières et territoires nationaux, se connectent, s'amplifient à l'échelle mondiale pour générer un ressenti d'injustice, des frustrations, de précarité et des conflits multidimensionnels qui mettent en péril les fondements et le sens de l'Homme et de sa relation avec la Nature.

S'il en est ainsi, c'est que fondamentalement la notion et l'acceptation de puissance ont fini par créer l'impuissance par l'attachement viscéral à la concurrence entre États dominants, la

### • Pour de « vraies puissances », aujourd'hui pour demain

La réflexion sur la puissance de demain n'est pas simplement dictée par le caractère nécessairement évolutif du concept ou encore par l'impératif de prospective dans un monde en mutation continue. Bien plus, elle s'impose par l'expression et les manifestations de la puissance contemporaine. Les réalités et les défis spécifiques et globaux d'aujourd'hui déterminent largement les paramètres d'un monde en devenir, que façonnera - ou subira en même temps - la puissance de demain. En somme, la projection sur la puissance de demain devrait s'articuler à la réinvention de la puissance d'aujourd'hui.

Il s'agit des deux termes d'une même réflexion qui intègre parfaitement l'idée que la notion de puissance qui est relativisée - voire contestée - du fait de ses limites objectives doit se reconstruire

### • Relier le développement matériel et le développement immatériel

Il importe de s'attaquer à toute forme de puissance qui affaiblit les plus vulnérables et qui finalement menace - et attaque même - les plus forts, en plaçant notamment l'Homme et les sociétés au cœur du développement. Une telle perspective commande à toute puissance de reconnaître et d'œuvrer à l'émergence d'une communauté nationale - et mondiale - pacifiée et solidaire, attentive aux droits fondamentaux des générations futures. Il faut alors fonder la puissance sur un socle éthique partagé, sur un fond civilisationnel commun, qui transcende sans les nier, les particularismes géo-anthropologiques et culturels. L'être humain et la culture devront donc déterminer, à l'avenir, l'expression et les rapports de puissance,

primauté du développement matériel, le faible intérêt pour le développement immatériel et les valeurs partagées, le fétichisme technologique, l'asservissement de la science, la souveraineté solitaire, la surévaluation de la portée de la puissance militaire et technologique, l'État nation dans sa conception westphalienne, la faiblesse et la localisation circonscrite des processus d'intégration, la supplantation de la finance à l'économie politique réelle, etc.

Il convient dès lors d'inventer la puissance d'aujourd'hui pour demain.

et se perpétuer sur la base d'une vision et d'une démarche qui prennent en compte les liens entre les court, moyen et long termes dans la pensée et dans l'action, ainsi que dans leurs effets et impacts combinés.

Au-delà de la combinaison classique entre hard power et soft power, la puissance doit incarner une « manière d'être » et une « manière d'agir » fondées sur des valeurs, des principes et une méthode qui en garantissent la légitimité, l'efficacité et la durabilité. Dans ce sens, le concept de smart power ou la puissance intelligente devrait être davantage réfléchi.

La puissance intelligente est donc un pouvoir légitime dont la pensée et l'action sont fondées sur le souci constant du Bien Commun et sur la conscience et la capacité réelle à « Relier »

y compris dans le domaine économique et financier. La vraie puissance ne peut résulter que d'une prise de conscience des enjeux et des défis globaux qui s'imposent à chaque Nation et à la planète tout entière. Des enjeux et défis qui requièrent des réponses concertées et une volonté commune de les mettre en œuvre, pour le bien de l'Humanité, une humanité riche de sa diversité et de la solidarité des populations qui la composent. C'est dans la dialectique qui unit la communauté de destin à la diversité des valeurs et des cultures qu'il faut puiser pour repenser la notion de puissance et faire en sorte qu'elle devienne un véritable progrès pour l'Humanité parce que fédératrice et constructive et non discriminatoire et destructrice.

### • Relier les acteurs, les problématiques et les échelles

Pour prétendre à la « légitimité » la puissance a besoin de s'ouvrir à toutes les catégories d'acteurs et à tous les niveaux.

Faute d'ouverture consentie, elle se heurtera aux initiatives et aux contestations des organisations sociales et de la société civile, notamment des réseaux de tous ordres, des organisations non-gouvernementales et des mouvements citoyens, qui constitueront déjà un véritable contre-pouvoir et qui pèseront encore davantage sur l'opinion et la marche du monde, donc sur l'expression de la puissance.

La puissance de demain suppose le passage de la puissance publique à une véritable force socio-politique au sein des États comme à l'échelle globale. Il faut alors une véritable inclusion des acteurs non-étatiques et une réelle démocratisation des processus décisionnels. Pour gagner en légitimité et en efficacité la puissance de demain doit promouvoir le décloisonnement des différentes catégories d'acteurs, relier les diverses problématiques et articuler les échelles. Elle doit s'inscrire dans une approche inclusive et ouverte.

### • Relier la réinvention de la puissance à la refondation de la gouvernance mondiale

Une nouvelle gouvernance devra naître d'un processus de construction collective d'un système de valeurs, de structures et de procédures, qui trouvera sa légitimité dans sa capacité à concilier l'unité nécessaire à toute collectivité humaine et la diversité d'un monde de plus en plus complexe. Le mode de régulation par le marché continuera certainement de susciter des doutes sur son universalité et des résistances quant à l'opportunité de sa diffusion à l'échelle planétaire. Dès lors, un défi majeur est de fonder les rapports de puissance sur de nouveaux modes de régulation, des principes nouveaux et

une nouvelle architecture institutionnelle de la gouvernance mondiale. La construction de régulations nouvelles entre les puissances et les autres États, entre le secteur privé et la société, entre les biens privés et les biens communs, entre espaces privés et espaces publics, est une tâche complexe mais d'une extrême urgence. Les récentes crises financières internationales tout comme les divers chaos, conséquences des interventions militaires des puissances actuelles montrent les limites de la gouvernance mondiale tout en mettant en exergue la nécessité de repenser les mécanismes de régulation.

### • Relier complexité du monde et intelligence décisionnelle

La puissance de demain devra promouvoir un leadership crédible et agile, marquant de son empreinte aussi bien les politiques nationales que les dynamiques internationales. A l'image des entreprises agiles, qui font preuve d'intelligence en décelant à temps les opportunités et les menaces, la puissance de demain a besoin d'États stratèges, en état de veille permanente et suffisamment agiles qui réfléchir et agir dans la complexité. La puissance de demain suppose des États visionnaires et intelligents, capable de sortir de l'emprise des intérêts « égoïstes » immédiats, de la pression du court terme et de la

logique urgentiste et se donner un projet collectif, inclusif sur le long terme, tout en assurant la cohérence de son action.

La puissance de demain ne peut se suffire de schémas d'analyse élémentaires, forcément inopérants face à la complexité du monde d'aujourd'hui et plus encore du monde de demain.

Elle doit prendre la mesure des changements en cours, construire et consolider une véritable prospective, et gagner en intelligence décisionnelle.

• **Vers une transition post-capitaliste africaine : Enjeux et perspectives**

Cent ans après l'avènement de la Révolution Bolchevick, et cinquante après la fin du colonialisme formel, les défis pour l'émergence d'un monde nouveau, et la question de la transition vers une société post-capitaliste sont plus que jamais d'actualité.

Après une brève accalmie des luttes radicales, dans une période précipitamment décrétée par les idéologues du marché libre, comme la victoire finale du capitalisme, les contradictions inhérentes au mode de production capitaliste demeurent intactes, et continuent de poser les mêmes enjeux de fond qui conditionnent la survie ou non de l'espèce humaine. Cette période se caractérise par une détérioration rapide de notre système écologique, un approfondissement accru des disparités entre les différentes couches sociales, à l'intérieur des pays et au niveau mondial, et ceci aussi bien dans les pays du Tiers monde que dans les centres avancés du système capitaliste.

En Afrique, enjeu fondamental pour le panafricanisme et pour le monde, l'on constate un mouvement massif d'accaparement des ressources naturelles du continent, sur fond de militarisation accrue<sup>219</sup>, avec la présence de dizaines de bases militaires étrangères, servant à protéger les intérêts géostratégiques des puissances impérialistes. La nature de l'État postcolonial, les enjeux sécuritaires de survie collective face à des mouvements dits djihadistes, doivent convaincre plus d'un, sur le caractère inachevé des processus d'indépendance. En réalité, les instigateurs de l'actuel pseudo-chaos organisé, sont plus dans une stratégie de « sapeurs-pompiers-pyromanes », toujours prêts à activer des forces tapies dans l'ombre. C'est ainsi que les forces impérialistes, dans leur stratégie de repositionnement, tentent de se rendre indispensables dans le continent, afin de mieux continuer à assurer leur présence effective, pour un contrôle plus efficace sur

219 Plus d'une cinquantaine d'interventions militaires néocoloniales françaises en 50 ans, voir <http://www.rfi.fr/afrique/20100714-1960-2010-50-ans-interventions-militaires-francaises-afrique> ou Raphaël Granvaud, 2009, Que fait l'armée française en Afrique ?, Dossiers Noirs Survie.

les ressources énergétiques immenses dont regorge le continent. L'accès presque gratuit à ces ressources, est indispensable au maintien de la qualité du niveau de vie dans les pays de la Triade (Europe de l'Ouest, Amérique du Nord, Japon).

La reprise agressive de l'expansion de l'impérialisme américain pour isoler davantage les BRICS, dans une stratégie d'encerclement bien planifiée, tout en étalant ses tentacules en Afrique à travers l'installation de multiples bases militaires (Africom, bases militaires françaises, allemandes, turques, chinoises) repose l'acuité de la formulation d'une alternative crédible. Celle-ci doit être capable de penser le monde au-delà la société capitaliste contemporaine qui, bien qu'affaiblie par l'émergence de nouveaux blocs, brisant ainsi le monopole jusqu'ici exercé par cette Triade, ne s'effondrera pas d'elle-même.

D'un autre côté, le monde a enregistré au cours du siècle dernier, des progrès significatifs dans le domaine des connaissances scientifiques, qui, orientés vers les besoins cruciaux de la majorité de l'humanité, pourraient faire entrevoir l'avènement d'une société nouvelle, capable de révolutionner le monde du travail et par conséquent les relations sociales issues de la division du travail en cours.

Malgré ce potentiel de transformation qualitative, les progrès technologiques actuels, avec en tête la révolution numérique en cours avec des outils tels que l'intelligence artificielle, portent aussi les germes pouvant produire l'effet opposé, se focalisant essentiellement sur un contrôle accru et permanent des citoyens (cyber-surveillance et manipulation, minimisation du travail productif et mise en relief de la spéculation financière, etc.), aussi bien sur le plan mental que physique, pour empêcher toute velléité de remise en cause de l'ordre dominant.

En un mot, la manière dont les récents progrès technologiques seront utilisés, détermineront dans une large mesure, la nature de la vie sociale dans l'ère post-capitaliste.



Il convient dès lors, aussi bien pour les socialistes que pour les panafricanistes, de renouer avec les traditions radicales de lutte, à l'échelle transnationale, pour l'émergence d'une société nouvelle. Renouer avec les solidarités transnationales pour faire avancer la lutte des classes populaires opprimées. Cependant, pour la gauche euro-centrique, une telle éventualité passe par une reconnaissance du fait que des changements en profondeur des rapports de force à l'échelle internationale, induira forcément, ne serait-ce que dans une phase transitoire, une dégradation du niveau de vie dans les pays du Centre, jusqu'ici garantie par le seul fait du pillage systématique des ressources des pays du Tiers monde en général et de l'Afrique en particulier. Cette gauche est-elle prête, pour une telle éventualité ? L'avenir nous édifiera. D'un autre côté, ces luttes prendront forcément des formes nouvelles du fait de la capacité du système capitaliste à s'auto-ajuster en permanence pour survivre, d'où l'urgence pour les forces alternatives aussi de faire montre de la même capacité d'adaptation dans l'élaboration des tactiques et stratégies nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Pour l'Afrique, une telle transition passe nécessairement par un approfondissement du panafricanisme qui doit reposer l'urgence d'une avancée décisive vers la création de l'État fédéral, une fédération politique, entre l'Afrique et ses diasporas, qui seule sera capable de contrecarrer les dynamiques de domination actuelle prenant avantage de la fragmentation de nos peuples dans des États néocoloniaux faibles, tous incapables, pris individuellement, à garantir les conditions de leur propre survie, ou d'avoir une marge de manœuvre suffisante pour bien négocier, de façon souveraine, les termes de leur insertion dans le système mondial. Une telle fédération offrira en plus à la diaspora africaine dans les pays du Nord, l'opportunité d'un retour aux sources, en Afrique, si tel est leur désir, ou leur contribution sera décisive compte tenu de leur expérience quotidienne en tant que minorité noire opprimée dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord.

Toute autre approche demeure illusoire, et sera incapable de secouer sérieusement l'alliance formée par les bourgeoisies des pays impérialistes à travers leurs multinationales, en toute complicité avec les élites africaines en charge de gérer ses pseudo-États, et qui prennent leur propre peuple en otage, en jouant un rôle éternel de force supplétive, de position tampon, entre les forces dominantes du système capitaliste mondial et les classes populaires en lutte.















Notes de fin

- 1 Mody, A. 2018, EuroTragedy: A Drama in Nine Acts, Oxford University Press, USA.
- 2 Ernst and Young Associates, 2015, Cultural Times, The first global map of cultural and creative industries, December.



**RASA**

Rapport Alternatif Sur l'Afrique

S/C Enda TM - Complexe SICAP Point E  
Avenue Cheikh Anta DIOP - Immeuble B  
BP : 3370 Dakar  
Tél. : (+221) 33 869 99 61  
Email : [rasa@rasa.net](mailto:rasa@rasa.net)  
Web : [www.rasa.africa](http://www.rasa.africa)